

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

COMPTE RENDU INTEGRAL — 34° SEANCE

Séance du Samedi 27 Novembre 1982.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — Procès-verbal (p. 5892).
2. — Loi de finances pour 1983. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5892).

Postes et télécommunications (p. 5892).

MM. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T.; Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances.

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

MM. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; René Regnault, Charles Ferrant, André Jouany, Fernand Lefort, Georges Dagonia, le ministre.

Sur les crédits de l'article 34 (p. 5908).

MM. Paul Malassagne, le ministre.  
Rejet des crédits au scrutin public.

Sur les crédits de l'article 35 (p. 5909).

MM. Pierre Gamboa, le ministre.  
Rejet des crédits au scrutin public.

Art. 72 (p. 5909).

MM. le rapporteur spécial, François Collet.  
Adoption de l'article.

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

Temps libre (p. 5910).

M. André Henry, ministre du temps libre; Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports; MM. François Abadie, secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre (tourisme); Stéphane Bonduel, rapporteur spécial de la commission des finances; Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances (tourisme); Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature); MM. Jacques Habert, en remplacement de M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (jeunesse et sports); Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (tourisme); Louis Boyer, Jean Peyrafitte, Jean Francou, Georges Mouly, Bernard-Michel Hugo, Jacques Habert, Sosefo Makape Papilio, Marc Bœuf, Guy Schmaus, Bernard Parmantier, Jules Faigt, Philippe Madrelle.

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

M. le secrétaire d'Etat, Mme le ministre, MM. le ministre, Louis Boyer, Paul Malassagne, rapporteur pour avis; Stéphane Bonduel, rapporteur spécial; Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis.

Sur les crédits du titre III (p. 5946).

M. Jacques Habert, Mme le ministre, MM. Jean Francou, Yves Durand, Paul Malassagne, Louis Boyer, Stéphane Bonduel, Philippe Madrelle, le ministre.

Rejet des crédits au scrutin public.

Sur les crédits du titre IV (p. 5948).

MM. Jean Chérioux, le ministre.  
Rejet des crédits au scrutin public.

Crédits du titre V. — Rejet au scrutin public (p. 5949).

Sur les crédits du titre VI (p. 5949).

M. Jean Francou, Mme le ministre.  
Rejet des crédits au scrutin public.

Article additionnel après l'article 66 (p. 5949).

Amendement n° 134 de M. Guy Schmaus. — MM. Guy Schmaus, Stéphane Bonduel, rapporteur spécial ; Mme le ministre, MM. Jean Francou, Louis Boyer. — Rejet au scrutin public.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Motion d'ordre (p. 5950).

4. — Ordre du jour (p. 5951).

#### PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1983

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale [n° 94 et 95 (1982-1983)].

#### Postes et télécommunications.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

La parole est à M. le ministre.

M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, MM. les rapporteurs vous présenteront tout à l'heure les grandes lignes du projet de budget de 1983 de l'administration des postes et télécommunications. Ils vous feront part des observations qu'appelle ce projet et qui résultent des travaux poursuivis au sein des commissions du Sénat.

Dans cette intervention liminaire, je m'efforcerai de vous présenter les grandes lignes des actions que j'ai menées à la tête de cet important ministère et des perspectives qui s'ouvrent à l'orée de l'année 1983, pour consolider et développer la place et le rôle de ses agents, à tous les niveaux. Ce faisant, je souhaite uniquement éclairer le débat qui s'ouvre devant la Haute Assemblée.

Le débat budgétaire qui s'est déroulé, au Sénat, le 4 décembre 1981, portant sur le projet de budget de 1982, s'était incontestablement situé dans un contexte économique général plus optimiste. Il s'agissait, à l'époque, de procéder à une « remise à niveau » des moyens mis en œuvre afin de redonner au service public des P. T. T. des moyens adéquats, tant en crédits de fonctionnement qu'en crédits d'investissement.

Depuis lors, l'aggravation de la crise économique, l'accentuation du désordre monétaire international ont amené le Gouvernement à opter pour une politique de rigueur. Cela nous a conduits à demander une certaine modération au plus grand nombre et à imposer des sacrifices aux privilégiés de notre société développée, en marquant bien clairement la différenciation indispensable entre les personnes physiques et les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, et leurs dirigeants en tant que chefs d'entreprises.

L'action que j'ai menée avec détermination à la tête du ministère des P. T. T. a visé, durant l'année écoulée, autant les missions traditionnelles de l'administration dont j'ai la charge, y compris Télédiffusion de France dont j'ai la tutelle, qu'à participer activement à la définition des nouvelles missions qui lui sont confiées.

Concernant les missions traditionnelles, nous avons fait prendre en considération les modes de gestion spécifiques des P. T. T. dans le cadre de la loi de décentralisation.

Cela ne signifie nullement que les responsables régionaux et départementaux se tiendront à l'écart du grand mouvement visant à conférer des responsabilités élargies aux représentants élus des collectivités décentralisées.

Mais il importait de sauvegarder, sur la base du « maillage administratif » propre aux postes et télécommunications, les contraintes liées à la configuration nationale des réseaux de communication.

A la poste, la réorganisation de l'administration centrale a pour objectif de donner à cette branche d'exploitation, chargée en particulier de la gestion des 17 000 points de contact avec le public, plus de vigueur et de dynamisme. Voilà quelques jours, j'ai eu l'occasion, devant la commission *ad hoc* de votre assemblée, présidée par le sénateur Louis Perrein, d'exposer les grandes modifications intervenues à la direction générale des postes.

Des orientations nouvelles, assignées à la poste, vont en particulier dans le sens d'une indispensable déconcentration. D'ores et déjà des services nouveaux sont proposés par la poste, en particulier Villexpress et Postclair.

Aux télécommunications, l'orientation prise sous le gouvernement précédent, visant à en faire un organisme distinct de la poste, doté d'une gestion uniquement technocratique, a été stoppée.

Les complémentarités des deux branches d'exploitation ont été systématiquement recherchées et continueront à être mises en œuvre. C'est la condition nécessaire d'un développement harmonieux, à moyen terme, des deux branches d'exploitation par les services qu'elles rendent aux usagers et par les moyens qu'elles mettent en œuvre.

Quant à Télédiffusion de France, ses missions en matière de radiodiffusion et de télévision sont suffisamment connues. Des zones de complémentarités évidentes existent depuis toujours avec les télécommunications en matière de gestion de réseaux. Elles seront multipliées prochainement, avec des possibilités considérables d'économies, notamment en évitant des doubles emplois, avec les projets de satellite et en matière de réseaux câblés. Nous avons concouru — qui osera le contester ? — à clarifier le débat national concernant l'audiovisuel, spécialement en ce qui concerne la partie technique.

Pour T. D. F., le Gouvernement a opté pour un système de cotutelle entre le ministère des P. T. T. et le ministère de la communication. Comme ni le ministère de l'économie et des finances ni le ministère du budget ne sont absents à chaque fois qu'il s'agit de superviser l'activité d'un organisme public, cela nous conduit, je le reconnais, à une configuration quelque peu complexe. Je veille donc à ce que les compétences des uns et des autres fassent l'objet d'une délimitation aussi claire et précise que possible. Les textes viendront prochainement l'établir.

Mais je tiens ici à rendre hommage à l'établissement de diffusion placé sous mon autorité qui, grâce à ses 3 600 agents présents sur tout le territoire, assure en particulier la maintenance et le développement d'un parc de 410 émetteurs principaux de télévision, complété par 7 300 réémetteurs et qui, avec un budget de fonctionnement de l'ordre de 2 milliards de francs en 1983 et un budget d'investissement de 900 millions de francs, est certainement, parmi les organismes issus de l'ex-O. R. T. F., le mieux géré de tous.

Je tiens donc particulièrement à ce que cet établissement continue, après la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'audiovisuel, à conserver son rang et à développer son rôle, grâce aux futurs satellites de télédiffusion directe et aux réseaux câblés, et en tirant parti des complémentarités entre ses réseaux et ceux des télécommunications.

Un progrès substantiel a pu être enregistré, d'ores et déjà, dans la définition nouvelle des services financiers que la poste est désormais habilitée à proposer à la population, les plaçant pratiquement à égalité de concurrence avec les autres réseaux parabancaires, tels que ceux du Crédit mutuel ou des caisses d'épargne dites « de l'Ecureuil ».

M. Jacques Delors m'a récemment confirmé huit points d'accord pour développer ce secteur d'activité de la poste, et cette décision constitue le premier maillon de la charte de gestion de la poste qui, ainsi que l'a prévu le Gouvernement, devrait être officialisée au début de l'année 1983.

J'ai rappelé l'autre jour devant votre commission quels étaient les principaux points d'accord qui faisaient l'objet de revendications de la part des personnels des P. T. T., parfois depuis plus de vingt ans.

Je tiens seulement à préciser ici, en reprenant les termes employés dans le communiqué officiel du conseil des ministres, que « l'ensemble de ce dispositif constitue la plus importante évolution qu'aient connue les services financiers de la poste depuis de nombreuses années. Il renforcera son image de service public en facilitant la vie quotidienne des Français et le fonctionnement des entreprises ».

Les deux autres décisions que le Gouvernement a déjà prises, la première remontant à quelques mois, la seconde à quelques jours seulement, concernent la filière électronique et les réseaux câblés.

La première décision s'analyse comme un programme à moyen terme qui, dans une certaine mesure, pourrait comporter une « montée de régime » ordonnée et progressive. Il s'agit de redonner au pays la maîtrise de la quasi-totalité, sinon de la totalité des secteurs de recherche et de production en matière électronique. En effet, à notre arrivée au pouvoir, nous avons trouvé des secteurs, tels que celui des télécommunications, qui fonctionnaient correctement, mais aussi des secteurs totalement effondrés, comme celui de l'électronique grand public où les produits français ont été balayés. Cela alimente encore aujourd'hui la chronique quotidienne.

La seconde décision concerne l'établissement d'un vaste programme de réseaux câblés avec le choix décisif fait en faveur des fibres de silice, dites « fibres optiques » qui suppose en vérité des financements plus massifs et surtout plus rapides.

Il est bien clair que, si des moyens budgétaires supplémentaires se révélaient nécessaires — et je pense qu'ils le seront — ils seront dégagés bien évidemment dans le respect de la loi organique régissant les lois de finances.

Les travaux poursuivis sous mon autorité et que M. le Président de la République et le Gouvernement ont pris en considération partent du principe que le projet de câblage est susceptible d'être financé par le budget annexe des P. T. T. Il ne sera donc pas fait appel, de quelque manière que ce soit, au budget général.

En ce qui concerne le budget annexe, il n'est pas exclu, en revanche, que des compléments de crédits d'investissement soient nécessaires. Ceux-ci pourront prendre la forme soit d'un recours accru aux sociétés de financement, selon une pratique déjà utilisée en 1982 — le volume global des engagements autorisés au titre des sociétés de financement avait été porté en cours d'année de 2 milliards à 3,3 milliards de francs — soit, le cas échéant, d'un complément d'autorisations de programme budgétaires, financé par un accroissement, à due concurrence, du besoin de financement des télécommunications.

Les deux formules ont, en définitive, un résultat strictement équivalent. L'essentiel, en effet, est que nous soyons bien assurés — et moi-même et mes services le sommes — que les investissements que nous engagerons en matière de câbles et de fibres optiques seront, dans tous les sens du terme, rentables non seulement financièrement, mais aussi socialement. Et je ne perds pas de vue, bien entendu, l'enjeu considérable qui se pose en termes de compétition internationale.

La novation que constitue la décision récente du Président de la République, qui a joué un rôle considérable en ce domaine, et du Gouvernement en matière de câblage et de fibres optiques est révélatrice des difficultés que présente la mise au point des chartes de gestion de la poste et des télécommunications. Les travaux interministériels engagés à ce propos constituent, en quelque sorte, une course d'obstacles dans laquelle se trouvent engagés les porte-parole de plusieurs ministères et, en premier lieu, ceux du ministère des P. T. T. Sauf pour le volet « services financiers » que j'ai évoqué voilà un instant, aucune décision définitive n'est encore prise.

Nous avons défendu, en nous conformant d'ailleurs aux directives de M. le Premier ministre, le principe de deux chartes afin

que puissent être suivies des règles de gestion mieux adaptées pour les deux branches d'exploitation, au sein d'une administration des P. T. T. dont je ne cesse de réaffirmer l'unité, avec la volonté qu'elle se traduise concrètement dans le fonctionnement des deux exploitations. Des progrès restent à réaliser, compte tenu des pratiques dont nous avons héritées. Je m'emploie à les accélérer.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué devant l'Assemblée nationale — mais je tiens à le réaffirmer devant le Sénat — les deux projets de charte, une fois obtenu l'assentiment de principe des partenaires à l'échelon interministériel, feront l'objet d'une consultation à divers niveaux. Ils seront communiqués aux organisations syndicales représentatives auxquelles je demanderai donc de formuler leur avis. Je prévois ensuite de consulter, sur le même sujet, le conseil supérieur des P. T. T. qui, de composition tripartite, comporte une représentation des élus, aux échelons national et local, ainsi que des usagers.

Telle est donc l'approche que j'envisage actuellement pour faire aboutir le projet des deux chartes de gestion, avec ce que j'appellerai un « bouclage » commun sur le budget annexe, unique, des postes et télécommunications.

Il est toujours tentant de dire, en ouvrant un débat budgétaire du type de celui qui s'engage aujourd'hui, que nous nous trouvons à une étape et qu'il faut juger du projet qui vous est soumis en le considérant comme un palier. Je pense que je pourrais être fondé à défendre devant vous ce point de vue.

Je préfère vous dire, tant pour moi-même que pour l'administration des P. T. T., forte de ses 480 000 agents, forte de ses cadres de valeur, forte de ses dirigeants dévoués et compétents, ce qu'est notre ambition et que le pays compte sur notre savoir faire et notre compétence pour réaliser cette ambition. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget des P. T. T., placé sous le signe de la rigueur budgétaire comme vous venez de le dire, monsieur le ministre, traduit la volonté du Gouvernement de lutter contre l'inflation dans une conjoncture difficile. Il reste cependant le premier budget civil de l'Etat, avec 168 milliards de francs de crédits en brut pour le fonctionnement et les investissements.

Je me dois de souligner que, par rapport à l'an dernier, il est en augmentation brute de 16,7 p. 100 et de 14,3 p. 100 si l'on ne tient compte que des crédits disponibles en net, ce qui se traduit, en francs constants, par une augmentation des moyens disponibles d'environ 6,3 p. 100 par rapport à l'exercice en cours.

C'est dire, mes chers collègues, la volonté du Gouvernement de privilégier un département ministériel dont l'impact économique est grand dans la vie nationale, malgré une rigueur justifiée par la situation de l'économie.

Cependant, monsieur le ministre, votre projet de budget soulève, et c'est bien normal, quelques interrogations de la part de la commission des finances. Vous me permettez en outre de faire quelques réflexions, surtout après votre exposé liminaire, sur ce budget certes dynamique — comme vous l'avez montré — mais dont on ne devine pas toujours les objectifs, notamment dans ses conséquences sur le développement de la filière électronique.

Je calquerais mon propos sur l'organigramme du ministère des P. T. T., c'est-à-dire, d'une part, la poste et les services financiers et, d'autre part, les télécommunications. Je terminerai par un examen rapide des problèmes de personnel.

Les autorisations de programme prévues dans le budget pour la poste et les services financiers s'élèvent à 2 305 millions de francs pour 1983 contre 2 355 millions de francs en 1982. Les annulations et les reports de crédits à la poste ont bloqué, en 1982, des réalisations qui vont être reprises en 1983. Cependant, cet ensemble de moyens en autorisations de programme me paraît faible par rapport au lourd retard qui a été pris depuis quelques années.

Outre l'impérieuse nécessité de moderniser les installations de guichets, notamment en dotant les bureaux de poste de micro-ordinateurs, il serait hautement souhaitable de poursuivre la construction de nouveaux bureaux dans les agglomérations suburbaines et de reconstruire certains bureaux devenus vétustes. Ce serait d'ailleurs, dans beaucoup de départements, un élément positif pour la relance du secteur du bâtiment.

Monsieur le ministre, la rigueur des choix budgétaires obligera vos services à bien « cibler » leurs investissements, étant donné la modicité des crédits d'investissements. Dans la limite de l'enveloppe, il faudra s'orienter vers des systèmes informatiques légers et décentralisés plutôt que vers des systèmes centralisés, coûteux et lourds. Les receveurs des postes, toujours soucieux d'une gestion plus performante et plus économique, me paraissent disposés à participer à cette mutation technologique.

J'ai noté que des expériences étaient en cours dans l'Essonne et dans le Rhône et que les premiers résultats en étaient très prometteurs. Ils devraient valoriser le travail des postiers et renforcer l'image de marque de la poste aux regards des usagers.

Les crédits de fonctionnement sont en augmentation de 16,6 p. 100. C'est intéressant, mais les dépenses de personnel, il faut le noter, ne progressent que de 10,9 p. 100. C'est peu compte tenu de l'augmentation prévisible des rémunérations. Il est clair que l'administration devra mieux utiliser ses moyens, notamment en personnel.

Le temps me manquera pour analyser les autres chapitres des dépenses de fonctionnement. Aussi, mes chers collègues, je vous renvoie à mon rapport écrit et, pour plus de détails, au « bleu ».

Je voudrais maintenant m'attarder quelques instants sur les recettes d'exploitation. Elles sont prévues en augmentation de 18,2 p. 100. C'est une performance remarquable.

Les recettes postales progressent de 17,5 p. 100 en tenant compte d'une hausse significative du trafic de 1,8 p. 100. La poste prévoit de traiter 12 milliards d'objets affranchis et plus de 2,8 milliards d'objets dispensés d'affranchissement.

Les prévisions en hausse des recettes de fonctionnement doivent être également dues à l'augmentation des tarifs postaux. La commission des finances aurait souhaité être informée des intentions du Gouvernement sur la date et le taux des augmentations envisagées.

Autre préoccupation du Sénat que vous connaissez bien, monsieur le ministre : la rémunération des fonds mis à la disposition du Trésor par les chèques postaux. Le Trésor ne verse que 6,5 p. 100 aux P. T. T. alors que le service des chèques postaux est en déficit.

Pour la caisse nationale d'épargne, qui verse 8,5 p. 100 d'intérêts aux déposants, la situation n'est guère meilleure. Nous avons pris connaissance avec intérêt, certes, de la décision du conseil des ministres du 5 octobre dernier qui tente de mettre un terme à des anomalies héritées de très anciennes pratiques. La rémunération versée par le Trésor resterait de 6,5 p. 100 pour les encours et serait proche du taux du marché pour le surplus mis à la disposition du Trésor.

Cette disposition s'applique-t-elle en 1983 ou en 1984 ? Pour ma part, je n'en ai pas trouvé trace dans ce projet de budget.

Monsieur le ministre, nous aimerions également que vous explicitiez les réformes qui vont permettre à votre administration d'être mieux placée pour affronter la concurrence des établissements privés.

La commission des finances s'est préoccupée en particulier de l'adhésion de vos services au réseau « carte bleue ». Elle s'est interrogée sur l'intérêt de cette politique qui tend à multiplier les points d'accès au réseau financier.

Face à la réforme des caisses d'épargne privées, la caisse nationale d'épargne reste, malgré ce que vous venez de nous dire, monsieur le ministre, mal armée pour affronter efficacement la concurrence. Elle n'est toujours pas autorisée à offrir des prêts personnels à sa clientèle.

J'avais émis l'idée, l'an dernier, d'une décentralisation plus poussée de la caisse nationale d'épargne, la rapprochant ainsi des élus locaux et des épargnants. Dans le cadre de la politique du crédit, elle pourrait valoriser ses excédents de dépôts en prêtant aux particuliers et aux collectivités locales aux taux du marché.

Je voudrais maintenant aborder un sujet qui préoccupe le Parlement depuis plusieurs années : il s'agit de l'équilibre du service d'acheminement et de distribution de la presse.

Dans ce projet de budget, les tarifs postaux de la presse sont relevés plus que les autres tarifs afin de respecter les conclusions de la table ronde « presse-poste-Parlement ».

La quatrième étape du plan intérimaire de rattrapage interviendra le 1<sup>er</sup> juin 1983 et devrait faire passer le taux de couverture des charges du service postal de la presse à 14,3 p. 100 — à seulement 14,3 p. 100, devrais-je dire.

Pourtant, la minoration des tarifs postaux payés par la presse représente toujours la part la plus importante des aides indirectes accordées à celle-ci. Mais les difficultés que rencontrent

de nombreux organes de presse nous font craindre que l'augmentation prévue en 1983 ne déséquilibre certains comptes d'exploitation de la presse. Il faudra bien un jour que le Gouvernement élabore un véritable statut de la presse, notamment en codifiant et en simplifiant les mesures d'aide à ce secteur.

La commission des finances a pris acte du versement du budget général à hauteur de 1 236 millions de francs pour la participation de l'Etat au déficit du transport de la presse par les P. T. T. Cet effort, pour remarquable qu'il soit, reste insuffisant, même s'il augmente de 8,8 p. 100 et ne couvre qu'environ le tiers du déficit.

La commission des finances s'est étonnée que le budget des P. T. T. verse deux milliards de francs au budget de l'Etat qui lui reverse 1 236 millions pour la presse. Ce jeu d'écritures ne saurait être neutre. S'il l'était, cela signifierait que le problème du déficit de la presse ne peut être considéré comme réglé par un jeu d'écriture.

Examinons maintenant les comptes des télécommunications. Avec 25 139 millions de francs d'autorisations de programme, soit une progression de seulement 0,8 p. 100, le Gouvernement marque nettement un temps d'arrêt dans sa politique d'investissement dans ce secteur.

Les raccordements de nouveaux abonnés seront, certes, moins importants que par le passé, bien que la direction générale des télécommunications prévoie d'atteindre le cap de 20 800 000 abonnés fin 1983. En outre, les délais de raccordement, qui étaient en moyenne de trois mois en 1981, ne seront plus que de 1,2 mois à la fin de 1983.

L'automatisation du réseau est terminée. La qualité des communications est considérée comme bonne, même si, ici ou là, des améliorations sont souhaitables, notamment pour atteindre les normes internationales.

Mais il est clair qu'il faudra faire mieux et plus avec des moyens financiers stationnaires en francs courants et en diminution sensible en francs constants.

Peut-être peut-on tabler sur une stabilisation en francs constants du coût des équipements. Mais je me demande de quelle marge d'autofinancement disposeront les fournisseurs des télécommunications si les prix sont bloqués et quelle sera leur possibilité de financement des recherches.

On peut s'interroger sur le développement des produits nouveaux de la télématique, malgré les explications que vous venez de nous donner, monsieur le ministre, avec des autorisations de programme en nette décélération.

Le Gouvernement, avec raison, veut privilégier la filière électronique et il prévoit 140 milliards d'investissements privés et publics en cinq ans.

Pourtant, cette année, si j'ai bien lu le « bleu », il n'est prévu que 1 178 millions de francs pour le développement du vidéotex et seulement 600 millions pour les nouveaux produits « télématique ». C'est beaucoup mais cela ne paraît pas refléter la volonté du Gouvernement de privilégier la filière électronique alors que votre département ministériel devrait être l'élément déterminant et primordial de cette stratégie.

Cependant, vous venez de nous dire à l'instant, monsieur le ministre, que vous envisagiez des crédits supplémentaires, soit par des sociétés de financement, mais je m'interroge sur le coût des interventions de ces sociétés de financement, soit par des emprunts nouveaux. Dans ce cas, il faudra venir devant le Parlement pour présenter un collectif budgétaire.

Il est vrai, monsieur le ministre, que les programmes nouveaux de télématique doivent être élaborés avec prudence. Les choix sont parfois difficiles à faire si l'on veut qu'ils soient porteurs d'une capacité d'exporter.

Le Minitel, ou annuaire électronique, paraît être une merveilleuse petite machine porteuse de bien des espoirs.

A cet égard, monsieur le ministre, il faut que nous vous disions notre satisfaction de l'effort considérable accompli pour ouvrir les pays étrangers à nos produits.

La constitution d'une société française de commercialisation des produits français de télématique aux Etats-Unis est une excellente initiative. Dans un rapport fait à la commission des finances, j'avais dit tout le bien que je pensais de l'action d'Intelmatique, filiale de télécommunication aux Etats-Unis. Ce nouvel outil donné à notre industrie électronique pour pénétrer sur le marché américain devrait renforcer nos moyens d'intervention.

Plus généralement, nous ne pouvons que nous réjouir des nombreux contrats passés avec plusieurs pays pour la fourniture

d'installations de télécommunication. La progression de nos ventes de plus de 40 p. 100 est remarquable. Je me devais de le souligner devant le Sénat.

En revanche, nous souhaiterions avoir des explications sur la diminution des crédits d'engagement pour l'opération « satellite ».

Ces crédits ne sont-ils que des crédits d'accompagnement pour une opération qui touche à son terme ?

Dans le domaine des réseaux, nous assistons à un foisonnement de déclarations qui, loin de nous éclairer, malgré ce que vous venez de dire, rend la situation plus opaque.

Qui fait quoi ? Le Gouvernement a confié la responsabilité du câblage aux P. T. T. Vous venez de le confirmer. Est-ce bien acquis ? En effet, des informations nous parviennent sur la constitution d'un groupe de travail pour étudier les problèmes de télédistribution.

L'institut national de l'audiovisuel, qui n'est pas placé sous votre responsabilité, monsieur le ministre, piloterait les premières expériences de télédistribution.

Dans le même temps, vous prévoyez un crédit de 395 millions de francs pour l'amorce d'un réseau large bande. Mais nous apprenons que c'est le ministre de la communication qui pilotera une commission interministérielle chargée d'étudier les problèmes posés par la multiplication des vecteurs des produits audiovisuels. Le vidéotex étant un produit audiovisuel, le câble large bande étant un vecteur performant de tous les produits audiovisuels, y compris la télévision par câble, nous aurions pensé que les P. T. T. étaient les premières intéressées et les plus compétentes.

Sans doute allez-vous nous informer et nous préciser votre politique en matière de câblage.

Quel est le mode de financement prévu pour atteindre l'objectif de 1 400 000 raccordements en 1985 ?

Pour 1983, le crédit ouvert au budget n'est que de 395 millions de francs. C'est peu face aux 7,5 milliards de francs d'investissements prévus sur trois ans, même avec la participation des collectivités locales évaluée à 30 p. 100.

Reprendrait-on ainsi, par cette participation, le chemin des avances remboursables ? Si c'est à fonds perdus, ne s'agit-il pas d'un transfert de charges ? Le Sénat sera très attentif aux réponses que vous ferez, monsieur le ministre.

On doit se réjouir néanmoins de l'empressement des collectivités territoriales à se porter candidates pour des expériences de câblage. Mais ne craignez-vous pas que la France ne soit, à nouveau, pour cet équipement d'avenir, partagée entre une France riche et une France pauvre ?

Je m'interroge aussi sur la technologie choisie. On lit ici que le câblage se fera en câbles coaxiaux, performants certes, mais moins que les câbles fibres optiques. Ailleurs, on lit que l'architecture du réseau se fera en étoile. S'agirait-il uniquement de capter les émissions retransmises par satellite et diffusées au sol par un réseau fibres optiques en étoile ?

Quelles techniques ont été réellement choisies ?

Le réseau en câble coaxial ne sera-t-il pas rapidement périmé et les collectivités locales trop pressées ne risquent-elles pas d'être pénalisées à terme ?

Le réseau large bande paraît plus conforme aux objectifs que le Gouvernement s'est fixés.

L'avenir de la télématique passe par le réseau câblé multi-services pour des systèmes interactifs. Il s'agit d'un défi mondial que la France se doit de relever. L'enjeu industriel est important et je m'inquiète de l'indécision que je crois déceler dans la relative modicité des crédits ouverts dans ce budget ; mais vous allez tout à l'heure nous donner des précisions, monsieur le ministre.

J'ai peu de temps pour parler du budget de fonctionnement des télécommunications.

Les recettes ne s'accroissent que de 10,4 p. 100 d'une année sur l'autre. Il n'est prévu qu'une modeste augmentation du trafic de 7,6 p. 100. Quant aux tarifs, ils évolueront peu. On peut s'en réjouir, mais aussi le regretter dans la mesure où la capacité d'autofinancement restera très limitée.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ne progressent aux télécommunications que de 10,6 p. 100.

L'absence de créations d'emplois sera ressentie durement. Ferez-vous un peu plus appel à la sous-traitance pour la maintenance des équipements, alors que le personnel et le public restent très attachés à l'intervention directe des télécommunications ?

Nous faisons confiance aux personnels des télécommunications, dont nous connaissons la compétence — vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le ministre — mais il est clair qu'avec 1 500 000 abonnés supplémentaires prévus fin 1983, leurs performances devront être remarquables pour faire face aux charges nouvelles.

Avant de clore les chapitres strictement financiers de cet exposé oral, je voudrais commenter rapidement les résultats et les besoins de financement.

L'excédent comptable n'est que de 760 millions de francs cette année contre 3 508 millions l'an dernier.

La poste, qui — je l'ai dit tout à l'heure — supporte des charges indues — déficit de la presse et des placements mal rémunérés par le Trésor — annonce un déficit d'exploitation de 1 982 millions de francs. En outre, son endettement de 30 milliards de francs se concrétise par 3 179 millions de francs de remboursements d'emprunts, mais je me dois de souligner que cela ne représente que 4 p. 100 des dépenses de fonctionnement.

Pour les télécommunications, le remboursement des emprunts représente 3,536 milliards de francs, soit 5,5 p. 100 des dépenses de fonctionnement.

Pour financer les investissements des deux services, l'administration devra emprunter 15,844 milliards de francs en 1983. Je souligne que l'endettement des P. T. T. me paraît croître un peu trop vite.

Comme l'an dernier à propos du prélèvement de 3,2 milliards de francs au profit du budget général, je souligne que le prélèvement cette année de 2 milliards de francs obère la capacité d'autofinancement des télécommunications, qui verront leur endettement aggravé en conséquence.

Mais je ne me scandalise pas, pour ma part, ce prélèvement prévu explicitement dans la loi de 1923 créant le budget annexe des P. T. T., comme nous l'avons souligné d'ailleurs l'an dernier.

En revanche, je regrette que ce qui était exceptionnel se répète malgré les engagements du Gouvernement. L'émotion provoquée l'an dernier par cette novation avait amené M. le Premier ministre à proposer aux P. T. T. l'élaboration d'une charte de gestion à moyen terme. Vous nous en avez dit quelques mots tout à l'heure, monsieur le ministre.

Cette charte doit fixer les objectifs assignés aux trois branches d'activité — postes, services financiers et télécommunications — et dégager les moyens donnés aux P. T. T. pour atteindre ces objectifs.

Il agréerait au Sénat que vous soyez plus explicite, monsieur le ministre, et que vous leviez le voile sur l'avancement des travaux des commissions chargées de l'élaboration de ces chartes — deux, avez-vous précisé — de gestion à moyen terme. Il nous semble en particulier que la fixation des rapports quasi contractuels entre votre département et l'Etat est une excellente chose.

Les personnels qui s'inquiètent pour le devenir de leur profession — vous l'avez souligné — seront associés aux dispositions concernant l'amélioration de leurs conditions de travail, notamment après l'introduction de l'informatique de gestion dans les services, et le conseil supérieur des P. T. T. sera consulté.

Cette année, nous pouvons regretter que peu de mesures concernent le personnel.

Nous constatons que la masse salariale diminue en pourcentage et passe de 47,4 p. 100 du total des dépenses de fonctionnement l'an dernier à 44,3 p. 100 cette année. C'est dire l'amélioration de la productivité.

Aucun emploi cependant n'est créé ; le budget se borne à régulariser les 7 500 emplois autorisés en 1982 pour l'application de la semaine de trente-neuf heures.

Aucune mesure de réforme statutaire, indemnitaire ou catégorielle n'est prévue.

La commission des finances a noté que le reclassement des receveurs-distributeurs n'était toujours pas réglé. Personnellement, je regrette que les retards dans les réformes catégorielles entreprises dans la fonction publique n'aient pas permis de donner satisfaction à ces fonctionnaires appréciés du monde rural.

La seule mesure digne d'être remarquée est la revalorisation de 9,4 p. 100 de la prime de résultat d'exploitation.

La pause, monsieur le ministre, est incontestable et la commission des finances prend acte de cette rigueur.

Au nom de la commission des finances j'ai formulé tout au long de cette présentation de mon rapport un certain nombre d'observations et de réflexions.

La commission insiste à nouveau sur la nécessité d'une large information du Sénat sur l'évolution des techniques étudiées par les services des P. T. T. et vous rappelle votre engagement d'un large débat devant le Parlement.

La commission s'est interrogée longuement sur la signification et la portée des nouvelles missions des P. T. T. tant dans le domaine du réseau d'épargne et bancaire que dans les nouveaux produits télématiques.

Après une discussion approfondie où plusieurs commissaires se sont inquiétés de la dégradation du service postal et des difficultés de la poste, la commission a décidé de soumettre votre budget, monsieur le ministre, à l'appréciation du Sénat.

Mes chers collègues, permettez-moi de dire, à titre personnel, que ce projet de budget est satisfaisant dans la situation économique actuelle, malgré quelques imperfections et les critiques que nous pouvons formuler. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

(M. Alain Poher remplace M. Pierre-Christian Taittinger au fauteuil de la présidence.)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'exposé très détaillé de notre collègue M. Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances pour le budget des postes et télécommunications, et conformément aux souhaits de votre commission des affaires économiques et du Plan, je m'attacherai essentiellement à établir un bilan de la politique du Gouvernement dans le domaine économique et je tenterai de vérifier si les choix budgétaires sont en concordance avec les déclarations d'intention relatives à la politique menée dans ses services publics. Je m'efforcerai, en outre, d'appréhender les conséquences de la politique du Gouvernement et des moyens financiers correspondants sur la situation des secteurs industriels concernés, tant au plan de l'activité et de la situation financière des entreprises que sur celui de l'emploi.

La partie budgétaire de mon exposé sera d'autant plus réduite qu'à travers le rapport que nous venons d'entendre, vous en avez une connaissance détaillée ; mais je m'évertuerai quand même, chaque fois que cela sera nécessaire, d'apporter les éléments chiffrés en complément de l'analyse que je voudrais vous présenter.

Cette analyse devrait contribuer à déterminer d'une manière globale dans quelle mesure le projet de budget des P. T. T. pour 1983 peut procurer au Gouvernement les moyens de la politique qu'il déclare vouloir mener dans les secteurs de la poste et des télécommunications.

L'avis que j'ai l'honneur de vous présenter au nom de la commission des affaires économiques et du Plan comportera essentiellement quatre grandes parties : la première sera donc consacrée à la poste ; la deuxième aux télécommunications ; la troisième partie évoquera la situation et les perspectives de l'industrie française des télécommunications ; la quatrième partie comportera une analyse succincte du budget annexe des P. T. T. pour 1983.

Voyons d'abord les missions de la poste. Il s'agit de rechercher les voies les plus efficaces pour améliorer sans cesse la gestion du service public dont la poste a la charge. Pour ce faire, la poste dispose de deux atouts essentiels, à savoir la richesse de son potentiel humain, constitué de plus de 300 000 agents, et la valeur de son réseau de contacts avec le public : plus de 17 000 bureaux, 65 000 tournées de distribution.

Les missions de la poste ont été élargies au plan des prestations et des produits. C'est ainsi que quelques nouveaux services techniques ont été créés : Postadex, Villexpress, courrier électronique.

Les services financiers bénéficient également d'un effort particulier, qui est destiné à accroître la part de marché de la Caisse nationale d'épargne, du développement et du renouvellement de la clientèle des C. C. P. La poste devra se mettre en mesure de proposer des prestations financières liées également au tourisme et aux échanges internationaux, et l'on désire qu'elle développe ses missions en matière de collecte des placements financiers.

Elle sera appelée, en outre, à rendre divers services pour le compte d'organisme et de services publics tels que l'affichage des offres d'emplois de l'A. N. P. E., la vente de timbres fiscaux,

la vente de billets S. N. C. F., la vérification et l'envoi des demandes de cartes d'identité, cartes grises et passeports, la vérification et l'envoi des demandes d'exonération de la redevance télévision, l'encaissement de taxes parafiscales pour le compte du comité national interprofessionnel de la pomme de terre.

Les expériences techniques que je vous ai citées rapidement tout à l'heure sont surtout le courrier électronique, dit opération Postclair, qui est en train de se mettre en route actuellement : on peut envoyer des documents vers un autre bureau équipé et ils seront immédiatement soit distribués au guichet, soit distribués à domicile sur tout le territoire national avec un coût d'envoi plus élevé mais une distribution beaucoup plus rapide. Le système Postadex est un contrat entre les P. T. T. et une entreprise au terme duquel la poste garantit la régularité de l'acheminement du courrier ; ce courrier Postadex sera obligatoirement acheminé en cas de perturbations. Le système Villexpress concerne l'acheminement et la distribution rapide d'un courrier ou d'un paquet à l'intérieur d'une agglomération.

En ce qui concerne les services financiers, notamment la place des C. C. P., on constate une certaine stagnation qui conduit l'administration à élaborer un certain nombre de mesures tant financières que techniques. C'est ainsi qu'à travers des mesures nouvelles de relance, on recherche également à « fidéliser » les usagers actuels des chèques postaux, à faciliter aux organismes sociaux le virement direct des prestations sur des comptes chèques postaux de leurs ayants droit et à favoriser l'ouverture de comptes aux associations.

Par ailleurs, il est prévu que la poste puisse également adhérer au groupement d'intérêt économique « Carte bleue ».

L'expérience Télétel peut également rendre des services en matière financière et trois services sont actuellement ouverts à vingt et un clients « pilotes ». Il s'agit de la téléconsultation, de la commande de documents et du télévirement. Il est également prévu qu'un certain nombre de centres de C. C. P. seront modernisés.

Sur le plan de la modernisation et de la rénovation des installations, le budget d'investissement de la poste doit permettre de réaliser un effort de rattrapage et de « mise à niveau » du réseau des bureaux de poste, l'accent devant être mis, en particulier, sur la rénovation des établissements encore vétustes par la réalisation de salles du public agréables et l'amélioration du cadre de travail, ainsi que par la généralisation d'équipements modernes, fonctionnels et banalisés, permettant d'offrir aux usagers la majorité des prestations postales financières et de télécommunications et, d'une façon générale, le service le plus pratique possible : acceptation aux guichets des bureaux de poste de monnaie électronique, par exemple.

Par ailleurs, il est prévu un effort assez important de modernisation des centres de tri, qui s'inscrit dans un plan de modernisation mis en route depuis 1973.

Enfin, il est prévu que la direction générale des postes et la direction générale des télécommunications puissent mettre en œuvre une politique de relation et de complémentarité entre leurs réseaux de contact avec le public. S'agissant des bureaux de poste, des expériences vont tendre principalement à développer et à mettre en place les services suivants : la participation des bureaux de poste au service de fourniture et d'échange de postes et autres terminaux téléphoniques ; la signalisation des dérangements ; la vente et la distribution des annuaires ; l'information du public sur les produits des télécommunications et leur fonctionnement ; la participation aux demandes d'abonnement et réclamations, notamment par la mise en relation téléphonique gratuite avec les agences commerciales ; l'installation de services d'accueil des télécommunications dans les bureaux de poste ; l'exposition de matériel des télécommunications dans la salle du public des bureaux de poste.

J'en viens aux télécommunications.

Au cours de ces dernières années, notre pays s'est efforcé de rattraper le retard important qu'il avait accumulé en matière d'équipement téléphonique. Ainsi, le nombre de lignes principales est passé de quelque 7 millions en 1976 à 10,1 millions en 1977, puis à 17,7 millions à la fin de l'année 1981. A la fin de 1982, 19,5 millions de lignes seront en service. Les objectifs sont de l'ordre de 23,5 millions de lignes à l'horizon 1985. En dépit des progrès réalisés, la France n'occupe toutefois actuellement qu'un rang honorable, pour ce qui est de la densité téléphonique, parmi les principaux pays industrialisés, légèrement en dessous de la densité existant en Grande-Bretagne ou au Japon.

Le développement du parc de lignes téléphoniques s'est accompagné d'une généralisation du téléphone dans toutes les catégories socio-professionnelles. Ainsi, 87 p. 100 des exploitants agricoles en disposaient en 1981 contre 61 p. 100 en 1977. Ces pourcentages sont de 50 p. 100 et 19 p. 100 pour les salariés agricoles, 93 p. 100 et 79 p. 100 pour les patrons, 97 p. 100 et 88 p. 100 pour les professions libérales et les cadres supérieurs, 91 p. 100 et 72 p. 100 pour les cadres moyens, 79 p. 100 et 48 p. 100 pour les employés, 68 p. 100 et 35 p. 100 pour les ouvriers et les personnels de service, 74 p. 100 et 43 p. 100 pour les inactifs, la moyenne générale s'établissant à 77,8 p. 100 en 1981 contre 47,9 p. 100 en 1977.

On note parallèlement un développement important des services complémentaires du service téléphonique à domicile. Le nombre de cabines téléphoniques est passé de 39 000 en 1977 à 125 000 en 1981 — elles seraient plus de 153 000 à la fin de cette année — celui des radio-téléphones de 3 000 à 6 000 et celui des récepteurs Eurosignal de 4 100 à 28 300.

La qualité du service comporte trois aspects : les délais de raccordement, l'indice global de qualité du service, la tarification.

Sur le premier point, nous pouvons constater que le délai moyen de raccordement a été sensiblement réduit ces dernières années, en particulier en région parisienne. Il y est en effet passé de 4,3 mois en 1977 à 2,2 mois en 1978, 0,5 mois en 1979 et 0,3 mois en 1980, niveau auquel il s'est stabilisé en 1981. Pour la province, la diminution a été moins rapide bien que très sensible également.

L'indice global de la qualité du service est établi à partir de critères mesurant l'écoulement du trafic et de critères mesurant l'évolution de la qualité du système d'abonnés. Cet indice s'est considérablement amélioré ces dernières années ; il est en effet passé de 71,3 en 1977, à 89,9 en 1981. Pour les six premiers mois de 1982, il s'établit à 89,8 ce qui confirme les résultats de l'an passé. Cette amélioration résulte principalement de l'amélioration de l'efficacité du réseau, d'une forte diminution du nombre des dérangements signalés et de l'accélération de leurs relevés.

Enfin, le niveau et les modalités de tarification font partie intégrante des éléments permettant d'apprécier la qualité du service. On doit, à cet égard, se féliciter des évolutions constatées qui permettent au plus grand nombre d'accéder au téléphone. Le montant des frais forfaitaires d'accès au réseau, qui avait déjà été réduit de 1977 à 1980, a encore été abaissé, en 1981, de 500 F à 400 F. Il a été maintenu en francs courants en 1982 et a donc en réalité encore diminué. Par ailleurs, le montant de la redevance d'abonnement est stabilisé depuis plusieurs années et est donc régulièrement amputé de la dérive des prix dans les faits chaque année.

Mais l'augmentation de la taxe l'année dernière étant inférieure au taux d'inflation de ces dernières années, l'accès au réseau téléphonique s'est donc considérablement élargi.

En ce qui concerne la modernisation de l'équipement téléphonique, je rappelle que la révolution des circuits intégrés a déjà modifié les équipements et les réseaux pendant les années 1970 et que l'arrivée à maturité des technologies optiques et optoélectroniques laisse entrevoir des évolutions considérables.

Parallèlement, l'équipement du réseau de transmission a fait largement appel aux systèmes modernes de transmission numérique dont l'intérêt n'est plus à démontrer.

J'en viendrai maintenant à vous parler de la télématique, qui a vu la création de quatre réseaux nouveaux.

Le réseau Caducée est déjà relativement ancien puisque, créé en 1972 dans le but de promouvoir et de mieux appréhender le marché de la téléinformatique, il est constitué autour de deux commutateurs et de 14 points de rattachement, avec une capacité totale de 2 400 lignes. Son chiffre d'affaires est de 48 millions de francs, et Caducée utilise les techniques classiques qui devraient progressivement céder la place à des réseaux utilisant des supports plus modernes.

Le deuxième réseau est le réseau Transpac, créé en 1978 pour répondre à la croissance rapide de la demande en téléinformatique et faciliter l'accès à ces techniques des petits et moyens utilisateurs. Il connaît un succès commercial très important. Son chiffre d'affaires devrait s'élever à 135 millions de francs. Le succès est appelé à s'amplifier car on prévoit 20 000 abonnés en 1984 et 50 000 en 1989.

Le réseau Transmic n'est ouvert que depuis deux ans à titre expérimental. Il connaît un développement rapide. Le nombre des liaisons est passé de 340 à 600 depuis le début de 1981 et il devrait atteindre 1 000 à la fin de cette année.

Enfin, le réseau Colisée, ouvert en 1976, sert de support aux liaisons entre les différents établissements d'une même entreprise de dimension nationale. Comme les réseaux Transpac et Transmic, il est en progression très rapide.

En dehors de ces quatre réseaux, dont nous avons déjà parlé l'an passé, un certain nombre de services nouveaux se mettent progressivement en route. C'est ainsi que la télécopie professionnelle s'adresse aux entreprises moyennes et importantes ; je vous rappellerai que la télécopie professionnelle est caractérisée par une vitesse de transmission rapide des documents pouvant atteindre cinq secondes par page.

Le développement de ces télécopieurs a fait l'objet de plusieurs marchés d'un montant de 26,8 millions de francs :

Dans le même domaine, la télécopie de grande diffusion s'adresse aux entreprises et professions libérales. C'est un télécopieur qui est conçu pour fonctionner sur un réseau téléphonique ; un document d'une page est transmis en deux minutes environ. Le lancement des développements en matière de télécopieur grande diffusion remonte à 1977. Actuellement, on poursuit le développement de l'équipement initial avec trois constructeurs : Thomson, Matra, Sagem. Trois marchés ont été notifiés avec comme objet la fourniture de 50 appareils de présérie et l'industrialisation du produit. Un quatrième constructeur, C. I. T., s'est orienté vers la fourniture d'un matériel haut de gamme, le Citefax 5230, appelé semi-professionnel.

Dans le domaine de la télématique, nous avons également un certain nombre de services spécifiques tels que la télématique touristique, expérience à laquelle participent les agences de voyages et les sociétés de transport aérien, et le service de commutation de messages bancaires, qui a fait l'objet d'un marché notifié à la société C. I. I. de 22 millions de francs. Il a pour fonction l'acheminement des messages bancaires nationaux issus de transactions bancaires internationales, lesquelles sont acheminées par le réseau Swift. Ultérieurement, ce centre acheminera les ordres donnés par les établissements bancaires à la bourse ainsi que le trafic international.

Le Télétex est une norme internationale de communication de texte via les réseaux de télécommunications et répond à un besoin fondamental de compatibilité en transmission entre les machines de traitement de textes indépendamment de leur marque. En France, on a estimé qu'il y aurait un marché potentiel de 100 000 machines en 1990, et une consultation a été lancée en février 1982 pour l'adaptation de machines de traitement de textes existants de la norme Télétex.

La télématique permet également le transfert de fonds automatique des terminaux d'autorisation pour les cartes de crédit, par exemple les terminaux points de vente qui fonctionnent avec des cartes à mémoire et le télépaiement à domicile, tel qu'il a été développé à titre expérimental à l'aide du terminal Minitel à Vélizy et qui fonctionnera avec une carte à mémoire ; mais nous n'avons pas encore pu trouver jusqu'à présent de petits terminaux électroniques dotés d'un lecteur de cartes à mémoire incorporées.

En ce qui concerne ces cartes à mémoire, qui sont différentes des cartes de crédit que nous connaissons actuellement car munies d'un micro-processeur, la direction générale des télécommunications a lancé des actions de normalisation de l'interface carteterminal auprès de l'Anfor, c'est-à-dire de l'Association française de normalisation.

En matière d'études, il est prévu de développer une source française de processeur pour carte à mémoire et un lecteur universel raccordable au terminal annuaire ou même éventuellement qui puisse lui être incorporé.

Vous trouverez également, dans l'avis présenté, un chapitre sur le développement du radiotéléphone et sur un système appelé téléalarme qui permet, en utilisant le réseau téléphonique commuté, de doter les personnes âgées d'un système d'alarme qui fait déjà ses preuves dans nombre d'applications.

J'en viens maintenant à la situation et aux perspectives de l'industrie française des télécommunications.

Celle-ci emploie près de 74 500 personnes qui fabriquent et installent des matériels spécifiques de télécommunication. Le chiffre d'affaires a été de l'ordre de 21 milliards de francs, hors taxe, en 1981.

Depuis la restructuration intervenue en 1976 et les nationalisations de 1982, plus de 85 p. 100 de la production sont le fait de sociétés à capital en majorité français.

L'avis que j'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, contient un certain nombre de données chiffrées sur la répartition des productions entre les grands secteurs techniques, sur les chiffres

d'affaires réalisés en 1981 et les effectifs au 31 décembre 1981 des grandes sociétés qui produisent plus de 80 p. 100 du chiffre d'affaires total de ce secteur.

J'évoquerai rapidement la situation de l'emploi dans l'industrie des télécommunications.

L'évolution des effectifs dans l'industrie du secteur des télécommunications est très fortement liée au montant des commandes du secteur public et donc des marchés passés par l'administration des P. T. T.

La mutation technologique, surtout marquée en commutation, mais également sensible dans la production des biens d'équipement à fort taux d'électronique, associée à la diminution des commandes publiques, a provoqué une profonde reconversion de l'appareil de production. Il en a résulté une diminution sensible des emplois de fabrication qui n'est pas encore terminée malgré l'effort important des entreprises pour exporter des matériels — valeur équivalente à 60 p. 100 de commandes de l'administration en 1982 contre 15 p. 100 en 1975 — et la naissance de nouveaux produits et services.

Le nombre d'emplois dans l'industrie des télécommunications a été, en 1975, de 83 000 ; en 1976, de 87 000 ; en 1977, de 94 000 ; en 1978, de 91 000 ; en 1979, de 86 000 ; en 1980, de 79 600 ; en 1981, de 74 500.

Du fait des évolutions prévisibles pour les années à venir, les effectifs dans l'industrie des télécommunications, liés aux commandes des P. T. T., estimés à 37 000 au début de 1982, diminueraient de plus de 7 000 personnes d'ici à la fin de 1986. La diminution due à l'évolution du service de base — moins 130 000 — ne serait plus que partiellement compensée par le développement des nouveaux services : plus 6 000.

Cette industrie, bien qu'ayant bénéficié de l'important programme de rattrapage du téléphone des dix dernières années, a d'ores et déjà dû faire un considérable effort d'adaptation.

Le maximum des commandes P. T. T. en 1977 a coïncidé avec un maximum de l'emploi : 94 000 emplois contre 74 500 à la fin de 1981, la moitié de ces emplois environ étant liée aux commandes P. T. T.

La mutation technologique est surtout marquée en commutation. L'abandon de l'électromécanique au profit de l'électronique spatiale, puis temporelle se traduit par une baisse spectaculaire des coûts, mais aussi de l'emploi nécessaire à ces fabrications.

La restructuration de l'industrie est caractérisée, notamment, par la francisation de L. M. T., S. T. E. et L. T. T., regroupées au sein du groupe Thomson.

Le développement des exportations a été important, celles-ci représentant seulement 15 p. 100 des commandes P. T. T. en 1975 contre 60 p. 100 en 1981.

Nous avons assisté également à la naissance de produits nouveaux.

Les principaux problèmes auxquels sera confrontée l'industrie française des télécommunications dans les prochaines années seront les suivants.

D'abord, le développement de la filière électronique, qui s'appuiera sur les principaux pôles industriels nationalisés : C. G. E., Thomson, C. I. I. - H. B., Matra.

Ensuite, les commandes liées au développement quantitatif du réseau de base continueront à décroître, le service téléphonique atteignant progressivement une relative saturation et la croissance des lignes principales téléphoniques passant de 1,6 million en 1982 à 1 million, au plus, en 1986.

En outre, l'évolution technologique continuera à fortement se faire sentir en commutation — avec l'augmentation de la productivité et un transfert de valeur ajoutée au profit de l'industrie des composants — ainsi qu'en transmission avec l'apparition des fibres optiques.

Enfin, le développement des nouveaux services sera poursuivi et même accéléré : annuaire électronique et vidéotex, facturation détaillée, équipements terminaux variés, en particulier le nouveau poste téléphonique électronique T 83. Les réseaux large bande seront expérimentés. Il faudra également accélérer les recherches préparant le réseau numérique à l'intégration de service.

Je dirai quelques mots du budget annexe des P. T. T. pour 1983.

Je n'évoquerai plus, ainsi que je vous l'ai signalé, l'évolution des dépenses par grandes masses, car cela a été excellemment fait par mon collègue, M. Perrein. De même, je passerai rapidement sur les mesures touchant au personnel, car est prévue, dans ce budget pour 1983, la création de 7 500 emplois au titre

de la régularisation des recrutements effectués en 1982, et consécutifs à la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Ces 7 500 emplois sont répartis entre la direction générale des postes pour 5 000 d'entre eux, et la direction générale des télécommunications pour les 2 000 autres. Ces créations font suite à la remise à niveau des effectifs intervenue lors du collectif de juillet 1981 et de la loi de finances de 1982 qui avait permis d'embaucher 17 650 agents supplémentaires.

L'ensemble des crédits sociaux atteindra, pour 1983, 856,5 millions de francs, contre 845,6 millions en 1982, soit une progression de 5,30 p. 100. Trente-deux millions de francs d'autorisation de programme avaient été annulés en 1982 au titre des mesures d'économie préconisées par le Gouvernement. Cette dotation correspond à 2 p. 100 de la masse salariale.

J'en arrive maintenant, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aux conclusions de cet avis. Au moment de les formuler, je vous dirai que l'impression qui domine dans votre commission est celle d'une contradiction, voire d'une incohérence entre les affirmations des choix politiques formulés par le Gouvernement et les décisions budgétaires arrêtées dans le projet de loi de finances pour 1983.

Comme pour l'ensemble du budget, le projet de budget des P. T. T. pour 1983 marque, par rapport au précédent, un changement complet de cap : c'est un budget de stagnation, voire de régression. Mais c'est aussi un budget de crise financière aggravée, qui ne comporte aucun élément de redressement des effets pervers du budget de 1982 : alourdissement des charges de fonctionnement, détérioration rapide des modalités de financement. Aussi ce budget ne permet-il en rien d'assurer l'avenir industriel.

C'est un budget de stagnation, voire de régression.

Pour l'emploi et la productivité — M. le rapporteur de la commission des lois vient de le signaler — les 7 600 emplois créés sont la simple régularisation des conséquences de la réduction de la durée du travail et ne correspondent en rien à une amélioration du service rendu aux usagers. En fait, depuis l'été 1981 — et surtout pour la poste — les coûts s'alourdissent et la productivité diminue.

Pour l'investissement, c'est le freinage : les dotations en autorisations de programme diminuent, de 1982 à 1983, de 6,2 p. 100 pour la poste et restent pratiquement stagnantes pour les télécommunications : plus 1,1 p. 100.

Pour l'équilibre financier, on réédite, contrairement aux engagements, le prélèvement au profit du budget général — 2 milliards de francs — et l'on rajoute un prélèvement au titre de la compensation démographique entre les régimes sociaux de 700 millions de francs.

C'est un budget de crise financière mal dissimulée.

Sa caractéristique dominante est l'alourdissement brutal des frais financiers. Les intérêts des emprunts croissent de 16,4 p. 100 pour la poste, non compris les intérêts à servir aux déposants de la caisse nationale d'épargne — plus de 30 p. 100 — et de 68,8 p. 100 pour les télécommunications.

Les charges d'amortissement du capital des emprunts progressent, quant à elles, de 57,4 p. 100 pour la poste et de 50 p. 100 pour les télécommunications.

Ce phénomène conduit à certaines constatations et interrogations.

Pour la poste, c'est une nouvelle aggravation d'une situation déjà catastrophique : un besoin de financement qui passe de 5,5 milliards à 6,2 milliards de francs, soit 12,7 p. 100 de plus, et des charges financières — intérêts plus remboursements — qui représentent 24,8 p. 100 du produit des taxes.

Inévitablement, le besoin de financement ne pourra être couvert par l'emprunt et, comme en 1981 et en 1982, il faudra opérer un prélèvement sur les avoirs des déposants aux chèques postaux : dans quelles conditions ? Pour quels montants ?

Par ailleurs, on doit s'interroger sur les prévisions de recettes d'exploitation. Quelles sont les prévisions d'évolution du trafic postal ? Quelle est la part du privé, quelle est celle des administrations ? Quelles sont les hausses de tarifs sur lesquelles sont fondées les prévisions de recettes ? Nous n'avons aucune précision sur ce point.

Pour les télécommunications, on en arrive à une situation où l'alourdissement brutal des frais financiers me conduit à vous interroger, monsieur le ministre, sur la répartition prévue des financements entre le marché français et les marchés étrangers. J'aimerais que vous précisiez également la répartition effective pour 1982.

Quel est, par ailleurs, le montant des provisions pour perte de change en 1982 et quel est celui qui est prévu pour 1983 ?

Où mène une politique d'endettement accéléré en devises ? On peut poser ici la question du prélèvement au profit du budget général que l'on veut renouveler — le budget annexe est au surplus « taxé », ainsi que je l'ai rappelé à l'instant, d'une somme de 700 millions de francs au titre de la compensation démographique entre les régimes sociaux, charge jusqu'alors supportée par le budget général pour l'ensemble des ministères — mais seulement à hauteur de 2 milliards de francs, car l'excédent prévisionnel d'exploitation diminue de 9,2 milliards à 4,7 milliards de francs, soit moins de 49 p. 100.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous préciser à ce propos quel sera, pour 1982, le versement effectif ? Comment est-il calculé ? Les P. T. T. voudraient le limiter à 1 milliard de francs — c'est la moitié du « bénéfice » réel de 1981 — alors que le budget demande 2,9 milliards de francs parce qu'il ne veut pas tenir compte des provisions pour pertes de charges, qui sont de près de 4 milliards de francs. Une décision défavorable aux P. T. T. sur ce point ferait passer le besoin de financement pour 1982 de 8,8 milliards à 10,7 milliards de francs.

Il importe en même temps de renouveler les critiques faites l'an dernier à propos de l'absurdité de ce prélèvement, présenté aujourd'hui comme une « contribution aux charges de service public » — les P. T. T. ne seraient-elles plus un service public ? — ce qui est la négation même de la notion du budget annexe.

On doit donc mettre en doute la possibilité de financer ce budget des télécommunications — il reflète une situation très dégradée — mais aussi sa sincérité : les prévisions de recettes semblent fondées sur un passage de la taxe de base à 0,60 franc. A quelle époque doit-elle se réaliser ?

Il s'agit également d'un budget qui n'assure pas l'avenir industriel.

Pour la poste, les équipements en matériel technique régressent de 614,5 millions à 389 millions de francs.

Pour les télécommunications, le projet de budget prévoit un ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés. Qu'en est-il exactement ? Pourriez-vous nous préciser les objectifs annuels et pluriannuels ? Le Gouvernement abandonne-t-il sa politique de développement du téléphone auprès de la clientèle populaire qu'il affichait avec éclat l'an dernier ?

Indépendamment des raccordements, nous constatons une insuffisance de charge pour les industriels en matière de commutation — il manque de 500 millions de francs à 1,5 milliard de francs — 500 millions de francs représentant la diminution des autorisations de programme de 1982 à 1983 sur ce secteur.

Nous enregistrons également une insuffisance de la dotation prévue pour la recherche — 2 240 millions de francs en 1983 contre 2 250 millions de francs en 1982 — ce qui n'est pas conforme à ce qui était prévu pour la filière électronique.

Aucune indication sérieuse n'est donnée sur les programmes vidéotex et fibres optiques. Qu'en est-il de ces programmes — notre collègue M. Perrein vous a posé la question tout à l'heure — de la politique commerciale et de la politique industrielle ? Quelle sera la traduction budgétaire du programme de communications par câbles, annoncé le 3 novembre dernier et concernant 1,5 million de foyers ?

Aucune précision sérieuse n'est donnée sur les investissements prévus pour la facturation détaillée. Quel sera leur montant ? Où en sont les conversations avec I. B. M. ?

Ainsi, à une crise financière aiguë se superpose un plan inquiétant en matière de politique industrielle : ni l'emploi ni l'avenir des groupes nationaux ne semblent garantis.

Votre commission se montre donc sceptique et inquiète au vu des contradictions qu'elle décèle entre les intentions politiques formulées par le Gouvernement, tendant à développer les installations de télécommunications, en particulier les nouveaux produits liés aux applications de l'informatique, et la situation financière des télécommunications qui va encore être aggravée par les décisions budgétaires rendues en 1983.

Face à ces incertitudes et à ces contradictions, votre commission ne peut qu'appeler l'attention du Sénat sur les risques encourus par un important secteur de notre industrie et laisser le vote de ces crédits à la sagesse du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et du R. P. R.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : dix-sept minutes ;

Groupe socialiste : dix-sept minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : seize minutes ;

Groupe communiste : seize minutes.

La parole est à M. Regnault.

**M. René Regnault.** Monsieur le ministre, alors que votre ministère ne peut échapper au contexte de rigueur et de solidarité nationale défini par le Gouvernement pour sortir la France de la situation qu'elle connaît dans un climat de forte crise internationale, vous nous soumettez, avec le budget annexe des P. T. T., le premier budget d'investissement des ministères civils.

En progression de 16,7 p. 100 par rapport à celui de 1982, votre budget, qui s'élève à 143 milliards de francs, traduit certains choix essentiels sur lesquels je mettrai tout de suite l'accent.

Tout d'abord, l'amélioration du grand service public de la poste et des télécommunications, dont vous confirmez ainsi la nature juridique, l'unité étant maintenant retrouvée alors que, voilà à peine deux ans, les plus graves menaces pesaient à son sujet.

Ensuite, la clarification de la gestion. Certes, l'on peut regretter certaines dispositions, mais il convenait que, dans l'organisation globale du budget de la nation, chacun prenne sa part. Au titre de cette clarification, je relève que 1 236 millions de francs sont transférés du budget général pour compenser les charges de transport et de distribution des papiers de presse et que 700 millions de francs sont inscrits au budget annexe au titre de l'incidence de la compensation des déséquilibres démographiques entre les régimes de sécurité sociale.

Troisième dominante : le renforcement de la politique sociale et l'amélioration des conditions matérielles de travail, qui se traduisent notamment par la poursuite du programme d'automatisation des centres de tri, la continuation du programme de construction, d'extension et de rénovation des bureaux de poste, la poursuite de l'informatisation de ces mêmes bureaux, l'équipement des premiers bureaux de poste en terminaux d'ordinateurs, l'installation, enfin, de guichets d'affranchissement automatique et le lancement du courrier électronique. C'est encore l'augmentation du nombre d'emplois — 26 000 en trois ans — et les actions en faveur des œuvres sociales au bénéfice des agents.

Quatrième dominante : le maintien de l'investissement à un haut niveau dans le domaine des télécommunications — rattachement d'abonnés, produits nouveaux, services nouveaux.

Enfin, la participation effective à l'effort de redressement national, notamment par le biais des exportations, sujet sur lequel vous pourrez peut-être, tout à l'heure, monsieur le ministre, apporter quelques précisions. Je crois, d'ailleurs, que les résultats acquis au cours des derniers mois méritent effectivement d'être cités devant la nation. Je relève également la participation à l'effort en faveur de la recherche-développement.

Très attaché à l'unité du service public, je suis très heureux de constater que le Gouvernement a su porter un coup d'arrêt à la dégradation du service public que nous avons observée au travers de la politique suivie jusqu'en 1981, laquelle avait pour effet d'instaurer un cloisonnement excessif entre la poste et les télécommunications, visant à faire de ces dernières une institution autonome.

La poste constitue un service social essentiel ; elle représente un rouage primordial de la vie sociale et économique. Elle est un moyen structurant fondamental de l'aménagement du territoire. Elle contribue de façon substantielle au développement économique avec quelque 40 millions de lettres et paquets envoyés chaque jour et grâce à ses services financiers qui viennent de faire l'objet d'un certain nombre de décisions lors du conseil des ministres du 5 octobre dernier.

J'évoquerai ici l'action de collecte de l'épargne. Monsieur le ministre, cette épargne populaire devrait, à mes yeux, pouvoir être essentiellement réservée à l'économie de la région de collecte. La loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation devrait trouver ici sa traduction au travers d'une autonomie régionale reconnue. Il en résulterait — j'en suis assuré — un intérêt accru pour les déposants.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre point de vue et éventuellement vos projets à ce sujet.

Il serait d'ailleurs intéressant de conduire une étude préalable montrant les rapports entre les dépôts et les financements assurés par ceux-ci, et ce au travers des diverses régions, afin de mieux appréhender la nature et le niveau des transferts.

Un tel service public, avec ses 17 200 bureaux disséminés sur tout le territoire, s'il a fait l'objet de votre attention toute particulière depuis mai 1981, monsieur le ministre, exigera le maintien de l'effort de modernisation et d'adaptation. J'apprécie d'ailleurs les décisions que vous avez pu prendre portant sur la réorganisation de bureaux et qui visent à rapprocher poste et télécommunications, à assurer en quelque sorte leur osmose. Nous vous encourageons à poursuivre.

Vous êtes allé encore plus loin. Partant de la constatation évidente que le bureau de poste constitue un point de contact irremplaçable avec le public, une autre expérience plus ouverte — si je puis m'exprimer ainsi — a été tentée. Je veux parler de la création de 3 000 bureaux polyvalents qui remplissent des tâches extrapostales dans les zones rurales où le facteur demeure parfois le seul, voire le dernier échelon administratif présent dans des villages désertés. J'aimerais connaître le premier bilan de ces tentatives originales et savoir si elles seront poursuivies.

Je souhaiterais maintenant aborder l'important problème des personnels. Si nous jugeons très positive l'augmentation de 26 000 agents intervenue depuis 1981, nous devons bien observer, toutefois, que les 7 500 créations apparaissant au budget 1983 ne font que régulariser, en année pleine, les 7 500 recrutements opérés, en 1982, pour l'application des trente-neuf heures.

J'insiste, au nom du groupe socialiste, dont je voudrais dire ici combien il est attaché à la situation des personnels de votre administration, de tous vos agents, monsieur le ministre, pour que la titularisation des auxiliaires, les améliorations justifiées et promises, le recrutement de titulaires demeurent les axes forts de la politique de l'emploi du ministère des P. T. T.

Placé sous le signe de la rigueur, le budget annexe des P. T. T., comme les autres budgets d'ailleurs, ne permet pas de réforme indemnitaire et statutaire particulière. Cela est d'autant plus regrettable que votre ministère est celui qui compte le plus fort pourcentage d'agents aux rémunérations les plus basses. En effet, près de la moitié d'entre eux perçoivent moins de 4 500 francs par mois.

Il est fort regrettable que certaines catégories, parmi lesquelles les receveurs-distributeurs, n'aient pu voir aboutir leurs légitimes revendications. Leur statut devrait être en harmonie avec leurs fonctions, leurs responsabilités.

Ils attendent qu'intervienne leur reclassement en catégorie B dans le grade de receveur rural, mesure qui permettrait de leur reconnaître la qualité de comptable public.

Je sais, monsieur le ministre, votre volonté de voir aboutir un certain nombre de réformes, dont celle ci-dessus rappelée. Je souhaite que vous puissiez nous apporter, tout à l'heure, des précisions sur les objectifs qui sont ou qui demeurent les vôtres, ainsi que sur les perspectives qui pourront être dégagées aux fins de les atteindre dans les plus brefs délais.

Si la poste est l'un des trois grands services composant les P. T. T., il convient aussi de souligner, en quelques mots, la place grandissante des télécommunications et de la télédiffusion.

Malgré les contraintes budgétaires, l'effort engagé en faveur des télécommunications se poursuit puisque 25 500 millions de francs sont inscrits en autorisations de programme. Les investissements en crédits de paiement s'établissent, quant à eux, à 31 300 millions de francs. L'effort d'investissement en matière téléphonique sera donc poursuivi et une action sera engagée en faveur de la recherche afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie nationale, en particulier dans les secteurs de pointe tels que les techniques numériques, les terminaux et services, les composants spécifiques ou les communications par satellite.

Je voudrais également m'arrêter un instant sur les raccourcissements qui croissent, de 1982 à 1983, de près de 1 500 000 lignes, comme on l'a dit tout à l'heure, et qui nous permettent de mesurer la cohérence de vos propos, monsieur le ministre. En effet, vous avez promis que, pour 1985, seraient installées 25 millions de lignes grâce à un effort consolidé, et ce en années difficiles. Cet effort permettra, sans aucun doute, d'atteindre, comme promis, l'objectif prévu.

Je souhaiterais également attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le problème de la tarification téléphonique. Vous savez à quel point celle-ci est perçue de façon différente, parce qu'elle est subie de diverses façons selon les abonnés. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez nous indiquer l'état de vos réflexions quant aux modifications de tarification qui pourraient intervenir et qui devraient — permettez-moi l'expression — mieux « coller » à la réalité de l'aménagement du territoire.

Toujours à propos du téléphone, un problème se pose. Votre administration procède à des dénumérations fréquentes qui entraînent des difficultés pour les usagers, en particulier les usagers âgés. Eux qui ont eu du mal à mémoriser leur propre numéro, une fois l'exercice accompli, voient ce numéro modifié. Peut-être pouvons-nous espérer que vous trouverez d'autres solutions qui permettraient d'éviter la trop grande fréquence de ce type d'opérations.

**M. le président.** Monsieur Regnault, n'oubliez pas M. Dagonia, votre groupe ne dispose que de dix-sept minutes !

**M. René Regnault.** Je ne l'oublie pas, monsieur le président.

Nous sommes particulièrement favorables au dynamisme dont fait preuve le ministère des P. T. T. en matière de télématique grand public. Nous approuvons le lancement d'un programme d'équipement de notre pays en réseaux câblés de télécommunication. Le choix en faveur des fibres optiques sera le prélude à une bataille industrielle qui constituera un grand enjeu pour la filière électronique.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez nous apporter quelques indications supplémentaires et surtout que vous ayez l'amabilité de tenir le Parlement régulièrement informé de l'évolution de cette technique et des dossiers ainsi que des perspectives très prometteuses que nous entrevoyons.

Enfin, avant de conclure mon propos, je souhaiterais obtenir de plus amples informations au sujet des chartes de gestion. Est-on en droit d'attendre d'elles qu'elles règlent un certain nombre de problèmes cruciaux concernant, notamment, les personnels, les gaspillages financiers et surtout la clarification nécessaire entre le budget annexe et le budget général ?

Nous attendons de ces chartes qu'elles poursuivent, à la fois dans leur esprit et dans leurs dispositions concrètes, la politique engagée par le Gouvernement depuis bientôt deux ans, et cela au titre de la défense et de l'amélioration du service public.

Dans ce contexte général de rigueur, le budget que vous présentez, monsieur le ministre, traduit de réels efforts pour améliorer et organiser le service public pour les usagers et le personnel. Il favorise l'emploi, grâce à vos programmes d'investissements, d'équipements et au soutien apporté à l'industrie. Il contribue sensiblement au redressement économique de la France grâce à la recherche, à la recherche-développement, aux technologies nouvelles, aux exportations. Pour toutes ces raisons, il reçoit l'approbation totale du groupe socialiste.

Nous rendons hommage, monsieur le ministre d'Etat, aux efforts que vous déployez et aux orientations qui traduisent, sans nul doute, un réel changement. Toutefois, nous attirons votre attention sur la situation des personnels qui, eu égard notamment à la haute qualité de leur service, mérite une amélioration sensible et urgente et cela conformément, en particulier, aux engagements qui ont pu être d'ores et déjà pris à leur égard. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Ferrant.

**M. Charles Ferrant.** Votre budget, monsieur le ministre, par ses crédits de paiement, ses dépenses en capital et ses autorisations de programme, est revenu au premier rang des budgets civils de l'Etat. Mais il est revenu aussi à une pratique instaurée l'an dernier, qui me paraît infiniment critiquable, celle d'un prélèvement important au profit du budget général.

L'an dernier, le budget annexe des P. T. T. — car il s'agit d'un budget annexe — avait été amputé d'une somme de 3,2 milliards de francs pris sur les excédents du compte d'exploitation des télécommunications.

Ce prélèvement devait avoir un caractère exceptionnel. Or nous le retrouvons dans le présent budget, avec une somme moindre, c'est exact, mais s'élevant tout de même à 2 milliards de francs.

Cette ponction tend à s'ériger en institution. Il est vrai qu'il faut bien colmater les brèches du budget général. Mais c'est un procédé condamnable puisqu'il va réduire les possibilités d'auto-financement des P. T. T. et contraindre cette administration à contracter des emprunts à un coût élevé sur le marché financier, dans un temps où celui-ci éprouve bien des difficultés à satisfaire les demandes des entreprises privées.

A cet égard, je crains que le recours systématique à l'emprunt, qui accroît l'endettement des P. T. T., n'hypothèque l'avenir : 11,4 milliards de francs ont été empruntés en 1982 et 15,8 milliards de francs le seront en 1983, soit une augmentation de 38 p. 100.

Vous avez, monsieur le ministre, dans une autre enceinte, parlé de la contrepartie de ce prélèvement qui serait, d'après vous, la participation du budget général au compte d'exploitation de la poste afin de réduire de façon notable le déficit dû à l'acheminement et à la distribution de la presse.

A cet égard, une question se pose : comment l'administration des P.T.T. calcule-t-elle le déficit du routage et de la distribution de la presse ? On dit qu'il est de l'ordre de 4 milliards de francs.

En fait, et vous le savez bien, monsieur le ministre, cette participation qui s'élèvera, cette année, à la somme de 1 236 millions de francs est destinée à couvrir une partie du déficit provenant du transport et de la distribution de la presse à un taux préférentiel, déficit qui, en aucun cas, ne devrait être supporté par les P.T.T.

Je déplore cette procédure de transfert du budget annexe au budget général qui, intervenue pour la première fois l'année dernière depuis 1923, est renouvelée cette année, malgré l'assurance qui nous fut donnée du caractère exceptionnel de cette procédure.

Mais d'autres points font également l'objet de critiques ou d'interrogations que je souhaite évoquer devant vous.

La première concerne le câblage de millions de foyers par le système des fibres optiques. Où en est-on dans la réflexion et la réalisation de ce projet ? Comment sera-t-il financé ? On parle d'une participation des collectivités locales à concurrence de 30 p. 100 et de 70 p. 100 pour les P.T.T. Qu'en est-il au juste ? Pouvez-vous, par ailleurs, me donner l'assurance qu'il s'agit d'une technique entièrement française ?

Le second point est relatif au projet de T.V.A. sur les facturations du téléphone. La rumeur circule que vous auriez des projets dans ce domaine. Pouvez-vous les infirmer ou les confirmer ? Je note que ce procédé serait relativement peu gênant pour les entreprises qui récupèrent la T.V.A. mais qu'il présenterait des inconvénients multiples pour les usagers.

Dans le même esprit, il est parfois question d'une taxe pour lutter contre le chômage. Est-il vrai que se prépare un impôt de solidarité sur le téléphone destiné à aider nos concitoyens en difficulté ?

Il me paraît nécessaire, et je l'affirme cette année comme je l'ai fait les précédentes, de continuer à faire porter notre effort sur le téléphone qui est devenu un instrument indispensable à tous les foyers.

Par ailleurs, dans cette période de crise économique, un réseau de bonne communication est un atout indéniable pour attirer des sociétés ou contribuer au développement des entreprises, avec toutes les conséquences positives qui en résultent dans le domaine de l'emploi et de l'investissement.

La rubrique « investissement » de votre budget, monsieur le ministre, comporte des crédits élevés mais est en régression toutefois en francs constants. On ne peut que le regretter, d'autant que certaines sommes ne semblent pas prévues pour des opérations telles que celles du câblage et que les crédits qui seront dégagés à ce titre risquent de l'être au détriment du réseau téléphonique.

Cela est regrettable car l'effort considérable fait dans ce domaine doit être poursuivi pour améliorer la qualité du service fourni et satisfaire aux demandes en attente qui sont nombreuses en zone rurale.

Je note, monsieur le ministre, que, dans une commune de mon canton qui a une population de 500 habitants, trente et une demandes sont encore en attente. Répondre aux exigences de la demande et maintenir la qualité du réseau, tels sont les deux impératifs qui s'imposent à votre ministère.

Dans cette perspective, je déplore que, pour des raisons diverses — déficit dû au transport et à la distribution de la presse, déficit des chèques postaux et autres — les postes ne puissent parvenir à équilibrer leur budget. Les excédents en matière de télécommunications ne peuvent, de ce fait, être réinvestis alors même que ce secteur est un secteur de pointe participant à l'effort de recherche qui est prôné par le Gouvernement et qui a des incidences sur l'emploi en amont et en aval.

Un autre point fait l'objet de mes préoccupations : il est relatif aux mesures prises par l'administration pour informer les entreprises et les particuliers sur le coût de l'utilisation du téléphone ou des formes nouvelles de télécommunications, telles que la télécopie ou, de façon générale, la télématique.

La promotion de techniques nouvelles dans le domaine des communications devrait, me semble-t-il, s'accompagner d'une information claire concernant les coûts d'utilisation. Dans le

même domaine, je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, où en sont les projets de facturation détaillée que réclament bon nombre d'abonnés.

J'ai le sentiment que le développement de l'expérience de terminal informatique installé dans les foyers pour remplacer l'annuaire n'est qu'un gadget. Il peut être utile aux entreprises mais les sommes investies dans ce domaine sont sans rapport avec le service réel rendu aux particuliers.

J'évoquerai, pour conclure, les problèmes relatifs aux personnels des postes et télécommunications. Selon l'un des syndicats les mieux implantés dans votre ministère, aucun moyen nouveau ne vient concrétiser les belles déclarations annonçant la diminution de la sous-traitance et aucun emploi nouveau prévu dans la perspective d'une diminution du temps de travail.

De plus, seuls des emplois de début sont créés sans que soient réexaminés les systèmes de promotions internes par tableau d'avancement ou liste d'aptitude.

Dans une période d'austérité et de blocage des salaires, les aménagements proposés par les syndicats auraient sans nul doute contribué à maintenir un climat social plus serein dans un secteur dont nous connaissons le caractère indispensable à la bonne marche du pays.

Mais je souhaite attirer plus précisément votre attention sur une mesure qui figure dans votre budget et qui intéresse le corps des attachés d'administration centrale de votre département ministériel.

Il est prévu, pour les services généraux de l'administration centrale des P.T.T., la suppression d'un emploi d'attaché de deuxième classe et la création de deux emplois d'inspecteurs principaux, de quatre emplois d'inspecteurs et d'un emploi de chef de centre. Cette mesure ne tient compte ni de la situation des attachés d'administration centrale dont le cadre budgétaire est déjà déficitaire, ni de leur avenir. De plus, elle va à l'encontre des orientations prônées par la fonction publique en matière de gestion des emplois dans les services généraux des ministères. C'est une tentative supplémentaire pour substituer aux emplois d'administration centrale des emplois de service extérieur.

Je souhaite que vous rassuriez les membres de ce corps de fonctionnaires dont je salue le dévouement et la compétence.

Je vous ferai part encore de ma déception en constatant que, dans ce budget, rien n'est prévu pour satisfaire les justes revendications des receveurs-distributeurs.

Rappelons que ces agents ont été gravement lésés quand s'est effectué le reclassement indiciaire des différentes catégories de personnel, voilà un quart de siècle.

Lors de ce reclassement, leurs homologues, les conducteurs de la distribution, issus du même cadre qu'eux, avaient obtenu l'indice 345, tandis qu'ils se voyaient accorder l'indice 320.

Les parités internes ont été rompues dès cette époque et n'ont jamais été rétablies depuis lors, malgré les demandes et les interventions.

L'an dernier, lors de la discussion de votre budget devant l'Assemblée nationale, parlant des problèmes du personnel, vous aviez déclaré : « Je citerai, moi aussi, le cas des receveurs-distributeurs qui attendent depuis longtemps, peut-être depuis trop longtemps, et qui sont un des maillons essentiels de l'emprise sociale du grand corps des P. T. T. Nous ne les oublierons pas. En procédant par étapes, nous parviendrons, j'en suis sûr, à achever la tâche de réparation que nous nous sommes assignée. »

Eh bien, nous déplorons, monsieur le ministre, que cette tâche de réparation se fasse tant attendre.

Il convient de rappeler le rôle tenu par le receveur-distributeur dans un village. Il gère un établissement postal et il est appelé et le sera de plus en plus à remplir d'autres tâches autrefois dévolues à d'autres administrations. Il rend mille services à la population et donne une excellente image de marque de son administration qui le récompense si mal.

Ah ! j'oubliais : on lui a accordé depuis deux ans une prime mensuelle de 250 francs. Elle semble reconduite en 1983. Mais ce que demandent les receveurs-distributeurs, ce n'est pas une prime, c'est la réparation d'une injustice, c'est-à-dire le reclassement indiciaire de leur catégorie, la reconnaissance de la qualité de comptable et leur intégration dans le cadre des recettes.

Ma dernière question, monsieur le ministre, sera relative à un projet qui serait en cours d'examen et qui consisterait en une sorte d'avance remboursable effectuée au profit du ministère des P.T.T. par la région du Nord dans le cadre d'une rénovation des bureaux de poste.

Lorsque de telles propositions ont pu être avancées sous le gouvernement précédent, nos collègues socialistes n'avaient pas de mots assez durs pour dénoncer de telles procédures. Persuadé que la décentralisation ne correspond pas, dans votre esprit, à un transfert de charges et que vous serez en harmonie avec les positions précédentes exprimées tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, je pense que vous n'entrerez pas dans un tel processus.

Toutefois, instruit par l'expérience et par des revirements soudains de politique, je me permets de vous demander si vous n'êtes pas tenté d'appliquer pour demain ce qui fut dénoncé avec force hier.

Votre réponse est attendue avec l'intérêt que vous imaginez par les présidents de conseils régionaux.

A l'issue de l'examen du budget des P. T. T., le sentiment qui domine est celui de l'inquiétude. Vous disposez de moyens financiers considérables et gérez un personnel important, tant en quantité qu'en qualité.

Grâce à l'effort important accompli depuis plusieurs années, notre pays dispose d'un système de télécommunications digne de celui d'un pays moderne et d'un réseau de téléphone que certains pays nous envient à juste titre. Dans cette perspective générale, votre budget, par le freinage partiel des investissements, par l'abattement des frais financiers et par l'incertitude qu'il fait planer sur l'avenir industriel du secteur des télécommunications, nous paraît marquer un recul préoccupant.

Je souhaite que les réponses que vous apporterez, monsieur le ministre, aux différentes questions que je vous ai soumises nous permettent de mieux cerner les orientations qui sont les vôtres dans un domaine fondamental pour l'avenir de la nation. Je vous remercie à l'avance des précisions que vous voudrez bien donner au Sénat.

Mais il va de soi que ces interrogations ne concernent que l'avenir. Pour le présent, mes collègues du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès et moi-même ne pouvons voter un budget qui ne répond que de façon très imparfaite aux exigences du temps et aux préoccupations des Français. *(Applaudissements sur les travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jouany.

**M. André Jouany.** Il m'est agréable, monsieur le ministre, d'intervenir au nom des sénateurs radicaux de gauche sur votre projet de budget pour 1983 car, en cette période de rigueur nécessaire, il me semble échapper, dans son ensemble, à la morosité en restant un budget dynamique tourné vers la modernisation.

Mon collègue, Jean Béranger, membre du conseil supérieur des P. T. T., me faisait remarquer récemment qu'était appréciable l'effort de votre ministère de réduire le déficit de la poste — opération réussie, si j'en crois les prévisions — tout en maintenant l'effort de développement des secteurs de pointe.

En effet, grâce à des crédits de fonctionnement en augmentation de 17 p. 100, à des crédits d'investissement d'un montant de 30 milliards de francs et à des effectifs d'un peu moins d'un demi-million en personnel, les P. T. T. restent l'une des premières entreprises françaises.

Aussi, les choix intervenus pour sa modernisation et les enjeux industriels qui en découlent font force d'exemple pour le développement économique de notre pays.

Certes, notre satisfecit sur l'ensemble ne doit pas masquer les « points noirs », restant à résoudre, puisqu'ils ne trouvent pas de solution dans le budget présenté aujourd'hui, je veux parler du statut de certains personnels dont, ne l'oublions pas, 60 p. 100 d'entre eux gagnent moins de 4 500 francs par mois.

Cela est particulièrement vrai dans le secteur de la poste. Malgré quelques revalorisations de primes, bien accueillies, l'ensemble des catégories C et D attendent des mesures plus significatives.

Vous nous avez rassurés d'avance, monsieur le ministre, en rappelant que, si les budgets 1981 et 1982 portaient en priorité sur le recrutement, ce qui a permis d'améliorer les conditions de travail, un effort qualitatif de promotion sera entrepris dès 1984, ce qui devrait, nous l'espérons fermement, profiter notamment aux receivers-distributeurs, toujours en attente d'une juste reconnaissance de leur emploi.

La mesure adéquate aurait sans doute pu être prise, sans le report du prélèvement « exceptionnel » de l'excédent des télécommunications, soit de 2 milliards de francs au profit du budget général. Méfions-nous en l'occurrence de l'« exceptionnel » qui devient vite une habitude ! Ce prélèvement reste cependant acceptable cette année, car il est compensé, en partie, par la

subvention de l'Etat au titre de l'aide aux frais de transport de la presse ; nous nous félicitons que les engagements à cet égard soient tenus.

Vous tenez aussi, monsieur le ministre, vos engagements en ce qui concerne la modernisation de la poste.

Je note à ce propos la poursuite de l'automatisation du tri, la recherche de rapidité pour l'acheminement du trafic postal par l'acquisition de deux rames et demie de T.G.V., l'introduction expérimentale du micro-ordinateur aux guichets pour l'accès des programmes nécessaires à l'accomplissement des différentes tâches de contact avec l'utilisateur évitant les files d'attente, les nouvelles prestations destinées aux entreprises pour réduire les délais d'expédition du courrier et faciliter les règlements et les envois, et concrétisées par la démonstration du « mailer » au stand des P. T. T. au S.I.C.O.B., ainsi que les améliorations des services financiers qui, par l'introduction de la « carte bleue », deviennent plus attractifs face au secteur bancaire.

Par l'introduction de toutes ces technologies nouvelles et l'action de formation du personnel, vous contribuez donc à rendre à la poste l'efficacité que l'on est en droit d'attendre aujourd'hui, en lui conférant une « image de marque » moderne. Je fais le vœu que cette modernisation parvienne jusqu'aux confins des petites communes rurales, qui ne doivent pas rester en dehors du progrès.

En ce qui concerne les télécommunications, qui ont par excellence recours aux techniques de pointe à développement ultra-rapide, les enjeux sont importants.

C'est pourquoi nous approuvons le choix récent du Gouvernement d'opter pour l'équipement de notre territoire en réseaux câblés et le développement des fibres optiques et des multiples applications qui en résulteront. Ainsi la France serait placée dans le peloton de tête des pays industrialisés.

Cette décision offre ainsi les chances indispensables à notre filière électronique de prendre son essor, étant donné la perspective de 30 000 créations d'emplois en moins de dix ans.

De même la poursuite du développement de l'informatique, notamment le vidéotex, doit permettre d'accentuer l'efficacité de la communication tant pour les particuliers avec l'annuaire électronique que pour les entreprises avec les répertoires professionnels, les collectivités locales et les associations.

La « performativité » de la communication impose aussi de porter l'effort sur l'intensification du trafic téléphonique par ligne, puisque d'ores et déjà le raccordement des usagers atteindra 90 p. 100 en 1985. Il n'y a pas de raison pour que, dans ce domaine, nous n'atteignons les performances de nos amis britanniques et allemands, notre capacité industrielle devrait nous le permettre.

Enfin, avant de conclure, nous souhaitons marquer notre satisfaction sur les efforts de commercialisation des télécommunications, concrétisés par le contrat de coopération conclu avec l'Inde, signe indéniable que l'exportation de notre technologie avec échange est réalisable. Nous souhaitons que d'autres exemples suivent.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, les sénateurs radicaux de gauche voteront en toute objectivité votre budget, car votre gestion nous semble réaliste et tournée vers l'avenir. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Lefort.

**M. Fernand Lefort.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en examinant ce projet de budget, on ne peut oublier que les postes et télécommunications sont une grande entreprise humaine. On compte plus de 300 000 personnes dans les postes et plus de 160 000 dans les télécommunications.

Vous avez d'ailleurs précisé ce matin, monsieur le ministre, que 480 000 personnes étaient concernées. En fait, il s'agit de la deuxième administration après l'éducation nationale.

L'importance de ce grand service public tient non seulement au nombre de personnes occupées, mais également au fait qu'il concerne tous les Français, aussi bien dans leur activité professionnelle que dans leur vie privée. En outre, il ne peut que tenir un grand rôle dans le développement national pour relancer notre production industrielle et reconquérir le marché intérieur.

C'est un fait qu'il existe un besoin croissant de communication dans tous les domaines si bien que la poste, les télécommunications ou, demain, les produits nouveaux découlant de la télématique, sont appelés à se développer.

Nous, parlementaires communistes, nous nous félicitons que le Gouvernement ait en point de mire la préservation de l'unité du service public. L'action déjà menée par le Gouvernement

de gauche nous en donne l'assurance. Il nous apparaît nettement qu'il a été mis un terme à la tendance à l'éclatement de ce grand service public avec l'abandon des « zones télécommunications ».

La large application de la loi d'amnistie dans les P.T.T., les 16 000 dossiers revus, les missions confiées aux directeurs des télécommunications et de la poste qui fixent des objectifs de rénovation de ce service public et la nationalisation des trusts de la téléphonie, qui doit permettre, à présent, d'en finir avec les transferts financiers tout à fait préjudiciables à l'équilibre des P.T.T., tout cela constitue bien un ensemble favorable à l'unité du service public.

Contrairement à ce qu'affirmerait la droite, l'évolution des techniques ne conduit pas à la séparation des postes et télécommunications. Il est d'ailleurs prouvé que, dans la mesure où les services rendus dépendront, demain, des mêmes techniques, nous assisterons à un retour objectif vers l'unité des P.T.T. pour obtenir plus d'efficacité et un meilleur service public.

Bien sûr, il convient de veiller à certaines inquiétudes, de prendre garde au risque de privatiser ces services nouveaux, en ce qui concerne aussi bien la maintenance que le support technique. Il faut penser là au réseau câble qui va porter ces services.

Il est évident qu'il ne s'agit pas d'exiger que les P.T.T. fassent tout et tout seuls. Le service public ne va pas produire lui-même tous les câbles, les serveurs et tous les systèmes techniques. Mais les P.T.T. ainsi que T.D.F. doivent les installer et en avoir la maîtrise.

Nous sommes persuadés que le Gouvernement n'acceptera pas des systèmes tels que des concessions au privé ou à des sociétés d'économie mixte. Nous en avons constaté les conséquences négatives, dans nombre de domaines, avec les autoroutes par exemple, comme cela a été prouvé.

Monsieur le ministre, êtes-vous assuré que les moyens budgétaires qui vous sont donnés permettront de réaliser les objectifs que vous vous fixez ? N'y a-t-il pas, dans certaines dotations budgétaires, comme un relent de données anciennes ? Devant les difficultés laissées par l'héritage, n'y a-t-il pas comme un blocage face à la nécessité de rechercher des pistes nouvelles ? Dans votre effort, monsieur le ministre, ne vous heurtez-vous pas au refus de gérer autrement ?

Cela aboutit à la perpétuation de difficultés financières, à la mise en œuvre de moyens insuffisants pour le personnel et pour les investissements utiles. Certes, nous apprécions pour ce grand service public des P.T.T. les résultats obtenus depuis un an. Mais il est souhaitable que des investissements importants soient consentis dans les télécommunications par exemple.

Il est vrai que l'état dans lequel la France a été laissée par l'ancien pouvoir oblige à des efforts croissants, alors qu'ils sont limités par la conjoncture difficile que nous connaissons et qui exige quelque rigueur.

Pourtant, à la détérioration continue, voulue par l'ancien pouvoir, a succédé l'amélioration. La qualité du service postal s'est améliorée depuis le deuxième semestre de 1981. Cette amélioration est due sans aucun doute à l'importance des créations d'emplois intervenues depuis le mois de juillet de 1981, à l'accentuation de la modernisation, par exemple en ce qui concerne le tri et les transports, ainsi qu'au dévouement du personnel, ce dernier, cela a été dit en maintes occasions, ayant retrouvé avec la gauche une dignité méritée.

Cependant, force est de constater que l'annulation des crédits d'investissements décidée dans la précédente loi de finances a limité les efforts de rénovation de la poste, efforts qui n'auraient pas manqué d'avoir des effets bénéfiques aussi bien pour le personnel que pour les usagers. Il est vrai aussi que les télécommunications ont connu des améliorations bien que, dans certains services grand public, la qualité souffre des retards accumulés.

Aussi, je le répète, monsieur le ministre, face à l'importance des missions nouvelles que l'avenir laisse entrevoir, il aurait semblé juste d'attendre un développement budgétaire plus important pour certaines priorités. Je suis persuadé que vous ne comprenez les orientations et les moyens pour 1983 que comme une étape vers un accroissement décisif, à l'avenir, des options-clés de ce budget.

L'action et le rayonnement de ce service public des P.T.T. sont considérables. Les P.T.T. couvrent une grande partie de ce que nous pourrions appeler « la communication active ». Les besoins et les produits nouveaux peuvent être une source importante de productivité nouvelle. De nombreuses implications sociales que l'on ne mesure pas encore apparaîtront bientôt pour les usagers.

Au sein des entreprises, le développement des P.T.T. peut être un facteur d'amélioration de la communication. Sans doute est-il permis de penser à ce que pourrait apporter la télématique pour l'information des travailleurs.

Les postes et télécommunications constituent un vaste domaine. Elles sont d'un genre particulier et on peut les considérer, ainsi que cela a été dit, comme une entreprise de transports ; en effet, elles transportent de la communication et de l'information. En ces temps où nous sommes, c'est un facteur important pour les conditions d'une production efficace.

Les P.T.T. utilisent des moyens de production considérables et très diversifiés. Comme il a été dit, cela va de la bicyclette au satellite, en passant par les calculateurs, le T.G.V., l'avion, l'informatique et les machines de tri, et la liste n'est pas close ! De toute façon, avec les P.T.T., nous sommes en présence d'un marché considérable. C'est donc avec raison que nous considérons les P.T.T. comme un lieu important du développement économique et national.

La recherche menée par les P.T.T. dans les technologies de pointe aide à une production nationale efficace. Au sujet de la recherche, nous souhaitons que s'établissent très vite des relations nouvelles avec les laboratoires de recherche des entreprises nationalisées en vue de la relance de la production nationale à laquelle le marché français doit donner prépondérance.

Il est d'ailleurs évident qu'avec les P.T.T. nous pouvons participer à la reconquête du marché intérieur. Beaucoup trop de matériels s'achètent encore à l'étranger. Le transport du courrier doit être fait avec du matériel français. Le système informatique, dont les P.T.T. sont gros consommateurs, doit être procuré dans le système français. Les P.T.T. peuvent agir pour impulser le renouveau de l'informatique française délaissée par la droite.

Aussi est-ce avec satisfaction, monsieur le ministre, que nous vous avons entendu ce matin préciser que des dispositions étaient prises pour conserver au pays la quasi-totalité de la recherche en matière électronique. D'ailleurs, une bonne participation au développement national ne signifie pas un repliement autarcique. La signature récente de contrats de coopération le démontre. Chacun reconnaît qu'un bon marché intérieur prioritairement satisfait favorise des exportations nouvelles et des conquêtes de marchés à l'étranger.

Je sais, monsieur le ministre, que vous vous préoccupez, avec votre Gouvernement, des questions qui font l'objet de quelques observations que je viens de présenter et pour lesquelles je n'ose me hasarder dans la technique. Ce que j'ai voulu faire ressortir, simplement, c'est le rôle important que peuvent jouer les P.T.T. dans notre nécessaire développement économique et social, tout en exprimant l'assurance que le progrès technique ne doit pas freiner le progrès social.

A ce sujet, il est absolument nécessaire — mais je connais votre désir de concertation, monsieur le ministre — d'être à l'écoute des partenaires sociaux, de rechercher comment pourrait être améliorée la situation des employés — surtout pour les bas salaires qui sont nombreux en ce secteur — et, je l'indique en passant, de ne pas envisager les licenciements que craignent les personnels du central téléphonique C.P.E. de Fontenay-sous-Bois.

Certaines catégories — nous le disions d'ailleurs avant que vous soyez au Gouvernement — tels les receveurs-distributeurs, demandent leur reclassement indiciaire. Je sais que des discussions sont en cours pour toutes les catégories avec les représentants des personnels. Souhaitons qu'elles débouchent sur des améliorations substantielles en matière de pouvoir d'achat et de conditions de travail.

Il est vrai que le projet de budget que vous nous présentez ne permet pas de répondre à tous les besoins et à toutes les aspirations dans la voie de notre développement national. Il est vrai également que beaucoup reste à faire, dans ce pays mis à l'encan par l'ancien pouvoir.

Quoi qu'il en soit, nous prenons acte, monsieur le ministre, de votre volonté d'avancer dans la voie de l'assainissement de la situation financière des postes et télécommunications, du renforcement du service public et de l'amélioration de la situation des personnels. Sans nul doute, vous ne manquerez pas d'assurer la nécessaire clarification du budget annexe des P.T.T., car le service public qu'il représente ne devrait pas supporter des charges financières indues qui peuvent entraver son développement en altérant la qualité du service rendu.

Je suis persuadé que vous rechercherez des possibilités financières autres que des emprunts, comme ceux de l'étranger, au

coût trop élevé. Je suis certain également, ainsi que vous nous l'avez laissé entendre, que la mise en pratique de la loi de décentralisation se réalisera dans les meilleures conditions pour participer au développement des économies régionales.

Je vous précise, au nom du groupe communiste, que même si votre budget ne correspond pas à toutes les attentes, mes amis et moi le voterons, car il traduit avec évidence la volonté non seulement de prendre en compte les techniques modernes, mais aussi de tenter de remédier à un certain nombre d'imperfections relatives au service public et à la promotion des personnels. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dagonia.

**M. Georges Dagonia.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne m'attarderai pas à reprendre l'examen du projet de budget dans ses menus détails, notre rapporteur spécial l'ayant déjà excellemment fait. Aussi, dusse sa modestie en souffrir, il me permettra, j'en suis certain, de lui adresser mes félicitations pour l'exceptionnelle qualité du travail qu'il a fourni.

Je tiens, monsieur le rapporteur spécial — malgré le temps très limité qui m'est imparti — à saluer de manière toute spéciale la parfaite objectivité dont vous venez de faire preuve. Oui, vous avez su critiquer sans jamais polémiquer ! Cela mérite d'être souligné et cité en exemple.

Je voudrais, moi aussi, et dans le même esprit, monsieur le ministre, mettre l'accent sur quelques aspects de votre budget qui appellent de notre part un certain nombre d'interrogations.

Certes, nous assistons, depuis un an, à une amélioration très sensible de la qualité du service, notamment du service postal. Cette amélioration est due à l'accroissement substantiel des effectifs depuis juillet 1981, d'une part, et, d'autre part, à un effort d'investissement.

Néanmoins, ce projet de budget pour 1983 accuse, comme l'a fort bien signalé notre rapporteur spécial, une diminution du montant des autorisations de programme, ce qui laisse craindre une certaine diminution de la qualité du service dans la mesure où le programme de modernisation et d'automatisation risque de subir sinon une pause, du moins un ralentissement important. Cette éventualité nous paraît d'autant plus vraisemblable que, par ailleurs, aucune augmentation d'effectif n'est prévue au cours de cette année. Seule est envisagée la régularisation de 7 500 emplois. Comment, dans ces conditions, la qualité du service pourra-t-elle être assurée ?

Si la qualité du service est globalement satisfaisante, monsieur le ministre, vous me permettrez de vous faire remarquer qu'il en est tout autrement lorsqu'on prend en considération la situation dans les départements et territoires d'outre-mer.

Je voudrais vous rendre attentif aux problèmes délicats qui se posent dans ces lointaines régions françaises. Vous êtes, je le sais, informé de la situation des bureaux qui n'ont pas été conçus pour assurer le trafic actuel et qui ne répondent plus aux besoins de la population. Je souhaiterais, en conséquence, que soit fait un effort particulier dans l'avenir en direction de ces départements et territoires d'outre-mer.

Je me dois également d'attirer votre attention sur le drame que vivent certains fonctionnaires des P.T.T. qui sont venus en métropole pour fuir le chômage endémique qui sévit dans nos régions et dont certains, depuis plus de dix ans, demandent régulièrement chaque année, sans succès, leur mutation pour leur département d'origine. Je vous saurais gré, monsieur le ministre, de jeter un regard bienveillant sur la situation de ces nombreux fonctionnaires.

Mais revenons-en à l'examen général de la situation en France. Vous constaterez avec moi, monsieur le ministre, mes chers collègues, que les conditions d'accueil du public ne sont pas toujours satisfaisantes, compte tenu de la vétusté de certains bureaux faute de crédits d'entretien, comme l'a si bien signalé notre rapporteur spécial. Nous avons tous été saisis de plaintes émanant de maires et de receveurs qui craignent que le paiement des loyers des locaux mis à la disposition des P.T.T. ne soit pas assuré en fin d'année. D'autre part, certains fournisseurs se demandent s'ils verront leurs factures honorées à la fin de 1982.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me donner des indications sur cette question de manière à nous permettre de rassurer les personnes concernées ? Par ailleurs, s'agit-il d'un phénomène important ou d'un fait marginal ? S'il s'agit de sommes importantes, le projet de budget pour 1983 permettra-t-il aux P.T.T. d'apurer leurs dettes ?

En ce qui concerne le téléphone, la qualité du service est bonne — avec, évidemment, les mêmes réserves à propos de l'outre-mer — mais il existe un problème de maintenance. Toutefois, j'ai noté avec satisfaction l'accroissement des crédits qui permettront d'augmenter le parc des lignes principales ainsi que d'abaisser les délais de raccordement.

Je veux également vous exprimer ma satisfaction pour la multiplication du nombre des cabines publiques. Mais comment pensez-vous, monsieur le ministre, éviter qu'un grand nombre d'entre elles ne soient victimes du vandalisme, comme c'est actuellement le cas ? Nous ne pouvons, quant à nous, que faire appel au civisme de la population.

Pour ce qui est des télécommunications, je regrette la reconduction du prélèvement au profit du budget général. Certes, ce prélèvement est d'un montant inférieur à celui de l'an dernier puisqu'il passe de 3,2 milliards à 2 milliards de francs, mais vous aviez déclaré, monsieur le ministre, que ce prélèvement était exceptionnel, c'est-à-dire limité au budget de 1982.

Or, ce que nul n'ignore, c'est que, depuis, la conjoncture économique tant nationale que mondiale n'a fait qu'empirer. J'estime donc qu'il n'est absolument pas convenable d'avancer, comme certains l'ont fait malencontreusement, que ce prélèvement sur les résultats d'exploitation des télécommunications est scandaleux. Il procède, en fait, d'un souci de solidarité car il permet de participer à l'effort de lutte contre l'inflation et le chômage.

Néanmoins, je déplore que cette contribution affecte les capacités d'autofinancement du secteur de pointe que sont les télécommunications.

Je m'interroge également sur la signification profonde du prélèvement. En effet, ne peut-on pas penser qu'il s'agisse d'un pseudo-impôt sur les bénéfices des sociétés, d'autant plus que les P.T.T., administration d'Etat, se proclament volontiers « service public industriel et commercial » ?

Si, par ailleurs, à l'occasion de la mise en harmonie de la législation française avec les directives des Communautés européennes, les prestations de télécommunications devaient être assujetties à la T.V.A., un pas de plus serait franchi vers leur transformation en un service public national à caractère industriel et commercial et ce, même si l'assujettissement n'entraînait aucune modification des tarifs pour les usagers. Mieux, cela procurerait un avantage à tous ceux qui pourraient récupérer cette taxe. Les P.T.T. elles-mêmes devraient y trouver leur compte dans la mesure où elles pourraient récupérer la T.V.A. sur leurs investissements.

J'ai noté également avec intérêt la décision du conseil des ministres du 4 novembre approuvant le lancement d'un programme d'équipement du pays en réseaux câblés de télécommunications.

Les choix faits en matière de vidéo-communication s'orientent vers l'établissement d'un réseau multiservices à large bande, qui permettra, grâce aux capacités des fibres optiques, de transporter indifféremment des images animées, des données informatiques, des programmes sonores et cela de l'émetteur au récepteur et du récepteur à l'émetteur.

Cette technique d'avenir est très intéressante. Cependant, j'éprouve quelques inquiétudes, car les départements et les territoires d'outre-mer ne seront-ils pas tenus à l'écart de ce progrès technologique ? Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que les collectivités locales auraient à financer 30 p. 100 du coût du câblage ; comment les D.O.M. et les T.O.M. pourraient-ils assumer cette charge ?

A ce propos, je me félicite que se déroule en ce moment même à Fort-de-France un forum « information et communication ». Ce forum, organisé par vos services, réunit un grand nombre de directeurs des télécommunications de toute l'Amérique centrale et permet de mieux faire connaître les nouveaux produits télématiques.

Monsieur le ministre, je vous remercie à l'avance des réponses que vous aurez l'amabilité de faire à mes questions et je vous fais confiance, comme tous les membres du groupe socialiste, pour la poursuite d'une politique dynamique et positive en faveur du développement des postes et télécommunications dans l'intérêt de la France et des Français. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T.** Monsieur le président, je voudrais répondre aux intervenants aussi brièvement que possible ; ce sera difficile, car, à l'image de la substance des rapports de MM. Perrein et Rausch, les interventions ont été

extrêmement riches, denses et ont fait le tour des problèmes principaux qui se posent aujourd'hui aux postes et télécommunications.

Si vous le voulez bien, j'essaierai d'ordonner mon propos en traitant tout d'abord des structures, puis des aspects financiers, de la qualité de services, des rapports avec les usagers et les collectivités locales, pour terminer, d'une part, sur l'avenir industriel et commercial des P.T.T., qui a fait l'objet de nombreuses interventions, et, d'autre part, sur les problèmes de personnel.

S'agissant des structures et de l'évolution même du cadre juridique et administratif des P.T.T., s'agissant également du projet qui est celui du ministère pour les deux branches d'exploitation, on m'a posé une question, notamment M. le rapporteur spécial, sur la charte de gestion.

Ayant abordé ce problème assez longuement dans mon propos initial, je n'y reviendrai pas, sauf pour préciser que nous entrons dans la phase finale de préparation au niveau administratif. Les deux projets de charte, après les mises au point qui sont en cours aujourd'hui à Matignon, seront soumis pour avis aux organisations syndicales représentatives, notamment en ce qui concerne le volet social, et au conseil supérieur des P.T.T. Chaque projet donnera lieu à une communication au conseil des ministres, par l'intermédiaire d'ailleurs du conseil supérieur des P.T.T. Les élus, qu'il s'agisse des élus nationaux, les parlementaires, ou des élus locaux, seront associés. En principe, nous devrions conclure à la fin du mois de janvier 1983 — la perspective est donc rapprochée — pour la charte concernant les télécommunications et au début du mois de février pour la charte relative à la poste.

S'agissant du rôle des P.T.T., en particulier de la poste, je répondrai à une question qui m'a été posée au sujet de la polyvalence administrative ; je veux parler du souci qu'a le service public des P.T.T. — certains orateurs, notamment M. Regnault, ont bien voulu rappeler que c'était parfois le seul service public survivant dans les communes — d'étendre ses services pour répondre à l'attente des usagers. Il s'agit là d'une illustration de notre volonté de remplir au mieux notre mission de service public en offrant aux usagers, outre les prestations relatives à la poste, aux services financiers et aux télécommunications, des prestations extérieures qui relèvent d'autres administrations, mais, bien entendu, en plein accord avec elles.

Il existe déjà un certain nombre de bilans. Nous avons signé des conventions pour l'affichage des offres d'emplois, la vente des timbres fiscaux, du papier timbré, de la vignette automobile et de billets S.N.C.F., la vérification et l'envoi des demandes de cartes d'identité, cartes grises et passeports, la vérification et l'envoi des demandes d'exonération de la taxe de télévision, l'encaissement de taxes parafiscales pour le compte du comité national interprofessionnel de la pomme de terre.

D'autres opérations ont été mises en place, par exemple la visite aux personnes du troisième âge dans le département de la Creuse et les relais d'informations touristiques pour la Haute-Loire. C'est dire l'extension du champ d'intervention qui fait déjà l'objet de conventions. Bien entendu, il s'agit du milieu rural.

Je le dis très nettement : je suis, personnellement, tout à fait favorable au développement de telles initiatives à une double condition : qu'elles soient prises, conduites et développées en accord, non seulement avec les administrations, mais encore avec les élus locaux.

Ici ou là, nous rencontrons — je dois le dire — quelques réticences de la part d'élus locaux qui pensent que le bureau de poste va les décharger d'une partie de leurs tâches et de leurs responsabilités. Or, chacun le sait, dans bien des villages et dans bien des communes, les secrétariats de mairie ne sont ouverts souvent que quelques heures par semaine. Mais je crois — je l'ai dit dans une interview pour un quotidien voilà quelques semaines — qu'en dépit du coût et du surcoût qui en résultent pour le budget de la poste, le rôle de service public oblige chaque préposé à aller au bout du dernier chemin creux vers la personne âgée ou l'utilisateur isolé, pour qui parfois la visite du facteur est la seule de la journée.

**M. Charles Pasqua.** Très bien !

**M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T.** Il faut maintenir ce service, surtout dans les régions qui sont soumises à la désertification et au fléchissement démographique. De la même façon, il faut que ces bureaux de poste deviennent, comme nous le souhaitons, des lieux vivants de contact avec les populations rurales.

Concernant les investissements et, d'une manière générale, les aspects financiers du budget, je reconnais que l'endettement des P. T. T. est important. La poste a une dette de 32,2 milliards de francs. Ses frais financiers sont de 3,3 milliards de francs, dont 2,2 milliards imputables aux emprunts contractés pour financer les déficits d'exploitation des années antérieures. Il s'agit là — M. le rapporteur pour avis l'a souligné, ainsi que M. le rapporteur spécial — d'une situation qui n'est pas satisfaisante. On constate notamment une augmentation des frais financiers de 15,7 p. 100 par rapport à 1982. Mais nous avons aussi à faire face à des remboursements d'emprunts contractés pour financer ces mêmes déficits : 3,2 milliards de francs, dont 2,1 milliards de francs d'échéances en capital.

Il en ressort que, pour les deux tiers, la dette de la poste est anormale. C'est un héritage que nous avons commencé à corriger dès 1982 puisque, grâce à l'instauration de la subvention pour la presse — 1,136 milliard de francs — le déficit d'exploitation de la poste a pu être sensiblement réduit.

Il faut savoir que, si l'on faisait abstraction de cette dette qui a des aspects injustes, les comptes de la poste seraient équilibrés.

**M. Louis Perrein, rapporteur spécial.** Très juste !

**M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T.** Cela, bien sûr, ne nous dispense pas de poursuivre l'effort de rigueur entamé en 1982. La charte de gestion de la poste définira les modalités d'apurement de cette dette. Mais il n'y aura sans doute pas une prise en charge totale, bien qu'il y ait augmentation de la part du budget général.

S'agissant de la dette des télécommunications, elle est de 81,4 milliards de francs au 31 octobre 1982, dont 48,9 p. 100 au titre de la caisse nationale des télécommunications et 30 milliards de francs au nom des sociétés de financement. Les charges de cette dette, d'après les prévisions pour 1983, sont, s'agissant des frais financiers, de 9,4 milliards de francs, pour les loyers aux sociétés de financement, 2,9 milliards de francs, pour les remboursements d'emprunts, 3,5 milliards de francs. Ces frais financiers représentent donc près de 15 p. 100 des recettes d'exploitation, intégrant une part non négligeable de pertes de change liées à la dette extérieure. C'est un taux qui reste supportable, la dette totale représentant une année et quatre mois de recettes d'exploitation.

M. le rapporteur Rausch s'est attardé avec bonheur sur tous les aspects touchant aux télécommunications et aux divers services. Je voudrais lui dire que le taux d'augmentation des frais financiers n'est pas de 50 p. 100. En effet, il passe, pour 1982, de 9 à 12, soit une augmentation de 33,6 p. 100 comme M. Lefort et un autre sénateur ont bien voulu le rappeler. Il y a donc une rectification à apporter à la page 32 de votre rapport écrit. Ce taux d'augmentation de 33,6 p. 100 est déjà suffisant en soi pour ne pas le surcharger davantage.

En ce qui concerne le prélèvement, il est vrai qu'il a été présenté l'an dernier comme exceptionnel. Il est reconduit en raison de la situation exceptionnellement dure que nous connaissons. J'avais dit l'an dernier devant le Sénat — je l'ai répété tout à l'heure — que le budget pour 1981 prenait en compte une évolution économique générale qui, nous l'espérons — c'est vrai — se traduirait par une augmentation de la production plus importante que celle que nous enregistrons. Dois-je dire que pour beaucoup de pays industriels cette augmentation sera nulle, sinon négative ? De ce point de vue, la situation française constituera une exception positive, certes, mais insuffisamment positive. D'où la reconduction en diminution de ce prélèvement dont il ne faut pas, je crois, exagérer la pression sur les comptes globaux. Compte tenu de l'augmentation de la compensation du budget général au profit du budget annexe, la différence n'est plus que d'environ 750 millions de francs.

Quant à la question qui m'a été posée par le rapporteur, M. Rausch, et par M. Ferrant sur le montant réel du prélèvement pour le budget de 1982, des chiffres très différents ont été cités : un milliard qui aurait déjà été versé, 2,9 milliards qui seraient en définitive réclamés. La vérité, c'est que des négociations se déroulent actuellement afin d'arriver à une solution définitive. En tout état de cause, ce prélèvement sera inférieur à celui qui avait été inscrit dans le projet de budget pour 1982. C'est un élément dont il faut tenir compte.

S'agissant du versement à la sécurité sociale de 700 millions de francs au titre du risque vieillesse, vous savez que la loi de décembre 1974 institue une compensation des déséquilibres démographiques entre les régimes de sécurité sociale. Cette compensation est calculée de façon différente pour chaque

risque. Pour les prestations familiales, les fonctionnaires sont soumis au même régime que les autres salariés, mais perçoivent les prestations directement de l'Etat, avec leur rémunération. Elles figurent sur leur feuille de salaire.

Chaque ministère reverse la différence entre les cotisations et les prestations à la caisse nationale des allocations familiales. L'administration des P. T. T. a versé à ce titre, en 1981, 631 millions de francs.

En revanche, pour le risque vieillesse, le budget général prenait jusqu'ici la totalité de la compensation à sa charge. Cela représentait 5,3 milliards de francs en janvier 1982. Pour le budget de 1983, le Gouvernement a décidé que chaque ministère prendrait désormais en charge la quote-part qui lui revient de cette compensation, selon des règles de répartition uniformément définies. Il ne s'agit donc pas d'une mesure particulière aux P. T. T. Cette quote-part, calculée en fonction du nombre de retraités et d'actifs dans l'administration des P. T. T. par rapport à l'ensemble des retraités et des actifs de la fonction publique, a conduit à fixer à 700 millions de francs la dépense nouvelle à la charge du budget annexe des P. T. T. pour 1983. Elle se répartit comme suit : 466 millions de francs pour la poste, 234 millions de francs pour les télécommunications.

Je répondrai d'un mot à M. Ferrant pour faire litière du bruit qui a couru sur le projet de percevoir une taxe de solidarité sur les recettes du téléphone : j'oppose un démenti formel à cette rumeur sans fondement. Par le prélèvement, que vous avez rappelé et souvent critiqué, les P. T. T. apportent leur quote-part au vaste mouvement de solidarité nationale. Dans le même temps, le Gouvernement, comme nous le verrons tout à l'heure, leur demande de jouer un rôle actif dans la réalisation des perspectives industrielles et commerciales du pays. Leurs charges et leurs responsabilités sont suffisantes sans qu'il soit besoin d'y ajouter de nouvelles charges.

J'en viens à un aspect qui a été largement abordé concernant ce que j'appellerai « la qualité de service et les rapports avec les usagers ». Il s'agit à la fois du téléphone et de la poste.

Pour le téléphone, M. le rapporteur Rausch m'a interrogé sur la facturation détaillée. Nous avons pris des engagements de ce point de vue et des dispositions sont prises pour que cette facturation détaillée soit progressivement offerte aux usagers volontaires, ce service étant facturé au prix de revient, soit environ 10 francs par mois. A la fin de l'année 1983, environ 300 000 abonnés pourraient en bénéficier, ce chiffre devant passer à un million et demi à la fin de 1984.

Les investissements nécessaires sont réalisés, notamment par la commande de centraux électroniques qui permettent, sans investissements supplémentaires, de fournir ce service à une partie des abonnés qui le désirent. Nous nous efforçons, en attendant la généralisation de cette facturation détaillée, d'introduire un climat de concertation et de bons rapports avec les usagers et abonnés du téléphone qui ont à se plaindre de facturations qu'ils jugent abusives. A ce propos, je voudrais simplement, pour illustrer l'amélioration qui a été constatée, faire état d'une lettre que j'ai reçue récemment et qui émane du médiateur, M. Robert Fabre. Il a tenu à féliciter le ministère des P. T. T., en faisant observer qu'à la différence de ce qui se passait précédemment, un nombre plus grand de requêtes aboutissaient et faisaient l'objet de transactions positives entre l'administration et les usagers. C'est en effet ce que j'avais demandé aux services concernés et je vois avec satisfaction qu'il en a été tenu compte.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes. M. Regnault a parlé de ceux qui résultent des dénumérotations et notamment de la perturbation qu'elles entraînent chez les personnes âgées. L'essentiel des réseaux urbains étant restructuré et les nouveaux bâtiments étant implantés sur des sites définitifs, les changements de numéros seront désormais de plus en plus limités et ne devraient concerner que les changements provoqués par les usagers.

Mais il y a peut-être encore, dans la vitesse de transmission des renseignements, des améliorations à apporter. J'ai demandé à la direction générale des télécommunications d'être vigilante à ce sujet.

J'en arrive maintenant au problème de l'assujettissement du téléphone à la T. V. A. Une directive de la Communauté économique européenne recommande aux Etats membres d'assujettir le téléphone à la T. V. A. Il est de fait que le téléphone constitue une prestation de service analogue à l'eau, au gaz et à l'électricité pour lesquelles la T. V. A. s'applique depuis de longues années en France. Des études ont été entreprises, notamment dans le cadre des travaux de la préparation de la charte de gestion des télécommunications, pour examiner la répercussion de cet assujettissement du téléphone à la T. V. A.

Mais aucune décision n'est encore prise. Si elle l'était, elle permettrait aux P. T. T. de récupérer la T. V. A. sur les investissements au taux actuel de 18,6 p. 100, soit un montant de l'ordre de 4,7 milliards de francs pour des dépenses d'équipement de l'ordre de 30 milliards de francs, toutes taxes comprises, et de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à la plus grande partie de la T. V. A. payée sur les gros équipements livrés au cours de ces cinq dernières années. Quant à l'influence sur les tarifs, il va de soi que les tarifs seraient recalculés hors taxes avec, le cas échéant, une mise en œuvre étalée sur une période transitoire, par exemple cinq ans.

En tout état de cause, les effets seraient vraisemblablement nuls pour les ménages et, comme on l'a souligné, bénéfiques pour les entreprises qui sont elles-mêmes assujetties et qui pourraient récupérer cette nouvelle T. V. A. Il n'y a donc là rien de scandaleux ni d'alarmant. Mais, encore une fois, aucune décision n'a été prise en ce domaine.

M. Ferrant a parlé également des délais de raccordement. Il avait été indiqué que ces délais diminueraient. Voilà quelques jours, j'étais en Alsace et nous constatons, avec le directeur général des télécommunications, que pour environ 500 000 abonnés raccordés au réseau alsacien, « le matelas », le « portefeuille » de demandes n'était plus que de 9 000, c'est-à-dire un chiffre faible. En dépit des difficultés qui subsistent dans telles ou telles régions, il faut bien voir que dans beaucoup d'autres le rythme et les délais de raccordement sont devenus très supportables, très satisfaisants.

En ce qui concerne la poste, M. Dagonia a parlé de l'accueil dans les bureaux. De ce point de vue, l'accroissement des effectifs a permis l'augmentation des postes de travail et, parfois, l'ouverture de nouveaux guichets. Mais j'attends beaucoup de la mécanisation, qui permettra la diminution et la disparition des files d'attente à certaines heures devant les guichets.

En ce qui concerne les départements et territoires d'outre-mer, dont la situation a été évoquée par M. Dagonia, nous avons augmenté l'effectif des personnels pour ces départements et territoires — mais ce n'est peut-être pas encore suffisant — de façon à accroître les possibilités de retour au pays d'origine des agents qui sont à l'heure actuelle souvent employés dans la région parisienne.

Vous aviez également demandé que les responsables des services des départements d'outre-mer soient originaires de ces départements. Je peux vous assurer que nous nous efforçons de vous donner satisfaction, notamment en Martinique où cela a déjà été réalisé et où nous avons pris en compte tout ce que, l'an dernier, lors de la discussion budgétaire, vous aviez souhaité.

Pour ce qui est des loyers, je dirai, sans vouloir être désobligeant pour quiconque, que les P. T. T. ont toujours été le meilleur payeur de l'ensemble des administrations d'Etat. En 1982 — je tiens à rassurer M. le sénateur sur ce point — nous paierons comme toujours les loyers et autres fournitures tout à fait normalement. Quant aux augmentations, elles sont fixées par bail et réévaluées selon l'indice I. N. S. E. E.

Je voudrais en venir au rôle des P. T. T. à la fois dans l'activité industrielle et dans l'activité commerciale de la France.

Je me félicite, d'ailleurs, que votre Haute Assemblée ait été très attentive à ce sujet. En effet, tant les rapporteurs que l'ensemble des intervenants, notamment M. Lefort, ont insisté à la fois sur l'effort en matière d'équipement téléphonique et sur le rôle des P. T. T. dans la réalisation de la filière électronique, de la télématique, du plan câblé, bref sur l'engagement des télécommunications dans la vie économique française.

Je rappelle que le choix qui a été opéré en juillet 1982, tendant à bâtir une filière électronique, est un choix politique et volontariste pour que, à partir des quelques points restés solides de cette filière, soit reconstitué un ensemble qui assure, demain, dans les technologies de pointe, les conditions de l'indépendance économique de notre pays. C'est un enjeu essentiel pour la fin du siècle et c'est pourquoi le Gouvernement a décidé que 140 milliards de francs seraient investis tant dans la recherche et le développement que dans la production ou l'effort de soutien au commerce.

Les P. T. T., comme cela a été souligné, sont largement partie prenante dans la réalisation de cette filière électronique, justement parce que le secteur des télécommunications est un secteur dynamique, qui exporte — M. Regnault y a fait allusion — et qui est exemplaire d'un certain point de vue.

L'effort d'équipement téléphonique se poursuivra ; l'objectif pour 1985 se situe à 25 millions de raccordements environ. Je ne pouvais pas, voilà un an, vous citer ces chiffres, mais,

en 1981, nous avons raccordé 1 850 000 abonnés, soit 100 000 de plus que prévu ; cette année, nous réaliserons nos prévisions qui étaient de 1 750 000 lignes supplémentaires.

Il est certain que cet effort d'équipement téléphonique ne va pas se poursuivre au même rythme, ne serait-ce déjà que parce que la demande s'essouffle lentement. Lorsque nous aurons atteint les 25 millions de lignes, 90 p. 100 des ménages seront raccordés ; parmi les 10 p. 100 restants, on comptera beaucoup de non-volontaires que l'on ne peut pas obliger à avoir le téléphone ! Il restera tout de même à établir des doubles lignes et à faire beaucoup pour les réseaux très divers d'entreprise.

L'effort en matière d'équipement téléphonique se poursuit donc, mais il faut songer à la relève. La télématique en constitue l'un des éléments.

C'est pourquoi j'ai noté — peut-être ai-je mal entendu — avec un étonnement un peu amusé que M. Ferrant avait parlé de l'annuaire électronique comme d'un « gadget ». Cela me rappelle le mot malheureux de l'un de mes prédécesseurs, que je ne nommerai pas par charité, et qui, voilà vingt ans, avait parlé du téléphone en ces termes : « Le téléphone est un gadget. » Nous l'avons payé cher ! Nous avons réussi à redresser *in extremis* la situation. Aujourd'hui, l'industrie des télécommunications est française et fait vivre des centaines de milliers de travailleurs.

**M. François Collet.** Ce n'est pas vous qui avez fait ce redressement, monsieur le ministre !

**M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T.** Effectivement ! Ce redressement a été préparé parce que la situation devenait scandaleuse ! La France était la risée du monde en cette matière ; elle était dépassée par des pays comme l'Espagne !

L'objectivité commande de dire — je l'ai dit et je le redirai — qu'au milieu de tant d'abandons quelques secteurs ont fait l'objet de choix positifs. Parmi eux figurent les télécommunications. Je l'ai précisé l'an dernier à cette tribune et je l'ai répété à l'Assemblée nationale. Cela dit, je rappellerai aussi que cette décision a été prise, non durant le précédent septennat, mais lors d'un septennat antérieur. Il ne s'agissait pas d'ailleurs d'une grande décision industrielle, mais je reviendrai sur les choix industriels.

La télématique répond à un besoin. L'écran s'insalle, aujourd'hui, sous forme d'annuaire électronique en Ile-et-Vilaine. Ce qui est important, c'est la multiplicité des usages et des possibilités d'interrogation, ce que l'expérience de Vélizy a démontré. Nous passons désormais du stade expérimental à celui de la fabrication.

Les quinze conseils régionaux qui se sont prononcés en faveur du « minitel », et qui demandent que leurs régions en soient équipées, se sont-ils prononcés en faveur d'un gadget ? Et que dire des départements, des communes et des organismes tels les chambres d'agriculture qui sont également demandeurs ?

Cet après-midi, je vais assister à une expérience de télématique rurale. Tout à l'heure, on a rappelé le taux d'agriculteurs raccordés au téléphone, lequel leur sert plus qu'à toute autre catégorie professionnelle. Il m'arrive d'être arrêté dans la rue par des cultivateurs qui me disent que, constitués en groupement, ils souhaiteraient pouvoir disposer de l'aide des P. T. T. pour mener une expérience télématique. En effet, cette dernière devient de plus en plus nécessaire à la gestion des entreprises, notamment pour la passation des commandes.

Hier, j'ai rencontré des ressortissants d'Amérique du Sud, au terme d'un stage de deux semaines organisé par l'A.C.T.I.M., l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique. La télématique peut leur apporter une aide au-delà du seul équipement téléphonique en adaptant non pas cette fois le fil du téléphone, mais le support hertzien. Cela est important.

En ce qui concerne nos intérêts à l'étranger, M. le sénateur Perrein a bien voulu me féliciter — et je l'en remercie — de la création de sociétés que nous avons voulues. J'ai envoyé en mission aux Etats-Unis M. Abel Farnoux, l'auteur du rapport sur la filière électronique. Il y a organisé le regroupement des organismes dispersés en une seule société, détenue par Thomson à 51 p. 100, associant à la fois le secteur public et des entreprises privées. Il s'agit de renforcer notre capacité de pénétration du marché américain qui reste significatif puisqu'il représente la moitié du marché mondial des télécommunications.

Nous avons donc dépassé — et de loin ! — la phase d'expérimentation. Alors, ne parlez pas de « gadget » !

J'en viens aux réseaux câblés. Il est vrai que, au début de ce mois, le Gouvernement a pris la décision de développer un tel réseau en France. Cette décision est capitale pour l'avenir économique et elle aura des répercussions sociales. Elle n'avait pas été prise en 1974, au début du précédent septennat.

Il faut savoir que le projet d'un câblage est ancien. Un journaliste ironisait en disant que M. Mexandeau, ministre des P. T. T., avait été chargé d'un enième rapport sur le câblage. Il est vrai qu'il y en avait eu d'autres, mais celui-ci a abouti ! Voilà sept ans, on déclarait que les moyens existants étaient suffisants : on avait manqué d'esprit de prévision. La décision est désormais prise.

Je comprends bien l'impatience de M. Raush qui, ayant une bonne partie de sa ville déjà câblée, souhaiterait connaître tous les détails. Bien entendu, la décision politique et la mise en œuvre sont deux choses différentes. Je peux vous indiquer que le travail accompli à l'heure actuelle est considérable, les P. T. T. étant effectivement les maîtres d'œuvre, pour associer les deux constituantes que sont la direction générale des télécommunications, qui pilotera l'opération, et Télédiffusion de France qui aura, en particulier, la responsabilité des têtes de réseaux.

Pour expliquer les choix technologiques entre le réseau coaxial et le réseau à fibres optiques, il faut savoir que ces dernières représentent une technologie d'avenir alors que le coaxial appartient à une technologie du présent, qui sera demain une technologie du passé. Le propos industriel ne peut donc pas être de demander aux entreprises de s'équiper pour produire massivement du coaxial alors que nous savons que, dans dix ans ou quinze ans, on ne s'équiperait plus qu'en fibres optiques. Notre choix est donc de nous équiper le plus possible en fibres optiques, et cela le plus vite possible, d'autant que, dans ce domaine, nous ne sommes pas tributaires des importations de cuivre.

S'agissant de l'architecture, nous avons choisi l'architecture en étoile puisque c'est elle qui permet l'interactivité. En effet, sur ces réseaux multiservices à larges bandes passeront, non seulement la télédistribution — parfois, le public et les journalistes eux-mêmes l'assimilent simplement aux chaînes de télévision —, mais aussi une foule d'autres services dont certains existent déjà. Je pense aux télécopies, aux télétextes, aux traitements divers, à des services qui sont encore à naître, aux raccordements aux multiples banques de données — il en naît, en France, plus d'une par semaine. Il convient d'en tenir compte.

Comment payer ? C'est un point qui a été abordé. Les crédits qui sont effectivement prévus dans le budget d'investissement des télécommunications seraient insuffisants pour réaliser ces tâches ; les deux rapporteurs, ainsi que d'autres orateurs, ont bien fait de le souligner.

Nous demandons en ce moment des rajustements, et le complément envisagé doit être compris entre 1,5 milliard de francs et 2,5 milliards de francs ; aujourd'hui, les chiffres ne sont pas définitifs. Dès lors, et compte tenu des autres devoirs qui nous incombent — je pense, notamment, à la reprise du groupe C.G.C.T. qui a été racheté à I.T.T. — le budget d'investissement devrait passer, en fait, de 27,2 milliards de francs à 29,5 milliards de francs, et peut-être même à 30 milliards de francs. Ainsi disposerions-nous des moyens nécessaires pour réaliser la filière électronique et exercer nos responsabilités en la matière.

**M. Louis Perrein, rapporteur spécial.** C'est plus rassurant !

**M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T.** Nous pourrions, d'abord, maintenir l'emploi avant de pouvoir — espérons-le — le développer dans cette branche qui emploie directement le nombre de personnes que vous avez cité, monsieur le rapporteur, mais qui, indirectement, en emploie plus de 160 000. Nous n'oublions pas que nous avons, là aussi, à assumer l'héritage. La C.G.C.T. par exemple, filiale d'I.T.T., rachetée par le Gouvernement français, compte 9 000 emplois. Elle était pratiquement laissée à l'abandon. Aujourd'hui, elle est soutenue par les commandes des P. T. T. ; le Gouvernement ne l'abandonnera pas et évitera tout démantèlement.

Cela n'est pas sans conséquences sur l'avenir commercial, mais je voudrais calmer d'un mot les représentants des collectivités locales que vous êtes au premier chef. Ce qui leur sera demandé au niveau des sociétés d'exploitation fera l'objet de contrats et résultera d'un choix volontariste. Il ne s'agit ni d'un transfert de charges ni d'une procédure analogue à celle des avances remboursables.

Il est normal que les collectivités locales s'intéressent à l'installation et à l'exploitation de câbles fassent un effort qui sera

mesuré au degré même de leur volonté. Mais, aucune contrainte ne leur sera imposée par je ne sais quel texte.

Nous pourrions ainsi tenir les grands paris de cette fin de siècle, notamment en matière de filière électronique et d'exportation. Mais il faut que les entreprises sachent que les commandes des P. T. T. et plus généralement du secteur public ne doivent pas être le mol oreiller sur lequel elles peuvent s'endormir avec assurance. Ces commandes ne sont que la garantie intérieure des efforts à produire sur la scène internationale. A chaque part du marché intérieur qui leur est affectée, doivent correspondre un effort et une réussite sur le marché international afin de diminuer notre déficit commercial global.

A ce propos, je me réjouis avec M. Regnault que, de juin 1981 à juin 1982, les commandes étrangères de matériels de télécommunication se soient accrues, en valeur, de 41 p. 100, et ce sans compter, puisque M. le Président de la République est en Inde, le contrat considérable de 3,2 milliards de francs passé avec ce pays.

Dès lors, je m'interroge sur le bien-fondé de certaines critiques. Il faut se souvenir, en effet, que nous avons recueilli des secteurs entiers de production — sidérurgie, textile, machine-outil, chimie lourde — qui étaient en état d'abandon, dans lesquels on n'investissait plus depuis des années. Je ne peux donc souscrire à ces commentaires pessimistes qui parlent de dégradation, d'inquiétude et de déclin.

Bien entendu, la tâche que nous voulons accomplir ne se fera pas sans le support actif, à tous les niveaux, du personnel, que je tiens d'ailleurs à remercier de sa collaboration et de ses efforts. L'an dernier et cette année, nous avons fait, en sa faveur, œuvre de réparation. Le budget de 1981 ne prévoyait la création d'aucun emploi ; nous en avons créé près de 26 000 dont 8 500 environ ne sont pas encore effectivement pourvus. De cela, il faut tenir compte. Dans le budget de 1983, il ne suffit pas de prendre en compte la régularisation de 7 500 emplois ; il faut aussi considérer l'acquis sur le plan qualitatif et s'interroger sur l'évolution tant qualitative que quantitative.

Les P. T. T. emploient 483 000 personnes. Pour l'avenir, les augmentations de personnel devront être ajustées à l'augmentation du trafic, qu'il s'agisse du trafic postal ou téléphonique, aux nouvelles tâches qui nous seront assignées et pour tenir compte des mesures liées à la réduction du temps de travail.

Mais, ce que je souhaiterais, c'est que l'effort soit également qualitatif. On a dit qu'une grande proportion de ces personnels appartenaient aux catégories C et parfois D et que leurs rémunérations étaient insuffisantes. Des efforts ont été consentis pour parvenir à une certaine égalité. S'agissant, par exemple, des primes de rendement, je me suis efforcé de les contenir en deçà de la dérive monétaire pour les catégories supérieures, mais de les doubler en taux pour les catégories les plus basses — c'est-à-dire à 8 p. 100 pour les premiers et à 15 p. 100 pour les seconds — de sorte qu'apparaisse un début de correction.

Lors de la discussion des budgets futurs — cette année nous étions tenus par des consignes impératives, notamment la non-prise en compte, regrettable mais nécessaire, des revendications catégorielles — il faudra s'attacher particulièrement au qualitatif, c'est-à-dire à un effort pour la promotion que nous voulons également réaliser au travers d'une amélioration de la formation.

Il faut savoir, en effet, que 3 à 4 p. 100 du budget de fonctionnement sont affectés à la seule formation, afin d'améliorer la qualité de nos agents. Mais nous devons aussi nous attacher à la prise en compte de revendications concernant les rémunérations et les promotions, en particulier pour les receveurs-distributeurs, dont il a été fait état à plusieurs reprises.

En tout état de cause, si la situation économique s'était améliorée plus rapidement et si l'environnement international n'était pas parfois au bord de l'effondrement, nous aurions, c'est certain, fait davantage pour le personnel. Le Gouvernement lui demande de consentir un effort — j'en ai conscience — parce que son rôle est essentiel dans la réussite de notre redressement industriel et commercial.

Nous avons eu, dans un contexte international délabré, deux grandes tâches à accomplir : réparer et préparer.

Réparer, c'est-à-dire sauver des secteurs entiers de notre économie qui étaient au bord de la faillite : la sidérurgie, en dépit des difficultés ponctuelles et des drames sociaux que l'héritage a entraînés ; le textile, grâce au plan textile ; le bois, grâce à la restructuration du secteur des fibres de bois. Je suis l'élu d'une région où la sidérurgie, qui était condamnée en raison de son abandon par un groupe privé, a été sauvée grâce aux efforts du Gouvernement, où l'industrie du bois, vitale pour

nous, a également été sauvée grâce à la restructuration du secteur des fibres de bois. Ce sont des choses qui comptent dans la conscience des travailleurs, parce qu'ils savent que ce Gouvernement a consenti de grands efforts pour réparer ce qui était considéré comme abandonné ou compromis. Cela, il ne faudra jamais l'oublier et nous avons parfois tendance à être trop discrets à ce sujet.

Mais il faut aussi préparer, d'où cet effort d'investissement considérable que consentent les P. T. T. et qui répond à cet impératif que le Président de la République a assigné à la nation. Il convient, sans doute, de résister — c'est l'œuvre de réparation — mais il convient aussi de reconquérir.

La France n'a pas perdu la bataille de l'électronique, mais elle a trouvé une situation compromise. Dans cette bataille de l'électronique, dans cette bataille du futur, les P. T. T., avec leurs 480 000 agents, entendent jouer un rôle décisif.

Ce budget, dont je rappellerai quand même le montant, puisque c'est l'objet de ce débat, s'élève à 143 milliards de francs, dont 30 milliards d'investissements. Il représente des sommes considérables que nous voulons employer au mieux et qui, demain, aideront au redressement industriel de la France et au maintien et au développement de son rayonnement dans le monde. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des postes et télécommunications et figurant aux articles 34 et 35, ainsi que l'article 72.

#### Article 34.

**M. le président.** « Services votés. — Crédits, 131 344 148 820 francs. »

La parole est à M. Malassagne.

**M. Paul Malassagne.** Monsieur le ministre, à l'occasion du vote sur les crédits figurant à l'article 34, je souhaiterais vous poser une question.

Vous êtes certainement très renseigné, monsieur le ministre, sur les dégâts importants qui ont été occasionnés au réseau et aux installations téléphoniques par la tempête qui s'est abattue, notamment sur l'Auvergne, les 6, 7 et 8 novembre derniers. Dans le seul département du Cantal, que j'ai l'honneur de représenter, 7 000 abonnés ont été coupés totalement du réseau. De plus, ce sont bien évidemment les lignes longues qui ont été les plus touchées.

Grâce à la mise en place de moyens extraordinaires, les circuits ont pu être remis rapidement en place, beaucoup plus rapidement même que nous n'aurions pu le penser. Il convient, à cet égard, monsieur le ministre, de rendre hommage à votre personnel qui, nuit et jour, a été sur la brèche et qui a mis en œuvre les moyens dont vous disposez.

Ma question est la suivante : qui paiera l'addition, monsieur le ministre ? Il ne faudrait pas que les crédits nécessaires soient prélevés notamment sur les crédits que vous avez déjà affectés aux collectivités locales ou régionales. Il convient qu'à une dépense extraordinaire correspondent des crédits extraordinaires.

**M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T.** Je voudrais d'abord vous remercier, monsieur le sénateur, des propos que vous avez tenus à l'égard du personnel des P. T. T. et de son dévouement. Cela illustre, une fois de plus, les avantages qui s'attachent à la présence d'un service public actif.

Quant à la prise en charge des dépenses, je voudrais vous rassurer. Ces dépenses seront supportées par le budget annexe des P. T. T. Si vous le désirez, je pourrai vous donner des précisions supplémentaires à ce sujet. De toute façon, il n'est pas question de les faire supporter aux collectivités locales.

**M. Paul Malassagne.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 34.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R. P. R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 55 :

Nombre des votants .....	298
Nombre des suffrages exprimés .....	281
Majorité absolue des suffrages exprimés.	141
Pour l'adoption .....	106
Contre .....	175

Le Sénat n'a pas adopté.

**Article 35.**

**M. le président.** « Mesures nouvelles. — « I. — Autorisations de programme, 27 845 millions de francs. »

« II. — Crédits, 11 565 128 394 francs. »

**M. Pierre Gamboa.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Gamboa, pour explication de vote.

**M. Pierre Gamboa.** Monsieur le ministre, je veux exprimer ma satisfaction de vous avoir entendu souligner avec force la volonté du Gouvernement d'assurer l'avenir de la C.G.C.T. En effet, l'avenir de cette entreprise de mon département est particulièrement compromis par le manque d'investissements d'un groupe étranger dans les dix années écoulées.

Il est bon que la politique gouvernementale permette de revitaliser une entreprise de cette nature qui peut avoir une grande utilité, dans le contexte national que vous évoquiez, pour le service public que constitue votre ministère.

En outre, monsieur le ministre, les travailleurs manuels et intellectuels de cette entreprise attendent beaucoup du Gouvernement.

De vastes concertations ont été entreprises et elles peuvent encore s'amplifier. Je compte naturellement sur votre action dans ce domaine pour perfectionner cette démocratie qui est source de richesses et d'efficacité.

Cependant je ferai une dernière observation avant de manifester le vote positif du groupe communiste. Je me permets, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur un problème qui me préoccupe. En effet, votre administration, s'inscrivant naturellement dans le développement des sciences et des techniques, a développé avec beaucoup de rigueur, il faut le souligner, l'expérience de l'annuaire électronique.

Cette démarche s'inscrit dans les avancées technologiques et scientifiques de notre époque et nous tournent vers l'avenir. C'est une très bonne chose. Cependant, nous sommes dans une période transitoire qui pose à telle ou telle étape des questions complexes et difficiles à résoudre.

Vous avez dit aussi qu'il faut la rigueur. Nous y sommes favorables. Dans le passé, la rigueur a été utilisée comme synonyme d'austérité. Ce n'est pas votre cas, monsieur le ministre, mais il faut encore réfléchir sur cette expérience de l'annuaire demi-format car elle pose deux questions.

D'abord, cet annuaire provoque incontestablement une dégradation du service public car il recourt à des caractères microscopiques et les trois quarts des utilisateurs ne peuvent pas utiliser cet annuaire à bon escient.

Ensuite, dans ce cas précis, il serait préjudiciable à un établissement public, l'imprimerie nationale, de réduire son plan de charges sur la base d'une disposition qui ne constitue réellement pas une économie substantielle pour votre administration.

C'est la raison pour laquelle également, avec confiance, monsieur le ministre, je fais appel à vous pour que ce problème soit étudié et qu'une réponse positive y soit apportée.

Cela dit, naturellement, le groupe communiste votera les crédits figurant à l'article 35.

**M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T.** Je vous remercie, monsieur le sénateur, des propos que vous avez tenus sur le budget des P.T.T. comme moyen de développer l'activité industrielle et commerciale de ce pays.

En effet, la situation de ce groupe industriel était celle que vous avez décrite : il n'y avait plus ni argent frais à la C. G. C. T., ni investissement significatif depuis des années ; on se trouvait donc en face d'un désengagement.

Cette société était dans une situation telle que seules les commandes des P.T.T. ont assuré la charge de travail aux diverses usines du groupe, dont celle de Massy.

A l'heure actuelle, nous avons effectivement instauré la concertation avec les diverses parties prenantes, les organisations syndicales en particulier, pour trouver une solution positive, qui n'est pas facile.

Nous constatons plutôt en effet — l'un des rapporteurs l'a dit — un excès de charges compte tenu de l'évolution de la productivité.

Il n'en reste pas moins — c'est justement l'un des objets du projet industriel contenu dans ce budget — que nous avons de nouvelles charges et de nouvelles responsabilités. Nous essaierons d'y associer la C. G. C. T. et nous rechercherons la meilleure formule pour assurer l'efficacité de ce choix.

Il faut savoir cependant que le Trésor public devra soutenir, dès la fin de 1982 et en 1983, en apport de fonds propres, et de façon lourde, les 9 000 emplois de la C. G. C. T.

J'en arrive à votre deuxième question concernant l'expérience du mini-annuaire. Celui-ci a seulement un caractère précisément d'expérience. Nous sommes confrontés, dans ce domaine, à plusieurs problèmes, tels que la difficulté de renseignement en cas de numérotation ou d'inscription de nouveaux abonnés.

D'une manière générale, l'annuaire n'est pas toujours commode à manier, nous en sommes conscients, bien que de gros efforts soient faits pour son amélioration.

Nous essayons de répondre par la solution de l'annuaire électronique. Le mini-annuaire répond, lui, à une autre préoccupation, celle de la diminution des coûts. Sachez que nous utilisons, pour l'annuaire, 40 000 tonnes de papier par an. Or il s'agit là d'un des postes commerciaux les plus déficitaires pour le pays. Voilà pourquoi nous avons offert, aux seuls volontaires, ce mini-annuaire qui a rencontré, je dois le dire, un succès qui a dépassé notre propre attente.

Cependant, nous tiendrons compte des observations qui seront faites à son sujet et nous continuerons de proposer à chacun des abonnés, surtout aux personnes âgées qui sont habituées au maniement de l'ancien annuaire, les diverses solutions possibles.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits figurant à l'article 35.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 56 :

Nombre des votants .....	298
Nombre des suffrages exprimés .....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés .	146
Pour l'adoption .....	115
Contre .....	175

Le Sénat n'a pas adopté.

**Article 72.**

**M. le président.** « Art. 72. — Il est inséré dans le code des postes et télécommunications un article L. 107-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 107-1. — L'administration des postes et télécommunications est autorisée à accorder sa garantie aux bénéficiaires des paiements effectués par les porteurs de cartes de paiement émises par elle. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Louis Perrein, rapporteur spécial.** L'article 72, que j'ai évoqué tout à l'heure dans mon exposé oral, a pour objet de diversifier les fonctions de la poste en ce qui concerne ses services financiers.

Le 5 octobre dernier, le Gouvernement a adopté une série de huit mesures dont une nous intéresse particulièrement et fait l'objet de cet article 72 : c'est l'adhésion au groupement d'intérêt économique carte bleue par le service des postes et télécommunications.

La commission des finances m'a demandé de poser des questions, auxquelles M. le ministre vient de répondre. Il s'agit de permettre à la poste et aux télécommunications d'affronter la concurrence et de participer à l'effort de banalisation de l'accès aux guichets des banques.

Par l'article 72, l'administration des postes et télécommunications est autorisée à accorder sa garantie aux bénéficiaires des paiements effectués par les porteurs de cartes de paiement émises par elle. En conséquence, j'invite le Sénat à adopter cet article.

**M. François Collet.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Collet.

**M. François Collet.** Monsieur le président, M. le rapporteur spécial s'est enfin décidé à nous donner le sentiment de la commission des finances sur l'article 72 et il nous en recommande l'adoption. Nous n'y ferons pas obstacle.

J'en profiterai pour souligner qu'en présentant son rapport notre collègue s'était contenté de donner son appréciation personnelle et n'avait pas cru devoir nous apporter les conclusions de la commission.

**M. Louis Perrein, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Louis Perrein, rapporteur spécial.** Monsieur le président, je suis navré que notre collègue ne m'ait pas très bien écouté. Tout au long de mon rapport, je me suis efforcé de donner les avis de la commission des finances et, chaque fois que, pour éclairer le Sénat, j'ai donné mon appréciation personnelle, je l'ai bien précisé.

La commission m'a demandé de poser des questions à M. le ministre sur la carte bleue notamment. M. le ministre a répondu et je crois qu'au nom de la commission des finances je peux prendre l'initiative de dire qu'elle est favorable à l'adoption de l'article 72.

**M. François Collet.** Sur cet article, je ne le conteste pas.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 72.

(L'article 72 est adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à quinze heures quinze. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures vingt, est reprise à quinze heures vingt, sous la présidence de M. Maurice Schumann.)

**PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983.

**Temps libre.**

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du temps libre.

La parole est à M. le ministre.

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'existence du ministère du temps libre correspond, cela n'est plus guère discuté, à une nécessité forte de notre temps, de même qu'elle est l'expression d'une volonté politique du Gouvernement.

En effet, les grandes conquêtes sociales liées au temps — abaissement de l'âge de la retraite, réduction du temps de tra-

vail, allongement des périodes de congés payés — concourent à inverser de façon irréversible le rapport séculaire de l'homme au travail et aux loisirs.

Mais ce temps libéré n'est véritablement vécu comme libre que s'il s'accompagne des moyens permettant à chacun d'en disposer en toute plénitude.

Il s'agit bien d'organiser, non pas les loisirs de nos concitoyens, mais les moyens de ces loisirs, d'en ouvrir toutes les voies afin que chacun puisse librement choisir celle qui correspond le mieux à ses goûts et à ses aspirations. En un mot, il faut démocratiser le loisir.

Il s'agit aussi, en liaison avec les associations dont les Français se sont librement dotés, de favoriser leur compréhension et leur maîtrise des mécanismes naturels et sociaux, afin qu'ils puissent accéder à la nouvelle citoyenneté qui leur permettra de bien vivre leur société. Tel est l'objectif de la réhabilitation de l'éducation populaire.

C'est dans ce cadre que se place l'action du ministère du temps libre, pôle de rééquilibrage humaniste dans une société marquée par des difficultés économiques qu'il est essentiel de dominer pour répondre à l'aspiration des Français à une meilleure qualité de vie.

Démocratisation du loisir, réhabilitation de l'éducation populaire : toutes les actions menées ou engagées par le ministère du temps libre depuis sa création ont été centrées sur ces deux axes.

Ce sont, par exemple, l'instauration du chèque-vacances, l'aide au développement du tourisme associatif et des équipements de loisirs, la promotion des activités de pleine nature, la campagne « Découverte de la France », dont le succès a été considérable.

C'est aussi la politique en faveur de l'éducation populaire, marquée notamment par la mise en chantier d'opérations aussi importantes que le projet de loi sur la promotion de la vie associative, l'étude en vue d'un statut-référence de base pour les métiers de l'animation, la promotion, au niveau des régions, des arts et traditions populaires, la création d'un programme de trois cents maisons du temps libre et, au plan international, la mise en œuvre de l'Institut méditerranéen d'éducation populaire.

C'est, enfin, le grand dossier de l'aménagement du temps, ouvert dès 1982 et qui sera largement développé en 1983 avec la campagne pour l'organisation annuelle de l'étalement des congés dans les entreprises, la recherche d'une meilleure organisation de la semaine et de la journée et la réalisation, à l'automne 1983, des « assises du temps de vivre ».

Nous maintiendrons, nous renforcerons et nous affinerons, l'an prochain, les choix politiques du ministère du temps libre, que je viens d'exposer brièvement.

Le budget pour 1983 peut être considéré comme un budget de confirmation et de réorientation.

Budget de réorientation par rapport aux routines, aux insuffisances et aux options politiques des gouvernements précédents, il est aussi un budget de confirmation des choix globaux qui ont marqué le ministère du temps libre depuis sa création.

C'est un budget inclus dans un plan gouvernemental de rigueur s'appliquant à tous les secteurs de la vie nationale. Dans ce contexte — et j'appelle particulièrement votre attention sur ce point — le budget augmentait globalement de 6 p. 100. Je dis bien « augmentait ». En effet, je tiens à vous signaler qu'à ma demande le Gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale des amendements abondant les crédits inscrits au « bleu » de 15 millions de francs en autorisations de programme et de 7 millions de francs en crédits de paiement sur le chapitre 66-01 — villages de vacances — ainsi que de 3 millions de francs sur le chapitre 43-60 — subventions aux associations.

Avec les amendements présentés par le Gouvernement pour la partie du budget relative à la jeunesse et aux sports et la partie relative au tourisme, c'est, en définitive, d'une augmentation de 8 p. 100 dont bénéficie le ministère du temps libre.

Il ne s'agit donc pas d'un budget sacrifié. Pour mesurer sa progression par rapport à 1982, il est également utile de tenir compte des masses transférées à l'éducation nationale, soit pour la gestion des personnels administratifs, soit pour l'achèvement du transfert de l'éducation physique et sportive. La progression du budget, mesurée sur les deux années d'existence du ministère du temps libre, s'élève à 40 p. 100, ce qui est considérable.

L'ensemble des crédits du ministère du temps libre pour 1983, tels qu'ils figurent dans le « bleu », c'est-à-dire compte non tenu des amendements dont je viens de parler, atteint 2 389 mil-

lions de francs, répartis de la façon suivante : 201 millions de francs pour le tourisme, 1 681 millions de francs pour la jeunesse et les sports, 248 millions de francs pour le loisir social, l'éducation populaire et les activités de pleine nature et 258 millions de francs pour la section commune.

Par grandes masses, les dépenses de fonctionnement des services représentent 54,5 p. 100 de l'ensemble, les interventions publiques 25,2 p. 100 et les dépenses en capital 20,2 p. 100.

Pour ce qui est de la section commune, les deux priorités retenues concernent les moyens des services et les personnels.

En ce qui concerne les moyens des services, l'accent a été mis sur les frais de déplacement, qui progressent globalement pour l'ensemble du ministère de 16,5 p. 100. Cette progression est due à une mesure nouvelle venant étayer un effort consenti par redéploiement interne de nos moyens budgétaires. Ce choix est significatif de notre volonté de permettre aux services du ministère du temps libre, notamment aux directions régionales et départementales du temps libre, de la jeunesse et des sports, de faire face à leurs missions spécifiques. En effet, nos personnels se doivent d'être des hommes de terrain, de contact et de rencontre, pour impulser dans les régions, les départements et les communes les orientations politiques de notre ministère.

En ce qui concerne les personnels, l'année 1983 verra la mise en application du plan de titularisation des catégories C et D, la mise en œuvre de l'engagement pris l'année dernière de « déclandestinisation » des personnels de notre administration centrale, ainsi que la poursuite du transfert pour gestion de nos moyens budgétaires de personnels au ministère de l'éducation nationale afin d'assurer aux personnels du temps libre une carrière et des possibilités de promotion et de mutation beaucoup plus intéressantes dans le cadre de cette unité de gestion.

L'ensemble des activités de la section du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature est principalement orienté vers la réhabilitation de l'éducation populaire, mais aussi vers la prise en compte et la mise en œuvre de dossiers nouveaux, notamment celui de l'aménagement du temps, dont j'ai déjà dit qu'il constituait une priorité, et qui bénéficiera pour la première fois en 1983 d'une dotation budgétaire spécifique de 3 millions de francs.

C'est dans ce cadre que les assises du temps de vivre, qui seront préparées par des colloques régionaux et qui constitueront de plus une préparation au IX<sup>e</sup> Plan, mèneront une réflexion en vue d'actions concrètes sur les relations entre le temps libre et les rythmes de vie biologiques. Elles approfondiront la question du temps libre, facteur d'épanouissement individuel et de développement social, et elles aborderont le problème de l'utilisation des technologies de pointe afin de mieux répondre aux défis de l'informatique.

L'organisation des assises du temps de vivre constituera donc un événement : pour la première fois, sera posé devant le pays le problème du temps dans toutes ses dimensions.

En ce qui concerne les subventions du titre IV, qui progressent en 1983 de 8,16 p. 100, compte non tenu des amendements, une réorientation permettra, tout en gardant les subventions de fonctionnement, d'aider les associations, notamment sur la base de contrats de programme et d'objectifs.

La bourse Fonjep sera améliorée à hauteur de 8 p. 100, ce qui amènera la participation de l'Etat à 40 176 francs. La création de cent postes nouveaux permettra d'étayer les contrats d'objectifs et de programme établis avec les associations.

L'aide au tourisme associatif, particulièrement négligé au cours de la dernière décennie, avait augmenté de 150 p. 100 en 1982 — il est vrai qu'elle partait de très bas ! Elle progressera encore en 1983, compte tenu de l'amendement qu'a déposé le Gouvernement lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale. Les crédits concernés seront portés à 75 millions de francs en autorisations de programme, contre 60 millions de francs en 1982. Compte tenu de la régulation mise en place cette année, la progression sera donc très sensible.

Cette aide importante permettra la prise en compte de dossiers nouveaux étayant la politique d'aménagement du temps et de découverte de la France.

Le budget pour 1983 prévoit également des crédits pour le fonctionnement du haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature mis en place le 6 mai dernier par M. le Premier ministre à l'institut national d'éducation populaire — I. N. E. P. — de Marly-le-Roi.

Trois dossiers, enfin, viennent compléter l'action prévue pour 1983 par le ministère du temps libre.

Premièrement, la loi sur la promotion de la vie associative, dont la préparation vient à son terme après une très large consultation et concertation des intéressés et des discussions interministérielles approfondies. Le projet de loi devrait être présenté aux assemblées au cours de la session de printemps après avoir été pris en compte par le Gouvernement avant Noël.

Deuxièmement : à partir d'une concertation qui a déjà débuté, une réflexion est menée sur les métiers de l'animation afin d'aboutir à un statut de base précisant et harmonisant les conditions de recrutement, de formation, de déroulement de carrière et de reclassement social des animateurs, médiateurs indispensables dans les secteurs les plus divers de la vie sociale, sportive et culturelle.

Troisièmement, enfin, l'année 1983 verra l'aboutissement du certificat d'aptitude à l'animation des activités de pleine nature, sur lequel un consensus s'est finalement dégagé et qui accompagnera la promotion et le développement des activités de pleine nature, permettant de satisfaire les aspirations de nos concitoyens désireux de multiplier les contacts avec le milieu naturel par la pratique d'activités sportives conçues non pas comme un sous-produit du sport mais comme une réponse à des besoins nouveaux fondés sur la démocratisation du loisir.

J'en viens à la section équipement. Dans ce domaine également les carences de nos prédécesseurs ont nécessité une réorientation. Il est indispensable de rattraper le retard en même temps que de réaliser les priorités nouvelles de l'ensemble du ministère du temps libre.

Compte tenu de la première participation à la dotation globale d'équipement, notre budget, en matière d'équipement atteint le même niveau que l'an dernier en autorisations de programme et connaît une progression pour les équipements d'Etat, permettant ainsi la rénovation des C. R. E. P. S. — centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire — liée à leur réforme, la prise en compte de la première étape de la création de l'institut méditerranéen d'éducation populaire et la réalisation d'un premier programme d'espaces de liberté en milieu urbain, mieux adaptés et mieux intégrés au tissu urbain que ce que l'on appelait autrefois les « bases de plein air et de loisirs » et donnant ainsi aux citadins la possibilité de vivre plus harmonieusement leurs loisirs quotidiens.

De plus, le programme de salles polyvalentes et de maisons du temps temps libre sera normalement poursuivi en 1983 et 1984.

La politique du ministère du temps libre en matière d'équipement sera marquée par une contractualisation accentuée avec les régions. Cette contractualisation sera orientée dans deux directions complémentaires : d'une part, des contrats nationaux seront proposés aux régions ; d'autre part, une masse financière significative sera réservée à des contrats dont l'initiative viendra des régions.

Enfin, des programmes spécifiques seront mis en œuvre permettant des actions nouvelles en faveur des handicapés, des économies d'énergie et des départements et territoires d'outre-mer. Pour l'ensemble de ces programmes spécifiques, c'est plus de 10 millions de francs qui seront réservés dans le budget de 1983.

Au total, le budget de 1983 est marqué par une large déconcentration et par un effort en vue d'une rationalisation des crédits, gage d'une plus grande efficacité. Malgré des contraintes financières qu'il partage avec l'ensemble de la nation, ce budget reste fidèle aux grandes options et aux grands objectifs dégagés depuis la création du ministère du temps libre.

Le budget 1983 est cohérent. Il doit pouvoir donner les moyens essentiels nécessaires à l'accomplissement d'une politique centrée sur la recherche d'une meilleure qualité de la vie pour nos concitoyens et d'une meilleure compréhension des mécanismes de notre société et du monde dans lequel nous vivons, ainsi que d'une meilleure participation de tous à la gestion de cette société.

Pour ce qui les concerne, Mme Edwige Avice pour la jeunesse et les sports et M. François Abadie pour le tourisme développeront devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs, la politique qu'ils entendent mettre en œuvre au titre de cette orientation budgétaire. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur les travées des radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué.

**Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports.** Mesdames, messieurs les sénateurs, je souhaite vous présenter le budget du ministère de la jeunesse et des sports dont j'ai la charge en faisant constamment référence aux objectifs qui sont les miens, le budget constituant l'un des moyens pour les atteindre. Je traiterai donc successivement des objectifs et des moyens de la politique sportive et de la politique de la jeunesse. Je terminerai cet exposé par des informations de synthèse sur les moyens financiers que le Gouvernement consacrera à ces actions en 1983.

Commençons donc par le sport. Il faut considérer que c'est un phénomène culturel et social de grande ampleur qui concerne maintenant plus de dix millions de licenciés et intéresse un public qui est deux fois plus important. Ce secteur emploie, dans les industries de matériel ou d'équipement, plus de 15 000 personnes auxquelles s'ajoutent bien évidemment tous ceux qui travaillent pour le sport, en particulier de nombreux cadres pédagogiques.

Depuis mon arrivée au ministère, je me suis assigné deux objectifs complémentaires : tout d'abord, redonner aux athlètes français, dans les compétitions internationales, le rang qu'ils méritent mais qu'ils n'obtiennent pas toujours par suite de divers défauts d'organisation auxquels nous devons remédier ; ensuite, répondre à la demande courante de pratique sportive non compétitive — la pratique du plus grand nombre — en cherchant à réduire les inégalités d'accès observées et qui tiennent pour partie à des insuffisances qualitatives et quantitatives dans notre parc d'équipement sportif.

Or, nous sommes pris par le calendrier. Ces orientations, maintenues en 1983, nous amènent très directement aux grandes compétitions internationales qui appellent un effort particulier pour la préparation de nos athlètes.

Je rappelle que 1983 sera l'année des jeux Méditerranéens et des jeux mondiaux Universitaires. Je n'oublie pas que 1984 sera une année importante puisque, d'une part, se dérouleront les jeux Olympiques de Los Angeles et que, d'autre part, la France accueillera les championnats d'Europe de football.

Il faut donc dès à présent penser aux jeux Olympiques de 1984, en raison, d'abord, de l'importance mondiale prise par cette manifestation ; ensuite, des délais de préparation sportive ; enfin, des difficultés que notre pays rencontre en particulier dans deux disciplines olympiques : l'athlétisme et la natation.

Il convient d'insister sur l'importance prise par les jeux Olympiques pour dire qu'ils ne sont pas seulement un enjeu sportif, mais qu'ils constituent également une opportunité pour la France d'exporter des matériels et des savoir-faire dans le domaine des équipements. Les actions que nous menons actuellement auront bien évidemment pour prolongement des études portant sur la préparation par la France des jeux Olympiques de 1992.

Dès cette année, et dans l'optique de 1984, des dispositions ont été prises en ce qui concerne la programmation des équipements pour réaliser, tant à l'I. N. S. E. P. qu'à l'école nationale d'équitation et au lycée de Font-Romeu, des aménagements et des extensions qui amélioreront les conditions de préparation de nos athlètes.

Dès cette année aussi, des solutions nombreuses ont été recherchées avec diverses administrations, de même qu'avec des entreprises publiques ou privées, pour permettre aux espoirs comme aux athlètes confirmés de mener leur préparation sportive dans un cadre professionnel adapté. Sont actuellement en préparation de nouvelles conventions, en plus de celles qui ont déjà été signées. Nous disposerons, dans quelque temps, d'environ 400 possibilités d'accueil pour des sportifs de haut niveau.

Dès cette année, enfin, un effort de recrutement de cadres a dû être accompli pour permettre notamment d'aider les fédérations à accentuer la préparation des athlètes.

En 1983, il conviendra de poursuivre et d'accélérer ces actions ; c'est pourquoi plusieurs moyens supplémentaires sont prévus : quarante-cinq emplois nouveaux de conseillers techniques et pédagogiques, deux emplois de médecins et trois emplois d'auxiliaires médicaux ont été ajoutés au projet de budget à la suite d'un amendement gouvernemental. Cet amendement a également permis d'augmenter la dotation du « sport étude » et de la « médecine du sport » de plus de 2 millions de francs.

Notons aussi que des crédits supplémentaires s'élevant à 6 millions de francs sont prévus au budget pour les grandes manifestations sportives, dont 2 millions de francs pour aider le mouvement sportif à participer à ces compétitions.

De même, les crédits prévus pour le sport de haut niveau sur le budget du fonds national pour le développement du sport passeront, selon les prévisions de rentrées de recettes, de 28 millions de francs en 1982 à 33 millions de francs en 1983. Ces chiffres sont éloquentes.

Enfin, les opérations d'équipement évoquées précédemment seront achevées.

La préparation aux prochains jeux ne peut cependant faire oublier les problèmes de fond qui se posent dans le domaine du sport de haut niveau, notamment dans des disciplines dont on parle souvent, comme l'athlétisme et la natation. Il apparaît que ces problèmes ne seront résolus qu'en élargissant le recrutement, ce qui, là aussi, suppose qu'il soit trouvé des solutions permettant aux jeunes de développer leurs talents sans compromettre leur scolarité.

On sait qu'il existe déjà 181 sections « sports études » accueillant 4 000 élèves et intéressant 26 disciplines sportives. Ce dispositif est complété par des classes sportives pour le premier cycle du second degré ; 161 classes fonctionnent actuellement. Des aménagements sont également recherchés au niveau de l'enseignement universitaire en liaison avec l'union nationale des clubs universitaires.

Il faut dire, bien entendu, que cet effort ne peut s'entendre sans une étroite relation avec le ministère de l'éducation nationale et le mouvement sportif. Il y a là une véritable conjonction que je suis heureuse d'avoir trouvée et de pouvoir amplifier.

L'élargissement du recrutement passe aussi par une régionalisation de la préparation sportive, ce qui appelle une décentralisation de certaines activités de l'I. N. S. E. P. et une utilisation nouvelle des C. R. E. P. S., car on ne peut éloigner de leur famille les jeunes sportifs. Enfin, dans la même direction et avec l'étroit concours du mouvement sportif, l'organisation de jeux régionaux devrait permettre l'émergence de nouvelles élites.

Je voudrais maintenant parler du deuxième volet de l'action en faveur du sport, c'est-à-dire le sport de masse.

S'agissant de la démocratisation des pratiques sportives, l'année 1982 a permis l'élaboration de réflexions sur la pratique sportive dans le cadre du travail. Il s'agit notamment du rapport Lavigne qui a été réalisé par mission commune donnée par le ministère de la jeunesse et des sports et le ministère de la fonction publique.

Est en cours de préparation et soumis actuellement à de multiples concertations un projet de loi qui sera proposé à l'examen du Parlement en 1983 et qui concerne l'ensemble des pratiques sportives. Il définira, bien sûr, le nouveau contenu du service public du sport et le rôle du mouvement sportif.

Par ailleurs, sur le plan des équipements, un programme de rattrapage en petits équipements couverts a été lancé avec cinq régions qui présentaient un déficit important.

Enfin, une animation exceptionnelle a été organisée pendant l'été 1982 en direction des zones urbaines à habitat social et une semaine « sport pour tous » a été organisée au mois d'octobre avec le concours de quarante fédérations sportives et de nombreuses municipalités.

Ces diverses actions que j'ai décrites devant vous doivent se poursuivre et se développer en 1983 : au niveau de l'animation, où un programme pour les périodes de vacances scolaires, principalement pour l'été, est en cours de préparation, et des programmes d'équipements, dont j'aurai l'occasion de parler un peu plus longuement tout à l'heure.

Cela m'amène à de premières considérations globales sur les moyens financiers qui seront consacrés par l'État en 1983 en faveur du sport. Je souhaite récapituler ici l'ensemble des diverses propositions et amendements qui, dans les derniers arbitrages budgétaires, sont venus majorer ce budget et lui donner sa forme définitive.

Au plan des moyens des services — titre III — j'ai déjà indiqué les créations d'emplois prévues : dix contrats de préparation olympique, quarante-cinq postes de conseillers techniques, cinq emplois de médecins et d'auxiliaires médicaux.

Au plan des actions d'animation et des subventions accordées au mouvement sportif, il faut considérer les trois chapitres qui concourent à leur financement : le chapitre 43-91 de la section Jeunesse et sports et les chapitres I<sup>er</sup> et 6 du fonds national pour le développement du sport. Au total, les moyens passeront de 334 millions de francs en 1982 à 390 millions de francs en 1983, soit un accroissement de 16,9 p. 100. Encore cette croissance — j'insiste sur ce point — ne tient-elle pas compte du transfert des activités de « pleine nature », soit 7 700 000 francs, à la section correspondante du budget du ministère. A structure comparable, l'augmentation réelle est de 19 p. 100.

Ces informations devraient être de nature à rassurer tous ceux qui s'étaient émus d'une prétendue régression des moyens budgétaires consacrés par l'Etat au sport, surtout lorsqu'on a bien en l'esprit l'effort de rigueur que s'est imposé le Gouvernement pour le budget de 1983.

Je rappelle qu'au-delà de l'amendement du Gouvernement il y a eu également une majoration de 70 millions de francs du fonds national du développement du sport, ce qui permet donc de dire qu'à cet égard un effort complémentaire va être consenti.

Je vous parlerai maintenant des objectifs et des moyens pour la politique de la jeunesse, dont je pense d'ailleurs qu'à beaucoup d'égards elle rejoint la politique sportive puisque, en particulier, dans les actions d'animation, dans les actions de sports de masse, ceux auxquels nous nous adressons le plus souvent sont des jeunes.

Deux chiffres me paraissent significatifs de l'importance des problèmes qui sont à résoudre en ce domaine : actuellement, la tranche d'âge de cinq à vingt-cinq ans représente 18 millions de personnes et un peu moins de la moitié des demandeurs d'emploi ont moins de vingt-cinq ans. Ces chiffres, dans leur sécheresse, ne traduisent cependant pas tous les problèmes d'ordre qualitatif, voire affectif, qui existent dès lors qu'on se penche sur la situation des jeunes ; je dis « des jeunes », parce que nous connaissons leur diversité.

Très logiquement, notre démarche a donc consisté à vouloir nous attaquer aux difficultés d'insertion socio-économique que rencontrent les jeunes. Mon ministère ne pouvait se cantonner à s'intéresser aux loisirs des jeunes dès lors qu'il savait que le chômage frappait de façon exceptionnelle cette catégorie. Mais il faut reconnaître que ces problèmes ne relèvent pas, pour la plupart, de la compétence intrinsèque de mon département ministériel. C'est pourquoi, avec l'accord du Premier ministre, je me suis engagée résolument dans une prise en considération globale, donc interministérielle, des problèmes de la jeunesse. Dès lors que plus de vingt-trois ministères sont plus ou moins concernés, il convenait de créer une structure de coordination interministérielle. Cela a été fait par un décret du 30 avril 1982, qui a créé un comité interministériel de la jeunesse présidé par M. le Premier ministre et par délégation par moi-même.

Cette démarche globale a de multiples avantages : d'abord, celui de répondre à des préoccupations énoncées par le rapport Schwartz, qui affirmait que la politique de la jeunesse formait un tout, mais aussi celui de permettre à mon ministère de participer à diverses actions interministérielles concourant à l'insertion socio-économique des jeunes. C'est ainsi que l'opération « jeunes volontaires », réalisée en 1982, sera poursuivie en 1983 et que commence maintenant le programme d'insertion des « seize-dix-huit ans », qui verra également son prolongement à l'horizon 1983 et dont l'incidence est très grande pour la jeunesse.

De même, nous continuerons à apporter notre soutien à la mise en place des missions locales pour les jeunes, de tous les centres d'accueil et d'orientation, qu'il s'agisse de structures régionales ou de structures départementales.

Par ailleurs, mon ministère poursuivra, bien entendu, la réalisation du réseau des « centres d'information jeunesse », tout en veillant à élargir leur champ d'intervention en contribuant à améliorer davantage par l'informatisation la qualité et la rapidité des informations diffusées.

Enfin, je rappelle que diverses initiatives ont été prises en 1982 et se développeront en 1983 — notamment les bourses « Ajir » — destinées à stimuler l'esprit d'initiative et d'entreprise des adolescents. Il faut également rappeler le rôle joué par les échanges internationaux en ce domaine, notamment grâce aux deux offices franco-allemand et franco-québécois.

Voilà deux jours, s'est tenue à Bonn la session de l'office franco-allemand, session au cours de laquelle les objectifs ont été définis par rapport aux budgets présentés aux deux Parlements des deux pays, et il a été décidé de développer toute une série d'efforts en faveur des jeunes professionnels.

S'agissant des loisirs des jeunes, à côté des activités, maintenant traditionnelles, des centres de vacances, que nous continuerons à encourager, cette année a vu le démarrage ou le rodage d'actions orientées vers les quartiers à habitat social et visant à prévenir la délinquance juvénile.

Un programme interministériel, là aussi, de « loisirs quotidiens » a été lancé dans vingt départements. Il sera étendu à quarante départements, puis généralisé à l'ensemble des départements du territoire national en 1983 et 1984.

Des actions d'animation, mêlant des activités sportives et culturelles, ont elles-mêmes été lancées dans plusieurs villes pendant l'été ; elles ont eu des effets bénéfiques et immédiats sur le comportement des jeunes. Je souligne d'ailleurs, à cet égard, que près de 50 p. 100 des animations ont un caractère sportif.

Avec le comité interministériel de la jeunesse nous nous préparons, lors d'une prochaine rencontre avec l'ensemble des ministères concernés, à mettre au point une série d'animations dans un plus grand nombre de villes à l'horizon 1983. Elle permettra, pendant les mois d'été, de développer, de prolonger et d'améliorer encore ce que nous avons fait en 1982.

En ce qui concerne les moyens, il faut rappeler qu'en 1982 un effort particulier du Gouvernement avait été accompli : 120 emplois nouveaux de conseiller technique et pédagogique avaient été créés, les subventions avaient augmenté de 40 p. 100 et le nombre des postes Fonjep avait augmenté de 325, tandis que la subvention par poste était réévaluée de 20 p. 100.

Il n'est donc pas anormal que les moyens pour 1983 évoluent d'une manière un peu différente. Il faut dire également, sur ce point de la présentation budgétaire, que beaucoup de jeunes volontaires ont trouvé place en milieu associatif. Près de 60 p. 100 d'entre eux, sinon plus, se sont retrouvés dans des associations, leur apportant un concours non négligeable. Je le rappelle, l'expérience sera prolongée en 1983.

Mais j'insiste sur un point qui n'apparaît pas toujours : même si cela a quelques inconvénients comptables, parce qu'il est plus difficile de repérer l'ensemble des masses budgétaires consacrées à ces actions, le fait qu'une partie de nos interventions soit de nature interministérielle fait que nous pouvons bénéficier d'un ensemble de crédits dont j'aurai encore à parler tout à l'heure et qui représentent, pour le secteur de la jeunesse comme pour l'ensemble des associations qui prennent des responsabilités dans ce secteur, une force d'appoint non négligeable.

Cette politique de la jeunesse telle qu'elle est actuellement définie est, bien sûr, marquée par un certain nombre de problèmes actuels des jeunes, dont les principaux concernent l'insertion socioprofessionnelle et l'occupation des loisirs.

Mais je ne voudrais pas passer maintenant à la présentation de la politique des équipements sans dire qu'au-delà de ces questions auxquelles nous sommes confrontés et pour lesquelles nous devons formuler des réponses urgentes et concrètes, il est très important d'insister sur la valeur d'une politique de la communication qui permette aux jeunes de s'exprimer, de faire comprendre au monde des adultes quels sont leurs projets, de se valoriser dans des expériences dont ils prennent l'initiative et qu'ils mènent à bien, qui montre de la jeunesse un visage positif qui lui donne confiance en elle-même. C'est l'espoir que je formule et je soumettrai prochainement cette question au comité interministériel de la jeunesse.

Pour présenter la politique des équipements, j'indiquerai tout d'abord quelles sont nos contraintes. Il faut reconnaître que la demande a énormément varié et qu'elle a tendance à devenir de plus en plus importante. Il y a, bien sûr, les équipements de jeunesse, les équipements tels que les centres de vacances, les auberges de jeunesse, tous ces équipements qui nous posent des problèmes de rénovation ; il y a, d'autre part, des équipements nouveaux à créer : les jeunes aiment le sport. Le Gouvernement a fait depuis un an un effort de recrutement d'éducateurs pour redonner à l'éducation physique et sportive la place qu'elle mérite. De plus, les adultes pratiquent de plus en plus une activité sportive ou ont besoin de lieux de rencontre. Enfin — tout en témoigne — le spectacle sportif tient une grande place dans la culture populaire des Français.

Nous sommes donc confrontés à des priorités dont je vais vous exposer rapidement les lignes directrices. D'une part, il nous faut créer des gymnases à l'intention des scolaires. Nous sommes encore en retard dans notre pays et le programme de rattrapage que nous avons établi à l'horizon 1982 doit être poursuivi et même accéléré ; d'autre part, il nous faut créer des programmes spéciaux pour les zones d'habitat dit « social » et pour les équipements de banlieue ; ensuite, il nous faut rénover de façon plus rapide les centres de vacances ; enfin, il nous faut construire un certain nombre de grands équipements dont notre pays est dépourvu, à la fois pour préparer les compétitions internationales et pour répondre à une demande qui s'est accumulée pendant dix ans, qui n'a pas été satisfaite et qui atteint maintenant des montants énormes.

Je souhaite insister sur les objectifs les plus nouveaux comme sur les méthodes de financement que nous devons mettre en place en tenant compte de la décentralisation. M. le ministre du temps libre a évoqué ce point tout à l'heure ; aussi mon propos sera-t-il bref à ce sujet.

• Réconcilier le sport avec la vie urbaine constitue notre premier objectif ; en effet, il y a une grosse consommation d'espaces dans la vie urbaine ; or, les équipements sportifs se sont vus peu à peu éliminés des centres urbains. Nous cherchons, notamment avec le ministère de l'Urbanisme et du logement, la manière de doter les quartiers urbains les plus défavorisés en installations sportives ouvertes à tous.

Un effort de réalisation d'équipements spécifiques doit également être poursuivi. Le souci de limiter les acquisitions foncières, le désir de rendre les équipements publics attractifs font militer, quand cela se peut, vers la réalisation d'équipements multiservices.

La décentralisation, qui réduira peu à peu la spécificité des subventions et à laquelle nous contribuons d'ores et déjà, cette année, par la dotation globale d'équipement, qui représente, en termes de transferts, un nombre non négligeable de millions de francs et qui sera prolongée dans les années 1983 et 1984, permettra de réaliser des équipements « intégrés », qui ont été jusqu'à présent un peu négligés en France. Avec le ministère de l'éducation nationale et la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, je compte relancer la réflexion à ce sujet.

En deuxième lieu, il faut réduire les coûts d'exploitation des équipements. La réflexion sur les énergies nouvelles ainsi que sur les économies d'énergie doit se traduire, pour nous, en réalisations concrètes et peser dans les choix que nous ferons, avec les collectivités locales, dans les années qui viennent.

Ensuite, il nous faut des équipements pour ce que j'appellerai les compétitions du XXI<sup>e</sup> siècle. Je ne vais pas revenir sur ces compétitions que j'ai énumérées tout à l'heure, sauf peut-être pour vous dire une nouvelle fois qu'il manque en France une vingtaine d'équipements capables d'accueillir des compétitions de niveau international et de recevoir de façon satisfaisante les spectateurs français et étrangers. Ce retard, il faut le rattraper.

Les procédures financières, face à ces besoins et dans le contexte de la décentralisation, devront être diversifiées en faisant la part de ce qui appartient au rôle des collectivités locales, à la politique contractuelle avec les régions et à la politique de l'Etat dans le cadre d'une planification sérieuse ; c'est le cas des grands équipements.

Nous avons d'ores et déjà expérimenté quelques-unes de ces formules avec succès et nous poursuivrons notamment la politique conventionnelle qui permet d'accélérer, pour des régions données, ce qui est une réponse à l'ensemble des besoins. D'ailleurs, ces besoins ne peuvent être bien appréhendés qu'à un niveau purement local. Il est beaucoup plus difficile de le faire au plan national et la politique conventionnelle nous permet davantage d'adapter la réponse.

S'agissant des moyens financiers, je puis vous indiquer aujourd'hui que, aux crédits prévus au fascicule budgétaire, soit 515 millions de francs d'autorisations de programme sur le budget du ministère et 114 millions de francs sur le budget du fonds national s'ajouteront 11 millions de francs au titre de l'amendement présenté par le Gouvernement et 90 millions de francs au titre d'un redéploiement budgétaire qui interviendra en 1983 sur le chapitre 66-50, soit déjà 101 millions de francs supplémentaires sur ce chapitre.

Par ailleurs, 30 millions de francs supplémentaires sont prévus pour le fonds national sur les ressources normales du P.M.U.

Au total donc, et je tiens à insister sur ce point, compte tenu de ces divers amendements et augmentations, le budget d'équipement passera de 552 millions de francs en 1982 à 760 millions de francs en 1983, soit une progression de 39 p. 100. Je rappelle que, avant les budgets de 1981 et 1982, les prévisions budgétaires, telles qu'elles m'ont été communiquées, faisaient apparaître une régression, d'une année sur l'autre, des chiffres accordés pour les équipements. Le redressement est donc spectaculaire et très significatif de la politique que nous voulons mener.

Enfin, je voudrais vous informer de l'ensemble des moyens financiers pour 1983 au niveau des grandes masses. L'évaluation des crédits, en ce domaine, a donné lieu à des critiques qui me paraissent avoir été pour partie motivées par la complexité du sujet. J'ai lu par exemple récemment que l'on contestait la rubrique consacrée aux moyens de fonctionnement et aux frais de matériel, en affirmant que cette rubrique avait enregistré une diminution de 80 p. 100. Si l'on m'avait interrogée sur ce sujet, avant de donner les chiffres, j'aurais pu facilement expliquer que cette rubrique comportait trois transferts différents sur d'autres chapitres du budget, ce qui expliquait sa présence. Mais cet exemple à lui seul est significatif de la diffi-

culté de lecture des documents budgétaires et je le concède volontiers devant Mmes et MM. les sénateurs. Je l'avais d'ailleurs déjà dit en réunion de commission.

Une première constatation déjà faite est qu'une politique globale est avant tout une politique interministérielle. Il vaut mieux chercher à recenser les différentes sources de financement que de s'attacher à chaque document budgétaire qui ne décrit qu'une partie de la réalité. Cela est particulièrement vrai pour la politique de la jeunesse, qui est financée non seulement par mon budget, mais aussi par les interventions de vingt-trois ministères.

La création du comité interministériel pourra permettre, dans les années à venir, l'établissement de documents financiers de synthèse en ce domaine. En attendant un tel document, il n'est pas inutile de rappeler que des actions interministérielles comme les opérations « jeunes volontaires » « 16-18 ans » « loisirs quotidiens » ne représentent pas moins de 600 millions de francs et qu'une très faible partie de ces crédits apparaîtrait au budget « jeunesse et sports » ; c'est-à-dire qu'en fait ce budget est abondé de l'extérieur par d'autres budgets, d'autres ministères pour réaliser une partie des opérations dont il a pris la responsabilité.

Je pourrais également citer le fonds d'intervention culturelle. La jeunesse sera, à notre demande, l'un des axes prioritaires en 1983.

Une seconde constatation tient à l'achèvement, au plan comptable, des différentes actions de transferts de missions qui sont intervenues depuis la constitution du Gouvernement. Je veux parler de transferts de l'éducation nationale, de transferts correspondant à la nouvelle structure ministérielle, de transferts dans le cadre de la dotation globale d'équipement. Comme je l'ai déjà dit en commission, ces transferts, pour ce qui concerne le budget de la jeunesse et des sports, ne représentent pas moins de 70 millions de francs. Il y a donc là une certaine manière de fausser les chiffres lorsque l'on analyse les progressions en pourcentages.

Enfin, dernière constatation — mais ce ne sera pas pour votre Assemblée une découverte — vous savez que dans le domaine du sport il existe non seulement des crédits inscrits à la section « jeunesse et sports » du budget du « temps libre » mais également des crédits du fonds national du développement du sport. Je voudrais vous livrer à ce sujet quelques précisions.

On a parlé de « débudgétisation » et de « désengagement de l'Etat » : j'avoue ne pas comprendre ! Dans les deux cas, ne s'agit-il pas de deniers publics inscrits dans le budget de l'Etat et gérés selon les règles de la comptabilité publique ? Si le fonds national a pu être perçu à ses origines comme un facteur de confusion quant à l'évaluation des ressources, j'ai pu constater combien cette structure pouvait aussi être adaptée aux réalités et aux besoins du mouvement sportif, notamment combien il pouvait être un instrument de concertation et d'élaboration d'une politique dépassant le cadre annuel, qui n'est pas le meilleur cadre pour résoudre les grands problèmes.

J'ajoute au passage que l'augmentation prévue de 90 millions de francs au titre des équipements sera d'origine budgétaire et non extra-budgétaire. Le fonds national du développement du sport a reçu, pour son compte, une augmentation de 70 millions de francs, dont 40 millions de francs dus à une augmentation de 0,50 p. 100 des prélèvements sur le loto.

Ces remarques faites, je voudrais récapituler ici les moyens qui seront prévus en 1983 : 1 994 millions de francs sont inscrits aux « bleus » du ministère du temps libre — jeunesse et sports et F.N.D.S. — en crédits de paiement.

S'ajouteront à ces moyens : 10 millions de francs au titre de l'amendement déposé devant l'Assemblée nationale et qui abonderont divers chapitres de la section « Jeunesse et sports », dont j'ai parlé tout à l'heure ; 30 millions de francs de crédits de paiement viendront en cours d'année abonder le chapitre 66.50 au titre d'un redéploiement budgétaire ; enfin, 70 millions de francs viendront compléter les crédits prévus au F.N.D.S. par abondement à partir du P.M.U. — 30 millions de francs — et du loto, 40 millions de francs.

Au total, les moyens atteindront 2 084 millions de francs à comparer aux 1 900 millions de francs prévus en 1982, ce qui traduit une augmentation de 9,6 p. 100.

S'agissant des équipements où le raisonnement est plus significatif encore, en autorisations de programme, nous avons : 629 millions de francs de crédits prévus initialement aux « bleus » déjà évoqués. S'y ajouteront : 11 millions de francs sur le chapitre 66.50 de l'amendement du Gouvernement ;

90 millions de francs sur le même chapitre, également au titre d'un redéploiement budgétaire ; 30 millions de francs sur le F.N.D.S., au titre des ressources évoquées précédemment.

Au total, nous passerons de 552 millions de francs en 1982 à 760 en 1983, soit une augmentation de 37 p. 100. Puis-je récapituler ? Augmentation de 19 p. 100 en valeur réelle des dotations au mouvement sportif ; 37 p. 100 d'augmentation pour le fonds national du développement du sport ; 37 p. 100 d'augmentation au titre de la politique de l'équipement. Mesdames et messieurs les sénateurs, je ne puis donc accepter l'affirmation selon laquelle ce budget est en régression.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget que j'ai l'honneur de vous présenter et dont je n'ai pas lieu d'être mécontente. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. François Abadie, secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre (tourisme).** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, pour la deuxième fois, l'honneur me revient de vous présenter le budget du tourisme, et sans oser prétendre à retrouver l'unanimité qui a été la vôtre le 12 octobre dernier lorsque vous avez discuté de la proposition de loi réformant les comités régionaux de tourisme, présentée par votre collègue, M. le sénateur Marc Bœuf, je me permets cependant d'espérer que les hommes de bonne volonté pourront se retrouver une fois encore à l'occasion de ce débat.

Un budget est naturellement la traduction d'une politique. L'an dernier, en effet, il convenait de remettre à niveau un certain nombre de dotations pour permettre aux services de l'Etat d'avoir les moyens de leur politique.

L'an dernier, donc, ce budget augmentait de près de 30 p. 100. Cette année, le Gouvernement a décidé une pause.

Le budget de la section tourisme diminue en apparence. Si l'on réintègre, pour rendre la comparaison honnête, les dotations correspondant à des crédits décentralisés, on constate une augmentation de crédits d'à peine moins de 10 p. 100.

Le budget du tourisme se trouve donc approximativement revenu à la moyenne nationale de croissance des budgets. Si 1982 a été une année de remise en ordre, qui, forcément, a pu coûter cher au premier regard, 1983 se présente différemment.

On peut distinguer globalement trois évolutions. D'abord, nous avons procédé à des économies. Nous nous sommes, en effet, dégagés des organismes satellites de la direction du tourisme. Ainsi, l'agence nationale d'informations touristiques, qui succède à l'association « France informations loisirs » est dotée de trois millions de francs alors que plus de cinq millions avaient été prévus pour la précédente association.

De même, les crédits de l'association française d'action touristique et du groupement d'intérêt économique « Bienvenue France », regroupés ensemble, n'atteignent pas la somme des crédits alloués à ces organismes en 1982.

Cette économie correspond à des réductions de train de vie d'organismes qui avaient pris des habitudes dispendieuses et non pas à un désengagement de l'Etat. Je prends l'exemple de l'agence nationale d'information touristique qui est porteuse d'espoirs beaucoup plus importants que ceux que l'on pouvait fonder sur « France informations loisirs ». La démarche est donc inversée après l'échec de ce premier organisme.

Il ne s'agit pas de créer une grande banque de données regroupant toutes les informations touristiques. Bien que la collecte et la mise à jour de l'information soient difficiles, il m'apparaît indispensable que nous assumions la maîtrise de l'outil informatique. Je sais d'ailleurs que l'initiative privée est dans ce domaine, en France, particulièrement performante. C'est pourquoi il est indispensable que mon administration soit bien présente.

Les acteurs du tourisme sont sur le terrain et non pas dans des organismes parisiens. Nous avons créé un établissement public dont la mission est de coordonner l'action des collectivités locales ainsi que celle des professionnels, lorsque c'est possible, pour rendre compatibles entre eux les systèmes informatiques dont les uns et les autres commencent à se doter.

Nous ne cherchons pas à regrouper l'information, mais à la faire circuler. De même pour le G.I.E. et pour l'A.F.A.T., nous devons constater que l'action de ces organismes, et surtout du second, n'a pas été celle qu'on espérait.

L'association française d'action touristique s'est contentée, en effet, d'être un support juridique au service d'accueil de la direction du tourisme et n'a eu aucune existence par ailleurs. Son

conseil d'administration ne s'étant jamais réuni, nous sommes donc conduits à dénoncer la convention qui nous lie à cette association et à chercher un autre support pour notre service d'accueil.

Le regroupement des crédits sur une seule ligne est destiné à nous donner une certaine souplesse dans l'attente de la définition précise puis de la création d'un organisme de promotion.

Nous avons ainsi permis des économies et, maintenant, nous pouvons voir les crédits augmenter comme les autres crédits de l'Etat. S'ils ne représentent pas une priorité, aucune économie dans ce domaine n'a été jugée utile, car il s'agit essentiellement des crédits de fonctionnement des services administratifs.

Comme vous le savez, nous avons réorganisé la direction du tourisme pour en faire un outil plus performant. Nous avons également entrepris la régionalisation des institutions du tourisme. Soucieux de respecter l'initiative parlementaire, à laquelle je suis viscéralement attaché, j'ai demandé à l'un des vôtres, le sénateur Marc Bœuf, de déposer une proposition de loi concernant la réforme des comités régionaux du tourisme. Le Sénat l'a votée à l'unanimité et je l'en remercie.

Grâce à vous, les régions pourront être dotées d'un outil de travail de tout premier ordre.

Voilà pourquoi je n'ai pas cherché à renforcer les délégations régionales au tourisme. L'année 1983 sera une année de réorganisation et de définition d'un nouvel équilibre entre l'Etat et les régions.

Il en est de même pour les crédits des services d'études et d'aménagement du tourisme, qui ne font pas l'objet de priorité. En revanche, ils font, à la demande du Parlement, l'objet de réorganisations puisque les crédits qui, jusqu'à présent, étaient utilisés pour le fonctionnement, après arrêté de répartition, sont maintenant normalement inscrits aux titres III et IV de la section tourisme.

Les S.E.A.T. continueront, en 1983, leurs travaux d'étude de l'aménagement touristique de notre pays et nous attendrons l'intervention des lois d'aménagement et de développement de la montagne et du littoral, ainsi que les débats sur le IX<sup>e</sup> Plan, pour juger s'il convient de réorienter leurs actions en 1984.

Enfin, la priorité que je me suis fixée depuis dix-sept mois et que j'ai toujours défendue est la promotion à l'étranger car, vous le savez, elle constitue un élément fondamental dans notre balance des paiements. Le Premier ministre avait d'ores et déjà prévu une forte priorité pour cette action, puisqu'il avait accepté qu'au-delà de la reconduction, ces crédits seraient augmentés de 8 millions de francs.

Le Gouvernement a décidé un effort supplémentaire et l'Assemblée nationale a voté un amendement me donnant les moyens de créer deux nouveaux bureaux à l'étranger.

Cela me permet de compléter le réseau de ces bureaux installés à l'étranger qui, bien sûr, sont le bras séculier de l'Etat pour la recherche de ces devises indispensables à notre balance.

Il convient aussi de ne pas oublier qu'ils doivent être le complément logistique des actions des collectivités locales. J'ai bien conscience que celles-ci dépensent dix fois plus d'argent que l'Etat pour promouvoir notre pays. Cet effort doit donc être souligné mais doit aussi être accompagné par cet appui logistique ; la connaissance du pays, des habitudes, de la langue devient le meilleur vecteur de promotion.

Cette complémentarité souligne ma volonté d'instauration d'une politique contractuelle, à chaque fois que cela est possible, entre l'action de l'Etat et les collectivités locales. Je prends l'exemple de la convention que j'ai signée l'an dernier avec la fédération thermique et climatique en faveur de la reconquête du marché intérieur aussi bien que du marché extérieur.

Mon propos serait incomplet si je ne soulignais pas l'effet bénéfique pour les entreprises du secteur touristique des dispositions fiscales exonérant de facto l'outil de travail de l'impôt sur la fortune, ainsi que les réductions de la taxe sur les frais professionnels pour les entreprises qui exportent.

Ce sont de bonnes nouvelles pour les entreprises touristiques. Ces dernières sont maintenant beaucoup mieux considérées et suivies au niveau de l'ensemble du travail gouvernemental.

J'ai eu le plaisir de constater que les trois branches dont j'ai la tutelle — hôtellerie, restauration, café-limonadier — ont pu signer des accords de régulation satisfaisants pour eux comme pour le Gouvernement, et cela avec une précocité que les autres secteurs économiques ne connaissent pas encore.

Un mot encore : la suppression du fonds de développement économique et social — le fameux F.D.E.S. — ne frappera pas les entreprises touristiques puisque les nouveaux prêts attribués

par la caisse d'équipement des petites et moyennes entreprises et le crédit national le sont aux mêmes conditions que lorsque ceux-ci comprenaient un peu du F.D.E.S. C'est dans cet esprit que nous avons institué la bourse Acothel.

Tout cela montre que le rôle d'avocat de la cause touristique au sein du Gouvernement, rôle que je me suis assigné depuis mon arrivée au secrétariat d'Etat, n'est pas complètement sans effet. L'année 1983 sera probablement plus riche encore pour le tourisme puisque, dès le mois de janvier, le Premier ministre rencontrera les représentants de tous les organismes touristiques pour une conférence nationale en faveur du développement du tourisme. Cette importante manifestation sera suivie d'un comité interministériel permettant d'arrêter les mesures nécessaires à un plus grand développement du tourisme et à sa meilleure prise en compte par l'Etat.

Je suis persuadé que le tourisme a pour vocation de rassembler les initiatives et la bonne volonté générale. Le Sénat en a donné un exemple récent, comme je le disais tout à l'heure. Les élus savent bien que le tourisme représente près de 10 p. 100 de la production intérieure brute et ils soutiendront fortement ce secteur économique décisif.

Le budget que je vous présente n'est pas en très forte expansion, mais les priorités y sont affirmées et la réorganisation nécessaire entreprise. Autant de matières qui peuvent nous permettre d'espérer en l'avenir. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Bonduel, rapporteur spécial.

**M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire, et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, madame le ministre délégué, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la création du ministère du temps libre, en mai 1981, avait apporté d'importantes modifications dans les structures ministérielles en transférant vers l'éducation nationale l'éducation physique et sportive à l'école et en créant quatre sections à l'intérieur du ministère lui-même : la section commune, la section Loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature, la section Jeunesse et sports et la section Tourisme.

Le projet de budget pour 1983 parachève la répartition des compétences ministérielles soit par des transferts vers l'éducation nationale d'un certain nombre de postes budgétaires, soit également par des transferts entre les différentes sections du fascicule budgétaire.

Ces derniers mouvements témoignent de la difficulté à tracer les limites de domaines d'intervention qui se chevauchent souvent en matière d'associations d'éducation populaire et de jeunesse, ce qui ne rend pas la tâche facile à ceux qui doivent essayer d'appréhender objectivement les actions menées.

Mon rapport ne traite que de trois des quatre sections du fascicule budgétaire du temps libre, la section tourisme faisant l'objet d'un rapport séparé que présentera notre collègue Yves Durand.

Toutefois, il m'apparaît nécessaire de procéder à une présentation globale des dotations du ministère pour en apprécier l'évolution d'une année sur l'autre.

Une observation me paraît indispensable à faire en cet instant : la présentation des crédits est, bien entendu, celle du « bleu » budgétaire. Elle ne tient pas compte des améliorations qui ont pu être apportées au cours de la discussion à l'Assemblée nationale, dont la consistance précise ne nous était d'ailleurs pas connue quand j'ai préparé le rapport et lorsqu'il a été présenté à la commission des finances.

Nous en connaissons maintenant la teneur exacte, que je rappellerai à la fin de cet exposé.

Si nous examinons l'évolution globale des crédits, on voit que la dotation du ministère du temps libre passe de 2,343 millions de francs en 1982 à 2,385 millions de francs en 1983.

Les crédits de paiement ne progressent donc d'une année sur l'autre que de 46,5 millions de francs. A l'intérieur de cette dotation, nous observons une évolution tout à fait divergente entre les dépenses ordinaires, qui progressent de 8,6 p. 100, et les dépenses d'équipement, qui régressent globalement de 17,6 p. 100. L'évolution d'ensemble ressort à plus 2,1 p. 100 en crédits de paiement et à plus 2,6 p. 100 en autorisations de programme.

Il convient toutefois de rappeler que le transfert vers d'autres budgets, et en particulier vers l'éducation nationale, représente un solde supérieur à 56 millions de francs. La progression réelle, à structure constante, ressort donc à 4,4 p. 100, ce qui représente néanmoins une régression importante.

Ajoutons enfin que le ministère du temps libre participera à la constitution de la dotation globale d'équipement. Mais nous y reviendrons.

Enfin, il faut noter que, parallèlement à ces dotations budgétaires, la section Jeunesse et sports voit son action confortée pour les activités sportives par les ressources du Fonds national pour le développement du sport dont les recettes passeront — du moins dans le projet initial — de 264 millions de francs en 1982 à 293 millions de francs en 1983, soit une progression de 11 p. 100.

Pour la répartition fonctionnelle des crédits du ministère du temps libre, je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport écrit ; il me semble en effet plus intéressant de passer immédiatement à l'examen des dotations des différentes sections et actions et, en premier lieu, de la section Loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature.

Permettre à tous un accès aux loisirs éducatifs et culturels et un épanouissement de la personnalité de chacun en donnant aux citoyens les moyens de prendre en main leurs propres aspirations en ce domaine, tels sont les objectifs à atteindre par le ministère du temps libre qui a vocation à promouvoir l'organisation des loisirs et de l'animation pour aider chacun à vivre mieux son temps libéré.

Pour mener cette politique, le ministère s'appuie sur une structure administrative, que recouvre la section commune, et sur une structure opérationnelle, la section Loisir social.

A la section commune, qui rassemble les charges de fonctionnement de l'administration centrale et des directions régionales et départementales du temps libre, de la jeunesse et des sports, on observe surtout une diminution des crédits de l'administration centrale : moins 17,4 p. 100 par rapport à 1982. Cela est dû aux transferts, que j'évoquais il y a un instant, vers d'autres ministères.

En revanche, les services extérieurs voient leur dotation progresser de 13,3 p. 100.

La section Loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature voit progresser ses crédits de 6,6 p. 100, mais à l'intérieur même de cette section, les moyens de fonctionnement des services absorberont une part accrue des crédits au détriment des interventions publiques, qui régressent en termes réels.

Deux éléments essentiels président à la politique du ministère : d'abord, la démocratisation des loisirs. C'est une nécessité et un fait de civilisation que rendent plus impératifs encore l'abaissement de l'âge de la retraite, la réduction du temps de travail, la cinquième semaine de congés.

Certaines mesures sont déjà mises en place, tel le chèque-vacances qui, lorsqu'il aura atteint sa pleine puissance, permettra à un plus grand nombre de défavorisés d'accéder aux vacances.

Il faut donc, parallèlement, permettre un meilleur développement du tourisme associatif et des villages de vacances, faciliter l'accès aux activités de pleine nature et favoriser l'étalement des vacances.

Le second objectif est l'éducation populaire, qui permettra à chacun d'accéder à une forme de culture répondant à ses aspirations et à ses besoins. Cela ne peut résulter que du choix volontaire de chaque individu, ce qui suppose un développement important du secteur associatif.

Pour répondre à ces objectifs, le ministère s'est doté d'un instrument nouveau, le haut comité du loisir social, qui a déjà tenu deux réunions et travaille comme cellule de réflexion permanente du ministère pour rechercher les voies et moyens permettant une réhabilitation de l'éducation populaire afin de la rendre plus réelle et plus concrète.

Or les moyens dégagés pour la réalisation de ces objectifs ne paraissent pas tout à fait suffisants pour répondre aux besoins qui s'expriment dans ce domaine.

L'essentiel des mesures nouvelles correspond à des provisions pour hausses de rémunérations et ajustements divers. Certes, une dotation de 4 millions de francs est prévue pour le recrutement de cent animateurs Fonjep et 4,5 millions de francs pour majorer la contribution de l'Etat à leur rémunération. En outre, 1,5 million de francs est destiné à développer certaines actions concernant l'aménagement du temps.

Notons cependant, pour le regretter, un prélèvement de 2 millions de francs sur les crédits d'intervention pour compenser l'augmentation des moyens de fonctionnement et une « ponction » de 3 millions de francs sous forme de non-reconduction de subvention à diverses associations.

Pour assurer les missions qu'il s'est assignées, le ministère a besoin de cadres techniques. Ce sont les conseillers techniques et pédagogiques. Ils exercent des fonctions de formation, d'information, de conseil et d'expérimentation de méthodes d'animation et de coordination.

Or les conseillers, qui sont des contractuels, attendent toujours un statut qui devrait stabiliser leur situation et leur ouvrir des perspectives de carrière actuellement inexistantes.

A cet égard, aucune création d'emploi de ce type n'est inscrite dans le projet de budget de 1983. Il est vrai que le budget de 1982, a comporté cent vingt postes qu'il faut bien faire fonctionner. Je rappelle, s'il en était besoin, que nous examinons ici le projet initial.

Les services extérieurs voient par contre leurs moyens renforcés, essentiellement pour les frais de déplacement et de stages des conseillers techniques.

Il y a là un aspect très positif qui permet de renforcer les moyens pour l'accomplissement des missions élargies.

L'aide aux associations est simplement reconduite d'une année sur l'autre. Or le nombre d'associations nationales qui ont été aidées en 1981 s'élevait à quatre-vingt-onze. Elles sont cent une à être prises en charge en 1982 et le nombre de celles qui sollicitent une aide ne peut que s'accroître, si l'on en juge par les demandes d'agrément au plan national présentées en 1982 : plus de soixante.

Devant cette situation, il est envisagé de poursuivre et d'amplifier une politique tendant à mettre en place des contrats d'objectifs avec les associations sur des programmes correspondant à des actions à conduire pour une durée déterminée. Cette procédure remplace celle des subventions de fonctionnement.

Sans doute, cette méthode est-elle plus rationnelle, mais il ne faudrait pas qu'elle marque une réduction des aides de l'Etat vers les associations.

J'aborde maintenant la section Jeunesse et sports. La mission du ministre délégué consiste, en matière de jeunesse, à promouvoir toutes actions d'informations, de loisirs quotidiens, d'échanges internationaux, une meilleure insertion dans le domaine économique et social pour l'ensemble des jeunes. Il apporte son concours aux groupements et associations de jeunes, ainsi qu'aux centres de vacances et de loisirs et définit la formation du personnel d'encadrement de ces centres.

Au plan sportif, le ministère a pour objectif d'organiser l'exercice de la pratique sportive à tous niveaux, étant entendu que l'éducation physique et sportive scolaire relève du ministère de l'éducation nationale.

Dans cette section sont regroupées l'ensemble des dépenses en capital du ministère du temps libre, hormis les investissements à caractère essentiellement touristique.

La section « jeunesse et sports » absorbera, en 1983, 70,5 p. 100 des dotations globales du temps libre. A l'intérieur de cette section, les évolutions sont différenciées : les crédits consacrés aux moyens des services seront plus importants en valeur relative puisqu'ils représenteront 50 p. 100 de la section au lieu de 47 p. 100 en 1982.

Les interventions publiques voient leur part augmenter, mais plus modérément, passant de 25 à 25,4 p. 100. Ce sont, en définitive, les dépenses d'équipement qui pâtissent de cette évolution, leur part ne représentant plus que 23 p. 100, contre 28 p. 100 du total des dotations en 1982.

Toutefois, les éléments nouveaux, que nous verrons plus loin, devraient modifier quelque peu ces données.

En ce qui concerne les actions en faveur de la jeunesse, les grandes orientations arrêtées sont maintenues et poursuivies. Il en va ainsi des programmes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de dix-huit à vingt-six ans, de l'aide à l'accèsion de logements autonomes pour les jeunes travailleurs, de l'information et de la promotion des vacances et des loisirs, du développement des échanges internationaux.

Par ailleurs, les programmes nouveaux portent sur les formations alternées en faveur des jeunes de seize à dix-huit ans, sur l'aide aux projets individuels et collectifs, sur les créations et les formules d'hébergement favorisant les vacances itinérantes.

L'augmentation de 10,3 p. 100 des dotations en faveur de la jeunesse et des activités socio-éducatives permettra de poursuivre les actions engagées, surtout quand on sait que d'autres ministères apportent leur contribution financière, contribution qui, pour 1982, s'est élevée à quelque 600 millions de francs, provenant des ministères du travail, de la formation professionnelle, de l'éducation nationale et de divers fonds tels que le fonds d'intervention culturelle.

Les problèmes des jeunes, pris dans leur globalité, sont traités en effet pour une part importante au niveau du comité interministériel pour la jeunesse créé le 30 avril 1982, dont l'objectif est la mise en œuvre des principales recommandations du rapport Schwartz.

Il s'agit plus spécialement du programme jeunes volontaires, des programmes d'aide à l'initiative des jeunes sous forme de projets d'aventures quotidiennes et de projets d'aventures professionnelles.

Mieux accueillir les jeunes dans la société, c'est aussi mieux les informer et les orienter. Tels sont les objectifs des missions locales mises en place par ordonnance du 26 mars 1982 et des centres d'information jeunesse, aidés à leurs débuts par le ministère, comme dix d'entre eux l'ont été en 1982.

En ce qui concerne l'aide aux associations, le soutien financier qui leur est accordé constitue un instrument privilégié de promotion des activités de loisirs socio-éducatifs. Il peut prendre la forme, soit d'une subvention de fonctionnement, soit d'une mise à disposition d'animateurs Fonjep. Le nombre des associations de jeunesse d'éducation populaire et des centres de vacances agréés à l'échelon national et local a atteint, en 1981, 296 pour les associations nationales et 18 850 pour les associations locales. Celui des adhérents de ces associations, en progression régulière, s'élève à environ 4 300 000.

Enfin, l'aide aux échanges internationaux de jeunes se fait notamment à travers les offices franco-allemand et franco-qubécois, qui ne sont pas d'ailleurs sans poser de problèmes quant à l'aide du ministère, par suite des péripéties monétaires que nous connaissons actuellement.

Au total, les moyens financiers dégagés au bénéfice de la jeunesse devraient permettre de sauvegarder et de développer les actions entreprises.

J'évoquerai maintenant l'action consacrée aux sports et activités physiques de loisirs.

Affirmée comme un élément essentiel de la culture et un moyen d'expression de la personnalité, cette action apparaît dans ce budget comme le point faible, ce qui est particulièrement préoccupant. En effet, les dotations inscrites à ce titre ne progressent que de 6,8 p. 100 pour 1983, ce qui, même eu égard aux prévisions de hausse des prix, est une évolution très insuffisante. Sans doute, les ressources extrabudgétaires à travers le fonds national pour le développement du sport constituent-elles un précieux complément, mais cela ne saurait compenser les lacunes budgétaires.

Les objectifs de la politique sportive reposent à la fois sur la promotion du sport de haute compétition, sur le développement du sport de masse dans ses diverses composantes et sur la formation des cadres sportifs.

Le projet de loi portant organisation et promotion des activités physiques et sportives, présenté sous forme d'avant-projet au mois d'octobre, devrait venir en discussion au Parlement à la session de printemps 1983 en même temps que celui qui concerne la promotion de la vie associative. Il devrait permettre d'affiner et d'orienter la politique sportive menée par le ministère.

Le sport de haute compétition constitue pour notre pays un point faible, surtout depuis quelques années, et nécessite un effort de redressement. En effet, si nous avons quelques résultats dans un certain nombre de disciplines — l'escrime, l'équitation, l'haltérophilie, le judo, pour ne citer que les sports olympiques — nos résultats sont, en revanche, indignes d'un pays comme la France dans beaucoup d'autres domaines, ne serait-ce que dans ceux de la natation et de l'athlétisme.

Les aides de l'Etat en faveur du sport de haut niveau sont consacrées, soit aux personnes par des aides personnalisées aux sportifs de haut niveau, soit au financement des opérations programmées par les directeurs techniques nationaux.

Le projet de budget pour 1983 comporte, pour le sport de haut niveau, une majoration de 6 millions de francs et la prise en charge de dix contrats de préparation olympique. Par ailleurs, l'aide du F.N.D.S. devrait être augmentée pour atteindre, en 1983, 31,5 millions de francs.

Signalons également l'intérêt qui s'attache aux conventions passées entre le ministère délégué à la jeunesse et aux sports et les administrations ou des entreprises pour l'embauche d'athlètes de haut niveau.

Les sections sport-études ont été confortées par dix-neuf sections nouvelles à la rentrée scolaire 1982. Ce sont donc 180 sections qui sont actuellement en place, avec un effectif de 4 000 élèves. Malheureusement, le projet de budget ne comporte qu'un complément de crédits d'intervention de 40 000 francs,

ependant que les crédits de fonctionnement pour ces sections stagnent à hauteur de l'an passé. Cette situation ne nous paraît pas satisfaisante.

Quant au sport de masse, tout ce qui concourt à faciliter à nos concitoyens la pratique sportive de leur choix doit être vigoureusement encouragé. Il faut que les équipements existants ou à créer soient utilisés d'une façon rationnelle et que soient ouvertes plus largement les portes des stades et des diverses installations dans des conditions qui restent à préciser pour sauvegarder ce patrimoine.

Il faut aussi qu'un encadrement appointé ou bénévole de qualité canalise le dynamisme du mouvement sportif, symbolisé par 11 millions de licenciés, 70 fédérations et 145 000 associations. L'aide que l'Etat apporte au mouvement sportif au titre du budget de la jeunesse et des sports s'effectue soit par un versement de subventions, soit par la mise à disposition de personnels.

Les subventions directes aux fédérations évoluent de 85 millions de francs en 1982 à 91 millions en 1983. Les subventions aux ligues, comités et associations sont maintenues au même niveau qu'en 1982, soit un peu plus de 22 millions de francs.

Les moyens consacrés pour financer les dépenses de déplacements et de matériel évoluent par ailleurs d'une manière tout à fait insuffisante — plus 6,6 p. 100 — et les crédits de fonctionnement régressent considérablement à la suite de transferts vers la section du loisir social de 7,7 millions de francs.

Un mot sur les services d'animation sportive. Ceux-ci, dont la disparition est annoncée pour 1983, sont remplacés par une ligne budgétaire : « pratique sportive locale », au sein de laquelle les changements d'imputation et les économies réalisées s'entrecroisent et donnent le sentiment d'une certaine incohérence à laquelle s'ajoute l'incertitude qui demeure sur l'avenir des services d'animation sportive où œuvrent 1 568 enseignants, dont 650 éducateurs sportifs.

Un mot aussi sur l'encouragement au sport pour tous, dont l'élément nouveau a été concrétisé par la première semaine nationale du sport pour tous qui s'est déroulée du 4 au 17 octobre. A cette fin, les fédérations, ligues, comités et associations ont reçu 4,3 millions de francs en 1982 ; ces crédits seront reconduits en 1983.

Dans le domaine de la médecine sportive, on peut dire que si, au niveau du sport de haut niveau, le suivi médical paraît fonctionner dans des conditions satisfaisantes, il ne semble pas en être de même au niveau du sport de masse, même si les centres médico-sportifs ont vu leur nombre croître au cours des dernières années.

On peut craindre que les propositions budgétaires pour 1983, qui se traduisent par la stagnation des crédits, n'améliorent pas la situation dans ce secteur.

La mise en œuvre d'une formation complémentaire et continue a amélioré la situation dans le domaine de la formation et le statut des cadres techniques.

Cependant les subventions de fonctionnement destinées à cette action sont réduites de 2 millions de francs en 1983.

Par ailleurs, les cadres techniques sportifs n'ont toujours pas de statut alors que les négociations entreprises depuis longtemps devraient maintenant déboucher sur des décisions attendues avec une légitime impatience.

Je dirai maintenant un mot du fonds national pour le développement du sport, vous renvoyant à mon rapport écrit pour une analyse plus détaillée.

Créé par le Parlement pour aider essentiellement les clubs sportifs à faire face à leurs problèmes, le fonds progresse de plus de 11 p. 100, passant de 264 millions de francs à 293 millions, du moins dans le cadre du projet initial.

La gestion du fonds pour 1981 a fait l'objet d'un rapport déposé devant le Parlement.

J'indiquerai brièvement qu'en ce qui concerne le sport de masse les crédits destinés aux subventions de fonctionnement versées aux associations sportives en 1981 ont été consommés dans la proportion de 99,6 p. 100.

En revanche, les chapitres d'équipement souffrent encore de sous-consommation quasi endémique pour trois raisons essentielles : d'abord, l'ouverture pendant trois ans de crédits de paiement d'un même niveau que les autorisations de programme ; ensuite, le délai de réalisation des investissements ; enfin, la délégation tardive d'un certain nombre d'autorisations de programme.

Ces difficultés sont en voie d'être aplanies et l'on peut indiquer que toutes les autorisations de programme disponibles pour 1982 avaient été déléguées à la date du 19 octobre dernier.

Autre orientation positive : l'augmentation du nombre de clubs subventionnés : 19 000 en 1981 ; de comités départementaux : 2 200, et de ligue : 900.

Rappelons que les opérations coordonnées de grande ampleur ont été poursuivies : aux 584 terrains de grands jeux réalisés à la fin de 1981 s'ajoutera l'ultime tranche intégralement financée sur le programme de 1982.

Pour le tennis, 1 389 courts ont été financés en 1981. L'action est poursuivie en 1982 en tenant compte d'une demande accrue des collectivités locales par rapport aux clubs.

Il faut dire, pour conclure, que le redressement constaté dans l'utilisation des crédits est de bon augure pour la poursuite des programmes de 1982 et de 1983.

Je tiens, de ce point de vue, à rendre un particulier hommage à la volonté de coopération de tous ceux — mouvement sportif et administration — qui œuvrent au fonctionnement de ce fonds, dont le maintien et le système de gestion me semblent particulièrement heureux, même s'il a fallu une certaine période de rodage pour qu'il devienne opérationnel dans de bonnes conditions.

Pour conclure cette présentation, je voudrais, mes chers collègues, vous livrer, d'une part, les principales observations de la commission des finances, d'autre part, vous donner notre sentiment sur les améliorations apportées au projet initial par les amendements déposés par le Gouvernement.

Nous remarquons, d'abord, que le budget global du temps libre est un de ceux qui progressent le moins. Cette orientation me paraît assez contradictoire avec les objectifs annoncés par le Gouvernement dans ce domaine.

Or cette situation intervient alors que la demande en matière de loisirs éducatifs et sportifs demeure importante et que les actions menées au cours de l'été de 1982 pour lutter contre l'exclusion des jeunes méritent d'être poursuivies et renforcées.

Signalons cependant, pour nous en réjouir, que le projet de loi de finances pour 1983 prévoit, pour encourager le secteur associatif, des mesures d'exonération fiscale dont le coût global est estimé à 110 millions de francs et qui consistent à exonérer le premier emploi de la taxe sur les salaires.

Dans ce budget, certes peu favorisé, les efforts ont été concentrés sur quelques points particuliers, notamment sur les actions consacrées à la jeunesse.

Par ailleurs, la préparation des programmes des prochaines compétitions sportives internationales est également prise en compte par l'attribution de dix nouveaux contrats de préparation olympique et par la majoration des moyens alloués à ce titre aux fédérations et clubs sportifs.

Voilà donc quelques aspects positifs dans ce projet de budget.

Il n'en est pas de même pour les dépenses d'investissement. Elles étaient en net recul en ce qui concerne les crédits de paiement pour les investissements de l'Etat et pour les subventions aux collectivités, du moins — et je vous prie de m'en excuser, madame le ministre — dans l'état de nos informations au moment où nous avons examiné le budget. (Mme le ministre acquiesce.)

Cependant, sur ce dernier point, il faut prendre en considération le fait que le ministère du temps libre doit participer à la constitution de la dotation globale d'équipement. Cette participation, en ce qui concerne la jeunesse et les sports, devra être de 25 millions de francs, valeur 1982.

J'entends bien qu'un programme de rattrapage doit être réalisé avant le transfert, mais pourra-t-on, sur des crédits en réduction, faire face à une demande qui reste importante ?

Face aux nécessités de l'heure, on doit bien reconnaître que le projet de budget du temps libre, jeunesse et sports, a été largement mis à contribution, notamment dans sa partie consacrée au sport. C'est un choix qui trouve partiellement sa justification dans le fait que le secteur sportif bénéficie des ressources extra-budgétaires du fonds national pour le développement du sport.

Mais mon propos serait incomplet et manquerait d'objectivité si je ne portais pas à votre connaissance, mes chers collègues, les évolutions intervenues depuis la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale et qui viennent de nous être rappelées par M. le ministre du temps libre et par Mme le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

Ces modifications, je vais, pour terminer, vous en rappeler rapidement l'essentiel.

Quelque 23,5 millions de francs de crédits de paiement et 26 millions de francs d'autorisations de programme feront réellement progresser les dotations globales du ministère du temps libre de 6 p. 100 et les autorisations de programme de 7 p. 100.

Les abondements hors tourisme se répartissent ainsi : 3 millions de francs supplémentaires pour les subventions aux associations œuvrant dans le domaine du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature ; 6,9 millions de francs pour la création de cinquante emplois, dont quarante-cinq destinés à renforcer l'effectif des conseillers techniques et pédagogiques dans le domaine sportif ; 1,55 million pour les fédérations et associations sportives ; 555 000 francs pour la médecine sportive ; 1 million de francs de crédits de paiement et 11 millions de francs d'autorisations de programme pour la réalisation d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

Certes, nous aurions aimé plus et mieux. Je pense notamment aux sections sport-études qui ne bénéficient d'aucune dotation supplémentaire. Mais je n'oublie pas non plus les 70 millions de francs qui doivent venir augmenter les ressources du fonds national du sport, et que j'espère voir affecter au chapitre où ils seront consommés dans les meilleurs délais et au profit des clubs sportifs.

Ainsi amélioré, le projet de budget pour 1983 du ministère du temps libre, qui porte la marque de la rigueur générale, me paraît, à titre personnel, pouvoir être adopté.

Mais, me faisant l'interprète de notre commission des finances et des conditions dans lesquelles il a été soumis à son examen, j'ai l'honneur de soumettre ce budget à l'appréciation de notre Haute Assemblée. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Durand, rapporteur spécial.

**M. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Tourisme).** Mes chers collègues, les crédits de la section « tourisme » du budget du ministère du temps libre sont marqués, pour 1983, par une croissance de l'ordre de 1,38 p. 100. Ils atteignent, en effet, 212,1 millions de francs contre 209,2 millions de francs en 1982. Ces chiffres tiennent compte des majorations que vient de voter l'Assemblée nationale.

Cette faible croissance des crédits ne peut évidemment pas susciter une excessive satisfaction, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, parce qu'elle va être érodée par la hausse attendue des prix — plus 8 p. 100 — et provoquer une régression des crédits du tourisme de l'ordre de 6,62 p. 100 par rapport à 1982 ; ensuite, parce qu'elle succède à une augmentation sensible des crédits en 1982 — elle avait été de 68,85 p. 100 — et, dès lors, fait contraste avec cette augmentation.

Les dépenses ordinaires, qui atteignent 128,8 millions de francs, croissent d'ailleurs de façon sensible, 41,68 p. 100.

Les dépenses en capital inspirent moins d'optimisme puisqu'elles connaissent une contraction de l'ordre de 35 p. 100 pour les crédits de paiement et de 8,50 p. 100 pour les autorisations de programme.

Je voudrais à présent caractériser brièvement ce budget par quatre observations.

Première observation : la présentation des crédits révèle un sensible effort de clarification.

L'an dernier, notre commission avait condamné le recours à un certain nombre de pratiques qui n'étaient pas exactement conformes à l'orthodoxie budgétaire. Nous nous en plaignions depuis plusieurs années.

Nous constatons avec une réelle satisfaction qu'un effort a été accompli. Pour éviter des transferts en cours d'exercice entre le chapitre 56-02 — Investissements — et le chapitre 44-01 — Subventions d'équipement — un redéploiement de crédits est opéré sur ce chapitre et je crois qu'il faut s'en féliciter.

Il reste que quelques critiques de détail peuvent encore être émises à propos des rémunérations de ceux des délégués régionaux qui ne dépendent pas de l'administration du tourisme dans quatre départements d'outre-mer et du chapitre concernant les études d'aménagement qui, pour des raisons techniques de coordination interministérielle, continue de n'être abondé qu'en cours d'exercice.

Cependant, l'effort de clarification n'est pas contestable et la commune démarche que nous avons effectuée, mon collègue M. Stéphane Bonduel et moi-même, a ainsi reçu un début d'audience.

Ma deuxième observation porte sur l'effort en faveur de la promotion, qui s'engage enfin.

Les actions de promotion connaissent une relative progression due essentiellement à un effort sur les marchés étrangers. Les crédits à ce titre représentent 3,23 millions de francs pour la promotion en France et 8,83 millions de francs pour la promotion à l'étranger.

Les subventions de fonctionnement au titre des actions touristiques font l'objet d'un réaménagement : « deux organismes satellites » — avez-vous dit, monsieur le secrétaire d'Etat — « font les frais de ces économies » : l'association « France information loisirs » est supprimée, alors que l'association française d'action touristique, l'A. F. A. T., dont les résultats en 1982 ont été, semble-t-il, relativement décevants, n'est plus subventionnée. Mais qu'est-elle devenue ? Mon compétent collègue et ami M. Paul Malassagne ne manquera pas, comme moi-même, de vous interroger à ce sujet.

A leur place est créée, avez-vous précisé, une Agence nationale pour l'information touristique, l'A. N. I. T., que vous avez financée sur le titre III à hauteur de 3 millions de francs, ce qui est assez modeste. Il faut souhaiter que cette agence connaisse un meilleur succès que ses devancières. A cet égard, vous avez bien voulu souligner, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'A. N. I. T. était « porteuse d'espoir ».

Par ailleurs, une mesure nouvelle est prévue pour majorer les subventions allouées aux organismes de promotion qui accueillent les professionnels étrangers du tourisme. Même si cette mesure est modeste — 860 000 francs — il faut s'en réjouir.

Les réaménagements de crédits des services d'études et d'aménagement provoquent une hausse des crédits d'intervention de 21 millions de francs et constituent une bonne mesure de clarification.

En revanche, les subventions aux associations, syndicats d'initiative, comités régionaux et départementaux de tourisme se stabilisent à près de 8 millions de francs.

Les moyens des bureaux à l'étranger s'élèvent à 63 millions de francs, soit une augmentation de l'ordre de 28 p. 100. Un effort sensible est donc accompli en ce domaine. Je crois qu'il faut s'en féliciter lorsque l'on sait que les 30 millions de visiteurs étrangers apportent actuellement à la France quelque 35 milliards de francs.

Vous nous avez annoncé, monsieur le secrétaire d'Etat, la création de deux nouveaux bureaux à l'étranger ; nous vous en donnons bien volontiers acte.

Cependant, il faut reconnaître que la dernière décennie avait été marquée par un relatif désengagement en ce domaine et que beaucoup de chemin reste à faire, notamment en développant notre présence dans les zones potentiellement demanderesse telles que le Proche-Orient et l'Amérique du Sud.

Il faut souhaiter que cet effort s'intensifie alors que beaucoup de nos voisins et concurrents mènent une politique ambitieuse dans ce domaine. Je me ferai le faible écho d'une plus grande voix, celle du rapporteur général, M. Maurice Bliin, lors de la discussion générale du budget. Comme lui et nombre de nos collègues, je déplore que cette stimulation du tourisme ait été curieusement freinée par la surtaxation de certaines catégories de l'industrie hôtelière, dont la clientèle, pour les trois quarts, est constituée par des étrangers qui nous paient en devises fortes. Ainsi se réduit cet apport des « invisibles », si précieux pour notre balance des paiements.

Ma troisième observation sera pour souligner que, malgré un relatif fléchissement, le tourisme social reste, lui, l'une de vos priorités.

L'année 1982 est celle de l'institution du chèque-vacances, qui deviendra opérationnel en 1983.

Par ailleurs — il me faut aussi le souligner — une réflexion, qui n'a pas manqué de susciter certaines réactions, a été menée sur « la banalisation des hébergements », c'est-à-dire sur le développement de la para-hôtellerie et de la location des résidences secondaires.

Cette réflexion a été largement diffusée par la presse et n'engagerait que son auteur. Pour ma part, je ne puis m'empêcher d'y voir l'idée d'un incidieux collectivisme des loisirs, tout autant qu'un déni du droit d'usage privé, sans compter nombre d'autres incidences sur les flux économiques du tourisme.

Mais nous constatons que les subventions au tourisme social, pour être appréciables, sont néanmoins modestes. Un effort a cependant été accompli en ce sens avec 44,4 millions de francs pour les villages de vacances, en crédits de paiement, et 20,9 millions de francs pour les terrains de camping-caravaning.

Il existe pourtant une restriction : cet effort semble avoir sa contrepartie dans le relatif abandon où est laissé le tourisme d'affaires et de congrès, ainsi que le tourisme dit « à thèmes » qui, pourtant, connaît un succès spontané.

Enfin — ce sera ma quatrième et dernière observation — une décentralisation se dessine.

Les crédits en personnel et en matériel des délégations régionales déconcentrées atteignent 8,4 millions de francs. Il existe actuellement vingt-deux délégations régionales en métropole et quatre outre-mer. Leurs moyens de fonctionnement sont inchangés, sous réserve d'un ajustement destiné à couvrir la hausse des loyers de leurs locaux. S'agissant des personnels, on constate que les délégations d'Alsace-Lorraine et de Champagne-Ardenne ont été pourvues cette année.

La proposition de loi relative à l'organisation régionale du tourisme, déposée par notre collègue M. Marc Bœuf, devrait également apporter des éléments intéressants dans ce domaine.

A ce sujet, vous avez d'ailleurs dit avec objectivité, monsieur le ministre, que les acteurs du tourisme étaient sur le terrain et non à Paris. Aussi, tout effort budgétaire en ce sens serait-il apprécié.

Par ailleurs, si la loi sur les compétences est adoptée, la dotation globale d'équipement devrait être mise en place dès 1983. Certaines subventions au tourisme seront donc globalisées. Il s'agit là d'un aspect nouveau.

Cependant, cette globalisation aura un impact encore modeste. A ce propos, je voudrais attirer votre attention, mes chers collègues, sur un chiffre qui ramène les crédits du tourisme à leur véritable proportion.

Alors que ces crédits devraient s'élever à 212,1 millions de francs pour 1983, la dotation supplémentaire attribuée aux communes touristiques et thermales, au titre des concours particuliers de la dotation globale de fonctionnement, devrait atteindre, l'an prochain, 735 millions de francs, ce qui, au regard des 212 millions de francs du budget, représente près du triple des crédits du tourisme.

On comprend ainsi que l'effet moteur de ces derniers crédits reste modeste.

Budget modeste, budget qui connaît une faible croissance pour 1983, mais budget caractérisé — je tiens à le souligner — par un net souci de clarification.

Tel est le budget de la section « tourisme », dont votre commission des finances vous propose, mes chers collègues, d'adopter les crédits. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Luc, rapporteur pour avis.

**Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** (*Loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature.*) Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, pour la deuxième fois, j'ai le plaisir de présenter l'avis de la commission des affaires culturelles sur le loisir social, l'éducation populaire et les activités de pleine nature.

Valoriser le temps disponible reste une préoccupation neuve. Démocratiser le loisir, participer à l'éducation de l'homme pour mieux assurer sa vie en société, tels étaient les deux objectifs du nouveau ministère du temps libre.

Par rapport à la direction des loisirs en vigueur sous l'ancien gouvernement, le ministère du temps libre a disposé, l'année dernière, de moyens accrus avec un budget augmenté de 32 p. 100 qui a permis de nombreuses actions : aide importante aux associations, création du chèque-vacances, lancement d'un programme de trois cents maisons du temps libre sur trois ans, ouverture de 586 postes d'animateurs gérés par le fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire, mise en place du haut comité du loisir social et réalisation de quelques études d'importance sur les métiers de l'animation ainsi que sur l'aménagement du temps, prélude à des réformes attendues.

Une politique est donc lancée, riche d'idées, et soutenue par une volonté neuve de réussir.

Mais le bilan complet de cette année ne peut encore être dressé, faute de recul suffisant. Je ne doute pas, cependant, qu'il sera positif, à condition, naturellement, que cette politique soit poursuivie. Nous n'avons aucun doute à cet égard.

Qu'en est-il du budget que vous nous présentez aujourd'hui, madame le ministre ?

Les dépenses ordinaires — 248 435 000 francs — croissent de 6,6 p. 100, de 8,2 p. 100 si l'on tient compte du transfert de 471 postes à l'éducation nationale. Cette progression est inférieure à l'inflation et à l'augmentation du budget général, qui est de 11,8 p. 100. Cette année, le budget du loisir social est fort modeste, il faut le dire.

Les moyens des services — 108 509 000 francs — augmentent de 14,5 p. 100 ; en revanche, les interventions publiques, avec 139 925 000 francs, ne progressent que de 1,12 p. 100.

Quant aux dépenses en capital, elles ne sont pas encore individualisées. Votre rapporteur ne dispose que de quelques indications : un million de francs doivent être consacrés à la restructuration de l'institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi, et 28 millions de francs sont prévus pour la deuxième tranche du programme de construction du temps libre : cent maisons doivent être mises en chantier en 1983 alors que s'achèvera la construction des cent maisons programmées en 1982.

Mon rapport pour avis contient quelques précisions supplémentaires concernant l'ensemble des crédits du budget et leur affectation.

J'en viens, maintenant, aux principales mesures nouvelles : ouverture de cent postes d'animateurs Fonjep, revalorisation de 8 p. 100 de la contribution du ministère aux postes Fonjep, majoration des crédits de subvention pour des opérations concernant l'aménagement du temps, augmentation des frais de déplacement, cela pour prendre en compte la nécessaire mobilité du personnel technique et pédagogique.

C'est peu, surtout en comparaison avec l'effort accompli l'année dernière. Cependant, celui-ci n'a pas permis de combler le retard accumulé depuis de nombreuses années. Il fallait donc le poursuivre, même s'il n'était pas possible de le faire dans les mêmes proportions que l'an dernier.

Certes, l'Etat poursuit ses engagements budgétaires. La construction des maisons du temps libre se prolonge, avec la mise en chantier de la deuxième tranche de cent maisons. Les moyens financiers consacrés aux associations ne progressent que de 1,2 p. 100 — un peu plus, avec les 3 millions de francs ajoutés par l'Assemblée nationale, ce qui porte le taux à 4 p. 100 — niveau appréciable, mais encore insuffisant, surtout quand on mesure le rôle important que peuvent jouer les associations en matière de création d'emplois. Heureusement, cette régression en francs constants est quelque peu atténuée par les mesures prises dans la première partie du projet de loi de finances, mesures sur lesquelles je ne reviens pas, mais que la commission des affaires culturelles aurait souhaité voir étendre.

En revanche, monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur deux points.

Le premier concerne les contrats de programme. Cette politique de conventionnement, si elle comporte des avantages indéniables, présenterait cependant un double risque si le système était trop rigoureux. Celui, d'abord, de tarir les modestes subventions destinées aux petites associations. Ces subventions leur confèrent, en effet, une certaine reconnaissance officielle qui leur permet de recevoir de la part des collectivités locales d'autres subventions, plus substantielles. L'autre risque serait d'aliéner la liberté d'initiative des associations qui recevraient des aides au titre des contrats de programme.

Le second point sur lequel la commission souhaite attirer votre attention, monsieur le ministre, concerne l'annualité des aides accordées par l'Etat. Lorsque vous proposez, en guise d'incitation à la création d'emplois, des avantages financiers — exonérations ou subventions — il serait souhaitable que l'Etat ne se désengage pas au bout de quelque temps : en effet, si les emplois doivent être maintenus, la charge correspondante retombe sur les collectivités locales, communes ou départements.

En ce qui concerne l'animation, j'ai noté, monsieur le ministre, des projets intéressants, notamment la création de centres publics de formation.

Je voudrais cependant attirer une fois encore votre attention sur la faiblesse de la participation de l'Etat aux postes Fonjep : 8 p. 100 d'augmentation, c'est tout juste la hausse des prix attendue pour 1983. Quand, dans ces conditions, verrons-nous l'Etat participer à 50 p. 100 à la rémunération moyenne des animateurs Fonjep ?

Ainsi, comparés aux moyens exceptionnels consacrés l'année dernière au loisir social, le budget et les actions prévus pour 1983 font pâle figure : la commission des affaires culturelles se doit de vous faire part de son inquiétude, monsieur le ministre. Votre politique, cette année, a fait naître de nombreux espoirs, notamment dans le milieu associatif. Il ne faut pas courir le risque de le décevoir.

Le budget général pour 1983, nous le savons, n'est guère favorable aux grandes incitations dispendieuses, surtout en faveur d'un budget qui représente moins de 0,03 p. 100 du budget de la nation. Mais, précisément, monsieur le ministre, transformer ce budget rigoureux en un budget acceptable serait

significatif d'autant qu'augmenter de quelques points le pourcentage de progression du budget du loisir social ne représente pas une très lourde charge financière. Les mesures à prendre — que je vous suggérerai dans ma conclusion — peuvent avoir un effet beaucoup plus important que ne le laisserait supposer leur faible coût.

Certes, il ne faut pas tomber dans le travers qui consiste à juger une politique sur les seuls pourcentages d'augmentation ou de diminution du budget qui lui est consacré. En effet, certaines actions ne nécessitent pas de crédits en constante augmentation et dépendent surtout de la volonté de les mener à bien. Je tenais à le signaler. Le ministère du temps libre doit donc poursuivre et amplifier son effort d'impulsion et de coordination.

C'est ainsi que le ministère préside, sur délégation du Premier ministre, le haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature créé par décret du 1<sup>er</sup> avril 1982. Le haut comité est chargé de donner son avis sur toute question dont il est saisi ou dont il se saisit et qui relève de sa compétence. C'est là un organe d'impulsion essentiel.

Un décret doit paraître prochainement, qui redéfinira les missions de l'institut national d'éducation populaire — l'I. N. E. P. — de Marly-le-Roi comme lieu de formation, de recherche et de rencontres internationales. Peut-être, monsieur le ministre, pourriez-vous nous en dire un mot ? Cet institut est, en effet, une pièce maîtresse dans la politique visant à promouvoir l'éducation populaire.

Autre domaine où le ministère du temps libre peut mener une politique d'impulsion et de coordination : celui de l'information. Trois points me paraissent positifs : la création d'un département de la communication à l'I. N. E. P. et d'un bureau de la communication sociale à la direction du loisir social. Et, naturellement, les mesures favorisant l'accès des associations aux médias : d'une part, la participation du mouvement associatif aux différentes instances créées par la loi sur la communication audiovisuelle, d'autre part, l'accès de ce même mouvement aux antennes nationales ou locales de la télévision et de la radio. Ce dernier point est fondamental, si l'on veut développer le mouvement associatif en même temps que l'éducation populaire, et je ne saurais trop vous suggérer, monsieur le ministre, d'user de toute votre influence pour favoriser cet accès aux médias.

A propos du projet de loi sur la promotion de la vie associative, je voudrais faire trois remarques : la première, pour souligner l'attachement indéfectible des associations à la loi de 1901 ; la deuxième, pour mentionner — j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer — la crainte de nombreuses associations de voir réduire leur autonomie, leur liberté d'initiative et de choix, que la loi devrait reconnaître et affirmer ; la troisième, pour affirmer qu'il faut éviter de réserver les avantages du statut de l'élu social à une minorité d'associations. En revanche, la promotion de toutes les mesures susceptibles de favoriser la vie associative dans sa totalité est très attendue.

Enfin, je voudrais souligner la très large consultation dont le document d'hypothèses fondamentales a été l'objet. Il conviendrait maintenant, monsieur le ministre, de passer à une concertation approfondie sur un projet de loi porté rapidement à la connaissance de tout le mouvement associatif.

J'en viens maintenant à deux actions fondamentales de la politique du temps libre : l'aménagement du temps et la démocratisation des vacances.

L'aménagement du temps est l'une de ces actions qui, loin de requérir des crédits en constante augmentation, auraient plutôt pour effet de créer des richesses et des emplois. En effet, aménager le temps, étaler les départs en vacances, c'est mieux rentabiliser l'infrastructure touristique et, par conséquent, créer des emplois à plein temps à la place des emplois saisonniers, c'est abaisser les coûts de journée et donc démocratiser les vacances.

La commission des affaires culturelles ne peut que vous encourager dans cette voie, monsieur le ministre. Nous souhaitons que vous réussissiez là où bien d'autres ont échoué.

Avec le chèque-vacances, c'est toute la politique de démocratisation des vacances qui est en cause. Les structures sont en place : six millions de personnes remplissent les conditions pour en bénéficier. Mais, je le rappelle, le chèque-vacances n'est pas une obligation pour les entreprises. Cette politique ne réussira donc que si l'opinion publique, notamment les travailleurs des entreprises, intervient pour en assurer le succès.

En conclusion, monsieur le ministre, au nom de la commission des affaires culturelles, je dois vous faire part d'une certaine inquiétude, mais vous l'avez sans doute ressentie. Certes, la

commission apprécie le redressement opéré depuis un an et demi et les objectifs constants de votre département ministériel, mais trop d'actions risquent de souffrir de la rigueur budgétaire.

C'est pourquoi, la commission des affaires culturelles, tout en donnant un avis favorable aux crédits du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature, parce que les orientations sont bonnes et méritent d'être encouragées, souhaiterait des mesures supplémentaires en faveur du loisir social, notamment une augmentation des crédits consacrés à la formation des animateurs, l'exonération de la T.V.A. sur la presse associative et celle, totale, de la taxe sur les salaires pour les postes Fonjep. Les nombreuses associations que j'ai consultées l'espèrent de tout cœur.

L'effort budgétaire pourrait ainsi se poursuivre en s'amplifiant afin d'éviter de compromettre la politique nouvelle qui a été vigoureusement engagée l'année dernière et que nous approuvons. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Habert, rapporteur pour avis.

**M. Jacques Habert,** en remplacement de M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Jeunesse et sports). Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, je dois tout d'abord vous présenter les regrets de M. Ruet, qui a été retenu dans son département. Il m'a chargé de vous présenter le rapport qu'il a rédigé au nom de la commission des affaires culturelles.

Cette année, précise M. Ruet, le projet de budget pour la jeunesse et les sports a pour principale caractéristique de n'avoir suscité que des critiques.

L'ensemble des ressources prévues pour la jeunesse, les sports et l'éducation physique représente 0,54 p. 100 du budget de l'Etat. On est loin de ce 1 p. 100 qui n'a cessé d'être réclamé, à juste titre, par le Sénat et qui constitue la revendication essentielle des mouvements sportifs et l'on est nettement en retrait par rapport au 0,72 p. 100 qui avait été obtenu en 1979.

En outre, je me dois d'évoquer la vive déception qui s'est manifestée lorsque des crédits de paiement et des autorisations de programme ont été récemment annulés, ce qui a fait perdre respectivement 41 et 113 millions de francs au précédent budget de la jeunesse et des sports, soit une diminution de 9 p. 100 et de 25 p. 100. On peut se demander ce qu'il resterait des dépenses en capital si une pareille décision se renouvelait en 1983 !

Compte tenu des crédits supplémentaires qui ont été obtenus, les dotations allouées au ministère font apparaître une augmentation de 3,39 p. 100 par rapport à 1982, alors que, je le rappelle, le budget général de l'Etat progresse de 11,80 p. 100.

Les dépenses en capital font apparaître un accroissement de 11,26 p. 100 pour les autorisations de programme et une diminution de 13 p. 100 pour les crédits de paiement. Sans doute une part de ces dépenses a-t-elle été transférée à la dotation globale d'équipement, mais ce transfert ne saurait justifier une baisse aussi importante. Une telle austérité obère et contredit les intentions et les objectifs de ce budget.

Cependant, la sévérité de ce jugement pourrait être tempérée par le résultat que vous avez acquis, madame le ministre, en obtenant qu'un arbitrage interministériel vous accorde des crédits complémentaires et principalement 90 millions de francs pour de gros équipements.

Une autre majoration significative concerne le fonds national pour le développement du sport, mais il s'agit d'une ressource extra-budgétaire.

S'agissant des mesures destinées à la jeunesse, les actions menées à titre exceptionnel, comme la recherche d'une meilleure insertion, ou celles de portée plus générale qui ont trait à l'aide aux associations, paraissent constituer une réponse globale satisfaisante au niveau des orientations.

Mais, malgré les actions conjointes de plusieurs autres ministères, ces crédits sont loin d'être adaptés aux objectifs qui devraient notamment soutenir directement l'action gouvernementale en faveur de l'emploi.

La mise en œuvre d'une politique globale en faveur des jeunes est urgente, car, dans son ensemble, la situation de la jeunesse ne s'est pas améliorée. Comment oublier que 40 p. 100 des demandeurs d'emploi ont aujourd'hui moins de vingt-cinq ans ? Parmi ces 817 500 jeunes, on compte 57 p. 100 de jeunes filles. La durée moyenne de l'attente pour un premier emploi tend à s'allonger : quatre mois au lieu de trois en 1981.

Après certains conflits de compétences qui semblent s'apaiser, le ministre de la jeunesse et des sports est maintenant seul compétent pour coordonner la politique nécessaire. Voilà un résultat satisfaisant. S'il est concevable que de nombreux ministères participent à cette politique, du moins doit-elle être cohérente.

Le rapport écrit de M. Ruet analyse les mesures qui devraient faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle et note l'intérêt de ces dispositions.

Toutefois, il est encore trop tôt pour en apprécier la portée réelle et pour déterminer si elles pourront éviter certains écueils. Le risque est grand, en effet, de voir le marché de l'emploi perturbé lorsque des tâches seront confiées à des jeunes volontaires, là où un travail permanent était envisageable.

Quand aux moyens financiers, ils ne sont, hélas ! pas à la hauteur des ambitions qu'ils devraient satisfaire : les crédits attribués aux actions en faveur de la jeunesse n'augmentent que de 10,26 p. 100.

Dès lors, deux motifs d'inquiétude s'imposent. Il est pour le moins paradoxal de voir des crédits diminuer au moment où de nouvelles structures sont mises en place. Comment la politique envisagée pourra-t-elle être efficace ? En outre, le rôle de coordination qui est à présent dévolu au ministère de la jeunesse et des sports risque de demeurer singulièrement en retrait par rapport à l'ensemble des actions qui sont retenues.

La même austérité se retrouve pour les loisirs, les vacances et les échanges internationaux.

La vie associative n'obtient en faveur de l'animation que des crédits égaux à ceux de l'an dernier. Cela est assurément dommageable. On sait tout le rôle que peut jouer la vie associative quand elle favorise l'équilibre et l'insertion sociale des jeunes à une époque où le tissu social est d'une complexité croissante.

Pour les vacances, nous constatons une insuffisante reconduction des crédits précédents.

Au cours de l'année qui s'achève, 25 millions de francs ont permis de rénover 150 centres de vacances. Après cet effort, le ministère veut, semble-t-il, réfléchir au lieu de continuer à agir. Tout en reconnaissant qu'une réflexion est utile, votre rapporteur espère qu'elle n'amorcera pas un certain désengagement de l'Etat.

Pendant la dernière décennie, et grâce aux échanges internationaux, plus de 1 500 000 jeunes ont séjourné dans des régions autres que leur propre pays.

Votre rapporteur tient à rappeler, à cet égard, que ces échanges bénéfiques seraient encore plus profitables si un office européen était créé.

Les crédits réservés à l'office franco-allemand pour la jeunesse augmentent de 20 p. 100 mais cette progression n'est pas vraiment volontaire. Comme les contributions de la France et de l'Allemagne doivent être égales, l'augmentation a été provoquée par la disparité monétaire qui n'a cessé de croître entre le franc et le mark.

Par ailleurs, la dotation de l'office franco-québécois n'augmente, elle, que de 2,99 p. 100 ; j'y reviendrai dans un moment à titre personnel.

Bref, l'insuffisance générale des moyens dégagés pour la jeunesse est d'autant plus regrettable que le ministère entend promouvoir une politique globale dont les orientations n'appellent pas de réserves ou de critiques sérieuses de la part de notre commission des affaires culturelles.

Aussi, et pour bien marquer qu'elle ne manifeste aucun esprit partisan, cette commission a décidé, mes chers collègues, en dépit des réserves que je viens d'énumérer, de donner un avis favorable aux crédits pour la jeunesse.

Avec les sports et les activités physiques de loisir, on passe de l'insuffisance à l'indigence. Pourtant, le ministère nous annonce, pour les sports, un projet de loi dont les intentions sont très ambitieuses.

Votre rapporteur ne peut qu'exprimer son inquiétude ; ce budget apparaît d'autant plus condamnable que le développement des sports est l'un des principaux phénomènes sociaux de notre époque.

Or le sport reçoit seulement une dotation qui augmente de 8,08 p. 100, compte tenu des crédits supplémentaires. Les mesures nouvelles ne permettront que la création de dix nouveaux contrats de préparation olympique et la majoration des subventions versées à l'école nationale d'équitation et à l'institut national du sport et de l'éducation physique.

En revanche, l'animation sportive voit ses crédits diminuer de 3,6 millions de francs. Cette baisse touchera la rétribution des heures supplémentaires et les achats de matériel. La part réservée aux interventions publiques est particulièrement préocupante puisque ses crédits stagneront.

Aucun secteur n'est épargné par l'austérité budgétaire : les subventions accordées aux fédérations, aux ligues et aux clubs sportifs n'augmentent que de 3 p. 100 en francs courants.

A cela, madame le ministre, vous opposez que le fonds national pour le développement du sport progresse de 10,98 p. 100 et que ce pourcentage augmentera puisque 70 millions de francs supplémentaires le grossiront.

Mais cette évolution ne saurait nous satisfaire, dit M. Ruet, puisque les ressources extra-budgétaires du fonds ne représenteront que 40 p. 100 du total des crédits affectés aux sports et aux activités physiques de loisir.

Au sujet de ce fonds, il faut rappeler que les dotations annuelles sont liées aux perspectives de recettes qui sont généralement sous-estimées. En outre, les crédits ne peuvent être consommés que dans la limite des recettes effectivement comptabilisées. Lorsqu'ils ne sont pas consommés avant la fin de l'année, ils sont reportés sur l'exercice suivant.

Avec cette méthode, il n'est pas facile au Parlement d'exercer son contrôle.

Malgré deux questions restées sans réponse, M. Ruet n'a pas encore pu savoir ce que signifie, dans le budget du fonds national pour le développement du sport, la mention « Charges nettes », en face de laquelle se trouvent 61 millions de francs en 1982 et 32 millions de francs pour 1983.

M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles pose donc sa question pour la troisième fois avec l'espoir d'obtenir enfin une réponse convaincante.

La commission des affaires culturelles, mes chers collègues, a toujours regretté que le sport de haut niveau soit souvent lié à des intérêts commerciaux. C'est la raison pour laquelle elle avait émis, l'année dernière, cette idée qu'un code établisse un équilibre entre les intérêts du public, des sportifs, des médias, du commerce et de l'industrie.

Notre vœu, semble-t-il, a été entendu puisque Mme le ministre de la jeunesse et des sports souhaite créer un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de régie pour la publicité affichée durant les retransmissions télévisées. La publicité « sauvage » serait ainsi éliminée et les ressources dégagées iraient au mouvement sportif dans son ensemble.

La commission des affaires culturelles accueille avec satisfaction ce projet.

La pratique sportive se développe. On comptait, en 1981, quelque 10 millions de licenciés répartis dans 135 000 clubs. On prévoit que, l'an prochain, 145 000 clubs accueilleront 10 500 000 licenciés.

Cette progression ne saurait, pour autant, masquer le retard de notre pays par rapport à d'autres. En Allemagne fédérale, par exemple, le pourcentage de licenciés par rapport à la population atteint 30 p. 100, contre moins de 20 p. 100 en France. De ce point de vue, le budget de 1983 marque une régression, puisque le pourcentage des associations subventionnées tombera de 13,5 à 12,3 p. 100.

Initialement, pas un seul poste de conseiller technique ne devait être créé. Devant l'ampleur des protestations, dit M. Ruet, il a été annoncé — et nous nous en félicitons — des dotations supplémentaires qui permettront de créer cinquante postes. Mais ce nombre n'est pas en rapport avec les besoins.

Lorsque les sections « sport-études » ont été ouvertes, nous avons aussitôt dit qu'elles constituaient un excellent moyen pour associer deux composantes de la culture et de la formation des jeunes. Elles valent incontestablement mieux que les méthodes qui s'efforcent de fabriquer à grands frais des champions éphémères.

Pourtant, les crédits des sections « sport-études » ne progressent que de 3 p. 100, compte tenu des dotations supplémentaires obtenues. Est-ce à dire que cette louable expérience sera progressivement abandonnée ?

En vue des prochains jeux Olympiques, le budget prévoit dix contrats de préparation, alors que le ministère s'était tout d'abord montré très réservé sur l'intérêt de ces contrats.

La progression des crédits destinés à la préparation olympique n'est que de 22 p. 100 alors qu'elle avait atteint 189 p. 100 pour les jeux de Moscou et de Lake-Placid.

Dernier regret : il ne sera plus possible d'évaluer les capacités physiques des jeunes dont l'âge se trouve compris entre huit et treize ans car les enseignants ont eux-mêmes provoqué la fin de cette expérience.

Avant de conclure et pour reprendre le mot récent d'un ministre, M. Ruet pense que le budget des sports est « exécrable ». Jamais, dit-il, depuis huit années consécutives, il n'a eu à commenter un budget aussi régressif. Trop de contraintes l'enserment et l'empêchent d'aller véritablement vers les orientations annoncées.

Un pamphlet corrosif et spirituel vient de fustiger « la culture en veston rose ». Ce budget, conclut M. Ruet, donne à penser que le sport « en manteau de bure » pourrait également susciter une bonne satire.

Dans ces conditions, mes chers collègues, votre commission des affaires culturelles a émis un avis défavorable au vote des crédits réservés aux sports et aux activités physiques et de loisirs. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Malassagne, rapporteur pour avis.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (tourisme).** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, un récent rapport du Conseil économique et social rappelait que les Français affectaient un sixième de leurs revenus à des dépenses de loisirs et qu'au sein de celles-ci le tourisme occupait une place grandissante.

Les spécificités de ce secteur, d'ailleurs en profonde évolution, se trouvent, au regard de l'examen du projet de budget dont nous débattons, asphyxiées à la fois par l'organisation des structures et par l'action elle-même du ministère du temps libre.

Cette constatation a été soulignée par un haut fonctionnaire de ce ministère, dans une lettre publique parue dans le journal *le Monde*, quotidien dont, à cette occasion, je souligne l'impartialité.

Alors que les crédits pour 1982 enregistraient une augmentation sensible, le projet de budget de la section « tourisme » du ministère du temps libre accuse, pour 1983, une baisse de 3,6 p. 100, si l'on ne tient pas compte, il est vrai, des amendements du Gouvernement adoptés à l'Assemblée nationale.

Au demeurant, est-on certain que ces crédits, déjà si faibles, ne feront pas, en 1983, l'objet d'annulations en cours d'exercice, comme cela a été fait pour les crédits d'équipement votés pour 1982, aggravant ainsi d'autant plus la régression subie par les dépenses en capital ?

Deux questions me viennent à l'esprit. En premier lieu, le montant de ces crédits répond-il aux propositions du parti socialiste demandant qu'il soit mis fin à l'insuffisance chronique des moyens budgétaires affectés au tourisme ? En second lieu, le montant de ces crédits répond-il à ce que représente réellement cette activité pour notre pays ?

En guise de réponse, je ferai appel à trois comparaisons : d'abord, celle du montant de la dépense intérieure touristique : chiffrée à 232 milliards de francs en 1981 pour un budget du tourisme de 201 692 000 francs ; ensuite, celle de ces crédits au regard de l'ensemble du budget de l'Etat : 0,02 p. 100, soit une « aumône » traditionnelle et, hélas ! quasi immuable pour le rapporteur que je suis depuis six ans ; enfin, la troisième concerne le solde de nos échanges touristiques qui s'élève à 7,7 milliards de francs pour un budget de promotion d'environ 31 313 000 francs

Ces comparaisons parlent d'elle-mêmes et sont suffisamment éloquents.

Des choix ont été opérés et le tourisme fait malheureusement partie de ce que votre collègue, M. Fabius, ministre chargé du budget, appelle « les autres budgets qui font l'objet de choix sévères ». Seuls deux budgets régressent en 1983. Bien entendu, le tourisme est l'un d'eux alors même qu'il était déjà insignifiant !

Cette situation est incohérente : ou bien le Gouvernement estime qu'une structure ministérielle responsable du tourisme est inutile et le secrétariat d'Etat disparaît — je m'excuse de le dire devant vous, monsieur Abadie — ou bien l'activité touristique est enfin prise au sérieux et des crédits conformes à son importance économique et sociale lui sont octroyés dans le cadre d'une véritable structure ministérielle placée, comme il se doit, auprès du Premier ministre.

Il faut faire cesser cette situation où la faiblesse est pire que le vide.



Mon excellent collègue, M. Yves Durand, rapporteur au fond, vous ayant déjà présenté, avec sa compétence habituelle et dans le détail, l'aspect purement budgétaire et financier de ce projet de budget, je rappellerai succinctement les résultats de la saison touristique 1980-1981 et les premiers résultats pour 1982. J'axerai ensuite mon propos sur la question de l'existence et du contenu de la « politique du tourisme » menée depuis dix-huit mois et celle prévue pour 1983.

A cet égard, je précise que, lorsque je parle de « politique », je mets le mot entre guillemets pour des raisons que je préciserai et qui m'amèneront à vous poser un certain nombre de questions, monsieur le secrétaire d'Etat.

La saison touristique écoulée se caractérise par la continuité des principales tendances et par l'affirmation d'un nouveau type de vacances, dont le détail est présenté dans mon rapport écrit, ce qui me permettra de ne pas vous noyer sous une accumulation de chiffres.

Je ne reprendrai ici que les plus significatifs en posant comme postulat la nécessaire prudence quant à l'interprétation de ces résultats, en particulier quant aux taux de départ, car il n'est pas possible d'individualiser ceux qui partent plusieurs fois, ces taux variant évidemment en fonction de la progression du nombre de Français qui effectuent des départs multiples.

Aussi conviendrait-il, à cet égard, d'affiner l'outil statistique.

Ces réserves étant faites, j'indique que 57,2 p. 100 de Français sont partis en vacances du 1<sup>er</sup> octobre 1980 au 30 septembre 1981, contre 56,2 p. 100 l'année précédente, soit une augmentation assez notable, qu'il convient de souligner.

Le rythme d'évolution est donc comparable à celui des années antérieures ; 1980 ne fut qu'un palier, marqué par un léger ralentissement de la progression.

Le taux des départs en vacances d'hiver — 23,8 p. 100 — progresse dans les mêmes proportions. Cela confirme bien la percée importante des sports d'hiver, percée qui favorise le fractionnement des vacances.

Ces mêmes constatations s'appliquent aux activités de plein air et aux sports nautiques.

La tendance au raccourcissement de la durée moyenne des séjours d'été se confirme — cinq à six jours au moins. Elle est due surtout, je pense, au fractionnement des vacances. Les départs en week-end sont de plus en plus à la mode.

Les premiers résultats de l'été 1982 sont un bon exemple des tendances générales : plus de vacanciers, des séjours moins longs, des dépenses plus faibles.

Bien que le lieu de séjour privilégié demeure le bord de mer, l'été 1982 confirme un déplacement des vacanciers du littoral vers l'intérieur. Nous avions suffisamment souhaité un tel déplacement dans le rapport du groupe de travail de feu le VIII<sup>e</sup> Plan et ici même, à cette tribune, pour nous permettre de vous rappeler que cette tendance n'est favorable que si elle s'effectue dans le cadre d'une augmentation globale de la fréquentation.

La baisse des dépenses touristiques des Français est la conséquence de la baisse de leur pouvoir d'achat. Elle a touché plus particulièrement les dépenses de restauration et les « frais annexes » des hôtels.

Les dépenses des étrangers accusent, elles aussi, une diminution, mais celle-ci est due surtout à la faiblesse de notre promotion. Il faut reconnaître que vous avez pris conscience de ce problème, monsieur le secrétaire d'Etat, et il est à souhaiter que vous soyez suivi.

Ces évolutions ont eu des répercussions sur notre balance touristique, qui, bien que toujours en excédent, est moins favorable.

Le solde positif du poste « voyages » s'élève, pour 1981, à 7,7 milliards de francs, alors qu'il était de 9,2 milliards en 1980. Il s'agit donc d'une baisse relative de 14,80 p. 100, imputable principalement aux dépenses en augmentation de 23 p. 100 par rapport à 1980 et à une décélération de la croissance des recettes, cela malgré la dépréciation du franc.

Si l'étude des résultats de la saison touristique nous permet d'affirmer que l'activité économique du tourisme a mieux résisté à la crise que d'autres secteurs, elle nous oblige aussi à constater que cette activité est frappée de plein fouet par certaines mesures gouvernementales. Situation pour le moins paradoxale, vous en conviendrez !

Le tourisme dit « marchand » est étouffé. Alors que le ministre du budget reconnaît que l'investissement « marque le pas », tout est fait pour que, dans le secteur de l'activité touristique, il n'y ait pratiquement plus ou il y ait moins d'investissement.

Aussi devient-il urgent de vous poser la question fondamentale : existe-t-il aujourd'hui une politique touristique du Gouvernement ?

Je précise que vous êtes en place depuis dix-huit mois.

La tenue prochaine d'une conférence pour le développement touristique, suivie d'un comité interministériel dans le but de doter la France d'une véritable politique du tourisme, semble bien confirmer, à cet égard, ce que nous avons compris : aucune politique globale du tourisme n'avait été définie véritablement depuis le 10 mai 1981.

Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, et nous vous en donnons acte.

Pouvons-nous espérer, suite à cette conférence et au comité interministériel, une politique cohérente élaborée et mise en œuvre par un véritable ministère du tourisme ?

Va-t-on, enfin, donner à la France les moyens de passer d'un « tourisme de cueillette » à un « tourisme de culture », comme l'avait demandé le groupe de travail du VIII<sup>e</sup> Plan que j'avais l'honneur de présider ?

Toutefois, lorsque j'appelle de tous mes vœux la création d'un grand ministère du tourisme, une crainte m'envahit.

Il faut bien reconnaître, en effet, que, jusqu'à présent, lorsque le Gouvernement s'en est préoccupé, c'était surtout pour lui appliquer la politique du « citron pressé ».

A l'occasion d'une inversion de cette situation, nous devrions voir disparaître notamment les mesures fiscales qui se sont ajoutées à un ensemble de décisions négatives pour le soutien et la relance de notre commerce et de notre industrie dans son ensemble et qui ont fait chuter toutes les composantes de l'activité touristique.

Ayant posé le problème de la politique touristique du Gouvernement, j'aborderai les deux aspects qui me semblent être prépondérants.

C'est, d'abord, la situation des hébergements sous toutes leurs formes, y compris ceux dits sociaux, et, par conséquent, la politique de financement de ces différents types d'hébergements ; c'est, ensuite, l'action de promotion.

Alors que votre collègue le ministre de l'urbanisme et du logement rappelait, dans une réponse à une question orale, le 13 novembre dernier, devant notre Haute Assemblée, que « le développement des capacités d'hébergement dans les zones touristiques correspond à un besoin réel » ; affirmation d'ailleurs applicable à l'ensemble du territoire, qu'en est-il de la situation de nos hébergements touristiques et tout d'abord de l'hôtellerie-restauration ?

La saison écoulée est caractérisée pour cette catégorie d'hébergement par une bonne fréquentation dans l'ensemble, mais par un chiffre d'affaires, hélas, en baisse.

Comme le rappelle une récente enquête effectuée par le Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises, l'hôtel apparaît comme le premier de tous les modes d'hébergement à titre onéreux par sa fréquentation : quatre touristes sur dix se sont rendus dans un hôtel au cours de cette année et ils y ont passé une nuit de déplacement sur cinq.

Mais une fréquentation convenable n'assure pas automatiquement une progression du chiffre d'affaires et encore moins un équilibre d'exploitation. Ainsi constate-t-on une baisse de chiffre d'affaires et une augmentation désordonnée des charges du secteur hôtelier.

Le secteur de l'hôtellerie-restauration a subi depuis un an : cinq régimes de prix différents, les effets de la taxation de certains frais généraux, le point supplémentaire de T.V.A., la réduction du temps de travail avec, notamment, le projet de suppression des équivalences, et, pour les hôtels quatre étoiles et quatre étoiles luxe, la surtaxation de leur taux de T.V.A.

A cet égard, les hôtels quatre étoiles sont les plus touchés, avec une chute de leur taux d'occupation de 10 à 30 p. 100, alors que les hôtels quatre étoiles luxe ont relativement peu souffert.

Beaucoup d'hôtels ont d'ailleurs demandé leur déclassement, et je puis vous assurer que les autres sont découragés de passer dans une catégorie supérieure. Cela est regrettable, à la fois commercialement, pour ce qui concerne le produit « France », et socialement, puisque le nombre et la qualification du personnel entrent dans les critères de classement de l'hôtellerie.

S'agissant des conséquences de l'ensemble de ces mesures, un grand quotidien national rappelait il y a quelques jours que le ministre des finances estimait qu'à l'égard de la restauration elles auraient pour effet de la « décrasser ».

Nous nous opposons à cette vision et craignons qu'en « jetant l'eau du bain, l'on ne se débarrasse en même temps de l'enfant » !

La petite hôtellerie saisonnière connaît une situation encore plus grave. Si un soutien n'est pas rapidement mis en place, elle sera amenée à disparaître, avec des effets directs et indirects particulièrement défavorables pour les zones rurales et de moyenne montagne — ma région en sait quelque chose.

Si des mesures doivent être prises pour l'hôtellerie, elles doivent concerner des incitations à une meilleure adaptation à l'évolution de la demande, à une meilleure commercialisation, notamment pour les catégories une et deux étoiles et pour les hôtels de préfecture, enfin et surtout une aide accrue à l'investissement.

Cette remise en cause totale des aides apportées au secteur hôtelier, cumulée avec les mesures négatives de tous ordres, doit être mise en parallèle avec vos projets concernant la réforme de la vie associative, dont l'un des thèmes est la question des garanties de financement des associations par le biais de l'économie sociale, au détriment des aides au secteur privé.

De la même manière, des allègements fiscaux sont ou seront accordés aux associations, alors que l'on surtaxe les professionnels du tourisme. Vous encouragez le paracommercialisme et vous privez l'Etat de recettes ; les associations se livrant à des activités commerciales devraient supporter les mêmes contraintes que les commerçants. Je ne comprends d'ailleurs pas que le ministère de l'économie et des finances n'y ait pas pensé.

On pourrait penser que cette « mise à terre » du secteur marchand du tourisme se fait au bénéfice d'une action dynamique en faveur des hébergements dits sociaux. Or, cela ne semble pas être le cas.

Il y a indiscutablement un désengagement de l'Etat pour l'aide à la construction du tourisme social ; il est vrai que vous avez engagé une amélioration de l'aide à la personne ; mais je pense que l'effort accompli en faveur de l'un ne devrait pas entraîner l'abandon de l'autre. C'est une tendance illogique, dangereuse, qui aggrave le déséquilibre existant déjà entre l'offre et la demande, d'autant plus que des organismes comme la Caisse nationale des allocations familiales entendent stabiliser leurs interventions en matière d'investissement au profit de l'aide directe aux familles.

La création du chèque-vacances elle-même entraînera, je l'espère et je le souhaite, une augmentation de la demande touristique, bien qu'il convienne de relativiser ses effets, compte tenu de ses conditions d'application.

Comment entendez-vous, par exemple, répondre à cette augmentation de la demande cumulée avec le déficit actuel de l'offre ?

Si l'on prend l'exemple du camping-caravaning, il faudrait, d'après l'association Tourisme et Travail, au moins doubler l'effort de construction de ces trois dernières années.

Une étude réalisée en janvier 1982, à votre demande, monsieur le ministre du temps libre, a montré que l'insuffisance de la capacité d'accueil était telle que même si un étalement géographique total était réalisé, non seulement tous les terrains seraient complets, mais près d'un million de campeurs-caravaniers ne pourraient y trouver la place qu'ils désirent.

La solution ne réside que dans un investissement public et privé accru. Or, vous n'avez pas les moyens budgétaires de les favoriser, et ceux que vous attendez de l'institution du chèque-vacances risquent d'être insuffisants et trop tardifs.

Vous pensez pouvoir faire reposer toute votre politique d'investissement sur les fonds recueillis en application du système du chèque-vacances, en affectant la totalité de cette épargne à la « pierre sociale ». Mais quel contenu exact donnez-vous à ce terme ? L'hôtellerie entre-t-elle dans votre définition ? Je pense tout spécialement à la petite hôtellerie, à laquelle on ne peut dénier le caractère social.

Quelles seront les conditions de ce type de financement ?

Vous avez déclaré ne plus vouloir apporter d'aides à l'investissement pour des équipements de villages de vacances ne fonctionnant pas au moins neuf mois par an. Si le principe est bon, encore convient-il d'y apporter des correctifs, en fonction des régions d'implantation concernées, celles qui ont des climats plus rudes pouvant être d'autant plus défavorisées.

Le troisième point qui me semble fondamental pour le développement de notre tourisme concerne la promotion. J'ai cité, dans mon introduction, les chiffres de votre budget « promotion ». Il est, lui aussi, hélas, insuffisant, même si, sur votre proposition, des augmentations de crédits ont été votées à l'Assemblée nationale, et cela par le biais d'un amendement d'origine gouvernementale, comme l'autorise la Constitution à ce stade du débat parlementaire.

Comme l'a souligné une étude du conseil supérieur du tourisme, l'activité exportatrice du tourisme est encore susceptible d'un large développement. Une action dynamique s'appuyant sur une politique publicitaire à l'échelle de notre pays doit être entamée, en particulier dans les pays à devises fortes. Dans cette optique, vous avez dit, parlant de l'association française d'action touristique : « C'est fini ». Mais nous aimerions savoir ce qu'il en est exactement et par quoi vous voulez la remplacer. Mon collègue M. Durand vous a posé la même question ; nous attendons la réponse.

Je n'entendais pas, cette année, aborder le problème de l'étalement des vacances, sans doute pour conjurer le sort et juger sur pièces l'an prochain.

Mais je suis obligé de le faire pour répondre à certaines affirmations qui me semblent à la fois inutiles et susceptibles de mettre en cause la réussite même de la politique engagée en la matière et à laquelle je souhaite tous les succès, d'autant plus que vous avez en main des atouts dont vos prédécesseurs ne pouvaient disposer.

La découverte faite par vous-même, monsieur le ministre du temps libre, d'un nouveau « bouc émissaire », responsable du non-étalement, m'a semblé inutile et dangereuse.

Les causes de la concentration des vacances sont multiples. Elles s'imbriquent les unes dans les autres et il est inutile et faux de n'en trouver qu'une seule, à savoir la fermeture des entreprises.

De grâce, ne tomber pas dans le travers que vous aviez vous-même dénoncé. En effet, vous avez, à de multiples reprises, parlé des contraintes scolaires, qui ne toucheraient que quatre Français sur dix. Mais il s'agit là de contraintes directes. Il y a les autres.

Cette année, où la rentrée s'est faite tôt dans le mois de septembre, il y a eu, fin août, cette « psychose de la rentrée », notamment dans les médias, qui a touché même les personnes n'ayant pas de contraintes scolaires.

Je peux vous citer un fait personnel : en réponse à ma protestation de n'avoir pas un seul hôtel ouvert dans ma ville entre le 1<sup>er</sup> et le 15 septembre, les hôteliers, unanimes, m'ont dit que, compte tenu des dates de la rentrée scolaire et en raison des contraintes de leur profession, ils ne disposaient que de ces quinze jours pour pouvoir prendre des vacances avec leurs enfants. C'est exact.

Le facteur scolaire est donc aussi important que celui de la fermeture des entreprises, et tous deux sont intimement liés.

L'étude de l'I. N. S. E. E. a bien montré que, si la contrainte professionnelle joue souvent pour la date de départ, en revanche, pour celle de retour, c'est la date de rentrée scolaire qui est le facteur dominant. Je partage l'avis de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, qui, à l'unanimité, a souligné qu'une rentrée scolaire précoce en septembre constituait un handicap à l'étalement des vacances.

Je vous rejoins néanmoins sur un point : la nécessité d'une meilleure organisation de la journée de travail, qui a le mérite de démontrer qu'il s'agit moins de réussir l'étalement des vacances que leur fractionnement.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans dire que je me réjouis qu'en matière thermique il n'y ait pas eu changement mais, au contraire, continuité des actions engagées.

A cet égard, deux points doivent être soulignés.

Le premier concerne la nécessité de tenir compte, dans le cadre d'une politique thermique, du fait que la diminution de la fréquentation touche les curistes libres, alors le pourcentage de ceux qui sont pris en charge par la sécurité sociale est passé de 67 à 85 p. 100 de 1970 à 1980.

En second lieu, il y a nécessité d'encourager le développement du « tourisme de santé », dont le thermalisme devrait s'inspirer, car il est un bon exemple d'infrastructures d'animation indispensables permettant, en évitant l'ennui, d'assurer une pleine efficacité du traitement médical lui-même.

Je voudrais, enfin, aborder le problème du tourisme à travers la décentralisation.

Le projet de loi portant transfert de certaines compétences concerne évidemment certains domaines de l'action touristique. Aussi la création de terrains de camping-caravaning sera-t-elle désormais de la compétence des maires.

Certaines procédures très centralisées ont déjà fait l'objet de mesures de déconcentration. Ainsi, parlant des unités touristiques nouvelles, entendez-vous aller jusqu'à les décentraliser ?

De façon générale, comment envisagez-vous le rôle de l'administration du tourisme, compte tenu des nouvelles compétences qui seront octroyées aux collectivités locales ?

Enfin, que devient le projet de loi voté à l'unanimité par le Sénat — deux orateurs l'ont évoqué avant moi — sur la réforme des comités régionaux de tourisme ? Monsieur le secrétaire d'Etat, vous m'avez répondu par avance dans votre intervention, mais je serais heureux de savoir quand ce projet de loi sera présenté à l'Assemblée nationale, puis au Sénat en deuxième lecture.

En conclusion, par suite de l'évolution des composantes de notre société, un « nouveau tourisme » s'affirme.

De par ses nouvelles caractéristiques, il a une propension à se développer, puisque l'aspect purement géographique du tourisme, qui avait ses limites, s'atténue au bénéfice de la manière dont seront passées les vacances.

Si, avant, le seul fait de partir de sa résidence habituelle constituait une activité touristique, aujourd'hui s'y ajoute la question : « Partir, pour faire quoi ? »

Il n'y a plus de véritables contraintes purement géographiques, tous les lieux étant à cet égard susceptibles d'être touristiques. Le déplacement de la fréquentation touristique du littoral vers l'intérieur en est un bon exemple. Nous l'avons vérifié cette année encore.

L'élément naturel, s'il reste important, n'est plus exclusif ; vient s'y ajouter ce que la collectivité et l'homme y auront eux-même apporté.

Aussi est-il de plus en plus indispensable que les « acteurs du tourisme » orientent leur action en fonction de ces changements et prennent en main le développement de leur activité, assurés toutefois d'être soutenus et encouragés par une véritable politique du tourisme.

Concernant le vote de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, j'estime indispensable qu'un certain nombre de réponses soient apportées quant à l'existence et au contenu de cette politique touristique ; c'est pourquoi je m'en remets à la sagesse du Sénat, comme l'a souhaité votre commission des affaires économiques et du Plan. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, trente minutes ;
- groupe socialiste, quarante-deux minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants, vingt-cinq minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République, vingt-cinq minutes ;
- groupe de la gauche démocratique : vingt-quatre minutes ;
- groupe communiste, vingt-six minutes ;
- réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, dix-huit minutes.

La parole est à M. Boyer.

**M. Louis Boyer.** Monsieur le président, je m'adresserai plus particulièrement à Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports. J'avoue que j'ai eu beaucoup de peine à m'y retrouver dans le fatras et le dédale du ministère du temps libre. C'est pourquoi je préfère limiter mon intervention au budget des sports.

Chaque année, depuis que je siége dans cette assemblée, je suis monté à la tribune pour regretter que le budget des sports ne soit pas digne d'un pays comme la France. L'année dernière, madame le ministre, je ne suis pas intervenu, car je pensais que nous devions vous donner le temps de mettre en place la véritable action que vous annonciez en faveur du sport.

Aujourd'hui, je suis obligé de constater que vous nous présentez le plus mauvais budget que nous ayons connu depuis dix ans.

Prenons, si vous le voulez bien, différents aspects du sport, et tout d'abord, le haut niveau. Vous avez signé des contrats pour les sportifs de haut niveau avec des entreprises et des administrations. Je vous approuve pleinement, car j'avais personnellement réclamé, il y a plusieurs années, à cette tribune la passation de ce type de contrat. Mais leur nombre est vraiment faible. Ce n'est pas ce qui nous permettra de briller à Los Angeles.

Le sport moyen est le grand mal-aimé de votre budget. Si nous examinons en particulier le chapitre 66-50, nous constatons qu'il y a peu d'équipements, peu d'aides aux associations. Il en

résulte une diminution des engagements des équipes, en particulier des équipes de jeunes dans les compétitions, des forfaits de plus en plus nombreux en cours de saison, car les clubs ne peuvent plus assurer les frais, en particulier les frais de déplacement.

Le nombre des billets S.N.C.F. à tarif réduit diminue et les directions des sports les ont pratiquement épuisés à la moitié de l'année. Le contrôle médico-sportif est de plus en plus mal assuré dans les clubs, le F.N.D.S. essaiera d'y remédier, mais ce problème est grave, car les jeunes doivent être contrôlés sur le plan médical.

Je vous pose une autre question : que vont devenir les C.R.E.P.S. ? Les clubs y formaient leur encadrement, les fédérations y faisaient leur stage.

Il me semble que le sport loisir dans la politique que vous menez va se substituer au sport. Le sport loisir et le sport pour tous sont des activités dignes d'intérêt, mais en aucun cas leur développement n'aurait dû se faire au détriment du sport et, malheureusement, c'est ce à quoi nous aboutissons pratiquement.

Je me suis toujours attaché à suivre le sport scolaire et universitaire. Aujourd'hui, il disparaît faute de crédits attribués aux équipements. Madame le ministre, allez donc visiter, ce n'est pas loin, le centre Sarrailh et le stade Charléty. Vous verrez dans quel état de délabrement ils sont !

Je me suis inquiété de l'évolution du sport dans l'académie d'Orléans-Tours. J'ai appris que les délégués de secteur qui devaient avoir deux heures supplémentaires n'en ont qu'une, que les secrétaires départementaux de l'U.N.S.S. qui devaient avoir quatre heures n'en ont que deux. Ils risquent actuellement de ne plus y avoir de secrétaires départementaux pour l'U.N.S.S., ce qui serait grave, car les compétitions scolaires et universitaires ne seraient plus organisées.

Vous avez créé un poste de directeur adjoint de l'U.N.S.S. pour l'académie d'Orléans-Tours, mais aucun crédit n'est prévu au titre des dépenses de fonctionnement.

Dans le département que je représente, le Loiret, que vous connaissez bien, madame le ministre, les crédits minima nécessaires pour les déplacements des scolaires seraient de 200 000 francs. Cette année, ils sont inférieurs à 100 000 francs. Alors que faire ?

On assure le premier tour des compétitions, puis on arrête, faute de crédits, à moins que les parents ne paient les frais de déplacement. Est-ce cela la démocratisation du sport ?

Croyez-vous, d'autre part, assurer la dignité des représentants du ministère de la jeunesse et des sports en faisant d'eux des mendiants auprès des collectivités locales et départementales ? En effet, ils doivent, pour que le système fonctionne actuellement, demander aux collectivités locales de leur transmettre leur courrier, de payer leurs frais de téléphone et, assez souvent, de leur prêter machines à écrire et photocopieuses. Ce n'est pas une caricature, c'est ce que je vis tous les jours.

Je prendrai un autre exemple. M. Nelson Paillou, président du comité olympique français, a écrit au Président de la République pour lui faire part de son inquiétude à propos de votre budget. Celui-ci a répondu en particulier : « Le sport a été traité de façon prioritaire au moment des derniers arbitrages budgétaires. » Est-ce une allusion aux quelques crédits que vous venez d'obtenir, madame le ministre, et qui sont loin de rendre acceptable votre budget ? Est-ce la véritable priorité qui est donnée au sport ? Je suis obligé de vous répondre « non ».

M. Mauroy, au moment où l'équipe de France de tennis dispute la finale de la Coupe Davis — ce qui ne lui était pas arrivé depuis longtemps — a envoyé un télégramme de félicitations à M. Chatrier, président de la fédération, et il a bien fait. Mais, en même temps, celui-ci était amené à déclarer : « Demain, nous aurons deux millions de pratiquants, bientôt peut-être quatre millions. L'Etat nous demande d'assurer cette augmentation, mais malheureusement il ne nous en donne pas les moyens. »

Les lettres et télégrammes de félicitations, c'est bien et je suis heureux que le Gouvernement et la plus haute autorité de l'Etat s'intéressent aux sportifs, mais ceux-ci préféreraient qu'on leur donne un peu plus de crédits pour leur permettre de pratiquer le sport qu'ils ont choisi.

La réflexion de M. Chatrier reflète bien la réalité de votre budget. Si vous manifestez beaucoup de bonnes intentions, il contient peu de moyens pour les mettre en œuvre.

Aussi, madame le ministre, je ne pourrai pas voter votre budget et je le regrette profondément. Ce n'est pas une position politique, je tiens à vous l'assurer, mais la position d'une per-

sonne qui, depuis des années, se passionne pour le sport et ne peut pas accepter que vous en soyez le fossoyeur.

En revanche, je peux vous assurer que, dès que vous nous présenterez un budget permettant la progression et la promotion du sport français, en particulier chez les jeunes, je le voterai bien volontiers et je forme le vœu que ce soit dès l'année prochaine. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Peyrafitte.

**M. Jean Peyrafitte.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'interviendrai plus particulièrement sur le thermalisme, laissant le soin aux collègues de mon groupe d'émettre leurs réflexions sur les autres postes du budget du temps libre.

Cependant, avant de parler de thermalisme, je désire mettre l'accent sur un point particulier qui me paraît essentiel dans le contexte général d'une véritable politique de tourisme.

Je n'ignore pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que certaines décisions qui sont prises ne vous incombent pas directement.

Il n'en demeure pas moins que le tourisme est un tout. Si l'on désire qu'une sérieuse, dynamique et véritable politique soit enfin mise en place, la nécessité de l'interpénétration des ministères concernés s'avère évidente, les décisions ne devant être prises qu'avec l'accord de chacun d'eux.

Il faut aboutir, contrairement aux expériences du passé, à une harmonisation interministérielle cohérente.

C'est dans cet objectif, au nom de plusieurs de mes collègues et de très nombreux professionnels du tourisme, que je me permets, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous demander, avec insistance, de promouvoir une concertation plus poussée avec vos autres collègues, de sorte que les décisions des uns ou des autres ne soient pas prises unilatéralement, sans que n'en soient mesurés auparavant les incidences et les effets. Je pense, en particulier, à cette taxe de 30 p. 100, instaurée sur certains frais généraux.

L'an passé, à cette tribune, j'avais attiré votre attention sur les incidences économiques défavorables que cette taxe entraînerait, inévitablement, celle-ci ne pouvant rapporter ce qui était prévu.

J'ajoute que, si l'on s'adonnait à l'étude technique approfondie du phénomène d'incidence de cette taxe sur l'économie en général, on constaterait à tous les niveaux — par exemple par la perte de récupération de la T. V. A. sur les commerces d'alimentation, ces derniers ayant ralenti ou cessé la fourniture de certains restaurants — que non seulement cette taxe ne rapporte rien, mais qu'elle est préjudiciable à l'Etat.

Plus grave encore, cette taxe qui met en difficulté la bonne marche de plusieurs établissements hôteliers et de restauration va à l'encontre de la politique de l'emploi, puisqu'elle engendre le débauchage.

Si l'on mène jusqu'à son terme l'analyse des effets d'escalade de cette taxe en tenant compte, objectivement, des résultats positifs et négatifs, je suis certain que l'on reviendra rapidement et aisément sur une décision prise, certes de bonne foi, mais dont on n'avait pas suffisamment mesuré les effets réels d'application.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis.** Parfaitement !

**M. Jean Peyrafitte.** Dans un passé qui a été long, nous avons trop souffert de mesures qu'on n'a pas voulu réformer, alors qu'elles contribuaient à la suppression de nombreux établissements, les statistiques le prouvent, et ce, au détriment de l'emploi et des finances de l'Etat ; soyons donc aujourd'hui plus réalistes et ouverts à la concertation pour ne pas retomber dans les mêmes erreurs que par le passé.

Nous n'ignorons pas qu'il y a eu des abus et nous ne sommes pas dupes du fait que beaucoup de ceux qui les ont commis ou couverts dans le passé sont les premiers, aujourd'hui, à tempêter contre cette taxe de 30 p. 100.

Si je souhaite ardemment que l'on revienne sur cette taxe, en revanche il importe que de strictes modalités interdisent les abus du passé.

J'ai cru comprendre que le Gouvernement envisagerait d'assouplir cette taxe en accordant un abattement aux entreprises qui engageraient des frais généraux à l'occasion de tractations commerciales avec l'étranger. Je dis que cela ne serait pas suffisant car les opérations commerciales, sur le marché intérieur, sont encore plus nombreuses et nécessitent également des obligations d'accueil évidentes vis-à-vis de l'ensemble des partenaires au moment de leur rencontre.

J'ajoute que l'hôtellerie et la restauration de province, surtout saisonnières, sont encore plus dramatiquement touchées par cette taxe. Par la perte de séminaires ou de repas d'affaires en dehors de pleines saisons, certains hôteliers-restaurateurs se voient dans l'obligation soit de fermer leurs établissements, soit de réduire leur personnel.

Enfin, indiquons — et rappelons pour ceux qui le savent déjà — que les tarifs d'hôtels et de restaurants dans les stations saisonnières, particulièrement thermales, n'ont rien de comparable avec ceux qui sont pratiqués dans certaines grandes villes où le seul prix de la chambre est la plupart du temps aussi élevé que le prix de pension ou le prix des repas plus la chambre dans un hôtel-restaurant saisonnier de catégorie équivalente : je ne pense pas que M. le maire de Lourdes me démentira, tout au moins sur ce point.

Il semble donc opportun et urgent que des mesures différentes soient prises par l'Etat dans divers secteurs — taxes, impôts, charges sociales, etc. — afin que l'on tienne compte de la spécificité du tourisme saisonnier, notamment dans les branches de l'hôtellerie et de la restauration. Ainsi l'Etat mettrait-il un terme au processus de fermeture ou de reconversion d'hôtels saisonniers en appartements, ce qui provoque depuis des années la déstabilisation des stations.

Abordons maintenant le chapitre du thermalisme français. S'il ne fait pas partie intégrante des activités touristiques, il est cependant l'une de ses composantes.

En effet, si les liens participent au premier chef des préoccupations médicales et médico-sociales en raison de l'importance du nombre des curistes assurés sociaux — 85 à 90 p. 100 d'entre eux — qui pourrait nier que les Français qui se rendent dans nos stations thermales, certains accompagnés par des parents ou amis, n'inscrivent pas leur séjour dans un environnement touristique indiscutable, de la même manière que celui-ci tient sa place pour le bon déroulement de la cure ? C'est cette étroite association du thermalisme facteur de santé, d'une part, et du thermalisme facteur du développement touristique, d'autre part, qui me conduit à intervenir à l'occasion du budget du tourisme.

Je rappellerai, tout d'abord, que l'ensemble des prêts consentis aux établissements thermaux sont prélevés sur la dotation au fonds de développement économique et social du budget du tourisme ; ainsi l'investissement est-il strictement dépendant de cette enveloppe budgétaire.

Depuis que la sécurité sociale a, de surcroît, accepté de rembourser les cures prises en camping-caravaning, l'hôtellerie de plein-air devient elle-même, pour les moins fortunés des curistes, partie prenante des équipements touristiques dont les municipalités ont en général la charge.

De nos jours, chacun se plaît à se lamenter et à se plaindre, la plupart du temps avec excès, parfois à juste titre, mais force est de constater que la saison thermale écoulée a marqué, en France, un développement incontestable du thermalisme dans son ensemble. Il semble bien que sa période de régression soit désormais stoppée, et ce grâce aux mesures appliquées par ce gouvernement ; les statistiques sont là !

L'accroissement, la saison passée, du nombre des curistes se révèle variable suivant les régions et les stations. Il se situe dans une fourchette allant de 0 p. 100 à 8 ou 9 p. 100.

L'on peut penser que 600 000 curistes auront fréquenté nos stations en 1982. C'est un record pour notre thermalisme, mais ce chiffre est encore bien décevant si on le compare à ceux de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Italie et des pays de l'Est.

Il semble, cependant, que nous atteignons désormais une phase décisive dans le développement de ce secteur. Vous n'y êtes pas resté indifférent, monsieur le secrétaire d'Etat, et je viens vous en exprimer notre gratitude.

Les conclusions de la « mission thermalisme » avaient, en effet, prévu un certain nombre de dispositions qui n'étaient que des propositions de dépense. Vous en avez assumé vous-même la charge en finançant leur exécution dans le cadre d'une convention passée avec la fédération thermale et climatique française.

La commission paritaire que vous présidez vous-même, et qui comprend les représentants de votre ministère et ceux de la fédération thermale et climatique française, a permis de déboucher sur un certain nombre de réalisations, passées du stade des projets au stade opérationnel.

Le temps me manque pour énumérer ici tout ce qui a été réalisé grâce à cette commission paritaire. Je me contenterai de dire, en complément du rapport de notre collègue M. Mallassagne, qu'un dépliant intitulé « France, pays de la santé » vient d'être édité à 100 000 exemplaires, dont 45 000 en anglais, en allemand et en italien.

Au début de l'année 1983, deux brochures seront éditées pour l'étranger : l'une présentera les grandes stations thermales françaises à caractère international offrant des prestations de qualité sous forme de forfaits, tant dans les établissements thermaux que dans l'équipement hôtelier et l'animation ; l'autre mettra en exergue une trentaine de stations françaises aptes à recevoir une clientèle étrangère diversifiée. Ces brochures seront diffusées par le canal des représentants du tourisme français à l'étranger.

Nous vous remercions, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir apporté, pour les campagnes de presse grand public, une participation financière égale au budget des campagnes des professionnels, soit 300 000 francs.

Votre département ministériel s'est également engagé à cofinancer l'étude des retombées économiques du thermalisme en lui apportant un premier concours financier que le ministère de la santé devrait sans doute relayer.

Aux récentes journées nationales du thermalisme, j'ai démontré en votre présence, monsieur le secrétaire d'Etat, que le thermalisme était créateur d'emplois et donc bénéfique pour l'économie.

Dans quelques-unes des principales dispositions que je viens d'évoquer, le thermalisme français trouve enfin la politique que les professionnels réclamaient en vain depuis de nombreuses années. Ces mesures furent diligentées à la fin du dernier septennat, les appels incessants des responsables du thermalisme n'ayant jamais été entendus auparavant. C'est le docteur Ebrard, président de la fédération thermale — dont le mandat de président international du thermalisme vient d'être renouvelé à l'unanimité par les délégués internationaux — qui a su, par son concours actif, susciter cet ensemble de mesures qui n'ont été rendues opérationnelles qu'avec ce nouveau Gouvernement.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez prolonger cet effort plus avant.

Je tiens, au terme de cette intervention, madame, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous exprimer notre gratitude pour l'action entreprise et les espoirs que nous plaçons dans votre action lucide et efficace afin que, en liaison avec nos instances nationales, elle connaisse d'heureux prolongements. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** Madame le ministre délégué, ce ne sont pas vos déclarations ou les mesures que vous proposez qui nous posent problème, c'est le fait que les crédits que vous avez obtenus et que vous proposez au Sénat d'adopter cet après-midi risquent, en raison de leur insuffisance et de leur modicité, non seulement de ne pas vous permettre de faire face à vos ambitions pour le sport en France, mais aussi, malheureusement, de ralentir encore les moyens du sport français.

C'est peut-être sur les crédits consacrés spécifiquement à la jeunesse dans votre budget que la diminution est la moins importante. Ceux-ci, en effet, s'ils augmentent moins que le budget de l'Etat, seront à peu près à la hauteur de l'érosion monétaire prévue dans son hypothèse par le ministre du budget.

Pourtant, là aussi, nous n'avons guère à critiquer vos options. Les mesures que vous avez prises et continuez à prendre pour les centres d'information jeunesse sont positives, comme le sont aussi les programmes principaux qui concourent à l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Nous ne pouvons aussi qu'approuver les efforts que vous faites pour la prévention de la délinquance juvénile ou de la toxicomanie et qu'encourager les intentions qui sont les vôtres pour l'organisation de vacances, les centres d'animation sur les lieux de vacances ou la reconduction des crédits que vous allez consacrer aux relations internationales.

En revanche, notre inquiétude est grande non seulement sur le budget consacré au sport dans son ensemble, mais aussi sur son organisation et sur ses intentions.

La politique du sport — ce n'est pas la première fois que nous le disons, hélas ! — devrait reposer d'abord sur une véritable politique du sport à l'école primaire, puis sur une politique du sport dans le second degré, ensuite sur les crédits mis à la disposition des associations pour le développement de la pratique sportive et, enfin, sur les crédits destinés au sport de haut niveau.

Plusieurs raisons motivent notre inquiétude.

Est-ce la modicité de votre budget qui n'augmente, dans sa section de fonctionnement, que de 2,78 p. 100 alors que le budget de l'Etat augmente, lui, de 11,8 p. 100 ?

Est-ce la part des dépenses en capital — c'est-à-dire des subventions — qui n'augmentent, elles, que de 8,82 p. 100 pour les autorisations de programmes et qui seront inférieures à l'inflation prévue par M. Fabius ?

Est-ce la régression des crédits de paiement pour l'équipement — 13,13 p. 100 — qui, s'ajoutant à l'inflation, donnera une diminution globale de 23 p. 100 ?

Est-ce le recours aux fonds provenant du loto, qui consacre, lui aussi, une régression de l'effort budgétaire de l'Etat ?

Jamais nous ne nous sommes trouvés devant des perspectives aussi inquiétantes !

Je disais qu'une véritable politique sportive devait passer par l'organisation du sport à l'école primaire. Le fait, pour votre ministère, d'avoir rendu au ministère de l'éducation nationale les responsabilités qu'il réclamait en matière d'éducation sportive dans les écoles ne peut nous faire oublier qu'il ne s'agit là que d'un principe. En effet, bien peu de mesures concrètes du côté de la rue de Grenelle nous laissent espérer avant des décennies que des instituteurs qualifiés, pédagogiquement bien armés, initieront et formeront au sport leurs jeunes élèves dans toutes les écoles primaires de ce pays.

Un grand journaliste sportif, Jean Eskenazi, écrivait encore hier qu'aucune des mesures proposées pour le sport de haut niveau n'aboutirait à quoi que ce soit sans le sport à l'école primaire.

Tant que cette base ne sera pas sérieusement assurée et tant que la priorité passera par la formation et le recrutement des maîtres d'éducation physique dans les lycées et les collèges, on construira le deuxième étage d'une maison qui n'a pas de fondation. Vous pourrez me répondre, madame le ministre, que ce problème concerne l'éducation nationale. C'est vrai, mais vous ne pouvez le négliger et je sais que vous ne le négligez pas.

Le deuxième élément d'une politique sportive est le développement de la pratique sportive à travers les fédérations et les associations, c'est-à-dire ceux qui occupent et encadrent les 11 millions de licenciés de 1982.

Ces 11 millions, par rapport à notre population totale, ne représentent que 20 p. 100 des Français, alors qu'ils sont 30 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. Nous sommes encore loin du compte, et la diminution de l'aide qui leur est apportée par ce budget ne peut pas nous rendre optimistes !

Et encore, faut-il le souligner, vous ne trouvez votre salut que dans des ressources extrabudgétaires que l'un de nos collègues socialistes, parlant à cette tribune voilà deux ans, qualifiait d'aléatoires et d'amorales, annonçant et prévoyant un désengagement de plus en plus important de la part de l'Etat.

C'est ainsi, en effet, que le porte-parole du parti socialiste, dans une séance du Sénat du 24 novembre 1980, qualifiait le recours à des fonds extra-budgétaires. Il ne croyait sûrement pas être si bon prophète et ne se doutait pas que ce serait l'une de ses collègues, en charge du sport, qui en ferait presque son seul recours.

Il reste votre action en faveur du sport de haut niveau. On pourrait presque considérer que c'est le chapitre qui paraît le plus satisfaisant, mais c'est à la fois reconnaître que la pyramide du sport français repose sur sa pointe. En effet, la continuation des classes à options sportives, le développement des sections sport-études d'une part, la création très satisfaisante des super-sections sport-études, en particulier celle d'Albertville pour le ski d'autre part, les expériences tentées sur le plan universitaire, l'action du ministre des armées, qui a signé avec vous un protocole à ce sujet, ou les initiatives que vous avez prises pour conventionner un certain nombre d'athlètes et leur permettre une insertion professionnelle, iraient dans le bon sens, si l'ensemble de toutes ces lignes budgétaires progressait à un rythme supérieur aux quelque 3 p. 100 que vous nous proposez, 3 p. 100 pour une dérive des prix estimée par M. le ministre des finances à moins de 9 p. 100. C'est une perte du pouvoir d'achat pour les sports d'au moins 6 p. 100.

Un dernier mot pour souligner notre inquiétude à propos des dotations budgétaires concernant les crédits d'équipements.

La faible progression des crédits du budget des sports pour 1983 ainsi que l'annulation des crédits d'équipements du budget de 1982 consacrent un désengagement plus grand de l'Etat au détriment des collectivités locales.

En conclusion, je ferai mienne la question que, le 3 décembre 1979, M. Claude Fuzier, au nom du groupe socialiste, posait au Sénat avec, à ce moment-là, un budget des sports qui augmentait dans la même proportion que le budget de l'Etat et qui prévoyait des crédits supérieurs à l'inflation. Pourtant, notre collègue s'écriait : « Qui paiera dans cette vaste déroute ? Les

jeux du hasard pour une petite part, ce qui est moralement douteux, et les collectivités locales pour la plus grosse part, ce qui est, à la réflexion, et pour d'autres raisons, aussi peu moral, mais en tout cas plus tranquillisant pour vous, car elles sont solvables. »

A structure de budget comparable, c'est-à-dire en réintégrant dans votre budget amélioré les lignes budgétaires qui sont maintenant inscrites au budget de l'éducation nationale pour le paiement des professeurs d'éducation physique, le budget des sports n'atteint pas encore ce 1 p. 100 que vous exigez de vos prédécesseurs. Il est même, hélas ! en régression sur ces budgets.

C'est pourquoi nous ne pourrions pas le voter.

Les moyens du budget du tourisme seront également réduits en 1983, car l'action du Gouvernement, en matière de tourisme, est à la fois désordonnée, inconséquente et suicidaire.

Elle est désordonnée du fait de l'éclatement persistant des compétences et des moyens entre divers départements ministériels. Cet état est accentué par l'absence de création de véritables organes d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie commune.

Elle est inconséquente, car, sur le plan du tourisme social, après avoir traduit en 1982 des projets ambitieux, ce budget est caractérisé par une nette insuffisance des dotations en faveur de ce secteur.

Elle est suicidaire, puisqu'elle maintient les effets des mesures qui surtaxent le secteur productif français et que le Gouvernement, de façon plus ou moins pernicieuse, manque de considération pour le tourisme « marchand ».

Les pouvoirs publics ne se sont-ils pas rendu compte que le tourisme est frappé de plus en plus vivement par la crise et que, s'il a montré une progression satisfaisante jusqu'au début des années quatre-vingts, c'était grâce à une action en profondeur des précédents gouvernements, qui avaient su faire connaître l'importance de cette profession et qui avaient compris que le tourisme ne pouvait se maintenir à ce niveau exemplaire que grâce au dynamisme de l'initiative privée ?

L'essor du tourisme français est donc contrarié à la fois par la situation actuelle de la France, secouée par la crise économique, et par l'action et l'image des nouveaux gouvernants.

La France n'a malheureusement pas profité de deux dévaluations de sa monnaie pour promouvoir son potentiel touristique à l'étranger.

De plus, en matière de promotion à l'étranger, dans votre budget, les frais de publicité n'augmentent que de 1,9 p. 100, ce qui équivaut en réalité à une baisse.

Le développement de notre tourisme à l'étranger est dangereusement compromis. D'ailleurs, il convient de noter que le budget consacré par notre pays à la promotion à l'étranger n'est que de 25 p. 100 de celui qu'y consacre l'Espagne par exemple et au maximum du tiers de celui de nos principaux voisins. Serait-ce que le gouvernement actuel de la France ne considère plus le tourisme comme une activité économique essentielle, capable de participer au redressement de notre balance commerciale ou est-ce là la marque d'une défaillance grave des pouvoirs publics ?

L'industrie du tourisme a été très gravement touchée par plusieurs décisions gouvernementales.

En premier lieu, la taxation de 30 p. 100 sur les frais généraux a eu pour effet, comme vient de le souligner notre collègue M. Peyrafitte, d'entraîner une baisse du taux de fréquentation des restaurants qui va de 20 p. 100 à Paris à plus de 30 p. 100 en province.

Dans ce secteur de la restauration, le nombre des faillites a doublé et ce sont plus de 12 000 emplois qui, à court terme, sont menacés.

En second lieu, l'augmentation du taux de la T.V.A. sur la grande hôtellerie s'est traduite, d'une part, par une diminution d'environ 10 p. 100 du taux d'occupation de ces établissements, d'autre part, par un afflux des demandes de déclassement. Dans ce secteur, ce sont 4 000 à 5 000 emplois qui sont menacés.

En matière d'organisation de congrès, la place de la France ne se situe plus qu'au troisième rang, alors qu'elle était numéro un en 1980. Paris, qui était la première ville de congrès internationaux, a été rattrapée par Londres en 1981.

Nous regrettons vivement que, lors de l'examen des articles de la première partie de la loi de finances pour 1983, le Gouvernement ait refusé de prendre en considération tous les amendements que nous avons déposés concernant l'hôtellerie.

Si le Gouvernement n'y prête pas attention, cette profession risque de ne pas maintenir le haut niveau d'emplois qui était le sien.

Les seules actions, semble-t-il, positives du Gouvernement ne peuvent, à ce jour, être jugées sur leurs résultats, car leur mise en place est trop récente.

Il s'agit, en premier lieu, de la création du chèque-vacances, réforme qui m'est toujours apparue comme éminemment souhaitable, mais qui ne pourra, pour l'instant, compte tenu de modalités tellement restrictives, profiter qu'à un nombre dérisoire de Français. Il serait, d'ailleurs, souhaitable d'augmenter le nombre des bénéficiaires du chèque-vacances.

Je pense qu'il conviendrait de bonifier ces chèques pour ceux qui les utiliseraient en dehors des mois de juillet et d'août, ce qui, à mon sens, permettrait de contribuer à un meilleur étalement dans le temps et dans l'espace et de favoriser un allongement de la durée d'ouverture des équipements touristiques.

Enfin, il m'apparaît urgent d'aménager les procédures d'exonération de l'ensemble des charges sociales sur la part patronale consacrée au chèque-vacances.

Le projet d'action gouvernementale, qui devait faire, si j'en crois notre ministre du temps libre, de l'année 1983 l'an I de l'étalement des vacances, m'apparaît pouvoir être le second aspect positif de l'action gouvernementale. Je souhaite, sans restriction, que vous aboutissiez en ce domaine à un résultat, car la fermeture des entreprises françaises est un non-sens social et économique.

L'action du Gouvernement en ce domaine doit être ferme et incitative, si l'on veut parvenir à faire progresser rapidement la politique d'aménagement du temps.

Je dois, enfin, me féliciter de l'action sénatoriale en matière d'organisation régionale du tourisme, qui permettra de donner un cadre plus adapté aux comités régionaux du tourisme et des loisirs. Je souhaite qu'à leur tour les comités départementaux du tourisme voient leur rôle conforté.

Dans le domaine du tourisme social, je signalerai simplement l'inquiétude des organismes qui jouent un rôle déterminant dans ce secteur : le transfert des financements aux régions les inquiète.

Deux questions, en effet, préoccupent les intéressés : ils estiment nécessaire le maintien d'un plan national de développement pour satisfaire les besoins des populations touristiques et favoriser ainsi le développement régional ; en second lieu, ils regrettent les restrictions apportées sur le plan national pour le financement des terrains de camping-caravaning.

Si le transfert des financements aux régions est décidé, est-il total ou partiel ? Sinon, comment mènerez-vous une politique coordonnée sur le plan national ?

J'évoquerai enfin l'inquiétude d'un autre secteur fort important pour le développement du tourisme que constituent les agences de voyages, qui jouent un rôle essentiel au service des Français et des étrangers.

En ce qui concerne la taxation au taux de 30 p. 100 de certains frais généraux, il est à souligner qu'il est possible d'apaiser ses effets en ce qui concerne les déplacements liés aux voyages d'affaires.

Jusqu'à ce que les entreprises aient eu à en apprécier les effets lors de la déclaration souscrite cet été, ceux-ci étaient mal perçus. C'est maintenant chose faite. Tous les postes touchés par la taxe font l'objet de réductions de budget dans environ 50 p. 100 des entreprises, de façon à compenser les effets de cette taxe. De même, une diminution de la durée des congrès à quarante-huit heures est-elle constatée pour des raisons évidentes, ce qui ne laisse plus la place qu'à des séminaires « allongés ».

Enfin, certaines entreprises éliminent ces postes de leurs budgets, purement et simplement, compte tenu des tracasseries diverses qu'ils peuvent leur apporter.

Il est à noter que le bruit récemment répandu d'un passeport spécial « hommes d'affaires », qui aurait un caractère inquisitorial vis-à-vis de tous ceux qui se déplacent pour assurer la vie et le développement de notre commerce et de notre industrie sur les marchés extérieurs, multiplie en ce moment les inquiétudes sur les possibilités de développement des voyages d'affaires.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous donner l'assurance qu'une telle mesure, même si elle a pu faire l'objet d'une étude, n'est nullement susceptible d'être prise ?

Je tiens également à insister sur les menaces qui pèsent sur la réduction du chiffre d'affaires des agences de voyages et qui se conjuguent avec les dispositions prises pour la sortie du blocage des prix, lesquelles ont pour effet de diminuer leurs marges.

Rappelons certains faits.

Durant la période de blocage, les agences de voyages ont subi une diminution du taux de leur commission sur le transport intérieur, due à l'absorption par elles du point supplémentaire de T. V. A. Leur commission est ainsi passée de 7,14 à 7,08 p. 100 pour la S.N.C.F. et de 6,70 à 6,64 p. 100 pour le transport aérien.

Durant la période de blocage, l'arrêté dérogatoire du 9 juillet 1982 a permis aux agences de voyages de répercuter les hausses dues aux différences de change sous certaines conditions strictes, dont la prise en charge par l'organisateur de voyages d'une « franchise » de 3 p. 100 du prix total du voyage. Ainsi, là encore, la marge des agences s'est-elle trouvée diminuée.

Aujourd'hui, les dispositions générales de sortie du blocage prévoient que les marges, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, doivent subir un « pincement » de 1 à 2 p. 100.

Cette disposition s'applique dans le cadre d'engagements de modération ou d'accords de lutte contre l'inflation. Cela constitue donc des laminages de plus en plus accentués des marges des agences, alors que, parallèlement, les charges s'accroissent.

La situation de toutes ces agences de voyages devient donc, monsieur le secrétaire d'Etat, préoccupante.

Enfin, certaines mesures restrictives d'entrée en France, si elles sont mal dosées ou mal interprétées, vont entraîner une baisse de fréquentation de notre pays par des visiteurs étrangers, qui auront l'impression que la France se referme sur elle-même.

De même, les déclarations faites à propos de la taxation des voyages des Français vers l'étranger figurant dans un rapport du conseil supérieur du tourisme peuvent entraîner, si une mesure aussi catastrophique était appliquée, une rupture dans les échanges touristiques avec notre pays.

De telles menaces perturbent gravement l'activité du tourisme d'accueil des agences de voyages, globalement exportatrices, et compromettent leurs efforts pour développer notre tourisme.

Avant de conclure, je m'adresse à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, en regrettant que vous ne disposiez peut-être pas d'une autonomie plus grande, et à M. le ministre du temps libre pour qu'il intervienne afin que les poursuites engagées par l'administration des finances à l'endroit des huit présidents départementaux de syndicats hôteliers se terminent, si je puis m'exprimer ainsi, par la paix des braves.

En effet, à ce jour, trois procès ont déjà eu lieu ou des condamnations, d'ailleurs différentes pour les mêmes faits, ont été prononcées et qui font l'objet d'appels ; et deux autres procès sont prévus le 16 décembre prochain. Nous faisons appel à votre intervention pour que la clémence intervienne, sinon nous serons tentés de déposer une proposition de loi d'amnistie.

On aurait pu penser que le Gouvernement, conscient de la crise qui frappe la France, reconnaîtrait que le tourisme est un atout essentiel dans le combat mené pour le rétablissement national. Or, nous pensons qu'il n'en est rien et le projet de budget que vous nous soumettez montre que le Gouvernement n'a pas pleinement pris conscience de l'enjeu, tant en ce qui concerne le marché intérieur entravé par des mesures fiscales déplorablement que par la promotion du produit touristique français sur le marché international. C'est donc un jugement global de caractère négatif que nous portons à l'endroit de ce budget et c'est pour vous aider à le redresser, pendant qu'il est encore temps, que nous voterons contre les crédits budgétaires qui nous sont proposés. Il faut cesser d'empêcher le développement du tourisme marchand et il faut que l'Etat ait conscience par son soutien de permettre le développement harmonieux de ces deux mamelles du tourisme que sont le tourisme social et le tourisme professionnel. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Mouly.

M. Georges Mouly. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'aurais aimé pouvoir m'adresser à vous en cet instant, exprimant ici un souhait assez général, en vous disant : monsieur le ministre du tourisme.

Vous êtes responsable d'un secteur économique majeur dont vous disiez vous-même qu'il est pourvoyeur de devises, au même titre que l'agriculture, à propos duquel M. le Premier ministre affirmait en avril dernier : « La France est un pays de vocation et de tradition touristiques... Nous avons conscience que cette activité est un instrument non négligeable du progrès économique. »

Il représente — vous l'avez rappelé tout à l'heure — 10 p. 100 du produit intérieur brut. C'est l'une des activités les plus créatrices d'emplois — est-il besoin d'y insister ? — dans les

temps que nous vivons. Cela suffit, me semble-t-il, pour qu'en ces temps difficiles donc, le tourisme soit reconnu comme méritant de relever d'un ministère à part entière. Ce serait là, à mes yeux — et je pèse mes mots — un acte politique plus que symbolique.

Si, du moins, à défaut et dans l'attente de cela, il y avait réelle indépendance du secrétariat d'Etat ! S'il y avait unité des compétences et des moyens ! Mais on en est toujours loin ! Le tourisme est constitué d'une diversité d'éléments qui, compte tenu des implications économiques et sociales, exigent justement cohérence, contrôle, organisation.

Alors, il faut que nous ayons très bientôt, non seulement l'impression, mais la certitude qu'en ce pays le tourisme est vraiment, non pas pris au sérieux — j'espère tout de même qu'il l'est — mais considéré dans sa vraie dimension, qui est grande. Et si je n'avais qu'un souhait à formuler à l'occasion du présent débat, ce serait celui-là : le tourisme, enfin, à sa place, une place très importante !

Intervenant ici même il y a un an, je disais du projet de budget pour 1982, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il était plus que défensif. Peut-on porter le même jugement cette année ? Pas même. Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'est pas très satisfaisant.

Certes, vendre la France à l'étranger reste un impératif que vous vous efforcez de concrétiser, je l'ai noté ; et pour reprendre une autre de vos expressions, c'est bien une contre-attaque de ce point de vue là qui est amorcée dans le présent budget. C'est là, je le dis tout net, un sujet de satisfaction. De même que peut être sujet de satisfaction la part relative du tourisme social : 45 p. 100 au lieu de 15 ou 20 p. 100 il y a peu de temps. Mais tout cela se situe à l'intérieur d'un budget qui est globalement insatisfaisant.

Je souhaite, en bon Limousin — ne voyez là ni publicité ni chauvinisme — attirer votre attention sur le tourisme en milieu rural parce que, me semble-t-il, à côté de la mer et de la montagne, le tourisme rural a acquis désormais ses lettres de noblesse ; 39 p. 100 des Français ne sont-ils pas allés en vacances à la campagne cette année ?

Est-il besoin encore d'insister sur l'apport complémentaire substantiel de ressources qui en résulte, permettant de mieux vivre au pays ; sur l'intérêt social et culturel du brassage des populations ; sur l'avantage de maintenir en état ou de restaurer le patrimoine bâti ? On ne fera jamais assez en faveur du tourisme en milieu rural.

A ce sujet, je me permets de formuler cinq remarques.

La première est conjoncturelle et tient aux dégâts causés par la récente tempête à des installations sportives, propriétés de collectivités locales. Il serait hautement souhaitable que des crédits exceptionnels soient dégagés à l'effet de les remettre en état. En tout cas, je pose la question.

Ma deuxième remarque est en même temps une interrogation. Ne serait-il pas possible d'envisager, comme c'est le cas pour la petite hôtellerie, l'octroi d'une prime spéciale pour l'équipement de cuisines et de salles de restaurant ? Nulle part, en France, la gastronomie ne perd ses droits, sans quoi nous ne serions plus en France. (*Sourires.*) Mais elle est souvent un atout majeur en milieu rural où le retour aux sources est aussi le retour à la table de qualité. J'exprime ici un besoin qui est ressenti sur le terrain.

Ma troisième réflexion a trait aux services loisirs-accueil. Je veux en souligner le grand intérêt et illustrer mon propos par un exemple vécu.

Dans mon département, alors que les gîtes ruraux loués de façon traditionnelle ont, depuis deux ans, une durée moyenne d'occupation de soixante-dix jours, cette durée atteint de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-douze jours pour les gîtes loués par un service loisirs-accueil. Ce dernier est, de surcroît, le plus sûr moyen de faire connaître et apprécier les autres produits touristiques d'une région.

Je sais que l'Etat aide à la mise en route des services loisirs-accueil par des subventions allouées pendant les deux premières années, mais je connais tel département qui attend désespérément la deuxième versement. Or vous savez comme moi, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un service loisirs-accueil connaît parfois un démarrage difficile. Alors, pour éviter les échecs, il faudrait que l'aide soit effective et surtout accordée en temps opportun.

Ma quatrième remarque concerne les conditions qui pourraient être posées à l'octroi d'une aide pour certains équipements. J'entends par là, plus précisément et pour citer un exemple, l'exigence éventuelle d'une durée d'utilisation de huit à neuf

mois par an des villages de vacances. Ainsi, les régions peu favorisées par le climat seraient encore pénalisées et c'est une sorte d'appauvrissement des plus pauvres.

Ma cinquième réflexion concerne la campagne « Découverte de la France », dont j'ai déjà eu l'occasion de parler ici même pour regretter essentiellement, monsieur le ministre, que les gens du terrain n'aient pas été suffisamment consultés. (*M. le ministre marque son étonnement.*) De ce fait — et je citais lors du débat sur les comités régionaux de tourisme des exemples précis — les documents ne furent pas toujours de qualité quant à leur contenu ; on y relevait beaucoup d'oublis majeurs — je dis bien majeurs, on ne peut pas tout mettre, certes — et même quelques erreurs ! Il me semble qu'il y a du temps, de l'argent et de la qualité à gagner en consultant davantage les femmes et les hommes du terrain afin que soit atteint l'objectif que vous vous êtes fixé et auquel je souscris : faire découvrir aux Français les pays et les gens de France par un tourisme de rencontres, d'échanges, de communication et surtout de connaissance des hommes, campagne avant tout au service des régions, afin de leur faire partager la richesse de leur patrimoine. Le tourisme rural y trouvera, bien évidemment, son compte et je m'en réjouis.

D'une façon plus générale, je veux souligner combien la politique du tourisme a la chance de pouvoir s'appuyer, en France, sur un ensemble de responsables et d'acteurs dont beaucoup sont bénévoles, vous le savez. Il importe, j'y insiste à nouveau, car j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que chacun, chaque échelon ait sa place bien définie et reconnue ; ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, la place respective de la direction départementale du temps libre et du comité départemental du tourisme.

La décentralisation, la régionalisation des institutions du tourisme dont vous avez parlé tout à l'heure y aidant, il est très important que chacun, pour la réussite que tout le monde souhaite ici, sache sur le terrain ce qu'il a à faire et qu'il en ait les moyens.

Pour terminer je dirai que le tourisme est une chance pour la France, nous le savons, en cette période difficile. Je me pose la question de savoir si notre pays saura se donner les réels moyens de la réussite. Si j'en jugeais par les effets négatifs de dispositions fiscales prises l'an dernier, par le budget de 1983 peu incitatif — c'est le moins que l'on puisse dire — j'éprouverais une grande tendance au pessimisme, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat.

J'avoue que je ne peux me résoudre à croire que cette chance de la France sera négligée, tant elle me paraît évidente ; je ne peux me résoudre à croire, tellement nos atouts sont manifestes, en un manque de volonté politique qui serait coupable.

C'est pourquoi, voulant espérer en cette volonté politique, je voterai le budget du tourisme suivant l'avis de la commission des finances. Est-ce la sagesse à laquelle s'en est remis notre collègue M. Malassagne ? C'est en tout cas, monsieur le secrétaire d'Etat, ma présence au rendez-vous des hommes de bonne volonté dont vous avez parlé tout à l'heure et dont j'espère qu'il ne sera pas — permettez-moi de le dire — un rendez-vous de dupes. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard-Michel Hugo.

**M. Bernard-Michel Hugo.** Monsieur le ministre, le traditionnel exercice de comparaison en pourcentages du budget par secteurs avec celui de l'année précédente vous était très favorable l'année dernière, puisque le budget pour 1982 du temps libre avait opéré un redressement important.

Le même exercice pour le budget de 1983 du temps libre ne l'est pas autant puisque la comparaison ligne par ligne avec l'année 1982 donne une augmentation beaucoup plus faible, voire, dans plusieurs cas, une stagnation ou une régression.

Mes collègues de l'opposition se sont empressés de s'engouffrer dans une interprétation très étroite des chiffres, afin de justifier ce qu'ils ont décidé *a priori*, à savoir qu'il s'agit d'un très mauvais budget.

Le minimum de rigueur et d'honnêteté intellectuelle impose de manier avec prudence toute comparaison statistique.

Le budget pour 1982 était un budget de rattrapage, pour commencer à rétablir une situation catastrophique ; il est évident qu'il serait irresponsable de demander une augmentation de même ampleur que celle de l'année dernière, qui avoisinait les 30 p. 100 avec des pointes de 152 p. 100 pour les subventions d'investissement du tourisme social, par exemple.

Si l'on tient compte de toutes les données nécessaires à une analyse rigoureuse, à savoir les transferts en direction de l'éducation nationale, les contraintes budgétaires décidées par

le Gouvernement, les conséquences de la décentralisation et, en particulier, la dotation globale d'équipement, le budget qui nous est présenté confirme les grandes orientations du Gouvernement en matière de temps libre.

Cependant, dans le cadre que je viens d'énoncer, je voudrais mentionner quelques interrogations.

L'année dernière, en présentant votre budget, vous souligniez ici même, monsieur le ministre : « ... une progression remarquable des moyens budgétaires, de l'ordre de 30 p. 100 en 1982, permettant d'augurer favorablement du rattrapage qui devra se poursuivre durant plusieurs exercices. »

Vous reconnaissiez là qu'un tel rattrapage ne pouvait s'opérer sur une seule année. Ne craignez-vous pas que le pas qui est marqué cette année dans le rattrapage ne compromette les efforts entrepris l'année dernière ?

D'autre part, les dépenses en capital ont une fonction économique importante et s'intègrent naturellement dans le cadre de la priorité gouvernementale en faveur de l'emploi et de l'investissement. Leur diminution ne saurait aider au rétablissement de notre économie nationale.

L'année 1982 a vu un certain nombre de mesures très positives : l'accroissement des crédits pour le tourisme social, l'instauration du chèque-vacances, la cinquième semaine de congés payés, la réduction hebdomadaire du temps de travail. Tout cela constitue un pas important vers l'exercice réel du droit aux loisirs et aux vacances pour tous.

En 1983, d'autres mesures seront mises en place — on les a citées tout à l'heure — qui sont aussi positives, comme la réforme des comités régionaux du tourisme, votée récemment, et, d'une façon générale, la décentralisation, les mesures spécifiques pour développer le tourisme fluvial, pour lequel je note avec satisfaction une augmentation de 6,67 p. 100 des crédits et dont nous avons débattu, monsieur le ministre, il n'y a pas si longtemps. Je note également les actions en faveur du tourisme associatif.

Mais on est encore loin du compte eu égard au retard accumulé et aux inégalités très grandes dans ce domaine.

Pour 1983, vous proposez un budget de la section Tourisme en retrait de 3,6 p. 100 par rapport à 1982, ce qui, en tenant compte des 70 p. 100 d'augmentation en 1982, donne une moyenne honorable pour les deux années. Mais cette augmentation globale cache une répartition très déséquilibrée entre les dépenses ordinaires, qui augmentent de 37,8 p. 100, et les dépenses en capital, qui diminuent, elles, de 35,4 p. 100.

Est-on obligé, à l'intérieur de l'enveloppe globale, de freiner à ce point les crédits de paiement des investissements ?

Même les autorisations de programme diminuent, alors que, dans tous les autres secteurs, elles augmentent.

Les crédits qui seront accordés au titre du fonds spécial de grands travaux devraient être taxés prioritairement sur les infrastructures de tourisme, qui font figure de parent pauvre de ce budget.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez fait — je vous cite — « des crédits de promotion, la priorité du budget du tourisme pour 1983 ». Sans vouloir nier l'importance de la concurrence sur le marché international du tourisme, ni l'intérêt économique qu'il y a à développer le tourisme étranger en France, je m'étonne un peu de cette formulation.

Est-il juste de donner la priorité au tourisme étranger alors que la moitié des Français ne partent pas en vacances, que ceux qui peuvent partir ne trouvent pas d'installations en quantité suffisante et à des prix abordables, que nombreux sont ceux qui vont chercher à l'étranger une prestation meilleure qu'en France ?

Rendre le « produit France » plus compétitif, n'est-ce pas d'abord le vendre aux Français, en tenant compte de leurs besoins ?

Quant aux choix d'implantation des bureaux à l'étranger, certes la bourgeoisie brésilienne a bien le droit de venir passer ses vacances en France, mais faut-il que nous en fassions une priorité ?

Les installations qu'utilise ce type de tourisme international ne sont pas celles dont ont massivement besoin les Français.

Certes, le budget du tourisme confirme, dans sa structure, le rééquilibrage amorcé en faveur du tourisme social, qui passe à 41 p. 100 des crédits, ce qui est un point positif. Mais ce rééquilibrage s'opère dans le cadre d'une stagnation des crédits du tourisme social alors que la situation exige, au contraire, une progression urgente pour faire face aux besoins.

A l'intérieur des crédits d'équipement pour le tourisme social, qui passent de 83,5 millions de francs à 79,5 millions, auxquels il faut ajouter 10 millions décentralisés, la répartition que vous proposez ne correspond pas aux besoins exprimés par les associations de tourisme.

Si l'augmentation des crédits pour le tourisme social a été importante depuis le 10 mai 1981, montrant bien le changement d'orientation en la matière, cette augmentation, autant l'année dernière que cette année, profite presque exclusivement aux villages de vacances, au détriment du camping-caravaning. Ce dernier ne représente que 27,4 p. 100 du budget du tourisme social.

Il s'agit pourtant d'un secteur absolument prioritaire puisqu'il n'y a actuellement que 2 050 000 places pour sept millions de campeurs, auxquels viennent s'ajouter deux millions de campeurs étrangers.

Vous connaissez ces chiffres et vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que pour nombre de Français, le camping est financièrement la seule possibilité de partir en vacances.

Comment peuvent-ils comprendre que le ministère donne la priorité à la promotion à l'étranger, que les subventions pour le camping-caravaning restent presque identiques à celles de 1982, de 1981, de 1980, de 1979 ?

J'avais eu l'occasion, l'année dernière, d'évoquer la crise que connaissent les constructeurs français de caravanes. Je pourrais vous donner les chiffres de cette année, mais vous les connaissez bien : ils indiquent une légère reprise, mais elle est surtout favorable aux caravanes étrangères.

J'insiste, monsieur le secrétaire d'Etat, pour qu'un effort soit fait dans cette direction par un moyen ou par un autre.

Je voudrais terminer sur quelques remarques concernant la vie associative.

L'abattement de 3 000 francs sur la taxe sur les salaires, la création de 100 postes Fonjep supplémentaires, la mise en place du haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature, la création d'un diplôme d'Etat d'animateur des activités de pleine nature, toutes ces mesures sont positives, quoique limitées et un peu éparpillées.

Mais nous savons qu'elles sont le prélude à des réformes plus globales, notamment celle concernant la vie associative. Ce projet de réforme tendant à la reconnaissance du rôle des associations dans la vie nationale et à la mise en place de mesures pour faciliter le développement de la vie associative constitue un progrès salué par tous.

Si l'inspiration générale du projet est clairement positive, certains points nous posent question. Le groupe communiste a reçu jeudi toute la journée de nombreuses associations qui partagent nos préoccupations, monsieur le ministre.

Par exemple, selon quels critères seront désignés les représentants des associations au conseil supérieur de la vie associative ? Selon quels critères les associations pourront-elles bénéficier d'allègements fiscaux pour leurs publications ?

La reconnaissance d'utilité sociale ouvrira droit à un certain nombre de facilités, dont plusieurs figurent depuis longtemps parmi les revendications du mouvement associatif et auxquelles nous attachons beaucoup d'importance. Je mentionne, entre autres, l'accès à un temps d'antenne, la possibilité de signer des conventions de programme, d'obtenir des prêts ou des financements d'équipements. A travers la reconnaissance de l'élu social, les élus des associations reconnues d'utilité sociale auront certaines facilités pour exercer leur mandat.

Outre que, pour certaines de ces dispositions, les critères d'application devraient aussi faire l'objet d'une consultation, le problème principal reste celui des critères d'attribution du label d'utilité sociale. Certes, ce n'est pas le débat d'aujourd'hui, mais j'aimerais vous entendre sur ce point, monsieur le ministre.

Telles sont les remarques que je voulais formuler au nom du groupe communiste.

Nous allons voter ce budget, en souhaitant, madame, messieurs les ministres, que nos inquiétudes soient prises en considération. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi de vous entretenir rapidement d'un point particulier du budget de la jeunesse et des sports, qui n'a été que brièvement évoqué dans le rapport de M. Ruet. Il s'agit du budget de l'office franco-québécois pour la jeunesse. J'en par-

lerai, si vous le voulez bien, en tant que sénateur représentant plus particulièrement nos compatriotes du continent américain et surtout en tant que président du groupe d'amitié France-Québec de notre assemblée.

Les crédits affectés à cet office ne progresseront, en 1983, que de 2,99 p. 100 : ils passeront de 11 020 000 francs en 1982 à 11 351 000 francs en 1983. Cela représente, bien évidemment, une régression en francs constants. Ainsi, contrairement à la dotation de l'office franco-allemand, qui, elle, augmente de 19,3 p. 100, celle de l'office franco-québécois va se trouver fortement diminuée.

Ces crédits sont destinés, notamment, à l'actualisation de la masse salariale des agents de l'office. Mais avec une inflation de quelque 9 p. 100, un accroissement de l'ordre de 3 p. 100 signifie en réalité une diminution sensible, et cela risque de se traduire, je le crains, par des licenciements dans cette petite équipe d'une vingtaine de personnes qui anime l'office et qui est particulièrement motivée et dévouée.

Ces crédits financent, d'autre part et surtout, les échanges de jeunes entre le Québec et la France : le nombre des bénéficiaires était passé de 2 660 en 1975 à 2 820 en 1981 et 1982. Mais vu l'insuffisante augmentation des crédits et étant donné que le coût des transports, des billets d'avion, ne cesse de s'accroître, dans une proportion bien plus grande, le nombre des participants ne pourra que diminuer très nettement en 1983.

Il était prévu, madame le ministre, par accords bilatéraux, que la contribution française serait égale à la contribution québécoise. Tel a toujours été le cas dans le passé, mais apparemment, à moins que je ne sois mal informé, ce ne l'est plus cette année. J'observe tout d'abord que les chiffres qui nous ont été fournis sont calculés sur la base d'un taux de change d'un dollar canadien pour 4,3 francs, alors que, hélas ! le taux de change actuel est d'environ 5,7 francs.

En outre, lors de la discussion de votre budget à l'Assemblée nationale, le 3 novembre dernier, vous avez répondu, madame le ministre, à l'un des intervenants, M. Vuillaume, député du Doubs, qui soulignait l'insuffisance des crédits de l'office franco-québécois, qu'il s'agissait d'un « office bilatéral » — ce qui est parfaitement exact — et qu'en conséquence nous étions — je vous cite — « tenus par les décisions prises par nos partenaires quant à l'évolution du budget », ce qui est également vrai.

Or, m'étant informé auprès des autorités du Québec du montant de la subvention qu'ils comptaient accorder en 1983 à l'office franco-québécois, ils m'ont assuré que cette dotation serait en augmentation de 11 p. 100 par rapport à 1982 afin, m'ont-ils dit, de maintenir le montant global du budget en valeur constante.

Il me semble donc tout à fait nécessaire de rajuster les crédits de l'office, ne serait-ce que par respect des accords conclus.

Sur un plan plus général, celui des rapports entre la France et le Québec, dans l'intérêt du monde francophone, il me paraît tout à fait dommageable de maintenir les crédits au montant très médiocre qui nous est présenté. Ce serait, en tout cas — vous en conviendrez, madame le ministre — une curieuse façon de favoriser la francophonie et d'appliquer la 110<sup>e</sup> proposition de M. François Mitterrand sur « l'établissement de relations étroites » entre le Québec et la France.

Aussi j'espère vivement, madame le ministre, que vous pourrez nous dire que vous allez réexaminer cette question et porter les crédits de l'office franco-québécois à un plus juste niveau, afin que nous puissions voter votre budget.

**M. le président.** La parole est à M. Papilio.

**M. Sosefo Makape Papilio.** L'année dernière à la même époque, madame le ministre, lors de l'examen des crédits de votre ministère, j'avais eu l'occasion de vous décrire la situation du sport dans nos îles Wallis et Futuna.

Je vous disais que nous sommes totalement dépendants de l'aide que peut nous apporter la métropole. Je soulignais que nous ne possédions aucune véritable installation sportive et qu'une telle parcimonie dans l'attribution de crédits destinés à l'équipement sportif était bien regrettable, compte tenu des excellentes performances que les athlètes wallisiens et futuniens sont capables de réaliser.

Vous avez dû être sensible à ce langage, car deux missions sont venues chez nous afin d'évaluer nos besoins en équipements sportifs.

On a procédé à une première estimation des crédits nécessaires à la construction d'un stade pourvu d'une tribune de 400 places, estimation qui s'élève à 300 millions de francs C.F.P.

Il va de soi, madame le ministre, que l'annonce de l'édification prochaine d'un tel stade comble nos vœux.

Je veux néanmoins vous soumettre les demandes suivantes :

Tout d'abord, je sais qu'une mission doit à nouveau se rendre sur notre territoire afin de mettre au point les derniers détails de cette réalisation. Je sais également qu'elle n'a pas encore effectué le voyage faute d'avoir pu dégager le financement nécessaire à ce déplacement. Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir prévoir dans votre budget pour 1983 la somme de 7 millions de francs C.F.P. afin de permettre à cette mission de se rendre à Wallis et de terminer l'étude qu'elle a entreprise.

En second lieu, il s'agit de déterminer combien de temps prendra la construction envisagée et sur quelle période sera étalé le financement.

Je ne vous cache pas que le souhait de tous les Wallisiens et Futuniens serait que le stade soit achevé en 1984, ce qui implique que les 300 millions de francs C.F.P. affectés à cette construction soient répartis sur deux années.

Pour ce qui concerne le budget pour 1983, je vous demanderai donc, madame le ministre, de bien vouloir prévoir une dotation de 150 millions de francs C.F.P. affectée à la première tranche des travaux.

Enfin, il est nécessaire qu'un inspecteur des sports puisse superviser, orienter et conseiller les architectes et techniciens du bâtiment pendant la construction de l'édifice. Pour cela, il faudrait qu'un inspecteur des sports soit affecté dès maintenant à cette tâche.

Vous savez, par ailleurs, madame le ministre, que les prochains Jeux du Pacifique se dérouleront, en septembre 1983, aux îles Samoa, situées à quelque 400 kilomètres de chez nous.

Les athlètes wallisiens et futuniens, bien entendu, y participeront avec la ferme intention d'y remporter de nombreuses médailles. Les stages de préparation vont bientôt commencer. A cette fin, vous avez reçu un dossier qui chiffrait le coût de la participation aux Jeux à environ 8 millions de francs C.F.P., soit 450 000 francs.

Je vous demanderai de bien vouloir y ajouter 5,4 millions de francs C.F.P., soit 300 000 francs, d'une part, pour la phase ultime de la dernière préparation, qui comporte un certain nombre de rencontres sportives avec d'autres équipes participant également à ces Jeux, d'autre part, pour recevoir les entraîneurs qui viendront de la métropole et qui resteront avec notre délégation jusqu'à la fin des compétitions.

J'ai tenu, madame le ministre, à vous présenter ces quelques requêtes auxquelles vous aurez à cœur, je pense, de donner une suite favorable. Je vous en remercie par avance. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bœuf.

**M. Marc Bœuf.** Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne pense pas qu'il soit inutile de mettre à nouveau l'accent sur la place du tourisme dans l'économie française. Les chiffres sont effectivement éloquentes : il suffit de considérer le rapport entre la part de budget consacrée au tourisme et celle du produit intérieur brut qu'il représente.

Bien sûr, le tourisme, ce sont les vacances, les loisirs ; par conséquent, pour le plus grand nombre, il ne peut s'agir que d'un phénomène futile, marginal, tout à fait secondaire.

Je ne pousserai pas mon raisonnement jusqu'à l'absurde en demandant que ce secteur d'activité soit considéré comme la première industrie française, mais quand, à la lecture des chiffres, on constate qu'il est le premier importateur de devises après l'industrie automobile, qu'il crée et maintient des emplois par milliers, il est peut-être nécessaire d'envisager le sujet sous un autre angle.

Il faut considérer ces milliers d'hommes et de femmes aux tâches très diverses qui composent le monde du tourisme comme des éléments moteurs de l'activité économique du pays, qu'il s'agisse du tourisme commercial, du tourisme social et associatif, ou de tout le côté promotion, qui incombe principalement, au niveau local, aux offices de tourisme et syndicats d'initiative, indispensables maillons de la chaîne.

C'est pour cela que le Gouvernement doit affirmer avec force le rôle primordial que doit jouer le tourisme.

Sur un plan pratique, des mesures de simplification pourraient être envisagées, telles que le regroupement au sein du budget du tourisme des lignes budgétaires qui le concernent

et qui sont, à l'heure actuelle, dispersées dans une quinzaine de ministères. Je sais bien que la chose ne sera pas aisée, car ces ministères ne se dessaisiront qu'avec réticence de ces crédits, mais elle devrait être tentée dans un souci de cohérence et d'efficacité.

Ainsi, au-delà du clivage tourisme social et tourisme commercial, il serait désormais possible d'agir pour le tourisme dans son ensemble.

Je voudrais axer principalement mon propos sur deux niveaux : celui de la production et celui du produit.

Pour ce qui est de la production, il est nécessaire de parler de l'organisation à l'échelon national.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit dans mon introduction ; je signalerai simplement la faiblesse des structures et des crédits concernant la promotion du tourisme à l'étranger. En cette période de crise mondiale où la conjoncture, sur un grand nombre de plans, ne nous est pas favorable, il serait souhaitable de profiter de cette même conjoncture pour promouvoir notre pays. A toute chose malheur est bon ; il ne faut pas craindre d'en profiter, et en matière d'économie, le pragmatisme est une qualité fondamentale.

Je voudrais aborder maintenant un point de l'organisation du tourisme qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur : il s'agit de son organisation régionale.

Le Sénat, ce qui est remarquable — et je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour l'en remercier — a adopté une proposition de loi réformant les comités régionaux du tourisme. Si l'unanimité a ainsi pu être réalisée, je crois qu'elle est le fait de la prise de conscience des élus que nous sommes, de son bien-fondé et de son urgente utilité. En fait, si l'Assemblée nationale émet un vote favorable dans les prochains mois, cette structure nouvelle que seront les comités régionaux du tourisme et des loisirs pourront œuvrer efficacement au niveau tant de la planification que de la promotion et de la commercialisation. Il s'agira du complément indispensable et désormais réellement utile aux comités départementaux du tourisme, émanations du conseil général, aux offices de tourisme et aux syndicats d'initiative.

J'évoquerai maintenant le tourisme en tant que produit. Là, nous devons constater l'action particulièrement positive du ministère du temps libre et du secrétariat d'Etat au tourisme.

En premier lieu, la création du chèque-vacances. Je crois qu'il s'agit de la traduction dans les faits de la volonté du Gouvernement de permettre au plus grand nombre l'accès aux vacances et aux loisirs. Je souhaite ardemment que les entreprises comprennent la nécessité d'aider au maximum les travailleurs les plus déshérités dans un souci de justice sociale indispensable à la bonne marche de notre économie.

L'étalement des vacances est aussi au centre des préoccupations du ministère du temps libre et le départ du train-forum sur ce thème en est la preuve. La tâche est certainement difficile, mais cette campagne de dialogue et de sensibilisation se doit de porter ses fruits, car l'étalement des vacances est le corollaire indiscutable du tourisme national, qui ne doit pas être freiné par la pesanteur des habitudes.

Autre point positif : la campagne « Découverte de la France ». Elle se doit d'être renouvelée avec, si je peux me le permettre, une image et, comme disent les professionnels de la publicité, une « accroche » plus grand public.

Mais, si ses effets, durant l'été dernier, n'ont pas pu véritablement être quantifiés, je dois constater que dans ma région, l'Aquitaine, la saison estivale fut particulièrement réussie, tant sur le littoral qu'à l'intérieur des terres.

Mais je signale combien il est nécessaire d'accroître l'aide au tourisme social, en particulier au camping et au caravannage, modes de loisirs utilisés principalement par ceux qui ne perçoivent que des faibles ou moyens revenus.

Modes de loisirs en relation directe avec le chèque-vacances et son développement futur, ils doivent donc pouvoir faire face valablement à une demande qui ira toujours en s'accroissant.

Je tiens à saluer l'effort énorme réalisé en 1982 quant à la création de postes Fonjep. Je constate malheureusement une certaine faiblesse en la matière pour 1983.

Nous attendons aussi avec espoir la loi sur les associations qui doit redonner une nouvelle impulsion à ce mouvement qui, dans sa grande majorité, a une incontestable utilité sociale. De plus, cela permettra, à mon avis, de canaliser efficacement la répartition des subventions.

Enfin, madame le ministre, je parlerai des centres de vacances, qui nécessiteraient une aide plus substantielle, car la législation en la matière leur impose des normes, que je ne discute pas et qui, d'ailleurs sont souvent très heureuses, mais qui alourdisent considérablement les charges fixes de fonctionnement et se répercutent sur le prix de revient, par conséquent sur le prix de séjour.

Je conclurai en disant combien je crois en l'avenir du tourisme, à condition que tout soit entrepris afin de le structurer et de le promouvoir, mais en gardant toujours à l'esprit que le développement des vacances et des loisirs peut entraîner parfois un phénomène de saturation. Les seuils ne sont pas les mêmes partout, mais il est nécessaire d'éviter de les dépasser afin de ne point créer de rejets extrêmement préjudiciables. C'est en cela que l'organisation du tourisme sera utile, afin de toujours mettre en place des études préalables pour éviter le développement touristique sauvage.

En toute sagesse, comme le préconisait M. le rapporteur, je voterai le budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Schmaus.

**M. Guy Schmaus.** Le budget de la jeunesse et des sports que vous nous présentez aujourd'hui, madame le ministre, a donc été « rallongé » à l'issue du débat à l'Assemblée nationale.

Les nombreuses et justifiées protestations du mouvement sportif et de l'opinion publique — que nous avons faites nôtres — n'ont pas été vaines, et je m'en félicite.

Mais à parler franchement, tel qu'il est, ce budget n'est pas satisfaisant, car c'est tout au plus un budget de stagnation.

Qu'on ne s'y trompe pas ! Nos critiques constructives n'ont rien à voir avec le concert antigouvernemental de la droite, elle qui porte une si lourde responsabilité dans la triste situation de notre jeunesse et dans les déboires du sport français !

Certes, le moment difficile que nous traversons commande la rigueur. Cependant, une grande question nationale est posée à la majorité d'union de la gauche.

La politique nouvelle en faveur de laquelle nous travaillons est-elle concevable sans la contribution active de la jeunesse à tous les niveaux, elle qui a tant souffert du régime précédent, elle qui a tant investi dans la victoire du 10 mai, elle qui a tant besoin du changement ?

Parler du chômage, de la sous-qualification, de la surexploitation, de l'école inadaptée, c'est parler de la jeunesse. Mais à l'inverse, parler du droit au travail, aux métiers d'avenir, au sport, à la culture, aux loisirs, c'est aussi et surtout comme cela que nous entendons, nous, parler de la jeunesse.

C'est dire combien nous apprécions toutes les mesures prises par le Gouvernement en faveur de la jeunesse, tout en mesurant que la tâche est immense et de longue haleine.

Oui, la jeunesse doit constituer une véritable priorité de l'action gouvernementale.

Quant au sport dans toutes ses dimensions, il est devenu un tel phénomène de la vie sociale qu'une France du changement, une France démocratique et pacifique ne peut être qu'une France sportive.

C'est pourquoi le parti communiste français attache une si grande attention au sport.

Sans prétendre à un monopole quelconque, ce n'est pas un hasard si, mardi dernier, à notre demande, une délégation conduite par Georges Marchais a rencontré, durant deux heures, une délégation conduite par Nelson Paillou.

Le président du C.N.O.S.F. a relevé, à l'issue de la réunion, « les préoccupations communes, notamment en ce qui concerne la jeunesse ». « J'ai le sentiment », a-t-il ajouté, « que nous avons effectué une bonne séance de travail et je souhaite qu'une telle réunion fasse école... ».

Enfin, M. Paillou a eu tout à fait raison de souligner que « si le mouvement sportif ne doit pas faire de politique politicienne, il ne saurait ignorer que le sport est un fait politique, social et que les assemblées élues lui consacrent débats et votes ».

Compte tenu du peu de temps qui m'est imparti, j'évoquerai trois questions qui retiennent l'attention du mouvement sportif et posent en même temps le problème central des moyens. Elles concernent les Jeux olympiques, la loi sur le sport et le budget.

Nous vous avons rencontrée, madame le ministre, le 18 octobre dernier, pour vous soumettre des propositions en vue de la tenue, en 1992, des Jeux olympiques à Paris.

Mais la ville de Paris n'est toujours pas candidate, alors que Barcelone s'est déjà prononcée !

Or, les Jeux olympiques donneraient un nouveau souffle au sport en France ! Quelle formidable « motivation » pour la jeunesse ! Ce serait, à coup sûr, relancer le sport chez nous, mais ce serait aussi faire un acte de paix et d'amitié entre les jeunes du monde.

Je forme le vœu qu'à l'occasion de ce débat budgétaire le Sénat se prononce unanimement en faveur des Jeux olympiques, en 1992, à Paris. N'oublions pas qu'à cette date l'idée, profondément jeune, lancée par un Français, d'organiser une compétition sportive mondiale, aura cent ans. Au demeurant, une telle perspective — il reste neuf ans — nécessite la construction des équipements et, dans l'immédiat, des moyens pour les études.

Aussi, madame le ministre, je vous demande que des crédits d'études importants soient affectés, dès 1983, aux Jeux olympiques. J'ai déposé un amendement à ce sujet.

Le second point concerne l'élaboration de la prochaine loi sur le sport. Je veux, tout d'abord, vous féliciter pour la large concertation que vous avez engagée, conformément à vos promesses de l'an dernier.

Le texte n'est pas définitif. Il ne viendra en discussion devant le Parlement qu'au printemps prochain ; par conséquent, notre jugement ne peut être qu'indicatif.

Toutefois, tout en prenant en considération les avancées significatives qu'il comporte pour le sport dans l'entreprise, la formation et le statut des cadres sportifs, l'unification du sport scolaire, une conception élargie de la médecine sportive, il gagnerait sans doute à mieux définir la mission de service public du sport, le rattrapage indispensable des activités physiques et sportives à l'école, l'élargissement de son champ aux pratiques individuelles et familiales.

Enfin et surtout, une bonne loi ne peut être mise en œuvre sans un bon budget.

J'ai évoqué, au début de mon propos, la stagnation des moyens budgétaires de l'Etat et une tendance accrue à l'utilisation des moyens extra-budgétaires qui augmentent, eux, de 37 p. 100.

Aussi, pour éviter ce qui apparaît comme un désengagement de l'Etat, conviendrait-il d'augmenter parallèlement de 37 p. 100 le budget du sport.

Car si, avec la rallonge couvrant les subventions accordées par l'Etat aux fédérations, aux équipements sportifs, aux postes d'agents contractuels, nous sommes en présence d'un léger mieux, cela ne fait pas le compte !

Il faut, en effet, que les ambitions de la gauche se traduisent concrètement.

C'est pourquoi je veux, en conclusion, formuler trois propositions.

En premier lieu, il convient d'aider davantage les fédérations et les clubs sportifs à vivre et à se développer.

J'ai sous les yeux le bulletin bimensuel Tennis info. Ce journal fait état d'une circulaire du ministre des affaires sociales tendant à alléger les charges de sécurité sociale supportées par les clubs de tennis. Je m'en réjouis, mais à quand l'extension de ces dispositions positives à tous les clubs qui ont maille à partir avec l'U. R. S. S. A. F. ? Je souhaite obtenir des indications, madame le ministre, voire des engagements que les dirigeants de clubs apprécieraient comme il convient.

En deuxième lieu, il nous paraît indispensable d'élaborer une loi pluri-annuelle pour les équipements sportifs, compte tenu de la perspective d'accueillir les Jeux olympiques, loi qui serait, bien entendu, compatible avec la loi de décentralisation.

En troisième lieu, il est vraiment nécessaire que le changement de cap de la politique sportive se traduise par des lignes budgétaires nouvelles, lesquelles font encore défaut.

Ne serait-il pas utile, par exemple, que s'expriment concrètement des innovations en matière de pratiques nouvelles, de sport pour les femmes, de sport dans l'entreprise ?

Dans ce domaine comme dans les autres, il ne faut pas être en retard sur le mouvement de la vie.

Vous nous avez annoncé, madame le ministre, quelques crédits nouveaux. C'est positif, mais ce ne sont là que des petits pas. A cette cadence, on voit mal comment sera prochainement atteint l'objectif tendant à faire de notre pays une grande nation sportive.

Oui, il faut faire beaucoup plus et beaucoup mieux. C'est le vœu de millions de sportifs français, mais c'est aussi un besoin pour la France ! (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Parmantier.

M. Bernard Parmantier. Madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écoutés avec beaucoup de satisfaction présenter les grandes orientations de la politique gouvernementale en faveur du temps libre, de la jeunesse, des sports et du tourisme. Ayant achevé la mission sur l'aviation légère que M. le Premier ministre m'avait confiée auprès de vous, monsieur le ministre du temps libre, et de M. le ministre d'Etat, ministre des transports, j'ai noté avec plaisir les nombreuses convergences existant entre les orientations de la politique que vous animez et les propositions que j'ai faites pour que l'aviation légère et sportive, démocratisée et redevenue populaire, ait sa place et joue pleinement son rôle dans une grande politique de la jeunesse et du temps libre.

Cela mérite d'être souligné, car mes propositions sont la synthèse des informations, des suggestions et le résultat des confrontations et des réflexions menées avec tous ceux qui, spontanément et bénévolement, m'ont apporté leur soutien dans l'accomplissement de la mission qui m'avait été confiée. C'est à ces femmes, à ces hommes et à ces jeunes, issus de toutes les familles politiques — cela est très important dans la période que nous vivons — que j'adresse ici mes remerciements et exprime ma reconnaissance et ma vive satisfaction.

Pour les jeunes, les disciplines de l'aviation légère offrent une grande diversité d'activités passionnantes, formatrices, valorisantes.

Piloter un avion, un planeur, un U. L. M., un ballon, une aile volante, c'est le plaisir toujours renouvelé de l'effort ludique qui libère et discipline, de la démarche qui exerce l'esprit d'observation, de décision et s'ouvre sur la découverte et le spectacle de la terre et de la vie.

Construire et faire voler un modèle réduit d'avion, réaliser en vraie grandeur un aéronef, réparer ou transformer un moteur, c'est acquérir un savoir-faire et développer l'intérêt pour les sciences et les techniques. C'est aussi acquérir des connaissances dont l'assimilation est favorisée par l'intérêt et le jeu naturel de l'acte et de la pensée.

Animer un club, participer à sa gestion, à l'accueil ou à la formation de nouveaux adhérents, à l'organisation d'un stage, d'une fête, d'un rallye, peut être l'une des nombreuses façons de participer à la vie associative.

Tous les sports, toutes les techniques ont leur place dans le système éducatif. L'aviation légère, par son caractère sportif et technique, peut y jouer un rôle très important. Hors de l'école, elle peut être aussi un instrument pédagogique exceptionnel dans le cadre des loisirs techniques, de la formation permanente ou d'une politique en faveur des jeunes, notamment de ceux que les échecs, le chômage ou un emploi sans qualification ont désemparés, aigris ou révoltés.

Elle n'est pas une fin en soi. Elle ne débouche pas nécessairement sur une carrière de l'aéronautique, mais les connaissances qu'elle apporte, les intérêts et les qualités qu'elle éveille et développe peuvent aider à l'insertion sociale et professionnelle.

Intéressante pour les jeunes, l'aviation légère et sportive ne l'est pas moins pour les adultes. Quand l'âge de la retraite ou de la préretraite vient surprendre, désorienter ou traumatiser ceux qui l'ont atteint, une nouvelle vie peut commencer avec le pilotage, la construction en amateur ou l'activité en aéro-club.

Dans le rapport de mission que j'ai déposé auprès des ministres concernés, j'ai proposé une nouvelle politique en faveur des aérodromes, qui doit être développée. Il faut les préserver, les valoriser et les rendre attractifs par d'autres activités, d'autres installations visant à en faire des pôles d'animation de la vie locale. En fonction de l'évolution des besoins, du développement des activités de l'aviation légère et sportive, des ressources de leur région d'implantation, ils pourraient devenir des lieux de vacances et de tourisme aéronautiques, nationaux et internationaux.

La préparation du brevet de pilote, que je préconise dans le cadre d'une nouvelle organisation de la formation, ainsi que l'obtention de certaines qualifications pourraient s'effectuer sous forme de stage. Cela va dans le sens du développement de nouvelles activités touristiques, mais aussi, comme le disait tout à l'heure Mme le ministre, vise à réconcilier les sports et les loisirs de l'air avec la vie urbaine.

Vous avez, madame le ministre, évoqué le rôle du sport dans la promotion, le développement et l'exportation de matériels et d'équipements produits par nos industries. Près de la moitié de mon rapport est consacré à ces problèmes.

Je pense que nul ne me tiendra rigueur de ne pas m'attarder davantage sur ce point, ce soir, mais je voudrais rapidement rappeler qu'actuellement, malgré la crise que connaît cette aviation délaissée depuis quelques décennies, 5 000 emplois sont encore affectés à ces activités. Donc, il n'est pas question que nous renon-

cions. A cet égard, je dois remercier tous les ministres concernés et leurs administrations qui ont apporté leur soutien à cette entreprise de relance et de redéploiement d'une activité qui, vous le savez, intéresse, à des titres divers, plusieurs centaines de milliers de Français.

On a beaucoup parlé, aujourd'hui, des crédits nécessaires. J'insisterai, moi, sur des problèmes financièrement et psychologiquement très importants, qu'ils concernent les réglementations quelquefois abusives, l'accumulation des règlements, qui est telle que les derniers cachent les plus vétustes et que, peu à peu, certaines activités se sclérosent, la difficulté pour que les décisions urgentes soient prises dans les délais qui conviennent.

Nous parlions des équipements. Des petites entreprises novatrices qui ont engagé des fonds attendent avec impatience qu'une décision — l'aide au développement — soit prise concernant leurs produits. Il suffit d'un retard de trois ou quatre mois pour que ces entreprises connaissent des difficultés financières considérables. En période de crise, de compétition internationale, à un moment où nous pouvons et devons exporter certaines de nos productions, notamment celles qui concernent les activités aériennes, qu'il s'agisse des avions, des parachutes, des ailes volantes ou des avions ultralégers motorisés, nous n'avons pas le droit de perdre du temps ni de décourager ceux qui veulent créer, produire et innover.

J'attire donc tout particulièrement votre bienveillante attention sur le fait qu'au cours de ma mission j'ai rencontré beaucoup de Françaises et de Français qui ont envie de produire, de créer et qui sont animés par un dynamisme incontestable. Mais un dynamisme ne se nourrit pas de l'air du temps ; il a besoin de débouchés, d'être pris en considération et d'être aidé. C'est donc un appel que je vous lance pour que, à l'échelon du Gouvernement, chacun soit bien attentif à ne pas désespérer ceux qui espèrent.

Cela dit, comme mes amis du groupe socialiste, je voterai évidemment votre budget. Bien sûr, on peut toujours dire qu'un budget est insuffisant. Concernant l'aviation légère, il le sera nécessairement car, si l'on voulait, cette année, rattraper vingt ou trente ans de retard, il faudrait y consacrer tout le budget de la nation. Ce n'est pas ce que je demande.

Ce que je souhaite avant tout, c'est que se manifeste la volonté politique car c'est par elle et grâce à elle que nous verrons, et que nous avons déjà vu, repartir certaines des activités les plus menacées. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Faigt.

**M. Jules Faigt.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, bien que nous examinions essentiellement ce soir un budget, c'est-à-dire une série d'affectations de crédits sur différents chapitres, je ne m'attarderai pas sur cet aspect uniquement chiffré des propositions qui nous sont présentées.

Lorsque vous êtes venue le défendre devant la commission des affaires culturelles, madame le ministre, j'ai relevé avec regret que votre budget réalisait une rare unanimité hostile.

Parce que vous en aviez conscience, vous avez pu obtenir, comme vous nous l'aviez laissé prévoir, certaines améliorations que vous confirmiez le lendemain, lors du débat devant l'Assemblée nationale. Aménagements qui se traduisaient par la création de cinquante postes et 70 millions de francs de crédits supplémentaires.

Les partageant en grande partie, nous admettions les critiques formulées ici et là lorsqu'elles traduisaient la sincère déception d'un mouvement sportif qui a été sacrifié dans le passé et qui place tant d'espoirs dans l'action entreprise au niveau de votre ministère depuis mai 1981.

Mais quelle valeur attacher aux excessives interventions de ceux qui refusaient toute concertation, pratiquaient la discrimination et ont été, pendant tant d'années, les artisans d'une régulière dégradation de la pratique sportive, des atteintes portées au sport scolaire, au sport dans l'entreprise, au sport associatif en général ?

Ils se trompent s'ils estiment, en agissant ainsi, faire oublier leur responsabilité.

A l'inverse, tous ceux qui, dans notre pays, sont uniquement et sincèrement attachés à la cause sportive, ont su opportunément soutenir votre propre action.

Il faut poursuivre dans le même sens. Il faut donner au sport les moyens qui lui sont indispensables et surtout répondre aux préoccupations de la jeunesse, ainsi que le proclamait récemment le Premier ministre à Lille en inaugurant un centre régional d'« information jeunesse ».

Parce que le sport — les preuves ne manquent pas — prend mondialement une place de plus en plus grande dans la vie des nations, vous l'avez souligné, il faut que le Gouvernement ait pleinement conscience de cette évolution, ne se désengage pas comme on pourrait le craindre, en un mot, vous donne les moyens et je dirais, personnellement, le pouvoir de faire de votre ministère, ainsi que vous le souhaitez, un vrai et total « carrefour du sport ».

Des rendez-vous importants vous sont fixés. Vous avez rappelé les principaux qui ont nom : les jeux Méditerranéens en 1983, la coupe d'Europe de football et les jeux Olympiques en 1984, sans parler de ceux de 1992 dont l'organisation est envisagée en France.

J'ajoute à cette liste le rendez-vous que vous-même, madame le ministre, avez donné aux sportifs français en mettant en chantier votre projet de loi portant organisation et promotion des activités physiques et sportives dont l'étude, qui donne déjà lieu à de larges et fructueux échanges, vous apportera de précieux encouragements.

Ce vaste programme suppose d'ores et déjà des engagements financiers importants qui ne doivent tout de même pas bénéficier d'une priorité absolue en raison de nombreux besoins qui ne sont pas encore satisfaits, dans le secteur scolaire surtout, et des disparités flagrantes qu'il faut réduire dans l'équipement de régions, dont des exemples particulièrement éloquents ont été donnés lors de la discussion à l'Assemblée nationale.

Le précédent de l'organisation des jeux Olympiques d'hiver, qui a vu mobiliser pendant plusieurs exercices l'ensemble des crédits sportifs, est là également pour justifier notre mise en garde.

Aux opérations de prestige, dont nous ne nions pas tous les intérêts qu'elles peuvent présenter, nous préférons parfois les initiatives qui s'adressent plus à la masse qu'à l'élite. Ainsi, nous applaudissons à l'organisation de la « semaine nationale du sport » qui a vu cinq cents villes s'y associer et 1 500 000 participants assurer une réussite dont j'ai eu personnellement des exemples dans mon département, à Montpellier en particulier.

Il faut rechercher et provoquer des accords conventionnels entre l'Etat et les régions. Il n'y a pas seulement six grands stades à rénover — pour si utile que soit cette opération, dont personne ne semble plus aujourd'hui réclamer la paternité — mais il y a encore trop d'installations dont la vétusté, le manque d'entretien, l'inconfort sont de véritables défis.

Craignons que les collectivités locales ne « baissent définitivement les bras » demain si des moyens ne leur sont pas rapidement donnés.

A ce propos, bien que ce secteur ne relève plus de votre compétence, nous nous élevons contre une insuffisante dotation qui ne permettra pas à votre collègue, le ministre de l'éducation nationale, de revaloriser comme il le faudrait « le franc élève ». Sur ces derniers points, nous partageons l'analyse de notre rapporteur.

De moins en moins le sport de compétition se pratique et se pratiquera le dimanche. De plus en plus on jouera en semaine et en nocturne pour réserver le week-end aux réunions ou aux sorties familiales. Le public exige et exigera des stades qui garantissent un minimum de confort. Il faudra faire face à une demande que, seules, les collectivités auront aussi beaucoup de mal à satisfaire.

J'ai dit, en commençant, combien le sport prenait de plus en plus une place privilégiée. Les responsabilités de l'Etat évoluent dans le même sens.

Je ne parle pas des victoires ou des défaites qui lui sont souvent imputées, au plan international s'entend. Mais les interventions qui vous sont demandées vont de plus en plus loin dans le détail. Ainsi, récemment, avez-vous dû arbitrer un conflit entre le rugby et le jeu à treize. Demain, sans doute, si ce n'est déjà fait, vous aurez à intervenir dans les crises qui couvent au sein du football professionnel ou dans d'autres disciplines.

Votre tâche est immense. Nécessairement elle ira en augmentant. Vous pouvez compter, madame le ministre, sur notre appui afin que, surtout, les moyens indispensables vous soient donnés pour y faire face et, puisque le vent a contribué ces jours derniers à une victoire française, nous vous disons, pour conclure : « Bon vent, madame le ministre ! » *(Sourires et applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Madrelle.

**M. Philippe Madrelle.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme chacun le sait et s'est acharné à le dénoncer, les crédits alloués à la jeunesse et aux sports pour 1983 ne progressent pas à la mesure de nos espérances.

Cette inquiétante faiblesse a soulevé des critiques véhémentes dans les rangs de l'opposition, mais certains de nos censeurs d'aujourd'hui, responsables du niveau médiocre des crédits sportifs d'hier, et pendant tant d'années, ont la mémoire bien courte ! J'ajoute que nous avons tant de retards accumulés par leur faute pendant si longtemps que le budget de 1982 était un budget de rattrapage et ne peut donc servir de véritable référence.

Les « rallonges » obtenues à la veille du débat à l'Assemblée nationale et pour lesquelles, d'ailleurs, je vous félicite, madame le ministre, ont quelque peu apaisé et mis en sourdine ces violentes critiques ! Même si cette faiblesse des moyens financiers mis à la disposition du sport renferme des motifs d'inquiétude, permettez-moi, mes chers collègues, d'essayer d'y voir plus clair et de rechercher les raisons d'un taux si peu élevé.

La multitude des procédures de financement est loin de favoriser une approche globale de l'ensemble des crédits. En outre, deux faits nouveaux sont à prendre en considération : il s'agit, d'une part, des transferts de crédits vers l'éducation nationale et, d'autre part, de l'incidence de la dotation globale d'équipement.

Je voudrais, dans un premier temps, madame le ministre, aborder le problème des actions en faveur du sport. Nous regrettons de ne voir progresser les crédits en faveur du sport de masse que de 2,6 p. 100 ; en revanche, la création de 50 emplois de conseillers techniques et pédagogiques renforcera l'encadrement du mouvement sportif.

L'essentiel des crédits ministériels est constitué par les subventions allouées aux fédérations, aux ligues et aux divers clubs. S'élevant à 91,9 millions de francs, les crédits attribués aux fédérations sont en augmentation de 8,3 p. 100.

Madame le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre afin d'aider le sport dans les entreprises ? S'intégrant de plus en plus dans le cadre du développement du temps libre, le sport à l'entreprise connaît actuellement un certain nombre de difficultés.

Le renforcement du sport de haute compétition se concrétise par la création de dix-neuf nouvelles sections sports-études. Les subventions aux écoles de sports et de temps libre sont en augmentation de 18,7 p. 100. Outre ces crédits ministériels, la plupart des subventions proviennent du fonds national pour le développement du sport ; passant initialement de 264 à 293 millions de francs, les crédits alloués à ce fonds national pour le développement du sport s'adressent essentiellement aux clubs.

Nous souhaitons, madame le ministre, que les 70 millions de francs supplémentaires de ressources extrabudgétaires accordés à ce fonds puissent aider l'ensemble des fédérations sportives.

En cette année de préparation olympique et de grandes échéances, nous ne pouvons que nous féliciter de voir la priorité accordée à ce secteur qui bénéficie d'une augmentation de 22 p. 100 ; c'est ainsi que les crédits passent de 9 à 11 millions de francs ; à cette somme, viennent d'être ajoutés 6 millions de francs.

Il me semble particulièrement opportun de rappeler le succès de la politique de conventions qui a permis de garantir 200 emplois aux sportifs de compétition.

Je suis fermement convaincu, madame le ministre, que le sport a un rôle essentiel et déterminant à jouer dans la formation de notre jeunesse. Ne pensez-vous pas, mes chers collègues, que le sport mériterait d'être considéré comme une activité culturelle de premier plan et qu'il devrait lui être enfin reconnu son apport fondamental à la vitalité, à la santé de la nation tout entière ?

Personne ne peut nier ni sous-estimer la pratique sportive qui est en train de se transformer dans notre pays en véritable phénomène social.

Je sais, madame le ministre, que vous partagez avec nous les mêmes préoccupations pour que les moyens mis à la disposition du sport soient à la hauteur des ambitions et de l'attente bien légitime des millions de sportifs français. Seule, à mon humble avis, une augmentation considérable des moyens financiers redonnerait totalement confiance à l'ensemble du mouvement sportif.

En concluant votre intervention, madame le ministre, vous nous avez annoncé que votre budget d'équipement serait finalement en progression de 35 p. 100. Une telle augmentation laisse bien augurer de votre volonté de mettre notre pays au niveau des grandes nations sportives.

C'est au cours de 1983 que doivent s'achever les trois principales opérations spécifiques d'équipements. Je pense notamment aux programmes des grands stades et des 5 000 courts de tennis. Je sais, madame le ministre, que l'Etat, et plus précisément votre ministère, attache une importance toute particulière à la réalisation des équipements sportifs au profit des collectivités locales.

Maire d'une petite commune de la banlieue bordelaise, je connais bien les difficultés auxquelles doivent faire face ces localités afin de parvenir à doter leurs cités de salles de sports appropriées, en accord avec les priorités sociales et la réduction des disparités nationales.

Je me permettrai de vous faire, à ce propos, une suggestion : n'est-il pas possible à votre ministère de drainer et d'obtenir ainsi des crédits en provenance du fonds spécial de grands travaux ? Cette solution accélérerait la réalisation d'un certain nombre de programmes.

Je soulignerai, en terminant, l'effort soutenu ainsi que le succès des mesures et des différents projets mis en chantier en faveur de la jeunesse.

Grâce à l'institution d'un comité interministériel, votre ministère remplit parfaitement son rôle d'impulsion et de coordination entre les différents ministères concernés par les nombreuses et diverses opérations qui permettent d'appréhender les problèmes de la jeunesse dans leur globalité.

Je rappellerai à cet égard, mes chers collègues, le succès remporté par la campagne d'insertion de jeunes de seize à dix-huit ans, l'opération des « jeunes volontaires », l'opération « point d'accueil jeunes », le développement des camps de vacances pour défavorisés, l'opération des bourses d'aventure.

La multiplication de votre participation à ces différentes actions montre bien, madame le ministre, votre volonté de continuer et de mener à bien cette politique tous azimuts lancée en faveur de notre jeunesse.

Madame le ministre, dans quelle proportion entendez-vous étendre et renforcer ces différentes opérations interministérielles qui se sont traduites par des résultats particulièrement encourageants et très satisfaisants en 1982 mais qui ne peuvent pas encore répondre à l'immense attente de tous les jeunes ?

Regrettant la faiblesse relative des crédits alloués au sport, mais particulièrement confiant dans votre détermination pour continuer les efforts nécessaires, qui commencent d'ailleurs à se traduire dans la réalité, le groupe socialiste du Sénat votera votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.*)

**PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,**

**vice-président.**

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère du temps libre.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. François Abadie, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais m'efforcer de répondre aux questions qui m'ont été posées.

Je commencerai par celles qui émanent des deux rapporteurs, MM. Durand et Malassagne, concernant l'A. F. A. T.

Comme je l'ai dit en présentant le budget du tourisme, l'A. F. A. T. n'a pas répondu à mes souhaits de redressement et cela malgré la passation d'une convention aux termes de laquelle lui était confié le service national d'accueil. De ce fait, la Cour des comptes pourrait lui reprocher de n'avoir géré que des fonds publics. Et si la Cour des comptes a eu l'occasion de s'occuper beaucoup de mes prédécesseurs, je ne tiens pas à connaître le même sort.

Je rappelle, en effet, que l'A. F. A. T. n'a pas tenu d'assemblée générale durant toute l'année 1982 et qu'à aucun moment elle n'a perçu de cotisation de ses membres. Dans ces conditions, j'ai décidé de ne plus lui verser de subvention dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain mais n'ai jamais décidé de la supprimer. Je précise d'ailleurs que je n'en ai ni le droit ni le pouvoir.

Quant au G.I.E., il est patent qu'il ne peut accueillir en son sein des collectivités territoriales. Je cherche actuellement, en liaison avec M. le ministre du temps libre, la formule juridique la plus adéquate pour regrouper le service d'accueil de l'Etat, les professionnels de toute taille et les collectivités territoriales. Au cours de l'année 1983, une solution sera proposée à tous les partenaires.

Nous avons songé à retenir la formule du groupement d'intérêt public. Mais votre commission des lois, en disjoignant cette disposition du projet de loi sur la recherche, ne me facilite pas beaucoup la tâche. Il faudrait reprendre ce texte pour rendre opérationnel le groupement d'intérêt public; en tout cas, c'est ce que je vais m'efforcer de faire dans les semaines qui viennent.

M. Malassagne m'a interrogé sur la petite hôtellerie. Je lui répondrai, s'agissant de l'aide à la modernisation, que celle-ci est déjà décentralisée puisque son institution dans les départements dépend de la décision des conseils généraux. Le budget départemental supportant 50 p. 100 de cette prime, il est donc normal d'accentuer cette décentralisation.

L'hôtellerie sera-t-elle admise parmi les prestataires autorisés à recevoir le chèque-vacances? Ma réponse est positive. Je compte d'ailleurs sur les responsables de cette forme d'hébergement pour développer le chèque-vacances, par exemple en le bonifiant, surtout en dehors des périodes de haute saison. En contrepartie, il est envisagé de faire bénéficier la petite hôtellerie des possibilités de l'aide financière à tirer de la gestion des fonds déposés par les acquéreurs.

S'agissant du projet de réforme des comités régionaux sur lequel vous m'avez également interrogé, j'avais souhaité, en ce qui me concerne, que le Parlement et en particulier le Sénat, dont les droits ont été trop méconnus durant vingt-trois ans — ce que, pour ma part, je n'ai jamais approuvé — soit à l'origine de cette réforme, je vous rappelle, monsieur Malassagne, que j'aurais pu revendiquer la paternité de ce texte en tant que membre du Gouvernement.

Vous avez voté cette proposition de loi à l'unanimité. Le texte est maintenant sur le bureau de l'Assemblée nationale. Secrétaire d'Etat au tourisme, je n'ai pas le pouvoir d'imposer l'article 48 de la Constitution à l'Assemblée nationale, mais je ferai tout mon possible pour que ce texte d'initiative parlementaire soit voté.

M. Peyrafitte m'a interrogé sur les mesures fiscales. Il sait très bien que j'ai combattu deux dispositions que je considère comme particulièrement discutables pour l'industrie du tourisme: l'impôt sur les grandes fortunes concernant l'outil de travail et la taxe de 30 p. 100 sur les frais généraux.

S'agissant de l'imposition de l'outil de travail, vous avez eu satisfaction, un peu tardivement à mon gré. Ce n'est un secret pour personne qu'il a fallu toute l'autorité de M. le Président de la République — c'est allé jusque-là — pour que les services du ministère de l'économie et des finances acceptent de revenir sur leur décision initiale.

S'agissant de la taxation des frais généraux, si je ne connais pas depuis longtemps M. Peyrafitte, qui est presque mon compatriote et qui est mon ami, j'aurais pu me demander à quel groupe il appartient. En effet, il est sinon mieux, tout au moins aussi bien placé que moi pour intervenir en haut lieu. Personnellement, c'est ce que je fais depuis l'arrêt de cette mesure.

Un amendement du Gouvernement, adopté par l'Assemblée nationale, constitue un premier pas puisque les entreprises exportatrices seront dégrévées. Il reste beaucoup à faire.

Convaincu de la nocivité de cette mesure, je suis tout à fait d'accord avec M. Peyrafitte et je l'invite à m'aider dans mon entreprise pour convaincre ceux qui méritent de l'être.

M. Hugo m'a fait un peu de peine en semblant laisser entendre que je voulais plaire à la bourgeoisie brésilienne. Ce n'est pas du tout mon propos. Chaque pays doit se défendre avec ses propres armes. La France dispose de richesses touristiques qui méritent d'être exploitées. Elles ont un avantage: elles ne nécessitent pas le recours à l'importation mais rapportent en revanche des devises. Je pourrais lui dire, sur un ton amical, qu'en U. R. S. S. ce sont la bourgeoisie brésilienne et la bourgeoisie française qui dégustent le caviar et que les campeurs soviétiques n'en voient pas la couleur.

L'industrie des hôtels quatre étoiles doit être encouragée, non seulement parce qu'elle procure des devises à notre pays, mais également parce qu'elle crée des emplois. En effet, ce n'est

un secret pour personne qu'un établissement quatre étoiles crée plus d'emplois qu'un établissement deux étoiles nouvelles normes de même importance par le nombre de ses chambres.

Il est important pour notre pays de favoriser au maximum les rentrées de devises. En voilà un moyen. En effet, ce n'est pas en exportant des magnétoscopes que nous avons quelque chance de combler notre retard en ce domaine.

Ne voyez donc dans notre entreprise je ne sais quelle trahison à l'esprit qui anime le Gouvernement.

M. Mouly m'a parlé du tourisme rural. Je me suis rendu dans son département, voilà peu de temps — je connais bien sa Corrèze. Je lui répondrai que cette forme de tourisme tient une grande place dans le tourisme français et que je ne l'ignore pas. D'ailleurs, les crédits du service d'études et d'aménagement touristique de l'espace rural sont, parmi ceux qui sont destinés au service d'études, les plus importants, plus particulièrement cette année.

En ce qui concerne les retards de versement des aides au service loisir-accueil que vous incriminez, ils peuvent s'expliquer par les lenteurs des procédures financières. Précisément, les mesures que j'ai préconisées et qui figurent dans ce budget, avec l'éclatement du chapitre 56-02, simplifieront et abrègeront les procédures.

Je répondrai à MM. Hugo et Bœuf, qui m'ont posé la même question, que la dotation pour les terrains de camping — c'est le chapitre 66-01 — telle qu'elle figure au budget de 1983, est inférieure à celle de 1982; c'est exact. Mais cinq millions de francs se retrouvent dans la dotation globale d'équipement au sein de laquelle ce chapitre va progressivement s'intégrer.

Je voudrais répondre à M. Francou mais je ne le vois pas dans l'hémicycle; je le regrette parce que j'avais une mise au point à faire avec lui. Je la fais pour le *Journal officiel*, j'espère qu'il pourra le lire quand il en aura le temps. (Sourires.)

M. Francou a dénoncé la majoration limitée à 1,9 p. 100 des crédits de propagande touristique; je voudrais vous apporter quelques précisions techniques.

Le chapitre 34-14 consacré à l'ensemble de la promotion touristique est passé, avant les amendements présentés par le Gouvernement, de 28,8 millions de francs à 34,4 millions de francs. Ce chapitre comprend pour les bureaux à l'étranger cinq articles.

Celui auquel fait allusion l'honorable parlementaire, l'article 34, a été majoré de 260 000 francs. Mais j'ai fait porter la dotation de l'article 32, qui permet la plus grande partie des actions de promotion et notamment l'information par les éditions et correspondances, de 3,7 millions de francs à 7,8 millions de francs. Ces crédits ont donc été multipliés par plus de deux, ce que semble ignorer M. Francou.

Si j'ai bien compris son intervention, M. Francou a dit, au sujet de la liberté de circulation des Français à l'étranger, qu'un rapport du conseil supérieur du tourisme contiendrait une proposition visant à limiter les devises que peuvent emporter nos compatriotes se rendant en vacances hors de nos frontières. J'avoue être surpris de cette révélation, car mes services ont récemment adressé au conseil supérieur un document où il était précisé, justement, que la France, en raison de son caractère d'ouverture en matière d'échanges touristiques, ne saurait recourir à ce genre de mesure alors qu'on ne pourrait en dire autant de pays voisins et concurrents du nôtre.

Je considère donc cette inquiétude comme non fondée et, pour ma part, cette mise au point est suffisante.

Quant aux procès contre les hôteliers qui ont contrevenu à l'ordonnance de 1945 sur la réglementation des prix, je crois devoir rappeler à M. Francou que le Gouvernement s'abstient d'intervenir dans les procédures dès l'instant que la justice est saisie. En l'occurrence, cette attitude a été respectée, ce qui ne m'a pas empêché de dire à M. le ministre des finances ce que j'aurais fait à sa place — mais vous me permettez de le garder pour moi.

M. Francou m'avait également accusé de pratiquer une politique suicidaire. Je suis maire d'une ville touristique où, pour 18 000 habitants, on compte 425 entreprises hôtelières. C'est vous dire que si j'avais le goût du suicide, je ne me trouverais pas à cette tribune ce soir. Quoi qu'il en soit, j'invite M. Francou à considérer le résultat des prochaines élections municipales: il verra que je suis encore loin de la tombe! (Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et des radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edwige Avice, *ministre délégué*. Mesdames, messieurs les sénateurs, avant de répondre aux questions que vous m'avez posées, je souhaite tout d'abord faire quelques remarques préliminaires.

J'ai été extrêmement frappée par une certaine communauté de point de vue que vous exprimiez. Cela tient, je crois, à deux faits. D'une part, personne ne conteste ici, me semble-t-il, les objectifs que je cherche à poursuivre — vous l'avez d'ailleurs tous dit — qu'il s'agisse de la politique de la jeunesse ou de la politique sportive; d'autre part, et c'est bien là la difficulté, vous vous êtes interrogés sur l'ensemble des moyens qui sont affectés à mon ministère, plus particulièrement à la politique sportive. Sur ce dernier point, je me dois de vous donner quelques explications.

Une difficulté de calendrier a fait que les derniers arbitrages budgétaires ont été rendus alors même que j'étais obligée de passer devant les assemblées; il m'a donc fallu à chaque fois présenter les derniers « abondements » du budget, les dernières améliorations, au moment même où je me présentais devant les parlementaires.

J'avais eu, néanmoins, l'occasion d'anticiper un peu auprès de vous, puisque vous m'aviez demandé de présenter mon budget devant votre commission la veille même de mon passage devant l'Assemblée nationale. Il n'empêche que, même à cette époque, et pour la raison précise que les arbitrages concernant les équipements n'étaient pas encore rendus, je n'avais pu vous donner toutes les informations voulues sur l'ensemble des améliorations qui devaient être apportées au budget des sports.

C'est donc seulement aujourd'hui que j'ai pu être en mesure de présenter globalement ces améliorations. Une partie des critiques qui ont été formulées au cours du débat me semblent donc largement désamorçées par les aménagements dont ce budget a fait l'objet, à la fois par le vote d'un amendement gouvernemental à l'Assemblée nationale, par l'augmentation du fonds national pour le développement du sport et par la perspective de l'augmentation du chapitre 66-50 du budget de l'équipement.

Permettez-moi de vous exposer en détail ces aménagements afin d'éviter tout malentendu.

Je voudrais tout d'abord rappeler la situation que j'ai trouvée à mon arrivée au ministère de la jeunesse et des sports. D'importants problèmes d'équipement se posaient sur l'ensemble du territoire national, si bien que de nombreuses demandes restaient pendantes auprès de mon ministère.

Je signale pour commencer à M. Boyer, qui m'a interrogée sur la situation de certains équipements parisiens, que ceux-ci figuraient parmi ceux qui nécessitaient depuis longtemps des aménagements, mais qui étaient restés en l'état faute de crédits. Il a donc fallu, face à une demande très importante, adopter une politique des priorités.

Dans un premier temps, j'ai donc dû faire face à des urgences, comme, par exemple, la prise en charge du dossier des grands stades privés de financement, dossier qu'il fallait bien régler et qui trouvera d'ailleurs sa conclusion au cours de l'année 1983.

C'est donc dans cette conjoncture que je souhaite me situer pour vous exposer quels sont à la fois les objectifs précis — puisque vous m'avez posé des questions non moins précises — et les perspectives financières, car, à cet égard, il semble qu'il y ait eu quelques malentendus.

Je puis vous dire que nous avons pris en compte les commentaires et les observations tant de la commission des finances de l'Assemblée nationale que de la commission des affaires culturelles du Sénat. J'avais eu, en effet, l'occasion de rencontrer les rapporteurs de ces deux commissions à peu près à la même époque, et nous avons eu le plus grand soin de répondre aux objections qui étaient présentées. A la suite de ces entretiens, un certain nombre d'améliorations ont été apportées au budget de la jeunesse et des sports.

Je voudrais également rappeler que nous souffrons d'une question de présentation, en particulier sur le chapitre 34-12 qui a été évoqué par M. Bonduel. Ce chapitre est en effet illisible en l'état, ou alors, si on le lit tel quel, on a l'impression qu'il n'y a presque plus de moyens. Or il n'en est rien, car de multiples transferts ont été opérés à l'intérieur du budget.

Je récapitulerai maintenant les améliorations qui ont été apportées. Un amendement du Gouvernement portant sur le titre II, le titre IV et le titre VI a été présenté à l'Assemblée nationale.

Au titre III, il a été créé cinquante postes, dont quarante-cinq postes de conseillers techniques et pédagogiques, deux postes de médecins et trois de kinésithérapeutes.

Le titre IV bénéficie d'un abondement qui était nécessaire. A ce point de vue, je partage le sentiment de M. Bonduel. J'avais présenté la même observation et j'ai obtenu gain de cause sur deux points : le « sport études » a été abondé de 1 500 000 francs et la médecine du sport de 550 000 francs.

Par ailleurs — et il s'agit là d'une mesure réglementaire — il a été prévu d'octroyer au fonds national du développement du sport, au-delà de l'augmentation normale qui était prévue pour 1983, 70 millions de francs; 30 millions proviennent de la part de l'Etat sur le produit du P.M.U. — notamment le compte spécial de l'environnement — et 40 millions de francs résultent d'une augmentation de 0,50 p. 100 sur le prélèvement du loto.

Enfin, dernier point — c'est un arbitrage extrêmement récent — il a été prévu d'effectuer en 1983, par redéploiement budgétaire, un abondement du chapitre 66-50 relatif aux équipements — c'est tout le problème des investissements en capital dont vous parliez, monsieur Boyer, en indiquant qu'ils étaient insuffisants — par un crédit de 90 millions de francs, ce qui est tout de même extrêmement important.

Si nous considérons globalement les augmentations — en regroupant la part budgétaire et le fonds national — pour ce qui concerne, d'une part, les associations et les fédérations sportives et, d'autre part, les équipements, nous constatons que ces augmentations sont sans commune mesure avec ce qui avait été fait au cours des années antérieures.

Si l'on considère, en particulier, les budgets d'équipement antérieurs à 1981, on constate que ces budgets étaient en stagnation, voire en progression. Une augmentation de 37 p. 100 pour un budget d'équipement représente un effort considérable, il convient de le noter. Il s'agit bien effectivement, comme le disait la lettre de M. le Président de la République, d'un effort prioritaire.

Une progression de 16,9 p. 100 en valeur apparente — mais, en fait, de 19 p. 100 en valeur réelle en raison d'un transfert de 7,7 millions de francs sur le budget du loisir social — en ce qui concerne les dotations au mouvement sportif n'est pas négligeable. Je rappelle que, dans le même temps, le fonds national du développement du sport, qui regroupe un peu toutes ces rubriques puisque nous retrouvons à la fois les problèmes de fonctionnement et d'équipement sur le F. N. D. S., augmente à son tour de plus de 37 p. 100, ce qui représente un effort important.

D'ailleurs, lorsqu'on analyse les différentes demandes formulées par les représentants du mouvement sportif au cours des derniers mois par rapport au budget et aux augmentations budgétaires, nous arrivons à peu près à ce résultat. Je regretterai personnellement que le Sénat, ne tenant pas compte des informations que je lui donne ici, ne veuille pas adopter un budget qui a quand même fait l'objet d'un redressement très substantiel dont je vous ai indiqué les principales rubriques.

Je rappelle au passage qu'il s'est agi d'un problème de calendrier. Nous avons été parmi les premiers à venir devant votre assemblée. Si nous étions venus dix jours plus tard, nous n'aurions pas eu la même discussion.

J'en viens à certains points qui ont été évoqués par M. Bonduel et par d'autres interlocuteurs, en particulier M. Boyer, et qui concernent les problèmes de l'animation sportive et de la formation des cadres. Il apparaît à travers vos commentaires que, là aussi, nous devons faire un effort supplémentaire quant à la présentation et la nomenclature.

Si un chapitre a été très remanié, c'est bien, il est vrai, le chapitre 34-12. Trois catégories de transferts figurent dans ce chapitre. Je lisais récemment — j'en ai d'ailleurs fait état dans la discussion générale — un article où l'on se félicitait d'une augmentation spectaculaire du chapitre concernant le loisir social alors que l'on enregistrerait une diminution catastrophique sur le chapitre réservé à la jeunesse et aux sports. En fait, il s'agissait simplement d'un transfert. Il importe donc de considérer la réalité de ces transferts pour apprécier la valeur de ce budget. Le transfert indiqué n'est d'ailleurs pas le seul sur ce même chapitre puisque, à l'intérieur, figurent également des « ripages » sur différents articles. Toute comparaison avec ce qui existait l'année dernière est donc absolument inopérante.

Je puis dire que, globalement, les moyens n'ont pas été réduits.

Même problème en ce qui concerne la formation des cadres, pour lequel on me signalait ce matin une diminution de 2 millions de francs. Non, ces crédits n'ont pas disparu, ils sont ailleurs. Je pourrais même vous dire exactement où ils sont, mais je n'entrerai pas maintenant dans ces détails techniques. Reconnaissons simplement que ces questions de présentation ne rendent pas la lecture de ce budget extrêmement aisée.

Au total, on enregistre donc des augmentations très importantes, augmentations qui tiennent compte de nos priorités et que vous avez vous-mêmes également exprimées. Je ne mets pas une seule seconde en doute l'intérêt que portent tous les membres de cette assemblée au sport — non seulement en tant que culture mais aussi en tant que moyen pédagogique — et à la politique de la jeunesse. Je suis extrêmement intéressée par vos interventions, tout en regrettant qu'elles soient parties sur des bases un peu faussées pour des raisons d'information.

Cependant, des questions précises ont été posées en ce qui concerne la jeunesse, d'une part, et le sport, d'autre part.

S'agissant de la jeunesse, M. Habert a abordé le problème de l'office franco-québécois. C'est un peu plus complexe qu'il n'y paraît. Nous sommes liés, c'est vrai, par un accord bilatéral et lorsque j'ai retrouvé mon homologue, le ministre des affaires intergouvernementales du Québec, pour discuter avec lui de l'horizon 1983, nous avons décidé de maintenir les échanges. Il ne nous était guère possible, cependant, ni à l'un ni à l'autre, de prévoir les taux d'augmentation pour la simple raison que nos parlements ne votent pas au même moment leurs budgets. Au Québec la décision de la progression ne sera pas prise avant le mois de mars ou le mois d'avril.

D'autre part, deux questions restent en suspens : la question du taux de change, que vous avez évoquée, et celle des transports. Chaque fois que se tiennent les sessions de l'office, ces deux questions sont toujours posées et une fois de plus nous avons dû les évoquer.

Nous avons arrêté un accord pour les problèmes des taux de change en nous fondant sur la moyenne des six mois précédant l'exercice budgétaire de l'office franco-québécois. Nous avons également rencontré ce problème avec l'office franco-allemand et il est évident que s'il se produisait un écart trop important, nous serions obligés d'abonder en cours d'exercice. Nous sommes tenus par un traité et nous devons exécuter nos engagements.

Nous avons aussi un effort à accomplir en ce qui concerne les voyages. Je voudrais vous assurer, en tout état de cause, de mon vif souci de protéger les échanges franco-québécois et de tout faire pour qu'ils puissent se développer. Et s'il était nécessaire de leur accorder des moyens supplémentaires par redéploiement budgétaire, nous y pourvoirions.

De ce point de vue, ne considérez pas trop les pourcentages car ils ne peuvent pas être arrêtés définitivement, compte tenu des méthodes de vote et d'exercice budgétaire des deux pays. Il y a là un engagement réciproque entre la France et le Québec, engagement d'amitié, d'ailleurs, que je suis toute prête à honorer. Je voudrais donc, monsieur le sénateur, apaiser vos inquiétudes sur un tel sujet.

**M. Jacques Habert.** Je vous remercie, madame.

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** Ont été posées également des questions concernant une politique qui a été initiée par mon ministère : la politique des jeunes volontaires. Vous vous demandez avec inquiétude si ces jeunes ne vont pas prendre les activités et les emplois d'autres personnes.

Je voudrais apaiser votre crainte. Les jeunes volontaires interviennent dans ce qui n'est pas un créneau professionnel. Ils interviennent dans des gammes d'activités et de stages qui n'ont pas donné lieu à des créations d'emplois jusqu'à présent. Ils interviennent, en quelque sorte, par anticipation à ce qui aboutira sans doute à des créations d'emplois à l'avenir, dans tous les domaines de l'économie sociale. Cela constitue pour nous une recherche extrêmement intéressante par rapport à de nouveaux types d'emplois pour les jeunes, et il n'y a nullement concurrence avec des emplois existants. C'est « du plus », si vous voulez. Ce n'est pas véritablement un emploi, puisqu'il s'agit d'un stage apparenté à un stage de formation professionnelle.

Je voudrais aussi vous dire qu'à l'issue des stages — et actuellement, nous sommes en train d'en faire le bilan — ces jeunes peuvent être embauchés dans des emplois ordinaires et,

dans près de la moitié des cas, sinon plus, ils obtiennent ces emplois.

Nous sommes attentifs à poursuivre l'expérience à la fois sur un plan qualitatif et sur un plan quantitatif. Nous la renouvelerons à l'horizon 1983 sur les mêmes bases, en veillant à éviter cette concurrence que vous redoutez. En outre, 10 000 stages seront également pourvus en 1983. Près de 60 p. 100 d'entre eux se déroulent dans le secteur associatif, près de 30 p. 100 dans les collectivités locales. Cela vous donne donc une idée de l'orientation des stages, qui est quand même très significative.

Ce matin, M. Boyer et d'autres intervenants faisaient état de la difficulté d'apprécier l'ensemble des crédits consacrés à la jeunesse et montraient un certain scepticisme par rapport à ces crédits.

A partir du moment où nous nous sommes engagés dans une politique interministérielle, notre budget se trouve évidemment abondé par ailleurs. Je me suis trouvée là devant une difficulté très particulière parce que, même aux yeux des parlementaires, il n'y a pas unanimité sur ce point ; certains d'entre eux, quelle que soit leur tendance politique, ont souvent dit que la jeunesse existait au détriment du sport. J'ai rappelé sans cesse les pourcentages en faisant valoir que le budget était surtout celui du sport et très peu celui de la jeunesse.

Pour des raisons d'organisation des tâches et aussi d'extension du rôle du ministère, j'ai souhaité cette politique interministérielle. Je l'ai souhaitée pour pouvoir intervenir dans le domaine du chômage, dans le domaine de la formation professionnelle, dans le domaine de la communication, dans le domaine de l'insertion, dans le domaine du logement des jeunes et dans bien d'autres domaines. Le comité interministériel est l'outil nécessaire pour mener à bien cette politique qui est ainsi financée à hauteur de plus de 600 millions de francs. Nous recevons, de l'extérieur du budget de la jeunesse et des sports, mais lui profitant directement une masse financière considérable qui permet aussi d'alimenter, pour des actions spécifiques, les associations de jeunesse.

Pour vous donner un exemple, j'ai demandé en particulier à certaines grandes associations de jeunesse, qui comptent nombre d'enseignants et de pédagogues, de m'aider à mettre en place la politique des loisirs quotidiens. Eh bien ! je ferai en sorte que cette politique puisse bénéficier de ce fonds interministériel, parce qu'il y a là, bien entendu, une logique qui n'est pas seulement financière, mais aussi politique.

J'en viens maintenant au sport. Les questions qui m'ont été posées concernaient les aspects fondamentaux de la politique sportive, au présent comme à l'avenir : la loi sur le sport, le rôle des C.R.E.P.S., les Jeux olympiques, la conception que nous avons du sport pour tous et du sport en entreprise ; des questions particulières ont été également posées sur certains sports, notamment le tennis et sur la politique des équipements.

Je vais chercher à répondre le plus précisément possible à tous ceux qui sont intervenus, notamment MM. Faigt, Bonduel, Schmaus, Boyer, Habert, auxquels je me permettrai donc de faire une réponse d'ensemble sans m'adresser à chacun en particulier. Je m'adresserai cependant spécialement à M. Francou, car j'ai été extrêmement intéressée par son intervention sur la relation qui existe entre le sport à l'école et l'ensemble du sport. Monsieur Francou, vous avez visé juste. C'est vraiment à l'école que tout commence. Il en va pour le sport comme pour beaucoup d'autres choses. Mais je pense que nous sommes prisonniers d'un certain nombre d'images et, aussi, d'une conception ancienne contre laquelle j'essaie de lutter, en particulier avec la loi sur le sport, et qui fait qu'il y a une grande séparation entre le monde scolaire et le monde sportif.

Si j'ai accepté moi aussi que l'éducation physique et sportive rejoigne l'éducation nationale, c'est parce que je pense qu'ainsi pourront mieux s'établir des passerelles entre le monde de l'éducation et le monde du sport.

Si j'ai souhaité que nous copilotions avec le ministère de l'éducation nationale un texte sur le sport, c'est que pour moi le changement à une réalité qu'il est extrêmement important de traduire dans les faits. Et il faut la traduire dans les faits en faisant en sorte que les interlocuteurs, qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler côte à côte, le fassent et le fassent bien. Je le dis en mesurant mes mots et en faisant attention à ce qui existait et dont on ne parle pas suffisamment souvent, au sein de l'éducation nationale.

Quand j'ai pris mes fonctions, j'avais un certain nombre d'idées pour le sport scolaire et universitaire. Lorsque j'ai voulu sur le terrain mesurer la réalité, je me suis rendu compte qu'une partie d'entre elles était déjà appliquée.

Si j'ai pu continuer la politique des sports-études, c'est parce qu'elle existait déjà largement. Et l'honnêteté me conduit à dire que beaucoup de présidents d'université étaient déjà extrêmement sensibles aux préoccupations sportives.

A certains égards, j'ai agi sur un terrain favorable. Je dois d'ailleurs rappeler les efforts accomplis par le ministre de l'éducation nationale, dont on dit qu'ils sont insuffisants, mais qui n'en sont pas moins réels : la troisième heure, le fait que 750 postes aient été créés, les augmentations de crédits pour de nouvelles créations de postes, même si le rythme est parfois contesté, la participation des équipes pédagogiques dans l'enseignement primaire pour conforter les pédagogies sportives et les développer au sein des écoles normales. Le fait que 70 p. 100 des élèves des écoles normales suivent l'option sportive me permet de bien augurer de l'avenir. On ne peut peut-être pas tout avoir tout de suite, mais il faut choisir une certaine démarche. L'éducation nationale a choisi en tout état de cause, même si elle a certaines contraintes qui ne lui permettent pas d'aller aussi vite que le ministère de la jeunesse et des sports, structure plus légère, le souhaiterait.

Je voudrais justement, sur cette lancée, parler brièvement des C.R.E.P.S. M. le ministre du temps libre en parlera plus longuement en les replaçant dans leur cadre général. Il ne vous a pas échappé que dans la presse de ces derniers jours, le mouvement sportif s'est exprimé sur la loi sur le sport et sur les problèmes de la formation. J'avais d'ailleurs reçu, comme M. Schmaus l'a rappelé, des délégations multiples. J'ai reçu une délégation de la commission « sports » du groupe communiste avec laquelle nous avons longuement discuté. Mes collaborateurs qui ont en charge la préparation et la concertation sur la loi sur le sport n'ont pas épargné leurs efforts.

Je retire de tout cela un certain nombre de complémentarité dans les interventions, qu'il s'agisse de celles du mouvement sportif, des groupes politiques ou du corps enseignant. J'essaie de faire en sorte que toutes ces propositions puissent finalement aboutir, non pas à une mosaïque, mais à une véritable loi qui trace des perspectives d'avenir.

Pour ce qui est des C.R.E.P.S., ils ont tous leur rôle à jouer, dans le cadre d'une régionalisation de la politique sportive, pour établir par convention des passerelles nécessaires avec l'éducation nationale.

Mais jamais à aucune tribune vous ne m'entendrez prêcher pour dire que nous ne souhaitons pas la qualité des formations.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, un des problèmes auquel nous devons faire face est que, dans des disciplines sportives particulières, cette qualité n'a pas toujours été assurée. Si nous avons en charge un certain nombre de retards, c'est parce qu'on n'a pas eu peut-être le courage, un jour, de se rendre compte qu'il fallait assurer une meilleure qualité pédagogique.

Nous sommes donc réellement aujourd'hui obligés d'apporter une réponse et je dois vous dire qu'il n'est pas très simple, ni dans le domaine des équipements, ni dans celui de la formation, ni dans celui de la formation, ni dans celui du fonctionnement, de résoudre rapidement des problèmes datant de plus de dix ans.

Quoi qu'il en soit, je ne vais pas faire ici de passésisme. Je veux simplement que nous allions de l'avant, que nous posions des jalons, que nous donnions de vraies réponses à des problèmes réels.

En ce qui concerne les jeux olympiques — je répondrai d'ailleurs par avance à l'amendement de M. Schmaus — nous avons, bien entendu, prévu, au sein même de notre programme de réflexion et d'études — puisque nous avons un service des équipements — un certain nombre de crédits particuliers à cet effet. Et lorsque la question m'a été posée à l'Assemblée nationale, j'avais fait aussi cette réponse.

Nous n'envisageons pas de moyens complémentaires d'autant qu'une réflexion interministérielle doit s'engager, cette réflexion devant être également prise en charge par quatre ou cinq autres ministères extrêmement concernés. Je ne prendrai, pour exemple, que le ministère des transports : les hypothèses changent si l'on a la possibilité d'aller par T. G. V. à tel ou tel endroit ou pas. Autre exemple, le ministère des P. T. T. : sa participation change la nature des hypothèses si on a telle ou telle facilité pour les transmissions ou pas. Je ne voudrais pas oublier, dans ma présentation, le ministère du Plan, le ministère de l'équipement, le ministère de l'industrie et bien d'autres qui sont automatiquement parties prenantes lorsqu'on mène cette réflexion sur les jeux olympiques.

Il est un peu tôt pour déterminer quelle ville sera choisie, parce que nous devons mener d'abord un certain nombre d'études préliminaires. Par ailleurs, des démarches ont été

entreprises par le mouvement sportif en particulier. Je ne suis pas en mesure de donner aujourd'hui un nom de ville, quoique, bien sûr, tout le monde ait pensé, c'est normal, à la ville capitale. Mais nous avons d'autres candidatures.

Monsieur Schmaus, tout à l'heure, lorsque vous présenterez votre amendement, je vous ferai ce type de réponse ; vous anticipez sur un certain nombre de choses. Les crédits d'études existent au sein de la direction des équipements et les choix seront formulés en leur temps, après des études et des démarches préliminaires qui sont tout à fait nécessaires.

Je suis aussi amenée à intervenir sur des aspects particuliers de la politique des équipements, puisqu'on m'a interrogée sur des équipements parisiens, ainsi que sur des équipements à Wallis et Futuna.

**M. Paul Malassagne.** Madame le ministre, M. Sosefo Makape Papillio, sénateur de Wallis et Futuna, vous prie d'excuser son absence, mais il a été obligé de partir.

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** Il n'y a pas de problème. Sur cette question, et s'il reste à étudier la localisation des équipements souhaités, la procédure financière est au point. C'est une confirmation que je lui donne.

**M. Paul Malassagne.** Je vous remercie en son nom, madame le ministre.

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** Pour ce qui concerne l'organisation des Jeux, je souhaite simplement qu'une démarche complémentaire puisse être faite à l'échelon de mon ministère, pour voir cette question dans le détail. Je ne peux pas, dans le cadre de ce débat, compte tenu des chiffres avancés, répondre par oui ou par non.

En ce qui concerne la politique d'équipement, un accord est intervenu, je ne fais que le confirmer.

Pour ce qui est des équipements parisiens, le centre Jean-Sarrailh et l'équipement du stade Charléty, je voudrais simplement apporter deux précisions. D'une part, il y a bien dix années que ces équipements auraient dû être renouvelés. L'état dans lequel ils sont résulte véritablement d'une absence de travaux pendant un certain nombre d'années.

Mais cela étant mis à part, je dois faire deux observations. Je suis un petit peu étonnée qu'on parle de Charléty puisqu'on a prévu effectivement de le rénover et qu'il est déjà prévu au budget de 1983, 500 000 francs à cet effet. Nous avons d'ailleurs l'intention d'augmenter cette somme en proposant un financement complémentaire au fonds national du développement du sport. Donc, l'affaire est en cours.

Pour ce qui concerne Sarrailh, outre le fait que le statut juridique de cet établissement nous a obligés à mettre en place une mission d'inspection, pour savoir qui du club, de la ville ou du ministère était complètement responsable, le fait est que la négociation porte maintenant sur le transfert ou le non-transfert à l'éducation nationale.

Le sort de cet établissement doit être fixé très prochainement et c'est en fonction de cette décision que seront arrêtés les équipements dont il a besoin.

Pour Charléty, le problème ne se pose pas. Il relève du ministère de la jeunesse et des sports et nous avons pris déjà, en faisant les investigations nécessaires, la décision de le rénover.

Je souhaite aussi répondre à une réflexion de ce matin, à propos du tennis ; l'actualité nous emporte vers ce sujet. Cette réflexion sous-entendait que le tennis était un peu le parent pauvre du sport français.

Je voudrais tout de même rappeler au Sénat que le tennis fait l'objet d'un programme spécifique du fonds national de développement du sport. Cinq mille courts de tennis, ce n'est pas rien !

J'ai à cœur d'honorer ce programme qui se traduit chaque année par un certain nombre de millions qui sont affectés à ce sport. Je n'ai pas eu le sentiment, en discutant avec le président de la fédération française de tennis, qu'il se trouvait particulièrement mal traité par le ministère de la jeunesse et des sports. S'il en était ainsi, j'aimerais qu'il me le dise. Comme je le vois demain, je lui en parlerai !

Je crois avoir abordé l'ensemble des questions que vous m'avez posées. Je vous prie de bien vouloir m'excuser de n'avoir pu entrer dans les détails. J'ai souhaité vous montrer qu'en tout état de cause il existait un lien entre la volonté affirmée dans les intentions de la loi sur le sport et sa traduction au plan budgétaire, même si, du point de vue de la procédure, des améliorations sont intervenues au moment du vote dans les Assemblées.

J'ai voulu vous montrer que, point par point, en faisant très attention aux préoccupations des parlementaires, nous sommes à même de répondre et de manifester concrètement nos intentions. L'année dernière, un problème a été posé au sujet de Wallis et Futuna et il a été traité; nous parlions de Charléty et, là encore, la question a été réglée. Peut-être ignore-t-on quelquefois ce que nous faisons réellement? Nous devons donc soigner notre information.

Cela étant, je regretterais, mesdames, messieurs les sénateurs, que, malgré les différentes précisions que je vous ai données, vous ne votiez pas ce budget. Ce ne serait pas juste par rapport aux efforts qui ont été accomplis. Si, au contraire, vous le votiez, cela serait conforme à la volonté du Gouvernement de donner au sport une priorité véritable. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur diverses autres travées.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais, en douze points, apporter sept réponses aux rapporteurs et cinq réponses de nature générale sur des problèmes plus ponctuels.

Au préalable, je tiens à présenter deux remarques. La première m'est inspirée par une intervention de M. Malassagne. Monsieur le sénateur, vous avez évoqué dans vos propos — discrètement je le reconnais — une lettre anonyme publiée dans un journal. Je m'en étonne et m'en inquiète un peu. Une lettre anonyme est toujours un acte de lâcheté. Il m'aurait été aisé d'y répondre, mais je ne m'abaisserai pas à une telle attitude. C'est une question de dignité. Si l'on peut en effet comprendre, à la limite, la recherche de l'anonymat pour un « haut fonctionnaire » quand il s'agit d'un débat d'idées, autre chose est d'attaquer basement un homme responsable par ce moyen. Qui empêcherait, demain, si cette pratique journalistique devait se développer et se banaliser, que des dizaines, voire des centaines de lettres anonymes mettent en cause, à la frontière de l'insulte, les hommes et les femmes responsables de ce pays? De plus, qui serait chargé de trier, avant publication, les bonnes et les mauvaises lettres anonymes? On sait où mènent de telles pratiques, totalement contraires à l'honnêteté et à la démocratie. Mais je suis certain, monsieur Malassagne, que vous partagez personnellement ces appréciations.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis.** C'est l'information!

**M. André Henry, ministre du temps libre.** La deuxième remarque s'adressera plus précisément à M. Boyer, qui est intervenu le premier dans ce débat. Il a parlé du « fatras » du ministère du temps libre. Il a dit qu'il ne s'y reconnaissait pas. Cela me rassurerait plutôt, car si vous aviez découvert un motif sérieux de critique, je suis bien sûr que vous n'auriez pas manqué de le sortir du « fatras » pour le mettre en avant. Mais pour vous aider, monsieur le sénateur, je vous ferai porter dans un instant ce document de huit pages (*l'orateur montre un fascicule*) relatif au ministère du temps libre et intitulé: « Une révolution tranquille ». Il révèle tout sur notre action. Je suis persuadé qu'après l'avoir lu, vous vous y retrouverez aisément.

**M. Louis Boyer.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre?

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Boyer, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Louis Boyer.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de m'envoyer cet organigramme. Je serais heureux que vous puissiez y joindre l'organigramme des budgets croisés, car c'est surtout cela que je comprends très mal.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Je vous recevrai à ce sujet quand vous le voudrez, monsieur le sénateur. Mais pour ce qui concerne le « fatras », voici un document qui vous montre la clarté des travaux que nous menons et des orientations de ce ministère. Les budgets ne sont pas croisés du tout; ils sont très simples, avec des directions; ils s'expliquent très bien.

Je voudrais maintenant apporter sept réponses aux deux rapporteurs spéciaux sur le problème du temps libre.

Madame Luc, vous avez posé un certain nombre de questions dont trois, avez-vous dit dans la conclusion de votre propos, sont à vos yeux essentielles.

Il s'agit d'abord de l'augmentation des crédits consacrés à la formation des animateurs. C'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup. Chacun sait que l'année 1982 a marqué une certaine stagnation des crédits. Avec mon collègue Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, nous avons cherché les moyens de régler les difficultés au mieux. Nous n'y sommes pas toujours parvenus et nous le reconnaissons ensemble bien volontiers. Une prochaine réunion doit avoir lieu dans une dizaine de jours. Elle permettra de préciser les nouvelles orientations de la politique en matière de formation continue. J'espère qu'avec mon collègue Marcel Rigout nous trouverons pour l'an prochain des solutions qui répondent mieux aux demandes et aux aspirations des associations. Je ne doute pas que de votre côté vous pourrez vous-même dire à Marcel Rigout l'intérêt que vous portez à ce problème de la formation des animateurs.

Vous avez parlé ensuite de l'exonération de la T.V.A. sur la presse des associations. J'aurai l'occasion d'y revenir puisque la loi de promotion de la vie associative arrive maintenant à son terme. Je devrais normalement, mercredi prochain, présenter une communication sur ce sujet au conseil des ministres. Vous comprendrez que, les derniers arbitrages étant en cours, je ne puisse vous donner plus de détails que je n'en ai moi-même. Je puis cependant indiquer que M. le Premier ministre s'est engagé, voilà quinze jours ou trois semaines, à prendre, au cours de l'année 1983, des mesures générales pour la presse, notamment pour sa diffusion.

En comité interministériel, M. Pierre Mauroy s'est engagé à ce que les problèmes de la presse des associations, notamment de l'envoi de cette presse, figurent parmi les mesures générales concernant la presse. Vous pouvez être sûr que je veillerai personnellement à ce que les demandes des associations soient prises en compte le plus largement possible.

En troisième lieu, vous avez soulevé le problème de l'exonération de la taxe sur les salaires et vous avez indiqué qu'il conviendrait d'ajouter à la mesure déjà prise pour le budget de 1983, c'est-à-dire l'exonération de la taxe sur le premier salaire, qui touche 95 p. 100 des associations de France, l'exonération de la taxe sur les salaires des postes Fonjep. J'en suis moi-même d'accord. C'est une demande que j'ai formulée. Je ne puis pas encore vous dire qu'elle est prise en compte, mais si la réponse était négative, je vous le dirais. Je pense que vous aurez dans quelques jours une réponse positive sur ce point.

M. Bonduel a soulevé à deux reprises une question plus technique mais tout à fait importante sur le statut aussi bien des conseillers techniques d'éducation populaire que des conseillers techniques sportifs. Avec Mme Edwige Avice, nous les lions dans la même recherche d'un statut des conseillers et des éducateurs puisque, la plupart du temps, ils travaillent dans les mêmes directions départementales ou régionales. Si nous les lions sur une base commune, il est vraisemblable que le statut comportera des sorties différentes.

Cette recherche est en cours, elle est discutée conjointement par les cabinets des deux ministères, le ministère du temps libre et le ministère délégué à la jeunesse et aux sports. Je pense qu'au début de l'année 1983, nous serons en mesure de faire une proposition qui tiendra compte tant de la loi sur les associations que de la loi sur le sport. Nous pourrions ainsi sortir des situations complexes, instables, difficiles, que nous connaissons actuellement, qui sont liées au statut de contractuel et que tout le monde regrette. Ce problème est traité dans le sens de l'unité qui nous paraît nécessaire entre le sport et l'éducation populaire.

Mme Luc a posé le problème de l'accès des associations aux grands médias. Là encore, on revient à la loi sur les associations. Je crois, et c'est sans doute aussi l'avis du Premier ministre, qu'il sera difficile dans l'immédiat d'aller plus loin que ce que prévoit la loi sur la communication audiovisuelle. L'article 5 de cette loi évoque d'une manière assez précise, peut-être pas assez aux yeux des associations, la part que celles-ci pourraient avoir dans les émissions. Elles sont intégrées dans le lot des émissions spirituelles et philosophiques. Je ne suis pas sûr que cela leur convienne très bien, mais c'est le créneau dont elles peuvent disposer.

Pour ma part, je considère que les associations doivent aller beaucoup plus loin. Ainsi que je le répète souvent, leur avenir dépend sans doute largement de la manière dont elles sauront se regrouper pour constituer des radios locales d'initiative

privée. Elles ne doivent pas attendre — je le leur dis du haut de cette tribune — que les créneaux de modulation de fréquence soient pris par ceux qui en ont les moyens. Elles doivent se regrouper à dix, douze, ou quinze associations, comme c'est déjà le cas dans une trentaine de départements, pour créer la radio des associations et rayonner par l'information, l'explication dans le secteur sur lequel elles travaillent.

C'est là un travail de pionnier. Dans l'immédiat, elles n'auront pas de subvention ; mais nos anciens, qui ont créé autrefois des milliers d'associations, n'en avaient pas non plus, et ce sont souvent ces associations-là qui sont le plus enracinées et qui sont encore aujourd'hui les plus vivantes.

Demain, il y aura la télévision par câble. Le mouvement associatif doit jouer dans ce domaine un rôle formidable. Le ministère du temps libre va l'y aider, puisque cet aspect de la communication, de la réponse du temps libre au défi des technologies modernes — comme je le disais tout à l'heure — fera l'objet d'une recherche dans le cadre des assises du temps de vivre préparatoires aux décisions du IX<sup>e</sup> Plan, assises qui auront lieu en septembre prochain, sans doute à Paris ou dans une grande ville de France.

Vous avez ensuite abordé la question des contrats de programme des associations. Vous craignez qu'ils n'aliènent, avez-vous dit, la liberté des associations. Soyons bien clairs. La recherche de contrats de programme ou d'objectif n'est pas une invention du ministère du temps libre. Les collectivités locales sont de plus en plus désireuses de mettre fin à une politique de saupoudrage, à une politique du tiroir-caisse. Je crois qu'une association — je l'ai déjà dit bien souvent, je vais le répéter, c'est une formule un peu simple, peut-être même simpliste — n'est pas faite pour toucher de l'argent. Elle se crée pour travailler, pour réaliser, puisqu'elle se crée volontairement. Ce n'est que lorsqu'elle travaille, qu'elle réalise, qu'elle est aidée ou non par les pouvoirs publics. Il y a depuis quelque temps un peu trop de déviations de la part d'un certain nombre d'associations qui, *Journal officiel* en main, huit jours après, viennent demander des subventions. Je crois qu'il faut faire très attention. C'est pourquoi nous souhaitons « responsabiliser » les associations. Une association n'est pas indépendante lorsque son avenir est subordonné à l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Mais pour autant — et je réponds directement à votre question — nous n'allons pas les supprimer. Nous allons maintenir, même augmenter les subventions, mais nous voudrions qu'une part des subventions de fonctionnement, peut-être la plus importante, fasse l'objet de contrats de programme et d'objectifs, et j'espère que la loi de promotion de la vie associative permettra d'aller vers des contrats pluriannuels, ce qui apportera en ce cas là des avantages nouveaux et plus importants au monde associatif.

Enfin, vous avez posé le problème de la dimension internationale de l'institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi. En soulignant que, l'année dernière, nous avions souligné que cet institut, cet I. N. E. P. devrait servir de cadre à de grands débats, de grands colloques et à un important séminaire de recherche — car c'est aussi son rôle. Je vous indique, madame, que sa rénovation a été mise en œuvre, qu'un nouveau directeur est nommé, que des statuts sont publiés. Il nous reste à mettre en place ce que nous appelons le conseil de l'innovation.

Ce dernier fera appel à de très nombreuses personnalités issues de tous les milieux extérieurs à celui de l'éducation populaire ou des associations. C'est lui qui fera des propositions en vue d'organiser quelques grands débats en 1983.

Mais il nous semble que c'est ce conseil-là, que ne fera pas double emploi avec le conseil d'administration, qui va apporter des idées nouvelles et impulser la recherche. Ce conseil de l'innovation proposera des journées d'études internationales, des séminaires internationaux de l'I. N. E. P.

Voilà, madame, un certain nombre de questions que vous avez posées, auxquelles je crois avoir apporté quelques réponses précises, bien entendu qui se traduisent dans le budget, mais je ne veux pas répéter ce que j'ai dit dans ma première intervention.

Il me revient maintenant d'évoquer un certain nombre de points plus précis, plus limités, mais qui posent des problèmes d'ordre général.

Je répondrai d'abord aux propos sur l'aviation légère et populaire. Monsieur le sénateur Parmentier, je voudrais publiquement vous remercier et vous féliciter pour ce travail que vous m'aviez remis ainsi qu'à M. Fiterman puisque vous aviez été chargé de mission par deux ministres à propos du devenir de l'aviation légère et populaire.

J'ai lu votre pré-rapport, votre premier jet, si j'ose dire. Je crois qu'il est excellent. Quand il sera publié, chacun verra qu'il ouvre des voies multiples non seulement du point de vue

des loisirs populaires, mais aussi du point de vue économique, sans compter les retombées, que vous avez soulignées, concernant l'éducation nationale, notamment l'apprentissage de l'aéromodélisme.

Monsieur le sénateur, nous avons prévu d'inscrire, dès l'année prochaine, parmi les crédits du titre IV, des subventions pour les aéro-clubs qui organiseront, autour des pistes et des bâtiments, une animation spécifique de nature à intéresser à nouveau les jeunes et les moins jeunes à cette aviation populaire. Dans un premier temps, nous ne disposerons peut-être pas d'autant d'argent qu'il en faudrait. Il s'agit d'un rôle incitatif.

Mais le véritable problème de votre rapport est sans doute déjà économique. Aussi est-ce auprès de MM. Chevènement et Delors que nous irons, avec plaisir, plaider pour que la France soit à nouveau dotée d'une industrie aéronautique de premier plan dans ce domaine.

C'est vers la construction des U. L. M. — qu'il faudra rendre un peu moins légers au moment où l'aviation à moteur, déjà légère, cherche, elle, à l'être encore plus — que nous devons nous tourner puisqu'un engouement se manifeste à cet égard. Déjà des entreprises se sont attelées à cette tâche, et d'autres les suivront. Il faut rendre ces U. L. M. à moteur à portée de tous avec, cependant, la sécurité qui leur manque aujourd'hui et prévoir la réglementation nécessaire.

En tout cas, voilà un secteur de loisir social qu'il faut démocratiser à nouveau en aidant les constructeurs français à construire des moteurs qui utiliseront du carburant auto et en quantités limitées.

Bref ! C'est là, monsieur Parmantier, ce que vous aurez le loisir d'expliquer dans peu de temps, et je remercie le Sénat de vous avoir permis de présenter ce rapport dont l'intérêt pour l'économie française est sans doute beaucoup plus grand qu'on ne l'imagine.

Mme Edwige Avice a évoqué le problème des C. R. E. P. S. et je voudrais dire combien, dans ce domaine, nous avons, elle et moi, le sentiment qu'il est indispensable de travailler en liaison très étroite.

Contrairement à un certain nombre de déclarations faites ici ou là, il ne s'agit pas de réformer les C. R. E. P. S., monsieur Boyer, au détriment du sport. Je l'ai déjà dit à l'Assemblée nationale, je vais le répéter ici, et peut-être cette déclaration évitera-t-elle de nouveaux procès d'intention : votre affirmation est sans fondement et je ne peux pas accepter ce qui pourrait ressembler à un procès d'intention. Il ne suffit pas qu'un journal parmi d'autres publie une déclaration du C. N. O. F. S. — le comité national olympique et sportif français — en refusant d'insérer la réponse que je lui ai faite pour qu'il s'agisse d'une vérité établie.

J'ai dans mes dossiers une lettre du président de cet organisme qui m'indique que la position que j'ai exprimée lui donne satisfaction.

Après trois mois de consultations, nous allons amorcer cette semaine les premières concertations générales sur le problème des C. R. E. P. S. pour que, en liaison avec la loi de promotion du sport, nous puissions mettre en place cette réforme dans les meilleurs délais.

Aujourd'hui, dans les C. R. E. P. S., ces actions se répartissent ainsi : 24 p. 100 de sport, 20 p. 100 d'éducation sportive et 56 p. 100 d'éducation physique.

Vous savez que la formation des professeurs adjoints d'éducation physique va disparaître — c'est la dernière année de recrutement dans un certain nombre de C. R. E. P. S. Il faudrait que nous parvenions, en matière d'actions des C. R. E. P. S., à la répartition suivante : 40 p. 100 pour le sport, 40 p. 100 pour l'éducation populaire et peut-être 20 p. 100 pour la formation continue des professeurs d'éducation physique. Ce sont là des chiffres que je cite de manière un peu schématique — il ne faut donc pas les prendre au pied de la lettre.

Le nombre des professeurs d'éducation physique, leur formation continue : il y a là à creuser, mais c'est la base. Rien ne sera fait au détriment du sport. Qui, d'ailleurs, aurait pu comprendre le contraire ?

J'en arrive aux chèques-vacances. Sur ce point, beaucoup d'interventions ont été faites et je comprends qu'il s'agisse là d'un sujet très sensible.

Je voudrais, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, vous lancer un appel. Je crois que les élus — vous-mêmes, par conséquent — peuvent faire beaucoup pour le développement du chèque-vacances. Je sais bien que l'ordonnance du 26 mars 1982 ne comporte pas tous les éléments

qui lui permettraient de partir sur des « rails dorés ». Nous n'avons pas obtenu l'exonération de la part patronale au contraire de ce qui se passe en matière de charges sociales, de taxe sur les salaires et pour un certain nombre d'autres taxes qui ne sont pas négligeables.

J'ai parfaitement admis que le Premier ministre arbitre en ce sens. Dès lors que le Gouvernement entreprend une réforme générale de la sécurité sociale, nous ne pouvons pas accepter une exonération aussi forte. Il s'agit de mettre en vacances, dans les dix ans à venir, de trois à cinq millions de personnes supplémentaires, sans connaître la décision d'ensemble relative à la sécurité sociale.

Mais, je le répète, dès que cette réforme sera adoptée, je demanderai — moi ou le ministre du temps libre de l'époque — que le problème de l'exonération des charges sociales puisse être examiné. M. le Premier ministre a pris l'engagement de faire mener des études sur ce sujet. Il ne s'agit donc pas d'un dossier fermé.

Mais qui empêche un patron d'accorder une dotation exceptionnelle au comité d'entreprise à condition de s'entendre avec celui-ci pour qu'elle soit affectée aux chèques-vacances ? Dans ce cas, il y aura exonération — c'est prévu dans l'ordonnance.

Par conséquent, je suis persuadé que l'agence nationale pour les chèques-vacances étant maintenant en place, l'opération va démarrer. Nous sommes en train d'imprimer les chèques-vacances, car ce sont de vrais billets de banque, et je pense que, très prochainement, ils seront disponibles dans les entreprises.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Je vous en prie, monsieur le sénateur.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, vous nous demandez notre concours pour faire du chèque-vacances un succès.

Je suis persuadé que ce concours ne vous sera pas refusé, mais je regrette, alors que rien ne pressait, que vous n'avez pas déposé un projet de loi devant le Parlement. Nous en aurions débattu et peut-être notre concours vous aurait-il permis d'obtenir ce que vous venez de nous indiquer, notamment la prise en compte des charges sociales.

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Je vous remercie de votre confiance. Mais si nous avions déposé un projet de loi, comme cela était prévu au départ, il n'aurait été adopté, au mieux, qu'au mois de juin 1982. Me reprochez-vous d'avoir fait gagner trois mois au chèque-vacances ?

Par conséquent, nous sommes aujourd'hui dans les temps que nous avions prévus. Il faut que les chèques vacances démarrent. Je fais appel à vous, comme je fais appel à tous les élus, et je vous remercie de l'appui que vous m'apportez, même s'il est assorti d'une réserve de principe. (Sourires.)

Mais je voudrais également lancer un appel aux syndicats et aux chefs d'entreprise. Le chèque-vacances n'est pas obligatoire. C'est dans l'entreprise que les choses doivent se faire, dans la concertation. Je suis persuadé qu'il y a là une très grande action à mener, non seulement pour aider l'épargne populaire et augmenter le nombre des départs en vacances, avec toutes les retombées économiques qu'on imagine, mais parce que, effectivement — comme M. Malassagne l'a dit tout à l'heure et M. Francou également — les fruits du placement de cette épargne populaire à la caisse des dépôts et consignations seront utilisés dans la « pierre sociale ».

Je vais, là aussi, répéter ce que j'ai déjà dit bien des fois mais, après tout, mieux vaut le faire pour que les choses soient bien comprises. Ce réinvestissement des fruits de l'épargne populaire sera opéré non seulement en faveur des campagnes, des caravanages, des villages de vacances, des gîtes ruraux ou des chambres d'hôtes, mais également en faveur de la petite et moyenne hôtellerie rurale familiale et artisanale, dont je disais à cette tribune, voilà un an, qu'à mes yeux elle avait une vocation éminemment sociale. Autrement dit, les aides que nous offrons n'iront pas ici où là ; en bénéficieront tous ceux qui sont d'essence sociale, que ce soit dans le domaine du tourisme associatif ou dans celui du tourisme commercial et professionnel.

J'ajoute que je suis entièrement d'accord avec la suggestion faite par M. Francou d'utiliser le chèque-vacances comme moyen de bonification afin d'aider à l'étalement des vacances. Bien

entendu, ce sont les entreprises qui peuvent le faire. A mon avis, il s'agit là d'un point important ; en effet, des entreprises qui décideraient de ne plus fermer et qui voudraient inciter de 10 à 15 p. 100 des membres de leur personnel à partir en vacances en juin ou en septembre, en mai ou en octobre, pourraient très bien dire : les chèques-vacances que vous deviez acheter 100 francs vous ne les paierez par exemple que 40 francs. Il s'agirait là d'une incitation marquée. Nous allons encourager dans ce sens l'agence nationale pour les chèques-vacances.

Bref, ce dernier est maintenant une réalité. Dans quelques semaines vraisemblablement les premiers chèques seront vendus dans les entreprises, sans compter que les mutuelles, les caisses d'allocations familiales, les services sociaux de la fonction publique pourront les utiliser pour distribuer les aides qu'ils accordent déjà sous d'autres formes depuis un certain nombre d'années.

L'avant-dernier point de mon propos concerne l'étalement des vacances.

Ah ! monsieur le président, c'est à vous, cette fois, que je lance un appel. J'en avais d'ailleurs déjà parlé l'an passé.

Voilà un sujet qui, à mon avis, est encore mal compris. Je ne prétends pas, rassurez-vous, détenir la vérité ; j'essaie simplement de la trouver, et ce n'est pas toujours facile. Mais je ne peux pas et je ne veux pas développer tout le dossier de l'étalement des vacances en quelques minutes. Je désire simplement vous en dire quelques mots.

Je souhaiterais vraiment que nous puissions consacrer une heure ou deux à un vrai débat sur ce sujet. En effet, je suis persuadé que vous auriez, mesdames, messieurs les sénateurs, des choses intéressantes à nous proposer.

Je pourrais moi-même vous dire comment nous envisageons ce problème, qui nous paraît un problème clé. Je m'en tiendrais donc à quelques éléments qui, à mes yeux, sont essentiels.

Il convient de parler, non plus de « l'étalement des vacances », mais de « l'organisation annuelle de l'étalement des congés dans l'entreprise ». Telle est la formule retenue dans la loi. Il est curieux que, dans ce pays, des dispositions fondamentales passent totalement inaperçues. Ainsi en est-il, par exemple, du fait que la cinquième semaine de congés payés est dissociée des quatre autres. De cela, personne n'a parlé !

Cette mesure est pourtant fondamentale, car elle constitue un moyen fantastique de développement et de démocratisation des loisirs d'hiver et de neige. En effet, la cinquième semaine dissociée permettra à des centaines de milliers de familles — et même à beaucoup plus ! — de partir, si elles le veulent, huit ou dix jours avec leurs enfants, entre janvier et avril. Or, ce fait a été totalement passé sous silence !

Aux termes des « lois Auroux » sur les nouveaux droits des travailleurs, il était prévu que ces derniers auraient, chaque année, le droit de discuter de l'organisation du temps de travail. J'ai fait remarquer à mon ami Jean Auroux que, si l'on discutait toujours du temps de travail, on ne parlait jamais du temps de congé. Celui-ci est-il à la discrétion du patron ?

Jean Auroux a, bien entendu, immédiatement accepté l'amendement que je lui proposais. C'est même lui qui l'a rédigé, et son nouveau texte prévoit donc que l'on discutera, chaque année, de l'organisation annuelle de l'étalement des congés dans l'entreprise. C'est dire que, désormais, en application de cette loi, les travailleurs pourront engager, par les comités d'entreprises ou les délégués du personnel, des discussions pour que cet étalement devienne progressivement une réalité. Il s'agit là d'un enjeu économique de très grande importance.

Je voudrais appeler votre attention, mesdames et messieurs les sénateurs, sur le fait que M. le Premier ministre et M. le ministre chargé du budget ont accepté, pour la première fois, d'inscrire une ligne spécifique, dotée de trois millions de francs. Ce n'est pas beaucoup, mais cela représente un point de départ. Ce crédit m'a permis de créer une mission à l'aménagement du temps, avec une petite cellule très opérationnelle.

Je suis persuadé, en effet, que cette question deviendra prioritaire dans l'avenir.

Il ne s'agit plus du tout d'un cercle vicieux ou d'un serpent de mer ; c'est un problème économique avec, à la clé, des dizaines de milliers de créations d'emplois. Pour le résoudre, il n'y a rigoureusement rien à faire, à inventer ou à payer. Il suffit d'agir comme tous les autres pays du monde. Seules deux nations — la France et l'Italie — ferment leurs entreprises.

Je vous assure très sincèrement, monsieur Malassagne, que je ne veux pas prendre les entreprises comme boucs émissaires. Vous avez eu raison de mettre l'accent sur ce point. J'ai trop souffert, en d'autres lieux, du fait que l'on ait pris l'école comme bouc émissaire.

Il existe quatre freins à l'étalement des vacances : l'entreprise, l'école, les habitudes et l'accueil dans l'hôtellerie et la restauration.

Le choix de la période de vacances dépend des entreprises pour 70 p. 100 et de l'école pour 12 p. 100 à 18 p. 100. Il suffit donc de réfléchir un instant. Quatre-vingts pour cent des entreprises françaises qui ferment choisissent le mois d'août et cessent toute activité durant quatre semaines alors que les vacances scolaires d'été durent dix semaines. Dès lors, comment voulez-vous que l'école joue un rôle ? Les gens n'ont pas le choix ; ils sont obligés de partir au mois d'août. C'est pourquoi l'on dit que les Français sont « aoûtistes ».

Si, déjà, les entreprises utilisaient la période scolaire pour étaler les congés de leurs travailleurs, la durée de la saison touristique serait de trois mois. Or, aujourd'hui, elle ne s'étale, dans notre pays, que sur un mois et vingt-cinq jours. C'est une aberration !

Bien entendu, l'école joue son rôle ; on compte treize millions d'enfants scolarisés et onze millions de parents. Dans ces conditions, quatre Français sur dix subissent des contraintes scolaires directes. Si l'on considère l'ensemble de la famille, tout le monde y est assujéti. Mais, enfin, dans la chimie, aux P. T. T., à la S. N. C. F., chez Kodak, on ne ferme pas ! Tout de même, 30 p. 100 des entreprises françaises travaillent douze mois sur douze !

Dans le « train forum », nous citons la liste de toutes les grandes entreprises qui ne ferment pas. Or, leurs employés subissent des contraintes scolaires. La solution est simple : les personnes qui ont des enfants d'âge scolaire prennent leurs vacances en juillet ou août — au moins, ils ont le choix entre les deux mois — et les autres sont invitées, dans le plan discuté dans l'entreprise, à partir durant d'autres mois.

Ce que nous voudrions, à travers la campagne que nous lançons cette semaine à la télévision avec le « train forum », en liaison avec les commissaires de la République, c'est que soient choisis les mois de juin et de septembre.

Quand on nous dit que les Français sont « aoûtistes » parce qu'ils croient que le mois d'août est le meilleur mois, je dis que c'est faux ! Un sondage a été réalisé en 1979 ; il a toujours été « camouflé », je ne sais pas pourquoi ! La question posée était la suivante : « Si vous n'aviez aucune contrainte d'aucune sorte, quel mois choisiriez-vous pour partir en vacances ? »

Les réponses ont été les suivantes : 28 p. 100 choisiraient le mois de juillet ; 23 p. 100 le mois de juin ; 18 p. 100 le mois d'août.

J'ai eu la curiosité de demander à la météorologie française d'effectuer une enquête portant sur vingt années pour savoir quel était le meilleur mois dans toutes les régions de France s'agissant de la pluviosité, de l'ensoleillement et de la chaleur. La réponse est très claire : dans toutes les régions de France, c'est le mois de juillet qui est le meilleur mois. Le deuxième, presque à égalité, est le mois de juin, sans compter que c'est le mois du solstice, celui où les jours sont les plus longs. Le troisième est le mois d'août, presque à égalité avec septembre. Le cinquième est le mois de mai.

Autrement dit, les goûts des Français correspondent exactement aux meilleurs mois de l'année. Et l'on voudrait faire croire qu'ils sont « aoûtistes » ? Pas du tout ! Si les entreprises fermaient au mois de juillet, ils seraient « juilletistes », par la force des choses !

Un énorme effort doit donc être accompli ; monsieur le sénateur, vous avez posé un vrai problème. Il faudrait aller plus loin, mais, faute de temps, je suis contraint de limiter mon propos.

L'organisation annuelle des congés ne constitue pas toute la politique de l'étalement des vacances ; ce n'est qu'un petit aspect. Au cours de ces assises nationales du temps de vivre, nous allons intégrer la marche vers les trente-cinq heures de travail par semaine, ce qui va poser un redoutable problème de société : ou bien on libère le vendredi après-midi, ce qui serait une stupidité économique, ou bien on libère une heure chaque jour. Je me battraï pour cette seconde alternative, mais je « ramerai » à contre-courant ! Une énorme réflexion doit être engagée.

J'ai parlé de « stupidité économique » : quand on pense au coût du poste de travail avec les technologies modernes, il est impossible d'imaginer, en plus, de mettre au repos deux jours et demi de suite son titulaire !

Cette question touche à la réaction des gens par rapport au temps libéré. Il y a la généralisation des horaires souples, des horaires à la carte, qui est une grande affaire du temps libre ;

il y a l'année du temps choisi — on disait autrefois l'année sabbatique — qui répond aussi à une grande aspiration ; il y a l'étalement des vacances d'hiver. Bref, l'organisation annuelle des congés dans l'entreprise n'est qu'un aspect d'une politique beaucoup plus vaste qui sera au cœur de ces assises du temps de vivre.

Sur un tel sujet, il faudrait affiner, aller plus loin et parler, par exemple, des contrats de station que les professionnels du tourisme vont passer pour ouvrir en juin et septembre. Il faut essayer de voir pourquoi on n'arrive pas à obtenir de résultats alors que le C. N. P. F., les centrales syndicales, les familles sont d'accord et que les professionnels du tourisme en redemandent. Tout le monde se trouve dans le « train forum ». On devrait bien y arriver ! Je suis persuadé qu'on va gagner. Il faudra du temps, mais je crois que 1983 peut être modestement l'an I de l'étalement des vacances.

Un petit coup de pouce doit être donné ; il faut vaincre des habitudes, des traditions et ce n'est pas simple. Il ne s'agit pas de brusquer les gens. Rien ne peut se faire par décret ; tout doit être obtenu, dans l'entreprise, par la discussion, la concertation, les conventions. J'y tiens beaucoup : la volonté politique qui est celle du ministre doit être celle de tous les élus.

Je terminerai mon intervention en parlant du tourisme. M. le secrétaire d'Etat, François Abadie, a répondu avec beaucoup de précision et d'humour aux questions qui lui étaient posées.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais d'abord vous rendre hommage. Nous nous connaissons bien, nous travaillons ensemble et nous sommes suffisamment amis pour ne pas avoir besoin de nous congratuler mutuellement !

Heureusement que nous avons l'un et l'autre le « cuir dur », car, depuis un an, ici ou là — à gauche comme à droite d'ailleurs — certains s'acharnent à essayer de nous opposer. Prenant ici une déclaration de François Abadie, là une déclaration d'André Henry, ils essaient de dire que cela ne marche pas entre nous. Eh bien, cela marche très bien !

Je voudrais souligner combien le travail du secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme, est difficile et complexe. Il est vrai que les mesures prises n'ont pas toujours facilité votre tâche, monsieur le secrétaire d'Etat, mais il est vrai aussi que, depuis dix-huit mois, nous avons sans cesse coordonné nos efforts et cherché la cohérence de l'action.

Ensemble, nous avons défini en détail, au Vieux-Boucau, en juillet dernier, les lignes de force d'une politique du tourisme. Je tiens à dire ici très fermement que ceux qui tentent de nous opposer l'un à l'autre en seront pour leurs frais !

Je voudrais, si vous le permettez, aller un peu loin. MM. Malasagne, Mouly et Francou, notamment, ont mis principalement l'accent sur le tourisme. En 1982, le chiffre d'affaires sera sans doute de 250 milliards de francs ; nous le vérifierons dans deux mois environ. Mais nous allons faire mieux ! Nous le voulons et nous le pouvons !

Je ne dirai rien — je n'ai aucun souci de polémique — sur la manière dont cela se passait autrefois. Un plan de promotion touristique renforcée est actuellement à l'étude, sur proposition du ministre du temps libre et du secrétariat d'Etat chargé du tourisme. Il portera, non seulement sur la saison d'hiver 1982-1983, mais aussi sur la saison d'été 1983, c'est-à-dire sur l'année entière.

Nous pensons, en effet, qu'un effort supplémentaire doit être accompli en matière de promotion touristique. Il faut que notre pays prenne conscience du fait que le tourisme est une industrie moderne et qu'il doit être traité comme tel. Je remercie les sénateurs qui ont mis l'accent sur cette question.

Dans les régions et les départements de France, d'énormes efforts sont consentis ; il en est de même à l'échelon des ministères. Il faudra continuer si nous voulons que notre budget de promotion soit, dans les prochaines années, à la hauteur des budgets de promotion des autres grands pays touristiques. J'étais hier en Italie et je me suis renseigné sur ce point : nous avons des efforts à faire — nous partons de trop bas — mais nous sommes décidés à aller dans cette voie.

Ce plan dont je vous parlais tout à l'heure — il va s'ajouter au travail habituel de la direction du tourisme, travail remarquable que je veux souligner — s'inscrit dans les mesures et dans l'action générale envisagées par le Gouvernement, en particulier par M. Jobert, pour le développement de nos exportations.

Le tourisme, c'est par nature et par essence, de l'exportation ; encore faut-il que l'on en prenne conscience ! Il faudra plus d'une déclaration comme celle-là pour convaincre tous ceux qui doivent l'être. Mais la promotion devrait, à n'en pas douter,

devenir une priorité dans les années qui viennent et ce, dès 1983. Devront s'y associer les professionnels du tourisme. C'est à cette tâche que nous allons nous consacrer et je voudrais, pour ma part, que, dans le budget de l'année prochaine, la France, dans ce domaine, soit vraiment à la hauteur de ses aspirations et de ses potentialités.

Oui, le tourisme doit être une industrie moderne, une industrie qui intègre le tourisme professionnel, le tourisme commercial et le tourisme associatif de manière complémentaire.

Monsieur Mouly, vous avez parlé des « deux mamelles » du tourisme. Je suis d'accord avec vous et je vous l'ai dit en particulier.

Le tourisme associatif doit entrer en jeu de manière complémentaire car c'est une fausse opposition que nous créons trop souvent. Il est nécessaire que le tourisme associatif se développe avec l'économie sociale. Il peut être un moteur formidable. Par exemple, dans la région Nord-Pas-de-Calais qu'est-ce qui attire essentiellement l'économie du tourisme, si ce n'est le tourisme associatif ?

On a raison de dénoncer l'aspect paracommercial mais c'est là un des éléments secondaires. Il ne faut pas exagérer. Il existe, certes, mais nous ne le soutiendrons pas. De grâce, il ne faut pas en faire un alibi permanent. J'entends les commentaires un peu plus nuancés selon lesquels le Gouvernement semble avoir compris.

Oui, le Gouvernement a compris que le tourisme à vocation sociale mérite des égards, mais le tourisme professionnel aussi, et de la même manière, puisque nous avons là une source de devises — c'est la deuxième industrie qui rapporte des devises à notre pays — et nous voudrions, l'année prochaine, grâce à ce plan dont je vous ai parlé, augmenter cette rentrée de devises. Tout le monde y a intérêt, nous les premiers.

Le tourisme est donc une activité économique essentielle, considérée comme telle par M. Abadie et par moi-même, et c'est bien l'aspect économique qui constitue la première priorité de la politique que nous conduisons, mais une priorité liée à l'animation et aux équipements d'accueil pour les loisirs des vacanciers, les équipements sportifs par exemple.

C'est peut-être cela la synthèse entre la dimension économique, la dimension loisirs, la dimension sport et la dimension accueil pour les vacances qui a conduit le Président de la République à créer un ministère du temps libre et un secrétariat d'Etat qui lui est rattaché.

Cela ne signifie pas que ce dernier n'a pas d'autonomie. Les deux constituent un ensemble. Il ne peut pas y avoir que l'aspect touristique associatif ou l'aspect économique. Les deux doivent être liés intimement et, dans toutes les régions de France, tout le monde s'en rend compte.

On a évoqué également la question des moyens et je remercie ceux qui l'ont fait, en particulier MM. Bœuf et Mouly. Il faut que nous rassemblions des moyens. J'y suis très sensible.

Nous avons obtenu de M. le Premier ministre que, dès 1983, les dépenses de tourisme, qui dépendent de deux fonds, le F. A. T. et le F. I. D. A. R., ainsi que de douze ministères, on a même parlé de treize récemment, soient coordonnées sous l'égide de M. Abadie qui est le ministre chargé du tourisme ; cela va de soi, ou cela devrait aller de soi.

Le comité interministériel a une grande importance de ce point de vue puisque c'est en son sein qu'on va définir, je l'espère, cette coordination.

Mais j'ai demandé au Premier ministre que le projet de budget pour 1984 — les services des finances sont d'accord, ce sont même eux qui nous ont proposé cette solution — comporte une ligne unique du tourisme, à laquelle s'ajoutera ce qui ira à la D. G. E. Cela signifie planification nationale et régionale. Ne saupoudrons pas trop sur la D. G. E., ce serait inefficace. Il y a tout un équilibre à trouver.

Donc, le budget de 1984 devrait être marqué par une ligne unique, c'est notre volonté, notre recherche, car c'est une nécessité si l'on veut donner un caractère fort à la politique du tourisme.

Monsieur Mouly, vous avez souhaité qu'on relance la campagne « découverte de la France » mais avec de meilleures consultations. J'allais dire : n'en rajoutez pas ! Vous ne l'avez d'ailleurs pas fait, vous avez été très sobre dans votre intervention. On a commencé à le faire l'année dernière, on est allé à tâtons. La fédération nationale des comités départementaux du tourisme nous avait cherché querelle. Son président était vosgien comme moi, nous nous connaissions bien et tout s'est arrangé.

Vous avez voté un projet de loi qui crée les comités régionaux du tourisme. J'espère que l'Assemblée nationale vous suivra. Lorsque ce texte sera voté, nous aurons des C. R. T. émanation des régions et des C. D. T. émanation des départements. Il nous faudra établir avec ces organismes des conventions nouvelles. Il est trop tôt pour en parler mais c'est vers cela que nous devons aller pour savoir qui fait quoi.

Nous avons maintenant un outil d'information. Les régions doivent prendre leurs responsabilités. Il faut que l'échelon national les aide, coordonne, harmonise. C'est aussi cela la décentralisation.

Monsieur Mouly, en 1983, nous allons renouveler la campagne « découverte de la France » dès que nous aurons terminé la campagne « organisation annuelle du temps de congé », c'est-à-dire le maintien en activité de l'entreprise. Vous verrez d'ailleurs que, le 8 février, le dernier message publicitaire se terminera par un petit coup de clairon du furet du temps libre.

Nous aborderons ensuite la nouvelle campagne « découverte de la France », au printemps prochain, avec l'aide des régions en coordination avec les C. R. T., les C. D. T., les offices du tourisme, les syndicats d'initiatives, bref avec tous ceux qui voudront bien nous aider pour que, comme en 1982, toutes les régions de France bénéficient du développement touristique.

M. Bœuf a dit qu'on n'avait pas bien mesuré l'effet de la campagne de cette année. Il est vrai que le soleil m'a donné un « bon coup de main ». Entre 15 et 20 p. 100 des vacanciers habitués du bord de mer seraient allés vers l'intérieur du pays. Il faut encourager ce phénomène pour « désentasser » les plages et pour répondre aux efforts réalisés dans presque toutes les régions de France qui équipent des plans d'eau, qui implantent des structures de loisir social, de camps de repos, de tourisme rural. Pour assurer leur succès, il faut que les gens y viennent et n'aient pas envie de se rendre toujours vers les mêmes lieux au bord de la mer.

Il se pose aussi le problème de l'étalement. Nous allons poursuivre l'orientation dans ce sens.

Au total, je peux dire, au nom de M. Abadie comme en mon nom propre, que le tourisme est bien une chance pour la France et sans doute une bonne réponse au problème de l'emploi.

Je souhaite, après Mme Avice, que les appels à la sagesse des sénateurs soient entendus et que, malgré les difficultés et les impatiences légitimes, le budget du ministère du temps libre soit adopté dans son intégralité. *(Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et des radicaux de gauche.)*

**M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial.** Je formulerai quelques observations à la suite des réponses apportées par le Gouvernement.

Tout d'abord, madame le ministre, je prends acte de l'engagement que vous avez pris de rendre un peu plus clair le chapitre 34-12.

Je souhaite que, lors de l'examen du prochain budget, grâce à cette clarté, nous puissions formuler des appréciations moins erronées que celles que j'ai présentées ce matin.

Je prends acte également, au nom de la commission des finances, des derniers abondements obtenus par le ministre au chapitre 66-20 — subventions aux collectivités locales — d'un montant de 90 millions de francs. Je souhaite que, dans sa sagesse, le Sénat prenne en compte cette amélioration comme il devrait prendre en compte les abondements des titres III, IV et VI qui, je l'ai indiqué dans mon propos de ce matin, représentent 23 millions de francs de crédits de paiement et 26 millions de francs d'autorisations de programme supplémentaires par rapport à la présentation initiale du budget.

Enfin, je prends acte, au nom de la commission des finances, de l'abondement des crédits pour le fonds national de développement du sport d'un montant de 70 millions de francs et je souhaite, là encore, que le Sénat, dans sa sagesse, prenne en compte cet aménagement heureux.

Je devais à l'objectivité de verser ces constatations au débat. *(Applaudissements.)*

**Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme Luc, rapporteur pour avis.

**Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, j'ai écouté avec satisfaction les bonnes nouvelles que vous nous avez annoncées et je suis sûre que les associations s'en réjouiront comme moi.

Le problème de l'importance et de la diversité du mouvement associatif n'échappe à personne et surtout pas à vous. Ce mouvement a un passé très riche, mais un avenir plus beau encore lui est promis, parce que l'objectif du Gouvernement de la gauche est de tout faire pour le développement de l'individu depuis la crèche jusqu'à la retraite. Encore faut-il préparer les enfants, les jeunes, puis les adultes à vivre cette vie.

Avec la diminution du temps de travail, avec une retraite qui arrivera plus tôt, il faut préparer les gens à être des responsables d'organisations, à participer à la vie associative, c'est une activité très enrichissante pour la majorité des Français.

L'accès aux médias amène à poser le problème des radios locales. Dans mon rapport écrit, j'ai expliqué que des mesures avaient été prises pour aider à créer ces radios locales.

Mais on ne peut pas opposer — vous ne l'avez d'ailleurs pas fait — le rôle de ces radios locales et le rôle de la télévision nationale. C'est si vrai qu'un groupe de travail, chargé de proposer les actions prioritaires à mener en direction de la télévision a été créé. Je le rappelle également dans mon rapport écrit.

J'ai donc voulu souligner que la radio nationale et la télévision ont un rôle particulier et important à jouer dans ce domaine. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le ministère du temps libre et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 15 223 625 francs. »

**M. Jacques Habert.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Je saisis l'occasion de l'examen du titre III, non pas pour commenter les crédits qui y figurent, mais pour poser une question à Mme le ministre délégué chargé de la jeunesse et des sports. C'est une question qui m'a été transmise par M. Paul Séramy, sénateur de Seine-et-Marne, maire de Fontainebleau et président du groupe d'études des problèmes du cheval, qui, malheureusement, ne peut pas être des nôtres ce soir. La question de M. Séramy est la suivante : « Pourriez-vous nous dire, madame le ministre, s'il est exact que, pour financer une majoration du budget pour 1983 de la jeunesse et des sports, il aurait notamment été décidé de prélever une avance de 30 millions de francs sur la part du P. M. U. destinée aux services des haras ? »

**M. Edwige Avice, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué.

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** Monsieur le sénateur, je vous avais partiellement répondu tout à l'heure et je puis encore vous préciser que divers aménagements sont intervenus en 1983 concernant la répartition de la part de l'Etat sur le produit du P. M. U.

Le compte spécial de l'environnement, alimenté par le P. M. U., a été modifié ; cette répartition nouvelle a ainsi permis d'abonder le budget du fonds national de développement du sport de 30 millions de francs. Je vous accorde cependant qu'il s'agit d'une question un peu complexe.

**M. Jean Francou.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** Je tiens à répondre aux reproches que m'a adressés, en début de séance, M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Il a craint que mon absence ne signifiât de ma part un manque de courtoisie, justement condamnable. Si j'ai été retenu quelques instants dans les couloirs au moment où s'ouvrait cette séance et alors que M. Abadie répondait aux questions que je lui avais posées, je tiens à le rassurer : j'ai vite rejoint l'hémicycle et j'ai pris le plus grand intérêt aux explications du Gouvernement.

**M. Yves Durand.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Yves Durand.

**M. Yves Durand.** Monsieur le président, je me permets, à titre personnel, de constater que nos commissions ont adopté des positions extrêmement nuancées. La commission des finances, favorable à l'adoption de la section tourisme, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le temps libre ; la commission des affaires économiques suit le même raisonnement pour la section tourisme et la commission des affaires culturelles, si elle est favorable aux crédits de la jeunesse, est défavorable à ceux des sports. Voilà des positions qui traduisent une certaine diversité et qui sont le signe de la pluralité des situations.

De la tribune, j'ai lancé un appel discret au Gouvernement ; cet appel n'a pas eu d'écho.

En outre, les crédits du ministère du temps libre sont imbriqués. Le Gouvernement et nombre de nos collègues l'on souligné. Mais les crédits affectés au tourisme, à la jeunesse et aux sports sont mis aux voix par titre, ce qui ne permet pas de retrouver les nuances dont les rapporteurs eux-mêmes se sont efforcés de témoigner.

Cet amalgame ne permet pas de s'exprimer avec tout le discernement qui conviendrait. L'avis que je pourrais donc émettre, personnellement, et auquel se rallient plusieurs de mes collègues non inscrits, sera davantage un avis technique que politique.

Nous tenons à marquer l'intérêt que nous portons à certaines orientations, à certains efforts et à certaines réalisations. Aussi voterons-nous, de façon positive, sur certains titres.

En revanche, il existe dans d'autres domaines certaines dispositions et certaines insuffisances, soulignées par nos rapporteurs et par plusieurs orateurs, que nous ne pouvons approuver. Aussi, sur les titres concernés, ne pourrions-nous qu'exprimer notre désapprobation.

Voilà pourquoi certains d'entre nous émettront des votes diversifiés, et peut-être apparemment contradictoires, au cours des scrutins publics qui vont avoir lieu.

**M. Paul Malassagne.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Malassagne pour explication de vote.

**M. Paul Malassagne.** Monsieur le président, madame, monsieur les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce n'est plus maintenant en tant que rapporteur que j'interviens mais au nom du groupe R. P. R. et apparentés confondus.

Vous n'avez pas manqué de remarquer que nous étions très peu nombreux ce soir. Le fait que nous siégeons un samedi y est sûrement pour quelque chose. Il est regrettable, une fois de plus, que le Sénat ait à examiner le budget du temps libre, et particulièrement le budget du tourisme, un jour où nombre de sénateurs se trouvent, non pas en temps libre, mais obligés d'être présents dans leur département. Je le déplore encore une fois d'autant plus que dans quelques minutes, comme l'année dernière, nous allons nous trouver un dimanche, encore, dans cette hémicycle.

J'en viens à mon explication de vote. Voilà très exactement un an, lors de l'examen du projet du budget du temps libre, notre groupe avait pensé qu'il était nécessaire, monsieur le ministre, de vous accorder un sursis qui vous permette d'accomplir un parcours complet. Nous avions donc voté votre budget. Nous estimions alors que vous n'étiez pas entièrement responsable des insuffisances que présentaient les différents crédits composant ce qu'il est convenu d'appeler désormais le budget du temps libre.

En effet, vous n'étiez en place que depuis six mois et vous ne pouviez être jugé sur des situations et des bilans qui étaient, pour une part infime seulement, votre œuvre. Mais, le 29 novembre 1982, il n'en est plus de même et c'est votre budget que nous sommes appelés à sanctionner.

Hélas ! nous découvrons beaucoup de lacunes et d'insuffisances. Les résultats obtenus, quoique en légère progression, notamment en ce qui concerne la jeunesse et les sports et le tourisme, ne sont pas ce qu'ils auraient pu et dû être. Je fais miennes les critiques que vient d'exposer M. Yves Durand quant à la présentation de votre budget.

Nous sommes donc déçus même si vous avez eu le courage, monsieur le ministre — et je tiens à le souligner — de vous attaquer à ce grave problème de l'étalement des vacances. Souvenez-vous des conseils que l'on a pu vous donner ici même et souvenez-vous que vous avez une chance de plus que vos prédécesseurs de réussir. Vous savez à quoi je fais allusion.

Nous vous souhaitons de réussir ; pour notre part, nous vous y aiderons. Le problème est d'abord économique même si le facteur scolaire compte pour beaucoup en ce domaine. En effet, son influence est indéniable ; les enseignants doivent donner l'exemple et étaler leur congé, vous le savez bien.

En première lecture, devant l'Assemblée nationale, vous avez, monsieur le ministre, abondé par des amendements d'origine gouvernementale un certain nombre de chapitres de ce budget. Nous nous en félicitons mais sans doute ne désirez-vous pas le faire au Sénat où la majorité vous est certainement moins dévouée, ou, du moins, la supposez-vous ainsi.

L'an dernier, vous aviez modifié le projet initial, celui que l'on appelle le « bleu ministériel ». C'était de meilleure pratique parlementaire ; je regrette que vous n'ayez pas agi ainsi cette année.

C'est un geste politique et nous sommes contraints, nous aussi, de répondre par un geste politique. En conséquence, nous ne voterons pas votre budget tout en vous donnant rendez-vous à l'année prochaine en espérant, peut-être, que vous vous montrerez plus coopérant avec notre assemblée.

**M. Louis Boyer.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Boyer.

**M. Louis Boyer.** Monsieur le président, avant de voter le budget du temps libre, je m'adresserai plus particulièrement à Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports ; sa déclaration nous rassure en partie, notamment en ce qui concerne le chapitre 66-50.

Je regrette cependant, madame le ministre, que votre budget se fasse à coup de pochettes surprises, surtout quand celles-ci sont exclusivement réservées à l'Assemblée nationale. Le Sénat aimerait également en profiter. Si certains de nos collègues, absents ce soir, avaient pu connaître vos dernières propositions, peut-être auraient-ils adopté une attitude différente de celle qui sera la leur ce soir.

Personnellement, je souhaite que nos prochains débats se déroulent dans d'autres conditions et nous permettent de trouver un accord sur ce qui nous intéresse particulièrement : la santé et la promotion du sport français au sein d'un grand ministère indépendant. C'est mon souhait.

**M. Stéphane Bonduel.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Bonduel.

**M. Stéphane Bonduel.** Mes chers collègues, en cet instant, je m'exprime en tant que membre de la formation des sénateurs radicaux de gauche et en leur nom. C'est objectivement que nous voulons prendre en compte ce projet de dotations budgétaires du ministère du temps libre.

Monsieur le ministre du temps libre, oui, ce projet de budget est par certains aspects un peu décevant ; la progression générale des crédits, dans leur présentation initiale, est inférieure à la moyenne des budgets civils.

Mais comment ne pas prendre en compte les heureuses initiatives prises par le Gouvernement par ses amendements qui apportent des abondements de crédits de 23 millions de francs en crédits de paiement et de 26 millions de francs en autorisations de programme ?

Quand, de surcroît, madame le ministre délégué, vous nous annoncez une dotation complémentaire de 90 millions de francs au chapitre 66-50, « subvention aux collectivités locales pour les équipements », on est bien obligé de reconnaître, si l'on est de bonne foi, que la proposition initiale est sérieusement améliorée.

Dans le cadre des difficultés financières actuelles et de la volonté affirmée par le Gouvernement, à travers ce projet de loi de finances, de réorienter les efforts vers le renforcement économique et, partant de là, de réaliser un programme d'économies budgétaires que nous rencontrons à travers ce budget du temps libre, il nous semble que la simple honnêteté consiste à prendre en compte cette orientation, et cela d'autant plus, mes chers collègues, que depuis plusieurs mois nombreux étaient ceux, dans cette assemblée, quelles que fussent leurs tendances politiques, qui invitaient le Gouvernement à agir ainsi.

Nous prenons acte, par ailleurs, du fait que les crédits extra-budgétaires du fonds national de développement du sport vont connaître un abondement de 70 millions de francs ; le fonctionnement de ce fonds, qui s'est considérablement amélioré au fil des ans, laisse augurer que ces crédits seront utilisés dans les meilleures conditions.

Enfin, s'agissant du tourisme, monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget, relativement modeste, dont la clarification a été appréciée par la commission des finances, voit ses crédits abondés par une part des « rallonges » gouvernementales.

Cela rencontre d'autant plus notre assentiment que vous nous avez dit le souci que le Gouvernement attachait à la cause touristique. Nous sommes persuadés, de ce point de vue, que la concertation que vous nous annoncez entre tous ceux qui œuvrent pour le tourisme et son développement en France est particulièrement la bienvenue.

Dans cette rigueur obligée qui est maintenant devenue, à notre sens, tout à fait supportable, les radicaux de gauche ajouteront, bien sûr, leur vote positif à ceux des autres groupes de la majorité nationale.

**M. Philippe Madrelle.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Madrelle.

**M. Philippe Madrelle.** Au moment où la Haute Assemblée doit exprimer un vote, je voudrais dire que je participe depuis maintenant quatorze ans — hier à l'Assemblée nationale, aujourd'hui au Sénat — à la discussion du budget de la jeunesse et des sports et que j'en ai vu de très mauvais.

L'opposition, ce soir, cherche un alibi. En réalité, elle émettra tout à l'heure un vote politique.

La position du groupe socialiste est claire. Mme le ministre vient de nous dire que les crédits de certains chapitres allaient être abondés. Le projet de loi initial et les rapports de nos commissions ne traduisent donc plus la réalité. Ne restons pas figés. C'est en fonction des efforts qui sont accomplis par le Gouvernement que nous devons nous décider. Pour notre part, nous voterons ce budget sans réserve et sans chercher aucun alibi. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** Je veux répondre à M. Boyer que si les crédits ont été abondés, c'est dans le plus profond respect de la volonté des parlementaires, députés ou sénateurs.

Lorsque la commission des finances de l'Assemblée nationale a examiné le budget de la jeunesse et des sports, elle a relevé un certain nombre d'insuffisances et a fait valoir, lors du débat, qu'il serait opportun d'augmenter les crédits d'un certain nombre de chapitres. Ce vœu a été entendu par le ministre du budget, qui a déposé un amendement en conséquence. La veille du débat à l'Assemblée nationale, j'étais venue devant la commission des affaires culturelles du Sénat et j'avais expliqué le processus suivi.

**M. Guy Schmaus.** C'est exact !

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** Si vous avez bonne mémoire, souvenez-vous que les sénateurs présents en commission m'ont répondu : « Madame le ministre, les crédits du chapitre 66-50 ne sont pas suffisants. » Je suis repartie négocier ce chapitre et, pour des raisons de calendrier, ce n'est que cette semaine que des décisions concernant certains équipements ont été prises à un niveau interministériel. Les 70 millions de francs supplémentaires du chapitre 66-50 résultent donc également de l'action des sénateurs. Je récuse donc, monsieur Boyer, votre présentation des faits, elle n'est pas exacte.

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Monsieur le président, je dirai à M. Malassagne que nous n'avons pas pu, ni

lui ni moi, nous empêcher d'évoquer l'école ; je répéterai une fois encore que les problèmes de calendrier relèvent de M. Savary.

Vous avez dit qu'il faudrait que les enseignants commencent par étaler leurs vacances. Je voudrais que cesse ce genre de réflexion. Les vacances des enseignants, ce sont celles des enfants ; on ne peut étaler les unes sans étaler les autres.

Je voudrais que l'on comprenne bien qu'il n'est question pour quiconque, à commencer par moi, de sacrifier l'intérêt des enfants aux commodités des adultes qui veulent partir en vacances. C'est là un véritable débat de fond, qu'il faudrait mener en toute sérénité. C'est pourquoi je renouvelle à M. le président la proposition que j'ai présentée tout à l'heure de consacrer une ou deux heures à l'examen en détail de ce problème. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 57 :

Nombre des votants .....	297
Nombre des suffrages exprimés .....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés .	146
Pour l'adoption .....	113
Contre .....	117

Le Sénat n'a pas adopté.

Nous en arrivons aux crédits figurant au titre IV :

« Titre IV, plus 45 747 457 francs. »

Je vais mettre aux voix ces crédits.

**M. Jean Chérioux.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Chérioux, pour explication de vote.

**M. Jean Chérioux.** Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe R.P.R. votera contre ce titre IV.

Il s'agit là — comme l'évoquait d'ailleurs tout à l'heure un de nos collègues de la gauche — d'un vote politique car le groupe R.P.R. veut marquer son opposition à la politique que le Gouvernement entend mener en ce qui concerne les associations. Il ne fait d'ailleurs en cela que reprendre les inquiétudes et les réserves qui ont été émises par les associations elles-mêmes.

Oh ! je sais bien, on pourrait s'étonner de cette attitude, et M. le ministre a même un geste d'étonnement ! Comment, en effet, refuser les moyens donnés aux associations ? Comment refuser un statut de l'élu social ? Comment refuser une reconnaissance d'utilité sociale ? Et pourtant, malgré tout cela, les associations sont plus que réticentes, et si elles sont plus que réticentes, c'est parce qu'elles tiennent avant tout à leur liberté ! Elles sentent très bien, en effet, qu'on retrouve là cette vieille philosophie marxiste... (*Rires sur les travées communistes et socialistes.*)

**Mme Hélène Luc.** C'est démodé !

**M. Jean Chérioux.** ...oui, madame Luc, cette vieille philosophie marxiste qui consiste à opposer les libertés réelles et les libertés formelles.

Sans doute direz-vous que la loi de 1901 n'a donné que des libertés formelles aux mouvements associatifs et qu'on entend aujourd'hui leur donner des libertés réelles. Mais qu'est devenue la liberté dans les pays où l'on a voulu, effectivement, donner des libertés réelles à la place des libertés formelles ?

(*Mouvements divers sur les travées communistes et socialistes.*) Eh bien, le mouvement associatif ne veut pas se laisser embriager !

Tout à l'heure, j'ai entendu des mots qui m'ont un peu inquiété, des mots tels que « regroupement », « programmation ». Qu'entend-on faire des associations ? Ne veut-on pas en privilégier certaines ? Ne veut-on pas — comme cela figure d'ailleurs dans votre publication, monsieur le ministre — définir les rapports entre les collectivités publiques et les associations, entre les associations et les pouvoirs publics ? (*Protestations sur les mêmes travées.*) De là à faire de certaines associations des associations à caractère privilégié, il n'y a pas loin.

Et là encore, il ne s'agit pas simplement de la réaction d'un groupe politique, car c'est tout le mouvement associatif qui est ému. J'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup de dirigeants de ces associations et ils m'ont demandé, justement, de prendre la parole au sein de notre assemblée pour exprimer leurs craintes et dire combien ils sentaient les dangers que recèle ce texte que vous êtes en train de préparer.

Dans de telles conditions, monsieur le président, mes chers collègues, vous comprendrez que le groupe sénatorial R.P.R. ne puisse que voter contre le titre IV de ce budget.

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Monsieur le sénateur, il ne me paraissait pas utile de s'enflammer, à pareille heure, pour dire ce que vous avez dit ! Mais enfin, c'est votre droit.

**M. Jean Chérioux.** A chacun son tempérament, monsieur le ministre.

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Absolument !

Si j'ai bien compris, vous reprochez l'utilisation des mots « regroupement » et « programmation ».

**M. Bernard Parmentier.** Pourquoi pas « rassemblement » ?

**M. André Henry, ministre du temps libre.** Rassemblement, regroupement, programmation... c'est comme le mot participation : j'ai vérifié, ils sont tous dans le dictionnaire. Mais, bien entendu, vous leur appliquez la définition que vous voulez.

Vous me reprochez également de vouloir définir les relations entre les pouvoirs publics et les associations. Voyons ! Depuis maintenant dix-huit mois que je sillonne la France et que je tiens pratiquement chaque semaine deux ou trois réunions avec les associations, j'en ai vu des centaines, voire des milliers : elles sont toutes porteuses de ce projet de loi ; elles l'attendent ; elles le demandent. Alors, n'insistons pas, je crois qu'il y a un léger désaccord entre nous !

Mais vous avez posé une question : comment refuser les progrès, comment refuser les avantages ? C'est tout simple : il suffit d'être au R.P.R. !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 58 :

Nombre des votants .....	298
Nombre des suffrages exprimés .....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés .	145
Pour l'adoption .....	108
Contre .....	181

Le Sénat n'a pas adopté.

ETAT C

**M. le président.** — « Titre V : Autorisations de programme, 142 840 000 francs.

« Crédits de paiement, 71 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre V.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 59 :

Nombre des votants.....	298
Nombre des suffrages exprimés.....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés.	146
Pour l'adoption .....	112
Contre .....	178

Le Sénat n'a pas adopté.

Nous en arrivons aux crédits figurant au titre VI :

« Titre VI : Autorisations de programme, 486 170 000 francs. »

« Crédits de paiement, 172 710 000 francs. »

**M. Jean Francou.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** Je ne reviendrai pas sur les raisons que j'ai exposées tout à l'heure au nom de mon groupe et qui nous ont conduits à émettre ce soir un vote négatif sur ce titre.

Je ne chercherai pas d'alibi, mais je voudrais rappeler que, tout en appréciant les améliorations très sensibles que Mme le ministre délégué, chargé de la jeunesse et des sports, a obtenues sur les fonds d'équipement, sur les fonds extrabudgétaires, en les incluant dans son budget, si nous comparons son budget, en francs constants, au dernier budget présenté par le dernier Gouvernement avant l'élection de M. François Mitterrand, c'est-à-dire le budget de 1980, la part de l'Etat dans le budget est de 10 p. 100 inférieure à ce qu'elle était en francs constants.

Cela me paraît justifier de notre part un vote négatif.

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** Monsieur Francou, je voudrais attirer une nouvelle fois votre attention sur la difficulté de comparer deux structures budgétaires qui ne sont pas semblables.

On a parlé de débudgétisation ou de régression en francs constants ; je voudrais dire qu'il n'en est pas ainsi. Il faut prendre en considération d'autres éléments. Je veux, une fois de plus, attirer votre attention sur le fait que des ripages de crédits sur les budgets du loisir social et de l'éducation populaire et des ripages de crédits, non moins importants, en direction de l'éducation nationale, sont intervenus.

Il y a eu, en particulier pour la dotation globale d'équipement, un effort considérable accompli par mon ministère. Il n'est pas le seul. Tous les ministères qui construisent des équipements sont concernés.

Au total, nous obtenons un budget notablement en progression. Or, en matière d'équipement, les chiffres des budgets antérieurs à 1981 stagnaient et ils étaient même en régression.

C'est la raison pour laquelle, actuellement, j'ai en attente un milliard de francs de demandes d'équipement.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre VI.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'U. C. D. P.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 60 :

Nombre des votants.....	297
Nombre des suffrages exprimés.....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés.	146
Pour l'adoption.....	108
Contre .....	182

Le Sénat n'a pas adopté.

**Article additionnel après l'article 66.**

**M. le président.** Par amendement n° 134, M. Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 66, un article additionnel ainsi conçu :

« Le Fonds national pour le développement du sport institué par l'article 56 de la loi de finances pour 1979 consacre une partie de ses ressources aux études tendant à permettre l'organisation des jeux Olympiques à Paris en 1992. »

La parole est à M. Schmaus.

**M. Guy Schmaus.** Je voudrais d'abord demander à Mme le ministre de la jeunesse et des sports si elle peut me répondre à une question que je lui ai posée dans mon intervention précédente, question qui concernait l'accord intervenu entre le ministre de la solidarité nationale, la fédération de tennis et les clubs de tennis. Je voudrais savoir simplement si elle pense que cet accord positif, qui est intervenu entre les clubs de tennis et la sécurité sociale concernant l'U. R. S. S. A. F., va être élargi à d'autres clubs, ce qui serait évidemment extrêmement positif.

J'en viens à mon amendement. Vous m'avez indiqué, madame le ministre, tout à l'heure, que nous anticipions un peu en demandant des crédits d'étude dès 1983. Mais je veux insister sur le fait que notre amendement a une justification qui dépasse son aspect financier. Il est essentiellement indicatif. Il est, au plus large sens du terme, un amendement politique d'orientation.

En effet, il traduit concrètement l'espoir formulé dans mon intervention, à savoir que le Sénat se prononce unanimement en faveur de la tenue des jeux Olympiques en 1992 à Paris.

Ce sera alors le centième anniversaire de la conférence faite par Pierre de Coubertin à la Sorbonne. Une telle prise de position répond au vœu exprimé par le mouvement sportif, par la voix du président du C. N. O. S. F. hier encore.

De surcroît, les jeux Olympiques chez nous donneraient un élan sans précédent au sport en France, et le Président de la République, le Gouvernement y sont favorables, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure.

Ainsi, l'appui que le Sénat donnerait à cette initiative, exprimant la volonté d'amitié et de paix entre les jeunes sportifs du monde entier, serait d'une grande portée. C'est pourquoi je souhaite vivement que mon amendement recueille les suffrages de tous les sénateurs.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial.** La commission des finances est sensible à l'idée d'examiner la possibilité d'organiser les jeux Olympiques en France, en 1992. Elle souhaite toutefois, sur cet amendement, avoir l'avis du Gouvernement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Edwige Avice, ministre délégué.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais donner un avis

détaillé sur cet amendement non pas du tout pour refuser les idées qui y sont exprimées, mais pour répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

J'attire l'attention du Sénat sur la méticulosité dont il faut faire preuve pour examiner le dossier de préparation des jeux Olympiques de 1992. C'est vrai qu'une ville capitale a plus de chances d'être choisie. Mais nous sommes en pleine époque de décentralisation et d'aménagement du territoire. Il faut donc peser toutes les conséquences d'une forte concentration des équipements, d'autant plus que si nous avons d'ores et déjà fait l'inventaire, pour la région parisienne et pour d'autres régions de France, des équipements qui y existent, il faudra nécessairement construire de nombreux autres équipements.

Il faut concevoir tout cela en coordination avec des ministères aussi divers que ceux des transports, des P.T.T., de l'industrie, du logement, du Plan, qui peuvent maîtriser avec nous beaucoup mieux toutes les conséquences d'une organisation des Jeux olympiques. Je me tourne aussi tout particulièrement vers M. Abadie, les retombées touristiques devant être étroitement mesurées.

En ce qui concerne les zones d'accueil, il y a des options à prendre. Allons-nous organiser les jeux d'hiver et les jeux d'été ou seulement les jeux d'été ? Ce sont des hypothèses qu'il faut étudier.

Bien sûr, je le répète, une ville capitale a toujours plus de chances. Nous étudions les diverses hypothèses au niveau interministériel.

Par ailleurs, j'attire l'attention du Sénat sur la nécessité, lorsque les hypothèses auront été cernées, de mener une concertation avec les villes intéressées de manière qu'elles soient associées à l'ensemble des réalisations.

Je ne puis donc pas retenir l'amendement tel qu'il se présente ; il anticipe un peu trop sur une décision qui peut être prise et sur les discussions nécessaires entre le mouvement sportif et Paris.

En ce qui concerne les crédits d'étude, je n'ai pas voulu précédemment dire que vous anticipiez. J'ai été extrêmement sensible à un amendement quasiment identique qui a été présenté à l'Assemblée nationale. Sur ce point, la réponse est claire : nous avons prévu au budget, à la suite des propositions qui ont été émises, un crédit à ce titre. Nous avons l'intention, pour 1984, de prévoir une ligne de crédits particulière pour les jeux Olympiques.

Ni le Sénat ni moi-même ne pouvons décider arbitrairement de l'utilisation du fonds national de développement du sport. Ce fonds est utilisé en étroite concertation avec le mouvement sportif. Je vais proposer, à une prochaine réunion de la commission du sport de haut niveau du fonds national de développement du sport, l'hypothèse que vous émettez et nous en discuterons.

En dernier lieu, je souhaiterais — je l'ai d'ailleurs dit à plusieurs reprises — que mon ministère ne soit pas le seul à financer les crédits d'étude. Il est tout à fait normal, dans la mesure où l'hypothèse est examinée au niveau interministériel, que d'autres ministères nous aident à mener cette étude.

Voilà la réponse concrète que je souhaitais faire à M. Schmaus. Je préférerais, bien sûr, qu'il retire son amendement. Je voudrais qu'il fasse crédit au Gouvernement par rapport à la demande qu'il a formulée et à la manière dont il cherchera à traduire cette demande, en répétant que, pour ce qui concerne le choix d'une ville, il est encore un peu trop tôt.

Je répondrai maintenant à la question que vous m'avez posée au début de votre propos. Nous avons envoyé au ministère de la solidarité un courrier pour lui demander d'étendre à l'ensemble des fédérations ce qui a été accepté pour le tennis.

Pour le sport en entreprise, il est absolument évident que la politique des petits équipements et des équipements de voisinage lui profitera.

**M. le président.** Monsieur Schmaus, votre amendement est-il maintenu ?

**M. Guy Schmaus.** Je remercie Mme le ministre des explications complémentaires qu'elle m'a données et dont je lui donne acte. Mais pour les raisons que j'ai précédemment indiquées et parce que je souhaite que le Sénat se prononce sur le fond politique, à savoir la perspective des jeux Olympiques, en 1992, en France, je me vois obligé de maintenir mon amendement.

**M. Jean Francou.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** Le Sénat, qui a été l'instigateur du fonds national de développement du sport et qui, le premier, avant l'Assemblée nationale, a prévu de l'alimenter par un prélèvement sur le produit du loto, serait bien inspiré de se rallier à l'amendement indicatif de M. Schmaus, marquant ainsi son intérêt pour les études que nous souhaitons que vous entrepreniez pour l'organisation des jeux Olympiques, en 1992, à Paris.

**M. Louis Boyer.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Boyer.

**M. Louis Boyer.** M. Schmaus vient de fausser son amendement. En effet, il demande au Sénat de se prononcer sur la question de savoir si oui ou non nous voulons organiser les jeux Olympiques en France. Or je ne vois rien qui ressemble à cela dans son amendement, qui se borne à demander un prélèvement sur le fonds national de développement du sport.

Comme tous les sportifs, je serais ravi que les jeux Olympiques soient organisés en France et comme M. Schmaus je ne choisis pas la ville où ils pourraient se dérouler.

Je suis opposé à l'amendement car, je l'ai dit, il propose un prélèvement sur le fonds national de développement du sport. Or ce fonds — et je rejoins Mme le ministre — a été créé notamment pour les équipements sportifs.

Nous devons voter sur l'amendement qui a été déposé et non pour savoir si la France doit organiser les jeux Olympiques, ce à quoi je suis bien sûr favorable.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 134.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe R. P. R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 61 :

Nombre des votants .....	231
Nombre des suffrages exprimés .....	193
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	97

Pour l'adoption .....	25
Contre .....	168

Le Sénat n'a pas adopté.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère du temps libre.

— 3 —

#### MOTION D'ORDRE

**M. le président.** La commission des finances, avec l'accord du Gouvernement, propose de modifier comme suit l'ordre du jour de la séance du jeudi 2 décembre 1982, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

— Examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1983 relatives à la communication audiovisuelle, puis de celles qui concernent l'information, enfin examen du budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 4 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 29 novembre 1982, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale [n° 94 et 95 (1982-1983)]. — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

**Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Défense** (art. 31 et 32).

1. Rapporteurs spéciaux :

Exposé d'ensemble, dépenses en capital : M. Jean Francou (rapport n° 95, annexe n° 41) ;

Dépenses ordinaires : M. Modeste Legouez (rapport n° 95, annexe n° 42) ;

Budget annexe du service des essences : M. Michel Manet (rapport n° 95, annexe n° 43) ;

2. Rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :

Section commune : M. Jacques Genton (avis n° 98, tome IV) ;

Section forces terrestres : M. Jacques Chaumont (avis n° 98, tome VI) ;

Section air : M. Albert Voilquin (avis n° 98, tome VII) ;

Section marine : M. Max Lejeune (avis n° 98, tome VIII).

Section gendarmerie : M. Michel Caldaguès (avis n° 98, tome V).

Services du Premier ministre :

**I. — Services généraux :**

Droits de la femme ;

Relations avec le Parlement ;

Fonction publique ;

Formation professionnelle ;

Services divers rattachés au Premier ministre.

M. Robert Guillaume, rapporteur spécial (rapport n° 95, annexe 26) ;

Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (formation professionnelle continue, avis n° 96, tome VIII).

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires du projet de loi de finances pour 1983.**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1983 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures. Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le dimanche 28 novembre 1982, à zéro heure trente.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

**Modification de l'ordre de discussion  
du projet de loi de finances pour 1983.**

A la demande de la commission des finances et avec l'accord du Gouvernement, les dispositions du projet de loi de finances relatives à la communication audiovisuelle seront inscrites en tête de l'ordre du jour du jeudi 2 décembre 1982; les dispositions relatives à l'information viendront ensuite.

En conséquence, cet ordre du jour s'établit désormais comme suit :

**Jeudi 2 décembre 1982**, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Communication audiovisuelle (lignes 60, 61 et 62 de l'état E annexé à l'article 44) + art. 50 et 50 bis;

Services du Premier ministre : I. — Services généraux (*suite et fin*) :

Intérieur et décentralisation (+ art. 61, 62, 62 bis, 62 ter, 62 quater, 62 quinquies, 62 sexes, 62 septies, 62 octies, et 63 bis).

## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 27 NOVEMBRE 1982

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*I.G.F. : barème évaluatif.*

**9202.** — 27 novembre 1982. — **M. Paul Girod** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur le nombre de demandes de déclaration sur les grandes fortunes déjà expédiées, quelquefois même à des gens manifestement non imposables. Il semble que ces demandes soient consécutives aux bulletins de renseignements dressés à partir des différents fichiers détenus par l'administration et dont l'édition est prévue par différents arrêtés du 29 avril 1982 (J. O. du 4 mai 1982, p. 1259 et suivantes). Un de ces arrêtés prévoit notamment l'indication de la valeur des biens immobiliers « selon un barème évaluatif établi à partir du marché immobilier ». Un autre arrêté prévoit qu'il sera apporté « aux services fiscaux, à partir de la valeur locative de la résidence principale (et des résidences secondaires) et par application d'une méthode de capitalisation, une aide au recensement des contribuables à l'impôt sur les grandes fortunes ». Un autre arrêté enfin prévoit une aide du même genre à partir des différents revenus déclarés « par application d'une méthode de capitalisation ». Etant donné le nombre anormalement élevé de demandes de déclaration déjà expédiées, il le prie de faire connaître le « barème évaluatif établi à partir du marché immobilier », ainsi que le détail et les modalités des deux méthodes de capitalisation retenues.

*Remboursement de frais de déplacement.*

**9203.** — 27 novembre 1982. — **M. Marc Boëuf** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la différence qui existe en matière de remboursement de frais de déplacement entre les

C.P.A.I.D.E.N. (conseillers pédagogiques adjoints aux inspecteurs départementaux de l'éducation nationale) et les C.P.A.I.D.E.N.-E.P.S. : les premiers disposent d'une dotation kilométrique, les seconds d'une dotation forfaitaire annuelle. Afin que le travail des C.P.A.I.D.E.N.-E.P.S. ne soit pas affecté par cette situation, il lui demande si des mesures prochaines sont envisagées afin de faire bénéficier les C.P.A.I.D.E.N.-E.P.S. d'une égalité de traitement avec les C.P.A.I.D.E.N.

*Employés auxiliaires des communes : titularisation.*

**9204.** — 27 novembre 1982. — **M. Georges Berchet** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que les services civils à temps complet effectués par les employés auxiliaires des communes sont, au moment de la titularisation de ces derniers, pris en compte à raison des trois quarts de leur durée. Toutefois, leur classement ne doit en aucun cas aboutir à des situations plus favorables que celles qui résultent d'un reclassement à un échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui perçu dans l'ancien emploi avec conservation de l'ancienneté d'échelon. Les agents intéressés subissent de ce fait un préjudice certain car, dans le meilleur des cas, ils ne peuvent prétendre qu'à un échelon, ce qui, pour beaucoup d'entre eux, est loin de correspondre au nombre d'années d'auxiliarat. En outre, les intéressés continuent très souvent à assurer les mêmes tâches que celles qui leur étaient confiées, en qualité d'auxiliaire. Il serait donc logique de tenir compte, lors de leur titularisation de la totalité de la période passée dans l'auxiliarat et, par suite, de leur accorder les échelons correspondant à leur ancienneté des services ce, sans aucune réduction ni limitation d'aucune sorte. Il lui demande s'il entend proposer une telle mesure.

*Pensions de réversion : augmentation du taux.*

**9205.** — 27 novembre 1982. — **M. Georges Berchet** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur l'insuffisance des pensions de réversion perçues par les veuves de fonctionnaires et agents des collectivités locales. Elles ne perçoivent en effet que 50 p. 100 du montant de la pension de leur mari, alors qu'elles doivent faire face aux mêmes charges de logement, de chauffage, d'éclairage et d'impôts locaux. Cette situation se retrouve malheureusement aussi dans d'autres secteurs de la vie professionnelle. Il y a là une situation anormale et il lui demande s'il entend proposer un taux plus élevé pour les pensions de réversion en général.

*Forces créatrices de la nation : éveil.*

**9206.** — 27 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** quelles dispositions seront les grandes lignes de la politique qu'il mènera en 1983 pour éveiller les forces créatrices de la nation et leur donner leur chance.

*Prélèvements fiscaux : stabilisation.*

**9207.** — 27 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** quelles dispositions seront prises pour que le pourcentage total des prélèvements fiscaux et sociaux soit au moins stabilisé l'année prochaine, avant d'amorcer une décade en 1984.

*Production : allègement des charges.*

**9208.** — 27 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** comment il espère desserrer l'étau des charges qui étouffent la production. Quel rôle est appelé à jouer pour atteindre cet objectif l'instrument (nationalisations, décentralisation, plan et restructuration industrielle, droits nouveaux des travailleurs) qui a été forgé à cet effet.

*Evolution des budgets sociaux : contrôle.*

**9209.** — 27 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** quelles actions il compte mener pour assurer en 1983 un contrôle plus efficace de l'évolution des budgets sociaux, comme vient de le lui demander M. le président de la République.

*Lutte contre les inondations et la sécheresse.*

9210. — 27 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'environnement** quels travaux d'aménagement et d'assainissement il encouragera en 1983 en vue de mieux lutter contre les inondations et la sécheresse.

*Politique de l'eau : coopération entre Etats.*

9211. — 27 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'environnement** avec quels pays il entend développer, en 1983, une coopération dans le cadre de la politique de l'eau qu'il a récemment définie.

*C.E.E. : importation des peaux de bêtes phoques.*

9212. — 27 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'environnement** quelle sera l'attitude du Gouvernement à l'égard du projet d'interdiction de l'importation des peaux de bêtes phoques sur lequel les ministres européens de l'environnement doivent se prononcer le 3 décembre.

*Lacs et rivières : crédits d'entretien.*

9213. — 27 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'environnement** quels seront les lacs et les rivières qui bénéficieront en 1983 de crédits spéciaux d'entretien.

*Usage de substances vénéneuses : réglementation.*

9214. — 27 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de la santé** comment doit s'interpréter le décret n° 82-818 du 22 septembre 1982 portant application de l'article L. 616 du code de la santé publique relatif à l'usage des substances vénéneuses. En effet, ce décret interdit aux pharmaciens d'officine de déconditionner une spécialité pharmaceutique relevant de la réglementation des substances vénéneuses en vue de son incorporation dans une préparation magistrale. Il est précisé dans le décret que cette interdiction n'est pas applicable aux spécialités destinées à être appliquées sur la peau. Dans le cas d'un médicament destiné à être appliqué sur une muqueuse qui n'est qu'une forme particulière de la peau, le pharmacien d'officine doit-il considérer qu'il y a interdiction ou autorisation à exécuter et délivrer cette préparation après déconditionnement d'une ou plusieurs spécialités. Deux exemples courants : un collyre obtenu par un mélange de trois spécialités : collyre tifomycine, collyre vitaminé B12, collyre troforme ; des gouttes nasales contenant de la pénicilline (déconditionnement d'un flacon de pénicilline ajoutée à une solution d'argyrol).

*Collectivités locales : renforcement du rôle des représentants de l'Etat.*

9215. — 27 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, s'il ne croit pas utile, pour renforcer le rôle et le prestige des représentants de l'Etat dans les départements de conseiller aux membres du Gouvernement, de réduire leurs déplacements. En agissant ainsi, les ministres affirmeraient leur volonté de voir déconcentrer les tâches de l'Etat, les commissaires de la République étant chargés d'assurer la synthèse des programmes.

*Alliance atlantique : efficacité et précision.*

9216. — 27 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre des relations extérieures** quelle initiative il envisage de prendre pour réduire ce que M. le Président de la République estime être la tendance boulimique de l'Alliance atlantique et pour qu'elle puisse gagner en précision et en efficacité.

*Entreprises du textile : renforcement de la politique concurrentielle.*

9217. — 27 novembre 1982. — **M. Adrien Gouteyron** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, quelles conséquences l'adoption du règlement C.E.E. n° 636/82 du 16 mars 1982 pourrait avoir sur sa politique en matière de trafic de perfectionnement passif pour les produits textiles et d'habillement. Il lui demande notamment quelles mesures il entend

prendre pour que ce régime conduise au renforcement de la position concurrentielle des entreprises et non au développement d'une nouvelle forme de détournements de trafic.

*Produits du textile : bilan de la reconquête du marché intérieur.*

9218. — 27 novembre 1982. — **M. Adrien Gouteyron** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, de faire le bilan de sa politique de reconquête du marché intérieur des produits textiles et de l'habillement. Il souhaite notamment savoir à cet égard quelles mesures ont été prises pour assurer une meilleure articulation entre la grande distribution et les entreprises françaises.

*Industrie textile : négociation sur la base de l'accord Multifibres III.*

9219. — 27 novembre 1982. — **M. Adrien Gouteyron** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, de faire le point de la négociation des accords bilatéraux à passer sur la base de l'accord Multifibres III. Il souhaite savoir quelle action il entend mener pour éviter que la nouvelle position de négociation vis-à-vis des fournisseurs dominants, que le conseil des Communautés aurait acceptée, ne se traduise par des concessions supplémentaires préjudiciables à l'industrie textile française.

*Défense : annulation de crédits.*

9220. — 27 novembre 1982. — **M. Jean-François Pintat** demande à **M. le ministre de la défense** de bien vouloir lui préciser, concernant l'arrêté du ministre délégué au budget paru au *Journal officiel* daté des 18 et 19 octobre 1982 et annulant 13,4 milliards d'autorisations de programme au budget de son département, si cette annulation a bien reçu son accord préalable comme l'exige la loi organique du 2 janvier 1959 et ensuite les raisons exactes qui l'ont conduit à considérer que ces crédits étaient devenus sans objet.

*Services de l'expansion économique : recrutement.*

9221. — 27 novembre 1982. — **M. Jean-François Pintat** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** ce qu'il pense de la suggestion qu'un député faisait à la tribune de l'Assemblée nationale lors d'un récent débat, de recruter dans les services de l'expansion économique des salariés du secteur privé, des professionnels de la vente formés sur le terrain, même sans diplôme, et s'il estime souhaitable de mettre prochainement cette suggestion en pratique.

*Magnétoscopes : fabrication française.*

9222. — 27 novembre 1982. — **M. Jean-François Pintat** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, à quelle échéance il voit, pour l'industrie française, la possibilité de produire avec ou sans licence des magnétoscopes comparables (en qualité et en prix) à ceux commercialisés aujourd'hui sous des marques japonaises.

*Etablissements publics : endettement.*

9223. — 27 novembre 1982. — **M. Jean-François Pintat** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** s'il n'estime pas que les établissements et entreprises publics, en s'endettant actuellement à long terme avec des taux d'intérêt dépassant 16 p. 100, commettent une erreur de gestion, si l'on doit tenir pour certain que le taux de l'inflation descendra à 8 p. 100 en 1983 et baissera encore par la suite, comme le prévoit le Gouvernement.

*C.E.E. : importation de produits de bêtes phoques.*

9224. — 27 novembre 1982. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre des relations extérieures** s'il est bien dans ses intentions de voter au conseil des ministres de la C.E.E. en faveur de la résolution visant à interdire l'importation de produits de bêtes phoques dans les pays du Marché Commun pour mettre un terme au massacre annuel de ces animaux.

*Exportation du livre : aide.*

9225. — 27 novembre 1982. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de la culture** quelles actions il a pu entreprendre pour l'aide à l'exportation du livre, au bénéfice de l'augmentation substantielle des crédits qu'il a obtenus.

*Air France : tarifs préférentiels pour le transport de livres.*

9226. — 27 novembre 1982. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de la culture** s'il a pu obtenir d'Air France à l'exemple de ce qui existe en Allemagne ou en Espagne des tarifs préférentiels pour le transport de livres.

*Conseils généraux : attributions déléguées au bureau de l'assemblée.*

9227. — 27 novembre 1982. — **M. Rémi Herment** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur le fait que sous l'empire de la loi du 10 août 1871, les délégations consenties à la commission départementale avaient le double caractère, affirmé par la jurisprudence, d'être à la fois spéciales et temporaires. Il en résultait que ces délégations énuméraient les matières et étaient annuellement renouvelées. L'article 24, paragraphe 3, de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 précise désormais « le conseil général peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions au bureau ». Le caractère temporaire de la délégation et sa prorogation expresse ne sont pas évoqués. Dès lors peut-on considérer qu'une délégation consentie depuis l'intervention de la loi du 2 mars 1982 reste valable, *sine die*, jusqu'à son éventuelle modification ou remise en cause par l'assemblée.

*Décentralisation : recrutement de personnels par les départements.*

9228. — 27 novembre 1982. — **M. Rémi Herment** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur le fait que sa circulaire du 23 juillet 1982 a donné toutes directives aux commissaires de la République sur la nature et l'étendue du contrôle qu'ils devaient exercer sur les recrutements par les départements des personnels nécessaires à la mise en œuvre de la décentralisation. Les commissaires de la République, dans le cadre du contrôle de légalité ont donc pu valablement formuler des observations, voire infléchir des décisions, pour conformer les décisions aux vues de ladite circulaire. Or, à l'occasion des réponses adressées aux questions posées lors du congrès de Lyon par les présidents des conseils généraux, il semble qu'il ait été précisé que la circulaire du 23 juillet 1982 « n'a pas de caractère réglementaire et a une valeur purement indicative ». Il aimerait avoir confirmation de cette appréciation.

*Poitou-Charentes : invasion des pantoufles chinoises.*

9229. — 27 novembre 1982. — **M. Pierre Lacour** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour limiter l'invasion des pantoufles chinoises en France, dont souffre au premier chef la région Poitou-Charentes.

## ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du samedi 27 novembre 1982.

### SCRUTIN (N° 55)

*Sur les crédits ouverts au titre des services votés du budget annexe des postes et télécommunications à l'article 34 du projet de loi de finances pour 1983 adopté par l'Assemblée nationale.*

Nombre de votants .....	298
Suffrages exprimés.....	281
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	141
Pour .....	106
Contre .....	175

Le Sénat n'a pas adopté.

#### Ont voté pour :

**MM.**  
Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
André Barroux.  
Pierre Bastié.  
Gilbert Baumet.  
Mme Marie-Claude  
Beaudeau.  
Gilbert Belin.

Jean Béranger.  
Noël Berrier.  
Jacques Bialski.  
Mme Danielle Bidard.  
René Billères.  
Marc Bœuf.  
Stéphane Bonduel.  
Charles Bonifay.  
Serge Boucheny.

Louis Brives.  
Henri Caillavet.  
Jacques Carat.  
Michel Charasse.  
René Chazelle.  
William Chervy.  
Félix Ciccolini.  
Roland Courteau.  
Georges Dagonia.

Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Bernard Desbrière.  
Emile Didier.  
Michel Dreyfus-Schmidt.  
Henri Duffaut.  
Raymond Dumont.  
Emile Durlieux.  
Jacques Eberhard.  
Léon Eeckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Claude Fuzier.  
Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Robert Guillaume.  
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
Maurice Janetti.  
Paul Jargot.

André Jouany.  
Tony Larue.  
Robert Laucournet.  
Mme Geneviève  
Le Bellegou-Béguin.  
France Lechenault.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Louis Longequeue.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
James Marson.  
René Martin (Yvelines).  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.  
Mme Monique Midy.  
Louis Minetti.  
Gérard Minvielle.  
Josy Moinet.  
Michel Moreigne.  
Georges Mouly.  
Pierre Noé.  
Jean Ooghe.  
Bernard Parmantier.  
Mme Rolande Perlican.

Louis Perrein (Val-d'Oise).  
Hubert Peyou.  
Jean Peyrafitte.  
Maurice Pic.  
Marc Plantegenest.  
Robert Pontillon.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
René Regnault.  
Michel Rigou.  
Roger Rinchet.  
Marcel Rosette.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Franck Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Georges Spénale.  
Raymond Spingard.  
Edgar Tallhades.  
Pierre Tajan.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Camille Vallin.  
Jean Variet.  
Marcel Vidal.  
Hector Viron.

#### Ont voté contre :

##### MM.

Michel d'Aillières.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajoux.  
René Ballayer.  
Bernard Barbier.  
Marc Bécam.  
Henri Belcour.  
Jean Bénard Mousseaux.  
Georges Berchet.  
André Bettencourt.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Bolleau.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Philippe de Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Calveau.  
Michel Caldaguès.  
Jean-Pierre Cantegril.  
Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean, Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Pierre Croze.  
Michel Crucls.  
Charles de Cuttoll.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours Desacres.  
François Dubanchet.  
Charles Durand (Cher).  
Edgar Faure.  
Charles Ferrant.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.  
Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francou.  
Lucien Gautier.

Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud (Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault (Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Goetschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoeffel.  
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Pierre Jeambrun.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillière.  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).  
Jean-François Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune (Finistère).  
Max Lejeune (Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard (Finistère).  
Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-Bokanowski.  
Jacques Ménard.  
Pierre Merli.  
Daniel Millaud.

Michel Miroudot.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy de Montalembert.  
Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Mossion.  
Jacques Moutet.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape Papilio.  
Charles Pasqua.  
Guy Petit.  
Paul Pillat.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poudonson.  
Richard Pouille.  
Maurice PrévotEAU.  
Jean Puech.  
André Rabineau.  
Jean-Marie Rausch.  
Georges Repliquet.  
Paul Robert.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Maurice Schumann.  
Abel Sempé.  
Paul Séramy.  
Michel Sordel.  
Raymond Soucaret.  
Louis Souvet.  
Pierre-Christian Taittinger.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepléd.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

**Se sont abstenus :**

Mme Jacqueline Alduy. MM. Charles Beaupetit. Pierre Bouneau. Raymond Bourguine. Henri Collard.	Etienne Dailly. Jean Desmarests. Hector Dubois. Yves Durand (Vendée). Mme Brigitte Gros. Jacques Habert.	Sylvain Maillols. Paul Malassagne. Charles Ornano (Corse-du-Sud). Bernard Pellarin. Jacques Pelletier. Pierre Perrin (Isère).
---	---	--

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Guy Besse, Edouard Bonnefous, Georges Constant, Joseph Raybaud et Victor Robini.

**N'a pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 56)**

Sur les autorisations de programme et sur les crédits ouverts au titre des mesures nouvelles du budget annexe des postes et télécommunications, à l'article 35 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	298
Suffrages exprimés .....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	146
Pour .....	115
Contre .....	175

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM. Antoine Andrieux. Germain Authié. André Barroux. Pierre Bastié. Gilbert Baumet. Mme Marie-Claude Beaudou. Gilbert Belin. Jean Béranger. Noël Berrier. Jacques Bialski. Mme Danielle Bidard. René Billères. Marc Bœuf. Stéphane Bonduel. Charles Bonifay. Serge Boucheny. Pierre Bouneau. Raymond Bourguine. Louis Brives. Henri Caillavet. Jacques Carat. Michel Charasse. René Chazelle. William Chervy. Félix Ciccolini. Roland Courteau. Georges Dagonia. Michel Darras. Marcel Debarge. Gérard Delfau. Lucien Delmas. Bernard Desbrière. Jean Desmarests. Emile Didier. Michel Dreyfus-Schmidt. Hector Dubois. Henri Duffaut. Raymond Dumont.	Yves Durand (Vendée). Emile Durieux. Jacques Eberhard. Léon Eeckhoutte. Gérard Ehlers. Raymond Espagnac. Jules Faigt. Claude Fuzier. Pierre Gamboa. Jean Garcia. Marcel Gargar. Gérard Gaud. Jean Geoffroy. François Giacobbi. Mme Cécile Goldet. Roland Grimaldi. Robert Guillaume. Jacques Habert. Bernard-Michel Hugo (Yvelines). Maurice Janetti. Paul Jargot. André Jouany. Tony Larue. Robert Laucournet. Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin. France Léchenault. Charles Lederman. Fernand Lefort. Louis Longequeue. Mme Hélène Luc. Philippe Madrelle. Michel Manet. James Marson. René Martin (Yvelines). Pierre Matrāja. Jean Mercier. André Méric. Mme Monique Midy.	Louis Minetti. Gérard Minvielle. Josy Moinet. Michel Moreigne. Georges Mouly. Pierre Noé. Jean Ooghe. Charles Ornano (Corse-du-Sud). Bernard Parmantier. Bernard Pellarin. Mme Rolande Perlecan. Louis Perrein (Val-d'Isère). Pierre Perrin (Isère). Hubert Peyou. Jean Peyrafitte. Maurice Pic. Marc Plantegenest. Robert Pontillon. Mlle Irma Rapuzzi. René Regnault. Michel Rigou. Roger Rinchet. Marcel Rosette. Gérard Roujas. André Rouvière. Guy Schmaus. Robert Schwint. Frank Sérusclat. Edouard Soldani. Georges Spénale. Raymond Spingard. Edgar Tailhades. Pierre Tajan. Raymond Tarcy. Fernand Tardy. Camille Vallin. Jean Varlet. Marcel Vidal. Hector Viron.
---	---	---

**Ont voté contre :**

MM. Michel d'Aillières. Michel Alloncle. Jean Amein. Hubert d'Andigné. Alphonse Arzel. Octave Bajoux. René Ballayer. Bernard Barbier. Marc Bécarn. Henri Belcour. Jean Bénard. Mousseaux. Georges Berchet. André Bettencourt. Jean-Pierre Blanc. Maurice Blin. André Bohl. Roger Boileau. Charles Bosson. Jean-Marie Bouloux. Amédée Bouquerel. Yvon Bourges. Philippe de Bourgoing. Raymond Bouvier. Louis Boyer. Jacques Braconnier. Raymond Brun. Louis Caiveau. Michel Caldaquès. Jean-Pierre Cantegrit. Pierre Carous. Marc Castex. Jean Cauchon. Pierre Ceccaldi-Pavard. Jean Chamant. Jacques Chaumont. Michel Chauty. Adolphe Chauvin. Jean Chérioux. Lionel Cherrier. Auguste Chupin. Jean Cluzel. Jean Colin. François Collet. Henri Collette. Francisque Collomb. Pierre Croze. Michel Crucis. Charles de Cuttoli. Marcel Daunay. Jacques Delong. Jacques Descares. François Dubanchet. Charles Durand (Cher). Edgar Faure. Charles Ferrant. Louis de la Forest. Marcel Fortier. André Fosset. Jean-Pierre Fourcade. Jean Francou. Lucien Gautier.	Jacques Genton. Alfred Gérin. Michel Giraud (Val-de-Marne). Jean-Marie Girault (Calvados). Paul Girod (Aisne). Henri Goetschy. Adrien Gouteyron. Jean Gravier. Paul Guillard. Paul Guillaumeot. Marcel Henry. Rémi Herment. Daniel Hoffel. Bernard-Charles Hugo (Ardèche). Marc Jaquet. René Jager. Pierre Jeambrun. Léon Jozeau-Marigné. Louis Jung. Paul Kauss. Pierre Lacour. Christian de La Malène. Jacques Larché. Bernard Laurent. Guy de La Verpillière. Louis Lazuech. Henri Le Breton. Jean Lecanuet. Yves Le Cozannet. Modeste Legouez. Bernard Legrand (Loire-Atlantique). Jean-François Le Grand (Manche). Edouard Le Jeune (Finistère). Max Lejeune (Somme). Marcel Lemaire. Bernard Lemarié. Louis Le Montagner. Charles-Edmond Lenglet. Roger Lise. Georges Lombard (Finistère). Maurice Lombard (Côte-d'Or). Pierre Louvot. Roland du Luart. Marcel Lucotte. Jean Madelain. Kléber Malécot. Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle). Louis Martin (Loire). Serge Mathieu. Michel Maurice-Bokanowski. Jacques Ménard. Pierre Merli. Daniel Millaud.	Michel Miroudot. René Monory. Claude Mont. Geoffroy de Montalembert. Roger Moreau. André Morice. Jacques Mossion. Jacques Moutet. Jean Natali. Henri Olivier. Paul d'Ornano (Français établis hors de France). Dominique Pado. Francis Palmero. Sosefo Makape Papilio. Charles Pasqua. Guy Petit. Paul Pillat. Jean-François Pintat. Raymond Poirier. Christian Poncelet. Henri Portier. Roger Poudonson. Richard Pouille. Maurice PrévotEAU. Jean Puech. André Rabineau. Jean-Marie Rausch. Georges Repiquet. Paul Robert. Roger Romani. Jules Roujon. Marcel Rudloff. Roland Ruet. Pierre Sallenave. Pierre Salvi. Jean Sauvage. Pierre Schiélé. François Schleiter. Robert Schmitt. Maurice Schumann. Abel Sempé. Paul Séramy. Michel Sordel. Raymond Soucaret. Louis Souvet. Pierre-Christian Taittinger. Jacques Thyraud. René Tinant. René Tomasini. Henri Torre. René Travert. Georges Treille. Raoul Vadeptied. Jacques Valade. Edmond Valcin. Pierre Vallon. Louis Virapoullé. Albert Voilquin. Frédéric Wirth. Joseph Yvon. Charles Zwickert.
---	--	---

**Se sont abstenus :**

Mme Jacqueline Alduy, MM. Charles Beaupetit, Henri Collard, Etienne Dailly, Mme Brigitte Gros, MM. Sylvain Maillols, Paul Malassagne et Jacques Pelletier.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Guy Besse, Edouard Bonnefous, Georges Constant, Joseph Raybaud et Victor Robini.

**N'a pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 57)**

Sur les crédits du ministère du temps libre inscrits au titre III de l'état B annexé à l'article 29 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants..... 296  
Suffrages exprimés ..... 289  
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 145

Pour ..... 113  
Contre ..... 176

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.  
Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
André Barroux.  
Pierre Bastié.  
Gilbert Baumet.  
Mme Marie-Claude  
Beaudeau.  
Gilbert Belin.  
Jean Béranger.  
Noël Berrier.  
Jacques Bialski.  
Mme Danielle Bidard.  
René Billères.  
Marc Bœuf.  
Stéphane Bonduel.  
Charles Bonifay.  
Serge Boucheny.  
Raymond Bourguine.  
Louis Brives.  
Henri Caillavet.  
Jacques Carat.  
Michel Charasse.  
René Chazelle.  
William Chervy.  
Félix Ciccolini.  
Henri Collard.  
Roland Courteau.  
Georges Dagonia.  
Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Bernard Desbrière.  
Emile Didier.  
Michel Dreyfus-  
Schmidt.  
Hector Dubois.  
Henri Duffaut.  
Raymond Dumont.

Yves Durand  
(Vendée).  
Emile Durieux.  
Jacques Eberhard.  
Léon Eeckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Claude Fuzier.  
Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Robert Guillaume.  
Jacques Habert.  
Bernard-Michel  
Hugo (Yvelines).  
Maurice Janetti.  
Paul Jargot.  
André Jouany.  
Tony Larue.  
Robert Laucournet.  
Mme Geneviève  
Le Bellegou-Béguin.  
France Lécenault.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Louis Longueue.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
James Marson.  
René Martin  
(Yvelines).  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.

Mme Monique Midy.  
Louis Minetti.  
Gérard Minvielle.  
Josy Moinet.  
Michel Moreigne.  
Georges Mouly.  
Pierre Noé.  
Jean Ooghe.  
Bernard Parmantier.  
Jacques Pelletier.  
Mme Rolande  
Perlican.  
Louis Perrein (Val-  
d'Oise).  
Pierre Perrin (Isère).  
Hubert Peyou.  
Jean Peyrafitte.  
Maurice Pic.  
Marc Plantegenest.  
Robert Pontillon.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
René Regnault.  
Michel Rigou.  
Roger Rinchet.  
Marcel Rosette.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Franck Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Georges Spénale.  
Raymond Springard.  
Edgar Tailhades.  
Pierre Tajan.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Camille Vallin.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.  
Hector Viron.

**Ont voté contre :**

MM.  
Michel d'Aillières.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajoux.  
René Ballayer.  
Bernard Barbier.  
Charles Beaupetit.  
Marc Bécam.  
Henri Belcour.  
Jean Bénard  
Mousseaux.  
Georges Berchet.  
André Bettencourt.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boileau.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Philippe de  
Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldaguès.  
Jean-Pierre Cantegril.

Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-  
Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoll.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours  
Desacres.  
Jean Desmarests.  
François Dubanchet.  
Charles Durand  
(Cher).  
Edgar Faure.  
Charles Ferrant.  
Louis de La Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.

Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francoeur.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud  
(Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault  
(Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Goetschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoefel.  
Bernard-Charles  
Hugo (Ardeche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Pierre Jeambrun.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian  
de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillière.  
Louis Lazuech.

Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand  
(Loire-Atlantique).  
Jean-François  
Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune  
(Finistère).  
Max Lejeune  
(Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond  
Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard  
(Finistère).  
Maurice Lombard  
(Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin (Meur-  
the-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-  
Bokanowski.

Jacques Ménard.  
Daniel Millaud.  
Michel Miroudot.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy de Monta-  
lembert.  
Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Mossion.  
Jacques Moutet.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
(Corse-du-Sud).  
Paul d'Ornano  
(Français établis  
hors de France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape  
Papilio.  
Charles Pasqua.  
Bernard Pellarin.  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poudonson.  
Richard Pouille.  
Maurice PrévotEAU.  
Jean Puech.  
André Rabineau.

Jean-Marie Rausch.  
Georges Repiquet.  
Paul Robert.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Abel Sempé.  
Paul Séramy.  
Michel Sordel.  
Raymond Soucaret.  
Louis Souvet.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepiéd.  
Jacques Valade.  
Edmond Vallin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

**Se sont abstenus :**

Mme Jacqueline Alduy, MM. Pierre Bouneau, Etienne Dailly, Mme Brigitte Gros, MM. Sylvain Maillols, Pierre Merli et Charles Ornano.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Guy Besse, Edouard Bonnefous, Georges Constant, Joseph Raybaud, Victor Robini et Maurice Schumann.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants..... 297  
Suffrages exprimés ..... 290  
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 146  
Pour ..... 113  
Contre ..... 177

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés, conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 58)**

Sur les crédits du ministère du temps libre inscrits au titre IV de l'état B annexé à l'article 29 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants..... 296  
Suffrages exprimés ..... 287  
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 144

Pour ..... 108  
Contre ..... 179

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.  
Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
André Barroux.  
Pierre Bastié.  
Gilbert Baumet.  
Mme Marie-Claude  
Beaudeau.  
Gilbert Belin.  
Jean Béranger.  
Noël Berrier.  
Jacques Bialski.

Mme Danielle Bidard.  
René Billères.  
Marc Bœuf.  
Stéphane Bonduel.  
Charles Bonifay.  
Serge Boucheny.  
Louis Brives.  
Henri Caillavet.  
Jacques Carat.  
Michel Charasse.  
René Chazelle.

William Chervy.  
Félix Ciccolini.  
Henri Collard.  
Roland Courteau.  
Georges Dagonia.  
Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Bernard Desbrière.  
Emile Didier.

Michel Dreyfus-Schmidt.  
Henri Duffaut.  
Raymond Dumont.  
Emile Durieux.  
Jacques Eberhard.  
Léon Eeckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Claude Fuzier.  
Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Robert Guillaume.  
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
Maurice Janetti.  
Paul Jargot.  
André Jouany.  
Tony Larue.  
Robert Laucournet.

Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
France Lechenault.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Louis Longequeue.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
James Marson.  
René Martin (Yvelines).  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.  
Mme Monique Midy.  
Louis Minetti.  
Gérard Minvielle.  
Josy Moinet.  
Michel Moreigne.  
Georges Mouly.  
Pierre Noé.  
Jean Ooghe.  
Bernard Parmantier.  
Jacques Pelletier.  
Mme Rolande Perlican.

Louis Perrein (Val-d'Oise).  
Hubert Peyou.  
Jean Peyraffite.  
Maurice Pic.  
Marc Plantegenest.  
Robert Pontillon.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
René Regnault.  
Michel Rigou.  
Roger Rinchet.  
Marcel Rosette.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Franck Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Georges Spénale.  
Raymond Spingard.  
Edgar Tailhades.  
Pierre Tajan.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Camille Vallin.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.  
Hector Viron.

#### Ont voté contre :

MM.  
Michel d'Aillières.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajoux.  
René Ballayer.  
Bernard Barbier.  
Charles Beaupetit.  
Marc Bécam.  
Henri Belcour.  
Jean Bénard Mousseaux.  
Georges Berchet.  
André Bettencourt.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boileau.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Pierre Bouneau.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Raymond Bourguine.  
Philippe de Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldagues.  
Jean-Pierre Cantegrit.  
Pierre Caroux.  
Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoll.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours Desacres.  
Jean Desmarests.  
François Dubanchet.  
Charles Durand (Cher).  
Edgar Faure.  
Charles Ferrant.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.

Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francou.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud (Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault (Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Goetschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaume.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoeffel.  
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Pierre Jeambrun.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillière.  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).  
Jean-François Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune (Finistère).  
Max Lejeune (Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard (Finistère).  
Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-Bokanowski.

Jacques Ménard.  
Daniel Millaud.  
Michel Miroudot.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy de Montalembert.  
Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Moission.  
Jacques Moutet.  
Jean Natall.  
Henri Olivier.  
Charles Ornano (Corse-du-Sud).  
Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape Papilio.  
Charles Pasqua.  
Bernard Pelliarin.  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poutonson.  
Richard Pouille.  
Maurice PrévotEAU.  
Jean Puech.  
André Rabineau.  
Jean-Marie Rausch.  
Georges Repiquet.  
Paul Robert.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Abel Sempé.  
Paul Scramy.  
Michel Sordel.  
Raymond Soucaret.  
Louis Souvet.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepied.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwicker.

#### Se sont abstenus :

Mme Jacqueline Alduy.  
MM.  
Etienne Dailly.

Hector Dubois.  
Yves Durand (Vendée).  
Mme Brigitte Gros.

Jacques Habert.  
Sylvain Maillols.  
Pierre Merli.  
Pierre Perrin (Isère).

#### N'ont pas pris part au vote :

MM. Guy Besse, Edouard Bonnefous, Georges Constant, Joseph Raybaud, Victor Robini et Maurice Schumann.

#### N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	298
Suffrages exprimés.....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145

Pour.....	108
Contre.....	181

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

#### SCRUTIN (N° 59)

Sur les crédits du ministère du temps libre inscrits au titre V de l'état C annexé à l'article 30 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	297
Suffrages exprimés.....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145

Pour.....	112
Contre.....	177

Le Sénat n'a pas adopté.

#### Ont voté pour :

MM.  
Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
André Barroux.  
Pierre Bastié.  
Gilbert Baumet.  
Mme Marie-Claude Beaudou.  
Gilbert Belin.  
Jean Béranger.  
Noël Berrier.  
Jacques Bialski.  
Mme Danielle Bidard.  
René Billères.  
Marc Boëuf.  
Stéphane Bonduel.  
Charles Bonifay.  
Serge Boucheny.  
Louis Brives.  
Henri Caillavet.  
Jacques Carat.  
Michel Charasse.  
René Chazelle.  
William Chery.  
Félix Ciccolini.  
Henri Collard.  
Roland Courteau.  
Georges Dagonia.  
Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Bernard Desbrière.  
Emile Didier.  
Michel Dreyfus-Schmidt.  
Hector Dubois.  
Henri Duffaut.  
Raymond Dumont.  
Yves Durand (Vendée).

Emile Durieux.  
Jacques Eberhard.  
Léon Eeckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Claude Fuzier.  
Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Robert Guillaume.  
Jacques Habert.  
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
Maurice Janetti.  
Paul Jargot.  
André Jouany.  
Tony Larue.  
Robert Laucournet.  
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
France Lechenault.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Louis Longequeue.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
James Marson.  
René Martin (Yvelines).  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.  
Mme Monique Midy.

Louis Minetti.  
Gérard Minvielle.  
Josy Moinet.  
Michel Moreigne.  
Georges Mouly.  
Pierre Noé.  
Jean Ooghe.  
Bernard Parmantier.  
Jacques Pelletier.  
Mme Rolande Perlican.  
Louis Perrein (Val-d'Oise).  
Pierre Perrin (Isère).  
Hubert Peyou.  
Jean Peyraffite.  
Maurice Pic.  
Marc Plantegenest.  
Robert Pontillon.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
René Regnault.  
Michel Rigou.  
Roger Rinchet.  
Marcel Rosette.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Franck Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Georges Spénale.  
Raymond Spingard.  
Edgar Tailhades.  
Pierre Tajan.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Camille Vallin.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.  
Hector Viron.

**Ont voté contre :**

MM.  
 Michel d'Aillières.  
 Michel Alloncle.  
 Jean Amelin.  
 Hubert d'Andigné.  
 Alphonse Arzel.  
 Octave Bajeux.  
 René Ballayer.  
 Bernard Barbier.  
 Charles Beaupetit.  
 Marc Bécam.  
 Henri Belcour.  
 Jean Bénard Mousseaux.  
 Georges Berchet.  
 André Bettencourt.  
 Jean-Pierre Blanc.  
 Maurice Blin.  
 André Bohl.  
 Roger Boileau.  
 Charles Bosson.  
 Jean-Marie Bouloux.  
 Amédée Bouquerel.  
 Yvon Bourges.  
 Raymond Bourguine.  
 Philippe de Bourgoing.  
 Raymond Bouvier.  
 Louis Boyer.  
 Jacques Braconnier.  
 Raymond Brun.  
 Louis Caiveau.  
 Michel Caldaguès.  
 Jean-Pierre Cantegril.  
 Pierre Carous.  
 Marc Castex.  
 Jean Cauchon.  
 Pierre Ceccaldi-Pavard.  
 Jean Chamant.  
 Jacques Chaumont.  
 Michel Chauty.  
 Adolphe Chauvin.  
 Jean Chérioux.  
 Lionel Cherrier.  
 Auguste Chupin.  
 Jean Cluzel.  
 Jean Colin.  
 François Collet.  
 Henri Collette.  
 Francisque Collomb.  
 Pierre Croze.  
 Michel Crucis.  
 Charles de Cuttoll.  
 Marcel Daunay.  
 Jacques Delong.  
 Jacques Descours Desacres.  
 Jean Desmarets.  
 François Dubanchet.  
 Charles Durand (Cher).  
 Edgar Faure.  
 Charles Ferrant.  
 Louis de la Forest.  
 Marcel Fortier.  
 André Fosset.

Jean-Pierre Fourcade.  
 Jean Francou.  
 Lucien Gautier.  
 Jacques Genton.  
 Alfred Gérin.  
 Michel Giraud (Val-de-Marne).  
 Jean-Marie Girault (Calvados).  
 Paul Girod (Aisne).  
 Henri Goetschy.  
 Adrien Gouteyron.  
 Jean Gravier.  
 Paul Guillard.  
 Paul Guillaumot.  
 Marcel Henry.  
 Rémi Herment.  
 Daniel Hoeffel.  
 Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
 Marc Jacquet.  
 René Jager.  
 Pierre Jeambrun.  
 Léon Jozeau-Marigné.  
 Louis Jung.  
 Paul Kauss.  
 Pierre Lacour.  
 Christian de La Malène.  
 Jacques Larché.  
 Bernard Laurent.  
 Guy de La Verpillière.  
 Louis Lazuech.  
 Henri Le Breton.  
 Jean Lecanuet.  
 Yves Le Cozannet.  
 Modeste Legouez.  
 Bernard Legrand (Loire-Atlantique).  
 Jean-François Le Grand (Manche).  
 Edouard Le Jeune (Finistère).  
 Max Lejeune (Somme).  
 Marcel Lemaire.  
 Bernard Lemarié.  
 Louis Le Montagner.  
 Charles-Edmond Lenglet.  
 Roger Lise.  
 Georges Lombard (Finistère).  
 Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
 Pierre Louvot.  
 Roland du Luart.  
 Marcel Lucotte.  
 Jean Madelain.  
 Paul Malassagne.  
 Kléber Malécot.  
 Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
 Louis Martin (Loire).  
 Serge Mathieu.  
 Michel Maurice-Bokanowski.

Jacques Ménard.  
 Daniel Millaud.  
 Michel Miroudot.  
 René Monory.  
 Claude Mont.  
 Geoffroy de Montalembert.  
 Roger Moreau.  
 André Morice.  
 Jacques Mossion.  
 Jacques Moutet.  
 Jean Natali.  
 Henri Olivier.  
 Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
 Dominique Pado.  
 Francis Palmero.  
 Sosefo Makape Papilio.  
 Charles Pasqua.  
 Bernard Pellarin.  
 Guy Petit.  
 Paul Pillet.  
 Jean-François Pintat.  
 Raymond Poirier.  
 Christian Poncet.  
 Henri Portier.  
 Roger Poudouzon.  
 Richard Pouille.  
 Maurice PrévotEAU.  
 Jean Puech.  
 André Rabineau.  
 Jean-Marie Rausch.  
 Georges Repiquet.  
 Paul Robert.  
 Roger Romani.  
 Jules Roujon.  
 Marcel Rudloff.  
 Roland Ruet.  
 Pierre Sallenave.  
 Pierre Salvi.  
 Jean Sauvage.  
 Pierre Schiélé.  
 François Schleiter.  
 Robert Schmitt.  
 Abel Sempé.  
 Paul Séramy.  
 Michel Sordel.  
 Raymond Soucaret.  
 Louis Souvet.  
 Jacques Thyraud.  
 René Tinant.  
 René Tomasini.  
 Henri Torre.  
 René Travert.  
 Georges Treille.  
 Raoul Vadepied.  
 Jacques Valade.  
 Edmond Valcin.  
 Pierre Vallon.  
 Louis Virapoullé.  
 Albert Voilquin.  
 Frédéric Wirth.  
 Joseph Yvon.  
 Charles Zwickert.

**Se sont abstenus :**

Mme Jacqueline Alduy.  
 MM.  
 Pierre Bouneau.

Etienne Dally.  
 Mme Brigitte Gros.  
 Sylvain Maillols.  
 Pierre Merli.

Charles Ornano (Corse-du-Sud).  
 Joseph Raybaud.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Guy Besse, Edouard Bonnefous, Georges Constant, Victor Robini et Maurice Schumann.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat et M. Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	298
Suffrages exprimés.....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés....	146
Pour .....	112
Contre .....	178

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 60)**

Sur les crédits du ministère du temps libre inscrits au titre VI de l'état C annexé à l'article 30 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	296
Suffrages exprimés.....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés....	146

Pour .....	108
Contre .....	182

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.  
 Antoine Andrieux.  
 Germain Authié.  
 André Barroux.  
 Pierre Bastié.  
 Gilbert Baumet.  
 Mme Marie-Claude Beaudeau.  
 Gilbert Belin.  
 Jean Béranger.  
 Noël Berrier.  
 Jacques Bialski.  
 Charles Bonifay.  
 René Billères.  
 Marc Bœuf.  
 Stéphane Bonduel.  
 Charles Bonifay.  
 Serge Boucheny.  
 Louis Brives.  
 Henri Caillavet.  
 Jacques Carat.  
 Michel Charasse.  
 René Chazelle.  
 William Chervy.  
 Félix Ciccolini.  
 Henri Collard.  
 Roland Courteau.  
 Georges Dagonia.  
 Michel Darras.  
 Marcel Debarge.  
 Gérard Delfau.  
 Lucien Delmas.  
 Bernard Desbrière.  
 Emile Didier.  
 Michel Dreyfus-Schmidt.  
 Henri Duffaut.  
 Raymond Dumont.  
 Emile Durieux.

Jacques Eberhard.  
 Léon Eeckhoutte.  
 Gérard Ehlers.  
 Raymond Espagnac.  
 Jules Faigt.  
 Claude Fuzier.  
 Pierre Gamboa.  
 Jean Garcia.  
 Marcel Gargar.  
 Gérard Gaud.  
 Jean Geoffroy.  
 François Giacobbi.  
 Mme Cécile Goldet.  
 Roland Grimaldi.  
 Robert Guillaume.  
 Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
 Maurice Janetti.  
 Paul Jargot.  
 André Jouany.  
 Tony Larue.  
 Robert Laucournet.  
 Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
 France Léchenault.  
 Charles Lederman.  
 Fernand Lefort.  
 Louis Longeueue.  
 Mme Hélène Luc.  
 Philippe Madrelle.  
 Michel Manet.  
 James Marson.  
 René Martin (Yvelines).  
 Pierre Matraja.  
 Jean Mercier.  
 André Méric.  
 Mme Monique Midy.  
 Louis Minetti.

Gérard Minvielle.  
 Josy Moinet.  
 Michel Moreigne.  
 Georges Mouly.  
 Pierre Noé.  
 Jean Ooghe.  
 Bernard Parmentier.  
 Jacques Pelletier.  
 Mme Rolande Perlican.  
 Louis Perrein (Val-d'Oise).  
 Hubert Peyou.  
 Jean Peyrafitte.  
 Maurice Pic.  
 Marc Plantegenest.  
 Robert Pontillon.  
 Mlle Irma Rapuzzi.  
 René Regnault.  
 Michel Rigou.  
 Roger Rinchet.  
 Marcel Rosette.  
 Gérard Roujas.  
 André Rouvière.  
 Guy Schmaus.  
 Robert Schwint.  
 Franck Sérusclat.  
 Edouard Soldani.  
 Georges Spéngale.  
 Raymond Spingard.  
 Edgar Tailhades.  
 Pierre Tajan.  
 Raymond Tarcy.  
 Fernand Tardy.  
 Camille Vallin.  
 Jean Varlet.  
 Marcel Vidal.  
 Hector Viron.

**Ont voté contre :**

Pierre Carous.  
 Marc Castex.  
 Jean Cauchon.  
 Pierre Ceccaldi-Pavard.  
 Jean Chamant.  
 Jacques Chaumont.  
 Michel Chauty.  
 Adolphe Chauvin.  
 Jean Chérioux.  
 Lionel Cherrier.  
 Auguste Chupin.  
 Jean Cluzel.  
 Jean Colin.  
 François Collet.  
 Henri Collette.  
 Francisque Collomb.  
 Pierre Croze.  
 Michel Crucis.  
 Charles de Cuttoll.  
 Marcel Daunay.  
 Jacques Delong.  
 Jacques Descours Desacres.  
 Jean Desmarets.  
 François Dubanchet.  
 Hector Dubois.  
 Charles Durand (Cher).  
 Yves Durand (Vendée).  
 Edgar Faure.  
 Charles Ferrant.  
 Louis de la Forest.  
 Marcel Fortier.

André Fosset.  
 Jean-Pierre Fourcade.  
 Jean Francou.  
 Lucien Gautier.  
 Jacques Genton.  
 Alfred Gérin.  
 Michel Giraud (Val-de-Marne).  
 Jean-Marie Girault (Calvados).  
 Paul Girod (Aisne).  
 Henri Goetschy.  
 Adrien Gouteyron.  
 Jean Gravier.  
 Paul Guillard.  
 Paul Guillaumot.  
 Jacques Habert.  
 Marcel Henry.  
 Rémi Herment.  
 Daniel Hoeffel.  
 Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
 Marc Jacquet.  
 René Jager.  
 Pierre Jeambrun.  
 Léon Jozeau-Marigné.  
 Louis Jung.  
 Paul Kauss.  
 Pierre Lacour.  
 Christian de La Malène.  
 Jacques Larché.  
 Bernard Laurent.  
 Guy de La Verpillière.

Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand  
(Loire-Atlantique).  
Jean-François  
Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune  
(Finistère).  
Max Lejeune  
(Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond  
Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard  
(Finistère).  
Maurice Lombard  
(Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin (Meur-  
the-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-  
Bokanowski.

Jacques Ménard.  
Daniel Millaud.  
Michel Miroudot.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy de  
Montalembert.  
Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Mossion.  
Jacques Moutet.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
Charles Ornano  
(Corse-du-Sud).  
Paul d'Ornano (Fran-  
çais établis hors de  
France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape  
Papilio.  
Charles Pasqua.  
Bernard Pellarin.  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poudonson.  
Richard Pouille.  
Maurice PrévotEAU.  
Jean Puech.

André Rabineau.  
Jean-Marie Rausch.  
Georges Repiquet.  
Paul Robert.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Abel Sempé.  
Paul Séramy.  
Michel Sordel.  
Raymond Soucaret.  
Louis Souvet.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepied.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

James Marson.  
René Martin  
(Yvelines).  
Mme Monique Midy.

Louis Minetti.  
Jean Ooghe.  
Mme Rolande  
Perlican.

Marcel Rosette.  
Guy Schmaus.  
Camille Vallin.  
Hector Viron.

#### Ont voté contre :

MM.  
Michel d'Aillières.  
Mme Jacqueline  
Alduy.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
Bernard Barbier.  
André Barroux.  
Pierre Bastié.  
Gilbert Baumet.  
Marc Bécam.  
Henri Belcour.  
Gilbert Belin.  
Jean Bénard  
Mousseaux.  
Noël Berrier.  
André Bettencourt.  
Jacques Bialski.  
Marc Bœuf.  
Charles Bonifay.  
Pierre Bouneau.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Raymond Bourguine.  
Philippe de  
Bourgoing.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Michel Caldaguès.  
Jacques Carat.  
Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean Chamant.  
Michel Charasse.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
René Chazelle.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
William Chervy.  
Félix Ciccolini.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Roland Courteau.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoll.  
Georges Dagonia.  
Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Jacques Delong.  
Bernard Desbrière.  
Jacques Descours  
Desacres.  
Jean Desmarests.  
Michel Dreyfus-  
Schmidt.

Hector Dubois.  
Henri Duffaut.  
Yves Durand  
(Vendée).  
Emile Durieux.  
Léon Eeckhoutte.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
Jean-Pierre Fourcade.  
Claude Fuzier.  
Gérard Gaud.  
Lucien Gautier.  
Jean Geoffroy.  
Michel Giraud  
(Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault  
(Calvados).  
Mme Cécile Goldet.  
Adrien Gouteyron.  
Roland Grimaldi.  
Paul Guillard.  
Robert Guillaume.  
Paul Guillaumot.  
Jacques Habert.  
Bernard-Charles Hugo  
(Ardèche).  
Marc Jacquet.  
Maurice Janetti.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Paul Kauss.  
Christian de  
La Malène.  
Jacques Larché.  
Tony Larue.  
Robert Laucournet.  
Guy de La Verpillière.  
Louis Lazuech.  
Mme Geneviève  
Le Bellegou-Béguin.  
Modeste Legouez.  
Jean-François  
Le Grand (Manche).  
Maurice Lombard  
(Côte-d'Or).  
Louis Longueue.  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Philippe Madrelle.  
Paul Malassagne.  
Michel Manet.  
Hubert Martin (Meur-  
the-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Pierre Matraja.  
Michel Maurice-  
Bokanowski.  
Jacques Ménard.  
André Méric.  
Gérard Minvielle.

Michel Miroudot.  
Geoffroy de Monta-  
lembert.  
Roger Moreau.  
Michel Moreigne.  
Jean Natali.  
Pierre Noé.  
Henri Olivier.  
Charles Ornano  
(Corse-du-Sud).  
Paul d'Ornano (Fran-  
çais établis hors de  
France).  
Sosefo Makape  
Papilio.  
Bernard Parmantier.  
Charles Pasqua.  
Bernard Pellarin.  
Louis Perrein (Val-  
d'Oise).  
Pierre Perrin (Isère).  
Guy Petit.  
Jean Peyrafitte.  
Maurice Pic.  
Jean-François Pintat.  
Marc Plantegenest.  
Christian Poncelet.  
Robert Pontillon.  
Henri Portier.  
Richard Pouille.  
Jean Puech.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
René Regnault.  
Georges Repiquet.  
Roger Rinchet.  
Roger Romani.  
Gérard Roujas.  
Jules Roujon.  
André Rouvière.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Robert Schwint.  
Franck Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Michel Sordel.  
Louis Souvet.  
Georges Spénale.  
Raymond Spingard.  
Edgar Tailhades.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Jacques Thyraud.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.

#### Se sont abstenus :

Mme Jacqueline Alduy, M. Etienne Dailly, Mme Brigitte Gros, MM. Sylvain Maillos, Pierre Merli et Pierre Perrin.

#### N'ont pas pris part au vote :

MM. Guy Besse, Edouard Bonnefous, Georges Constant, Joseph Raybaud, Victor Robini et Maurice Schumann.

#### N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

#### Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	297
Suffrages exprimés.....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	146
Pour .....	108
Contre .....	182

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

#### SCRUTIN (N° 61)

Sur l'amendement n° 134 de M. Guy Schmaus et des membres du groupe communiste tendant à insérer un article additionnel après l'article 66 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	230
Suffrages exprimés.....	192
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	97
Pour .....	25
Contre .....	167

Le Sénat n'a pas adopté.

#### Ont voté pour :

Mme Marie-Claude  
Beaudeau.  
Mme Danielle Bidard.  
MM.  
Serge Boucheny.  
Raymond Dumont.

Jacques Eberhard.  
Gérard Ehlers.  
Jean Francou.  
Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.

Bernard-Michel Hugo  
(Yvelines).  
Paul Jargot.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Mme Hélène Luc.

MM.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajeux.  
René Ballayer.  
Guy Besse.  
Jean-Pierre Blanc.

Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boileau.  
Edouard Bonnefous.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.

Raymond Bouvier.  
Louis Caiveau.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-  
Pavard.  
Adolphe Chauvin.

#### N'ont pas pris part au vote :

Auguste Chupin.	Pierre Lacour.	Francis Palmero.
Jean Cluzel.	Bernard Laurent.	Paul Pillet.
Jean Colin.	Henri Le Breton.	Raymond Poirier.
Francisque Collomb.	Jean Lecanuet.	Roger Poudonson.
Marcel Daunay.	Yves Le Cozannet.	Maurice PrévotEAU.
François Dubanchet.	Edouard Le Jeune	André Rabineau.
Charles Durand	(Finistère).	Jean-Marie Rausch.
(Cher).	Marcel Lemaire.	Marcel Rudloff.
Charles Ferrant.	Bernard Lemarié.	Pierre Salvi.
André Fosset.	Louis Le Montagner.	Jean Sauvage.
Jacques Genton.	Roger Lise.	Pierre Schiélé.
Alfred Gérin.	Georges Lombard	Maurice Schumann.
Henri Goetschy.	(Finistère).	Paul Séramy.
Jean Gravier.	Jean Madelain.	René Tinant.
Marcel Henry.	Kléber Malécot.	Georges Treille.
Rémi Herment.	Daniel Millaud.	Raoul Vadepied.
Daniel Hoeffel.	René Monory.	Pierre Vallon.
René Jager.	Claude Mont.	Louis Virapoullé.
Louis Jung.	Jacques Mossion.	Joseph Yvon.
	Dominique Pado.	Charles Zwickert.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre-Christian Taib-tinger, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	231
Suffrages exprimés .....	193
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	97
Pour .....	25
Contre .....	168

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**ABONNEMENTS**

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
<b>Assemblée nationale :</b>				
Débats :				
03	Compte rendu .....	84	320	Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31
33	Questions .....	84	320	
Documents :				
07	Série ordinaire .....	468	852	TÉLEX ..... 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire .....	150	204	
<b>Sénat :</b>				
08	Débats .....	102	240	Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
09	Documents .....	468	828	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Le Numéro : 2 F.